

INITIATION
à la
CHASSE

Avec arme à feu

Approuvé par le comité conjoint composé des représentants du
ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de la Fédération québécoise des
chasseurs et pêcheurs

Mars 2017

Conception, révision et mise à jour :

Michel Brault, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Photographies :

Pierre Bernier, Bertrand Maltais, Pierre Pouliot, Robert Morin et autres

Transcription :

Michel Brault, MFFP

Révision linguistique :

Jacinthe Bouchard, Louise Cliche et Julie Andrew

Édition :

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)

Remerciements spéciaux à :

Messieurs Alain Bisson, Bernard Pelletier, Gilles Martin, Rodolphe Lasalle, Marius Murray, Pierre Caron, Georges Banks, René Lessard, Réjean Côté, Philippe Labbé et Martin Savard, tous formateurs du module Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF), de la FédéCP, pour leur précieuse collaboration à la révision et à la mise à jour de la version 2011 du présent manuel.

Monsieur Jacques Garon, de la FédéCP, pour sa précieuse et excellente collaboration à la rédaction du chapitre « La chasse avec arme à air comprimé ».

Madame Sonia de Bellefeuille, messieurs Gaston Cayer, Sébastien Lefort, François Lebel, Pierre Blanchette et Richard Dominique, du MDDEFP, pour leur précieuse collaboration à la révision et à la mise à jour du présent manuel.

Messieurs Serge Savard et David Boulais, instructeurs au sol, au *Centre québécois de formation aéronautique* (CQFA), pour la mise à jour du chapitre 11 intitulé « Survie en forêt et premiers soins ».

Monsieur Alain Cossette, responsable PESCOF- Sécurité nature (FédéCP), pour ses commentaires de bonification et son soutien de gestion.

Tous les responsables régionaux du PESCOF et à leurs équipes de moniteurs, de la FédéCP, pour leur collaboration à la mise à jour de la version 2013 du présent manuel.

NOTE : Dans ce manuel, la forme masculine désigne, selon le contexte, aussi bien les hommes que les femmes.

5^e édition, 2013

Dépôt legal

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 978-2-550-61047-2

TABLE DES MATIÈRES



AVANT-PROPOS	51	CHAPITRE 5	
INTRODUCTION		La chasse avec arme à air comprimé	
9	1. Objectifs du module	51	1. Historique
11	2. Manuel du participant	52	2. Les types d'armes à air comprimé
11	3. Certificat du chasseur	56	3. Les projectiles
12	4. Inscription au cours	56	4. Les accessoires
12	5. Réussite du cours ICAF	57	5. La zone vitale, la portée efficace et la performance
12	6. Traitement de la demande	58	6. Les systèmes de visée
		58	7. L'entretien
		59	8. Les consignes de sécurité
		60	9. Les exigences réglementaires actuelles
PREMIÈRE PARTIE : AVANT LA CHASSE			
15	CHAPITRE 1	61	CHAPITRE 6
	La chasse au Québec		La chasse avec arme à chargement par la bouche
15	1. Historique général de la chasse	61	1. Les types d'armes à chargement par la bouche de chasse
15	2. Une pratique à trois temps	62	2. Les munitions
17	3. La chasse: une tradition	64	3. Chargement et déchargement
18	4. L'importance sociale et économique de la chasse	70	4. L'entretien
19	5. Les accidents de chasse	78	5. L'entreposage
20	6. La relève des chasseurs au Québec	80	6. Méthode de chasse
		81	7. Les consignes de sécurité
		83	
23	CHAPITRE 2	85	CHAPITRE 7
	La conservation de la faune		Gestion de la faune
23	1. La chasse: une activité qui évolue	86	1. L'orignal
24	2. La conservation: un concept à comprendre	88	2. Le caribou
25	3. La capacité de support de l'habitat	90	3. Le cerf de Virginie
26	4. Quelques réalités au sujet de la faune	92	4. L'ours noir
26	5. Des intervenants fauniques nécessaires	94	5. Le dindon sauvage
35	CHAPITRE 3	96	Plan de gestion du petit gibier
	Le chasseur et la loi		6. Le lièvre d'Amérique
33	1. Les lois et règlements concernant la faune	97	7. La gélinotte huppée
40	2. Diverses lois concernant les activités du chasseur	98	8. Le tétras du Canada
41	3. Les espèces que l'on peut chasser au Québec	99	9. La perdrix grise
		100	10. La bécasse d'Amérique
		101	11. La sauvagine
		102	
43	CHAPITRE 4	103	Questions variées concernant la faune
	L'éthique du chasseur		
44	1. L'éthique du chasseur: une affaire de responsabilité		
48	2. Le respect de la propriété privée et du milieu périurbain		

DEUXIÈME PARTIE : PENDANT LA CHASSE

109	CHAPITRE 8 Méthodes, techniques de chasse et comment tirer sur le gibier ?
109	1. Vêtements de chasse et camouflage
112	2. L'interprétation des indices
113	3. Méthodes et techniques de chasse
122	4. La chasse au gibier du Québec
128	5. Comment tirer sur un gros gibier ?
131	CHAPITRE 9 La recherche du gros gibier blessé
131	1. Les indices
135	2. Plan d'action du chasseur à la recherche du gros gibier blessé

TROISIÈME PARTIE : APRÈS LA CHASSE

141	CHAPITRE 10 Les soins à apporter au gibier abattu
141	1. Quelques soins à donner
141	2. Quelques règles générales
142	3. Le traitement du gros gibier
145	4. Le traitement du petit gibier à poil
147	5. Le traitement du petit gibier à plumes
148	6. Le traitement d'autres gibiers comestibles
149	7. De la forêt au domicile
149	8. La valeur nutritive de la venaison
151	CHAPITRE 11 Survie en forêt et premiers soins
151	1. Survie en forêt
160	2. Premiers soins
167	CHAPITRE 12 Sécurité en embarcation
167	1. Équipement requis pour une embarcation
167	2. Consignes de sécurité particulières à la chasse
170	3. Comment monter dans une embarcation
170	4. Trousse de réparation
171	5. Habillement
171	6. Planification d'une excursion
174	7. Normes de sécurité
174	8. Nouvelles restrictions quant à l'âge des conducteurs et la puissance des moteurs
175	9. Nouvelles exigences relatives à la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance

CONCLUSION

POUR EN SAVOIR PLUS

GLOSSAIRE

ANNEXE A

191	Aide-mémoire - Équipements Expédition de chasse et pêche
------------	---

ANNEXE B

192	Information à l'intention des chasseurs et des piégeurs (MSP)
------------	--

ANNEXE C

193	Questions controversées sur la chasse
------------	--



AVANT-PROPOS

Le Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) fait l'objet d'un protocole d'entente entre la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Le PESCOF est un programme-cadre qui comprend différents modules d'enseignement, dont certains sont obligatoires à l'obtention du certificat du chasseur, alors que d'autres sont volontaires. Il vise globalement une intervention sécuritaire, responsable et compétente dans l'exercice des activités de prélèvement de la faune.

Les premières bases de ce programme ont été mises en place en 1968 avec l'adoption, à titre expérimental et volontaire, d'un programme d'enseignement en sécurité pour le maniement des armes à feu (SMAF).

En 1972, la possession d'un certificat du chasseur est devenue obligatoire pour tout résident désireux d'obtenir un permis pour chasser au moyen d'une arme à feu au Québec. Pour obtenir *ledit* certificat, l'aspirant chasseur devait, au préalable, avoir suivi et réussi le programme d'enseignement susnommé.

En 1980, le contenu de ce programme a été révisé par le ministère du Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (prédécesseur du MFFP) et la Fédération québécoise de la faune en vue d'en faire le premier module d'un programme plus vaste, le Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la Faune (PESCOF). Ce premier module prit le nom de sécurité dans le maniement des armes à feu (SMAF). Malgré son titre, il ne se limitait pas à l'apprentissage des règles de sécurité propres à l'utilisation des armes et des munitions. Au contraire, pour une bonne moitié, il abordait d'autres sujets, tels l'éthique du chasseur, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, la connaissance de la faune, les soins à apporter à la venaison, la sécurité en embarcation, etc.

En 2003, le fond et la forme de ce manuel ont été mis à jour et remaniés dans un souci d'amélioration continue de la qualité du matériel d'enseignement, car ce manuel continue de plaire en bonne partie.

En 2006, le ministère et la FQF (prédécesseur de la FédéCP) ont convenu de fusionner les chapitres relatifs à la chasse à l'arc (ICA 2003) et à la chasse avec arbalète (ICAF 2003) des manuels précédents. De cette manière, le cœur du nouveau manuel ICAA serait le chapitre « La chasse avec arc ou arbalète » et celui du nouveau manuel ICAF serait dorénavant le chapitre « *La chasse avec arme à chargement par la bouche* » et « *La chasse avec arme à air comprimé* ».

La présente version (2013) constitue une amélioration mineure de la version 2011.

C'est le secteur de la Faune, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui est le gestionnaire principal de la faune du Québec. Son mandat est de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturels, social, économique et régional.

Enfin, le programme de formation des chasseurs du Québec est encadré légalement par une convention tripartite MFFP-FédéCP-MSP. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a la responsabilité d'administrer la *Loi sur les armes à feu*, et ce au nom de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le secteur de la Faune (MFFP), est responsable de la conception et des mises à jour du matériel d'enseignement des modules cours d'initiation à la chasse (ICAF et ICAA), en plus de la formation initiale et continue des moniteurs. Pour ce qui est de la responsabilité de la FédéCP, elle consiste globalement à soutenir le secteur de la Faune (MFFP) dans l'accomplissement de sa responsabilité et surtout à diffuser les modules d'enseignement auprès des aspirants chasseurs.



INTRODUCTION

Les adeptes de la chasse sont très nombreux au Québec. Dans les cinq dernières années, les chasseurs ont acheté annuellement près de 550 000 permis. La complexité relative de la chasse sportive, la problématique qui l'entoure, la nécessité de connaître la faune, les règlements qui l'encadrent et l'adoption d'un comportement sécuritaire et responsable ont amené la création d'un programme cadre d'éducation des chasseurs (PESCOF).

Ce module poursuit le double mandat de :

- préparer à l'acquisition du certificat du chasseur à l'arme à feu (code F);
- former un chasseur sécuritaire, responsable et compétent.

La participation et la réussite d'un cours du présent module constituent une condition préalable à l'obtention du certificat du chasseur. Pour réussir le cours, vous aurez, entre autres, à démontrer une connaissance suffisante des différents aspects de la chasse, de l'éthique du chasseur, de la faune et de son aménagement, ainsi que des règlements en matière de conservation de la faune et de son habitat en plus de divers autres sujets liés à la chasse tels la sécurité en embarcation, la survie en forêt et les méthodes et techniques de chasse.

Il ne vous apprendra pas à chasser. Il vise à donner à ceux qui veulent exercer leur droit de chasser avec une arme à feu moderne, une arme à chargement par la bouche ou une arme à air comprimé, la connaissance de leurs devoirs et obligations envers la faune, le milieu naturel et les autres citoyens.

1. OBJECTIFS DU MODULE

À la fin d'un cours de ce module, les participants :

- 1- auront acquis une plus grande sensibilité envers les responsabilités sociales des chasseurs ainsi que les règles d'éthique devant guider leur comportement ;
- 2- connaîtront les règlements relatifs à la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats et seront plus en mesure de s'y conformer ;
- 3- auront des éléments de connaissance des principaux gibiers du Québec : caractéristiques, reproduction, répartition et densité, habitat, facteurs limitatifs, évolution des populations ;

- 4- auront un aperçu des outils de gestion et d'aménagement de la faune ;
- 5- seront instruits sur l'utilisation sécuritaire et responsable de l'équipement du chasseur, dont les armes de chasse ;
- 6- auront fait un certain apprentissage des règles de sécurité applicables à cette activité et seront sensibilisés à la nécessité de les mettre en pratique couramment ;
- 7- seront initiés aux méthodes et techniques relatives à la chasse, la recherche du gros gibier blessé et au traitement du gibier fraîchement abattu ;
- 8- seront sensibilisés à certaines mesures de prévention associées aux risques liés à la pratique de la chasse : sécurité en embarcation, premiers soins, survie en forêt, etc. ;
- 9- prendront conscience de l'importance sociale et économique de la chasse au Québec, des accidents de chasse et du problème de la relève des chasseurs.

Le module « *Initiation à la chasse à l'arme à feu* » (ICAF) comporte plusieurs leçons et activités données en classe et portant sur les diverses notions contenues dans ce manuel. Un examen écrit viendra, à la fin du cours, mesurer les connaissances acquises pendant le cours. Le moniteur pourra, en outre, recommander certains exercices. En les effectuant, vous augmenterez vos connaissances et atteindrez les objectifs du module.

En somme, le cours vise à faire naître une attitudes et des comportements responsables chez le chasseur, et à l'aider à régler sa conduite sur le respect des personnes, de la faune et de son habitat. Il encourage la sécurité, la compétence et les savoirs. Il constitue aussi un appel particulier à l'esprit civique et au respect des lois et règlements. En aidant les chasseurs à respecter leurs responsabilités légales, sociales et morales, il leur fait acquérir cet esprit sportif qui fait d'eux des chasseurs responsables d'une ressource naturelle renouvelable.



2. MANUEL DU PARTICIPANT

Il contient :

- un bref historique général de la chasse au Québec ;
- un aperçu du concept de la conservation de la faune ;
- une description des responsabilités légales du chasseur ;
- les règles d'éthique du chasseur ;
- une réponse à des questions controversées sur la chasse ;
- une introduction aux principales espèces de gibier du Québec ;
- un résumé des outils de gestion et d'aménagement de la faune et de son habitat ;
- les règles de sécurité, la description et les prescriptions relatives à la chasse avec arme à feu, dont les armes à chargement par la bouche et les armes à air comprimé ;
- la description des méthodes et techniques de chasse, où tirer le gibier et comment rechercher le gros gibier blessé ;
- les soins à apporter au gibier abattu ;
- la survie en forêt et les soins d'urgence ;
- un survol des règles de sécurité en embarcation ;
- une conclusion et un glossaire des principaux termes techniques utilisés.

3. CERTIFICAT DU CHASSEUR

Au Québec, un résident doit être titulaire d'un certificat du chasseur pour pouvoir se procurer un permis de chasse. Quand une personne a suivi et réussi le cours approprié à l'arme choisie, le secteur de la faune (gouvernement du Québec) lui délivre un document officiel appelé certificat. Ce document permet à son titulaire de se procurer les permis de chasse désirés.

Exigences requises pour obtenir le certificat du chasseur :

- être résident du Québec ;
- être âgé d'au moins 12 ans ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une suspension ou d'une annulation dudit certificat à la suite d'une condamnation par la Cour ;
- avoir suivi le ou les cours requis, et avoir réussi le ou les examens nécessaires.

Validité : tout certificat du chasseur valide et en bon état en date du 31 mars 1994 acquiert un statut permanent. Ce statut peut se perdre à la suite d'une infraction majeure à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Si l'on désire le remplacer advenant la perte, le vol ou l'endommagement, il suffit de remplir le formulaire, disponible chez un dépositaire de permis, et d'acquitter les frais de remplacement dudit certificat.

4. INSCRIPTION AU COURS

Les frais d'inscription à un cours du présent module couvre, entre autres, le manuel du participant, de même que les frais de délivrance du cours et du certificat du chasseur. Il n'y a donc aucun autre déboursé, de la part du participant, pour obtenir le certificat. En conséquence, nul ne peut exiger d'autres frais que le coût de l'inscription au cours.

5. RÉUSSITE DU COURS ICAF

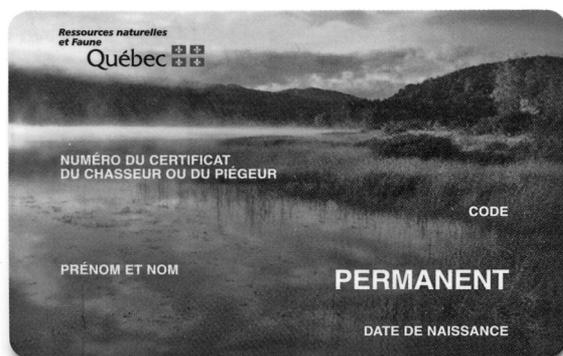
La réussite du cours consiste à suivre ce dernier et à passer l'examen théorique avec succès.

5.1 Examen théorique

La note de passage de l'examen théorique est fixée à 70%. Advenant un échec à cet examen, une nouvelle inscription au cours et sa reprise sont imposées au tarif courant du cours.

6. TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Le participant recevra son certificat du chasseur ou seulement son certificat de réussite du cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), environ un mois après avoir suivi et réussi le(s) cours requis.



Signature

Ce certificat atteste que son titulaire est reconnu apte à se procurer les permis requis pour les activités suivantes en fonction des codes mentionnés au recto.

- Chasse à l'arc et arbalète
- Chasse à l'arbalète
- Chasse à l'arme à feu
- Piégeage

Les codes ci-dessous attestent la réussite de :

- Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et examen (01-01-94 au 31-01-99)
- Examen seulement (01-01-94 au 31-01-99)
- Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et examen
- Examen seulement

Le titulaire est prié d'aviser par écrit le Ministère de tout changement d'adresse. Cette carte demeure la propriété du gouvernement du Québec.



**S.O.S.
BRACONNAGE
1-800-463-2191**

Certificat du chasseur du Québec



Signature

EXPLICATION DES CODES

Activités	Code
• Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et examen (01-01-94 au 31-01-99)	C
• Examen seulement (01-01-94 au 31-01-99)	E
• Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et examen	L
• Examen seulement	M

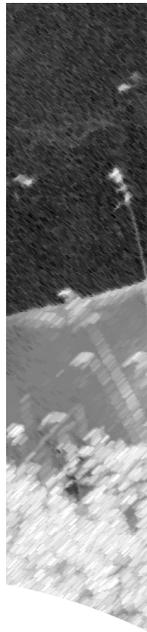
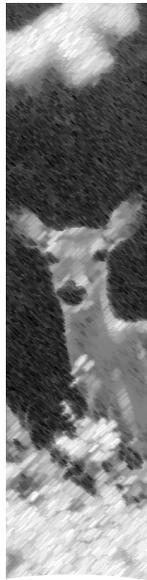


Certificat de réussite du Québec



PREMIÈRE PARTIE

Avant la chasse





CHAPITRE 1

La chasse au Québec

1. HISTORIQUE GÉNÉRAL DE LA CHASSE

Au Québec, la chasse a une histoire qui peut essentiellement se résumer à « une pratique en trois temps ».

De la **CHASSE DE SUBSISTANCE** * où le gibier était une source de nourriture indispensable, il s'est développé une **CHASSE COMMERCIALE** qui devenait une menace à la conservation des animaux sauvages. C'est pourquoi, au cours du XX^e siècle, on a pris conscience de la nécessité de contrôler les **PRÉLÈVEMENTS** et d'assurer la conservation des **RESSOURCES FAUNIQUES**. La chasse est donc devenue en quelque sorte une activité récréative et, surtout, un outil de gestion pour maintenir un équilibre entre la **FAUNE** et son **HABITAT**, de même qu'avec la tolérance sociale des citoyens envers celle-ci.

Voyons plus en détails les faits marquants de cette histoire.

2. UNE PRATIQUE À TROIS TEMPS

2.1 La chasse de subsistance

Lorsque les glaciers se sont retirés du Québec, il y a de cela environ 10 000 ans, pour permettre progressivement la venue et l'implantation de diverses essences végétales, plusieurs espèces animales ont pu alors coloniser ces nouvelles terres devenues ainsi disponibles. Puis, des sociétés de chasseurs nomades sont venues s'établir sur ce nouveau territoire et ont su mettre au point des modèles d'occupation et de fréquentation pour assurer leur subsistance et leur développement socioculturel. Pour ces sociétés, ancêtres des nations autochtones actuelles, la chasse était indéniablement l'activité maîtresse sur laquelle leur organisation sociale et économique était agencée parce qu'elle leur procurait, en plus de la nourriture, les matériaux essentiels pour se déplacer (raquettes, par ex.), se vêtir, se loger et pour confectionner des outils, des médicaments et divers objets d'utilité courante (instruments de musique, bijoux, etc.).

Lorsque les premiers explorateurs européens débarquèrent sur les rives du Saint-Laurent, ils furent frappés par la relative abondance d'animaux sauvages au Nouveau-Monde. Quand ils ont voulu s'y installer, les sociétés autochtones leur ont enseigné et transmis des connaissances et des façons de faire se rapportant à la chasse afin qu'ils puissent survivre et s'adapter à ce nouvel environnement. C'est ainsi qu'ils en vinrent bientôt à assurer une partie importante de leur subsistance par la chasse aux mammifères et aux oiseaux ; les archives de cette époque en parlent abondamment.

Les nouveaux arrivants emportaient avec eux des habitudes alimentaires vieilles de plusieurs générations. La viande figurait déjà comme élément important de leur régime alimentaire. Pour mieux affronter les rigueurs du climat nord-américain, ils devaient dès lors accorder encore plus de place aux viandes et aux graisses dans leur alimentation. Il s'écoula plusieurs

* Les termes en PETITES MAJUSCULES sont présents au glossaire

décennies avant que les colons puissent produire suffisamment de viande domestique pour répondre aux besoins de la colonie. Il leur fallut donc s'en remettre aux ressources du milieu naturel : la chasse devint alors une nécessité pour la subsistance des habitants.

Pendant longtemps, le gibier fut la principale source de nourriture des explorateurs et des pionniers. L'on chassait pour assurer sa subsistance. Comme les activités des pionniers se faisaient dans des territoires sauvages, il y avait généralement abondance de gibier.

2.2 La chasse commerciale

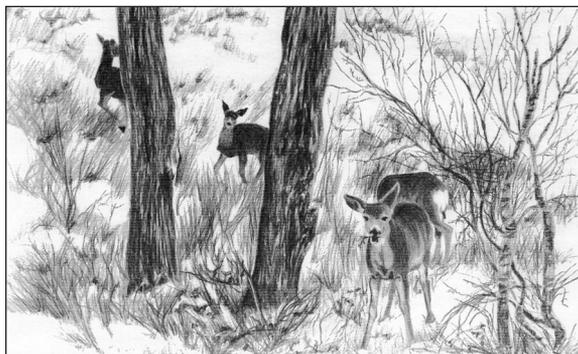
Avec l'accroissement de la population humaine et une demande de plus en plus forte de viande, la chasse est devenue une occupation lucrative : la chasse commerciale voyait le jour. Il fallait nourrir des groupes (écoles, hôpitaux, entreprises) dont les membres ou les employés ne se livraient pas à la chasse et recouraient plutôt à un « professionnel ». Le chasseur professionnel « faisait feu sur tout gibier » : il chassait toutes les espèces comestibles et n'avait pas de limites à ses prises. Bientôt, on s' alarma de voir le gibier se raréfier : les bisons de l'Ouest se comptaient dès lors en nombre restreint, les castors étaient à peu près éliminés des territoires où ils se trouvaient autrefois en abondance, le caribou forestier avait disparu des rives du Saint-Laurent, le troupeau d'oies des neiges diminuait d'une année à l'autre, des espèces comme le canard du Labrador et le grand pingouin étaient disparues. La chasse commerciale était donc devenue une menace pour la conservation.

2.3 La chasse sportive : un outil de gestion

Vers 1910, des chasseurs sportifs québécois, sensibilisés à ce qui se passait aux États-Unis (on commençait à parler sérieusement de « conservation »), sonnèrent l'alarme auprès du gouvernement pour qu'il prenne des dispositions afin d'aider la faune à retrouver son équilibre original. Par des pratiques de protection adéquates, il favorise l'accroissement et, dans une certaine mesure, la survie des animaux sauvages. C'est alors que les lois concernant la faune et son exploitation ont été adoptées, à la lumière de ces faits nouveaux, pour satisfaire, d'une part, aux exigences vitales des espèces et, d'autre part, pour contrôler la récolte prélevée annuellement par les chasseurs sportifs. La chasse commerciale a donc été réglementée graduellement.

Dès lors et jusqu'à ce jour, les chasseurs sportifs ont joué un rôle évident pour la protection et la conservation des ressources fauniques ainsi que pour l'élaboration de lois concernant ces ressources.

Pour toutes ces raisons, la chasse représente plus qu'une simple façon de se divertir. Les chasseurs modernes ont pris conscience qu'il leur appartient de se préoccuper de l'état actuel et futur des ressources fauniques et de leurs habitats : le comportement du chasseur sportif d'aujourd'hui doit être garant de l'avenir de la chasse au Québec.



3. LA CHASSE: UNE TRADITION

3.1 *Le coureur des bois*

Si le coureur des bois canadien fascine toujours notre imagination, ce n'est pas tellement par l'abondance de ses captures de gibier, mais surtout par la liberté dont il jouissait comparativement à ses concitoyens et par l'autonomie à peu près complète qu'il possédait grâce à un ensemble de techniques et de connaissances acquises au contact de la nature et des autochtones.

Ce besoin de grands espaces, de voyages et de « territoires nouveaux » a, depuis les origines du pays, poussé nos ancêtres à parcourir le territoire nord-américain. Ils ne se laissaient pas arrêter par les difficultés et les rigueurs du climat. Ils ont su adapter leurs techniques et leur mode de vie à cet **ENVIRONNEMENT*** plein de ressources et de richesses. Parmi les activités essentielles de ces aventuriers de la nature, la chasse occupait une place de choix.

3.2 *Le chasseur moderne*

La plupart des chasseurs revivent ces émotions profondes et ce sentiment d'appartenance au **MILIEU NATUREL** lorsqu'ils se retrouvent dans la nature, loin du rythme exigeant de la vie moderne. Pour le chasseur moderne, la capture du gibier est maintenant devenue un objectif secondaire. Même s'il éprouve une grande satisfaction à rapporter des prises, il ne le fait plus pour assurer sa subsistance. Il comprend que, maintenant, il s'associe aux **PRÉDATEURS** de la nature pour assurer l'équilibre entre les **POPULATIONS FAUNIQUES** et leur **HABITAT** : ce que l'animal prédateur fait d'instinct, le chasseur sportif le pratique par un prélèvement contrôlé. C'est grâce à ses connaissances et aux diverses mesures appliquées aux populations fauniques que les gestionnaires établissent le nombre d'animaux de chaque espèce pouvant être prélevés de façon durable à chaque année.

Une journée à la chasse constitue une expérience toujours renouvelée, remplie de découvertes et d'inattendu. Au retour, si la **GIBECIÈRE** est garnie, c'est un bienfait de plus dont la nature gratifie le chasseur.

Le chasseur moderne prend la juste part de ce que la nature peut offrir.

* Les termes en **PETITES MAJUSCULES** sont présents au glossaire

POURQUOI PRATIQUE-T-ON LA CHASSE AUJOURD'HUI ?

La question a été posée aux chasseurs. Les motifs qui reviennent le plus souvent se résument ainsi :

- 1^{er} La chasse est une activité sportive qu'on a plaisir à pratiquer pendant ses temps libres.
- 2^e Cette activité permet d'entrer en contact avec la faune et la nature, d'en savourer la beauté au cours des heures de guet, de se retrouver loin du rythme stressant de la vie moderne, de s'évader de la routine quotidienne, d'apprécier la tranquillité et la solitude.
- 3^e Elle représente un défi à relever avec une nature parfois hostile, un climat capricieux et une faune qui évolue dans son milieu naturel et avec laquelle il faut rivaliser d'astuce pour prévoir ses déplacements, l'approcher, l'attirer, la surprendre.
- 4^e Elle se pratique dans une ambiance de détente et souvent avec des compagnons choisis à cause de leur agréable compagnie.
- 5^e Elle permet une récolte de viande saine, plus digeste et généralement moins grasse que la viande domestique habituellement consommée.

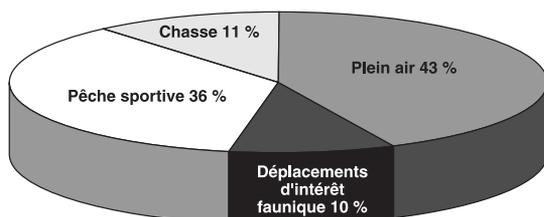
4. L'IMPORTANCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA CHASSE

D'après les plus récentes études, on estime que 408 000 québécois ont pratiqué la chasse et y ont consacré, en moyenne, 14,5 jours au cours de l'année, pour un total de quelque 6 millions de jours de chasse.

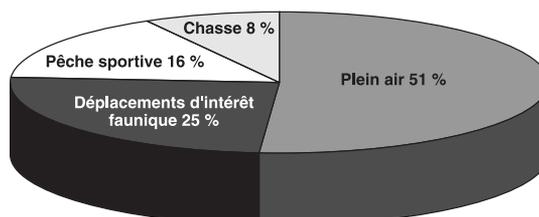
Les dépenses des chasseurs québécois, de l'ordre de 308,4 millions de dollars, représentent 11 % de l'ensemble des dépenses associées aux diverses activités liées à la faune. Les dépenses en capital (achat d'armes et de munitions, d'autres pièces d'équipements, de véhicules spéciaux, etc.) ont totalisé 186 876 \$, soit 60 % de l'ensemble de leurs dépenses. Les dépenses courantes, qui représentent donc 40 % des dépenses totales de chasse, seraient principalement constituées de sommes affectées aux frais de transport et à l'achat de nourriture.

Ces dépenses ont soutenu la création ou le maintien de 3 322 années-personnes et ont contribué au versement en salaires et gages de 87,3 millions de dollars. Elles ont donc assuré quelque 11 % des retombées économiques découlant des activités liées à la faune et à la nature. Enfin, le gouvernement québécois a retiré, de ces dépenses totales, quelque 46 millions de dollars, alors que le gouvernement fédéral a recueilli 37 millions de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux. La pratique de la chasse crée d'importantes retombées socio-économiques pour les régions.

Pourcentage des dépenses

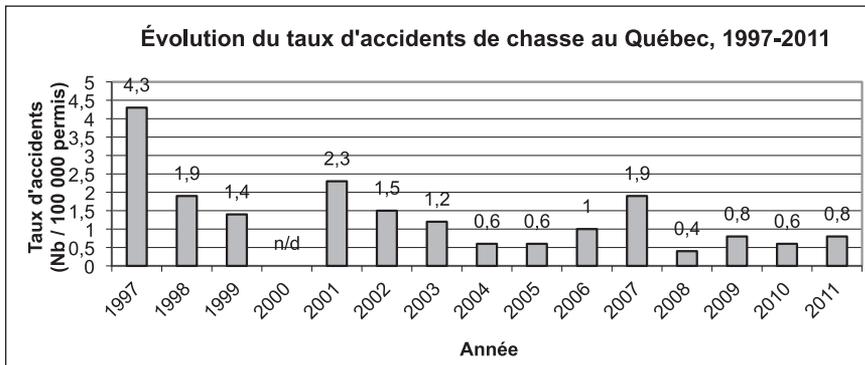


Pourcentage des jours



5. LES ACCIDENTS DE CHASSE

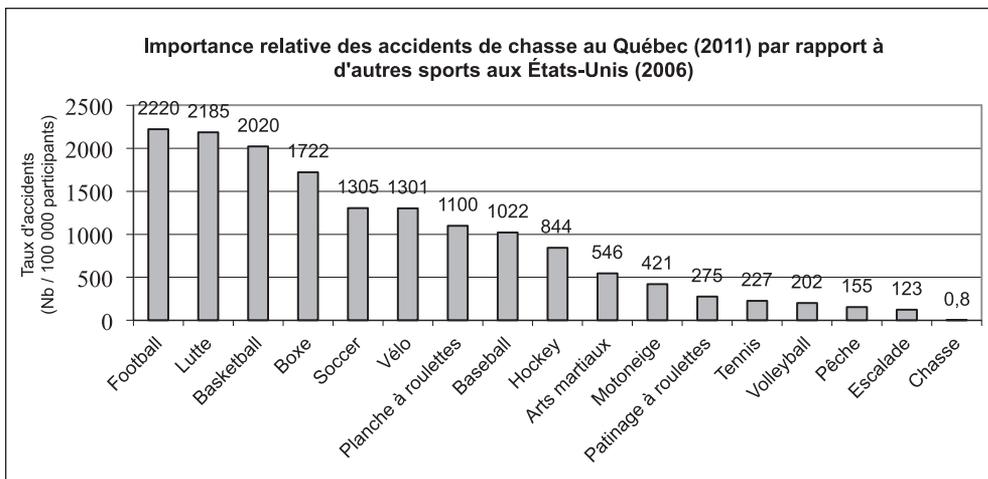
À l'exception de l'année 2001, depuis une dizaine d'années, le nombre d'accidents de chasse se maintient annuellement à moins de deux par 100 000 permis vendus aux personnes résidentes du Québec. Le bilan des chasseurs s'est donc amélioré au fil des années. La qualité de la formation des chasseurs a certainement contribué à cette diminution. Sans doute aussi que les chasseurs sont mieux informés et sensibilisés à adopter un comportement plus prudent et responsable envers la nature, les humains et leurs biens.



Importance relative des accidents de chasse au Québec de 1997 à 2010 inclusivement
(Taux = accidents / 100 000 permis)

*Ne comprend que les accidents impliquant une arme de chasse. Les données ont été calculées à partir du nombre de permis de chasse vendus aux résidents du Québec.
n/d : Les données de l'année 2000 ont été exclues, car elles n'étaient pas comparables avec les autres années.*

danger potentiel pour la sécurité du chasseur et des autres utilisateurs du milieu naturel. C'est pourquoi, on n'insistera jamais assez sur la nécessité d'observer rigoureusement les règles de sécurité dans le maniement des armes, de façon à apaiser les inquiétudes grandissantes d'une partie non



Importance relative des accidents de chasse au Québec (2011) comparés avec d'autres sports aux États-Unis*
(Taux = accidents / 100 000 participants)

*Source : National Safety Council Accidents Facts, 2006 Edition

Il est intéressant de comparer les risques d'accidents associés à la chasse avec la pratique d'autres sports. Ainsi, une étude réalisée aux États-Unis démontre que la chasse est une des activités récréatives les plus sécuritaires.

Au Québec, comme partout en Amérique du Nord, la principale cause d'accident majeur liée à la chasse est, maintenant et depuis plusieurs années, la chute de mirador.

Néanmoins, il reste que l'utilisation d'une arme représente un

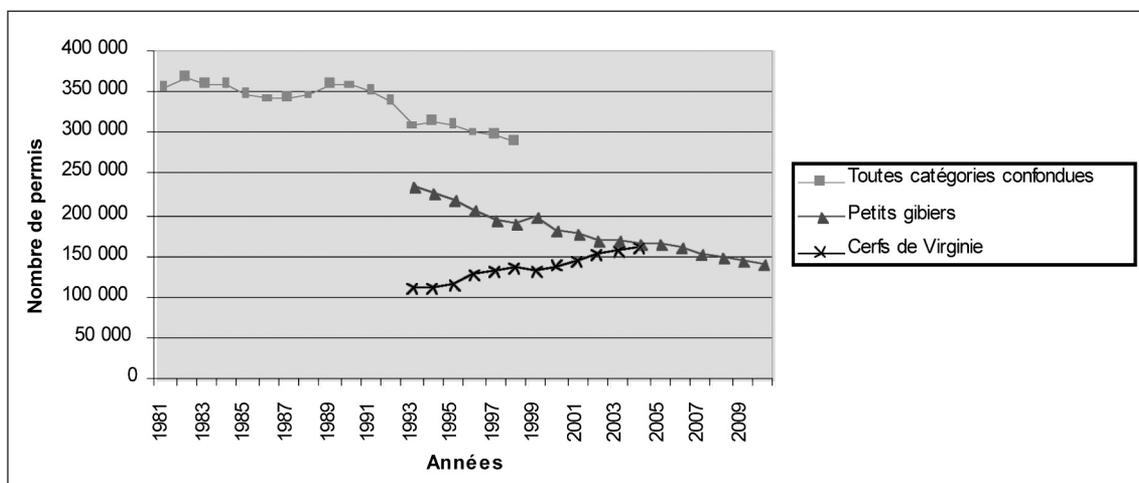
danger potentiel pour la sécurité des citoyens au sujet de ces dernières.

À vous, futurs chasseurs, de contribuer à réduire davantage les risques d'accidents dans la pratique de la chasse. De cette manière, vous préserverez votre santé et celle de vos amis, tout en contribuant à améliorer l'image du chasseur et de la chasse dans la société québécoise.

6. LA RELÈVE DES CHASSEURS AU QUÉBEC

6.1 Portrait de la situation

Il y a de moins en moins de chasseurs au Québec. En effet, c'est depuis 1991 que les enquêtes socio-économiques sur les activités reliées à la faune au Canada nous indiquent une baisse irréfutable des activités de chasse.



Malgré l'absence d'enquête valable plus récente, ce déclin est corroboré par la chute des ventes de permis de chasse au Québec. La désaffection des chasseurs prend plusieurs formes.

- Baisse du nombre de détenteurs d'un permis de chasse, de 354 000 en 1981 à 307 000 en 1993, et à 290 000 en 1998.
- Une baisse de l'effort total de chasse qui a fléchi de 31,7 %, pour passer de 8,3 millions de jours en 1981 à 6,4 millions en 1991, et enfin à 5,7 millions de jours en 1996.
- Un déclin important des chasseurs de petits gibiers : diminution des permis vendus aux résidents de 308 000 en 1981 à 205 500 en 1996, et à 182 500 en 2000, soit une baisse de plus de 40%.
- Cependant, il ne semble pas y avoir de problème majeur en ce qui concerne le nombre de permis de chasse aux gros gibiers ; c'est notamment le cas des permis de chasse aux cerfs de Virginie.

6.2 Une baisse de chasseurs importante dans 5 régions

De 1991 à 1998, on a observé une baisse généralisée du nombre de chasseurs dans l'ensemble des régions du Québec. Cependant, dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de Mauricie-Centre-du-Québec, de Montréal-Laval et de Lanaudière, on observe :

- baisse de 23 % à 33 %, selon les régions, du nombre de chasseurs ;
- baisse de 25% à 38%, selon les régions, du taux de participation à la chasse ;
- perte totale de 55 000 chasseurs.

- De façon générale, une baisse de l'effort de chasse par les résidents de la plupart des régions, mais particulièrement par ceux des régions de Montréal et de l'Estrie qui enregistrent des baisses de 45 % de 1991 à 1996.
- Les chasseurs de ces régions ont perdu en importance, passant de 46 % en 1987 à 43 % en 1991, et à 35 % en 1996. La perte de chasseurs de ces cinq régions totalise quelque 55 000 chasseurs;
- Le nombre total de jours d'activité enregistré par les résidents de ces régions a suivi la même tendance à la baisse; cette dernière atteint 45 % dans la région de Montréal.

6.3 L'intérêt pour la chasse baisse aussi

Les enquêtes nationales ont révélé une baisse généralisée, de l'ordre de 5 %, de la proportion des Québécois intéressés à la chasse de 1991 à 1996.

Il est à remarquer que chez les 15-19 ans, le nombre de jeunes chasseurs a chuté de 54%, tandis que la proportion d'entre eux affirmant avoir un intérêt a diminué de 21,8 % à 10,9 %. C'est dans ce groupe d'âge qu'on observe la baisse d'intérêt la plus prononcée.

La décroissance anticipée du nombre de jeunes Québécois de moins de 25 ans, principalement dans les régions ressources vers les centres urbains et la diminution prévue de la population des différentes régions où les traditions de chasse et de pêche étaient jadis importantes ajoutent à la complexité et à l'urgence d'élaborer une stratégie énergique pour assurer une relève pour ces activités et les retombées positives qui en découlent.

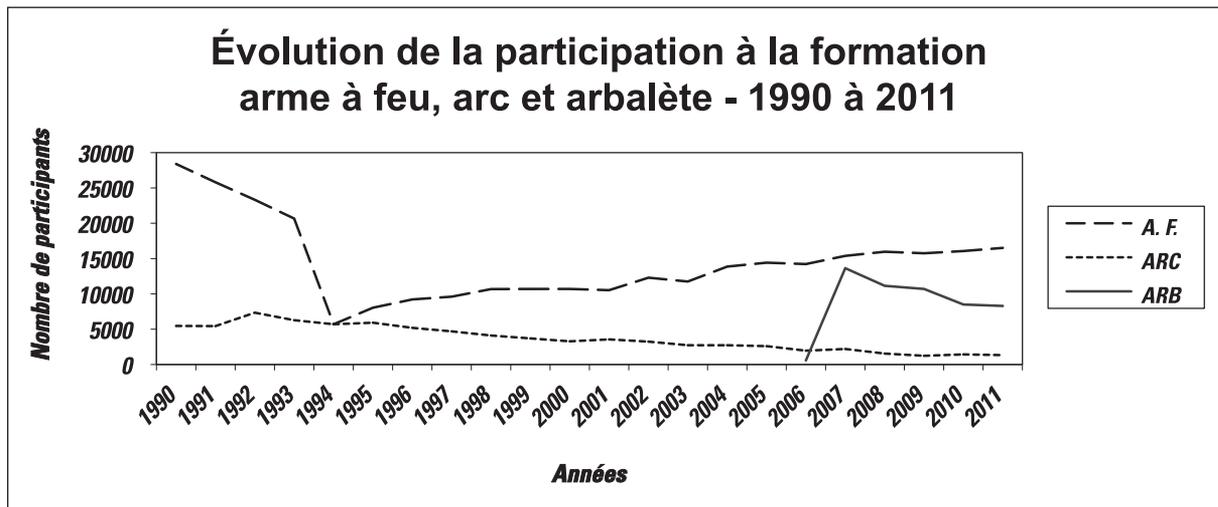
En plus de ces conséquences importantes sur notre société, le déclin de la chasse nous privera, à plus ou moins long terme, d'un outil d'aménagement de la faune très efficace et d'un contact avec la nature à nul autre pareil.

Vous faites partie de ces privilégiés qui ont eu la chance de découvrir la chasse et de l'apprécier. Sans doute quelqu'un, près de vous, a pris le temps de vous faire découvrir ce sport. Il vous appartient, à votre tour, de transmettre votre passion afin que cette composante importante de notre patrimoine se poursuive dans le futur. Il y a sans doute quelqu'un que vous connaissez, un de vos enfants, un neveu ou une nièce, ou encore un ami, qui ne demande qu'à apprendre cet art et cette science qu'est la chasse. La prochaine fois, amenez cette personne à la chasse. Vous serez deux à y gagner.

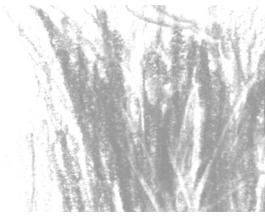
6.4 La relève actuelle et la stratégie de relance

Au cours des dix dernières années, le nombre d'apprentis chasseurs à l'arc n'a cessé de diminuer. En contrepartie, depuis 2001, la popularité de l'arbalète ne cesse de croître. Étant soucieux que les adeptes puissent utiliser cette nouvelle arme de chasse en toute sécurité, les parties concernées (MDDEFP et Fédécip) ont convenu d'exiger, dès 2007, une formation obligatoire intitulée « La chasse avec arc ou arbalète ». C'est depuis lors presque 55 000 adeptes qui ont suivi et réussi cette formation, de sorte à obtenir un certificat du chasseur à l'arbalète (code B).

Depuis le creux historique de 1994, le nombre de nouveaux apprentis chasseurs à l'arme à feu ne cesse d'augmenter. Il a d'ailleurs atteint le cap du 16 500 en 2011.



Étant fort convaincu de l'importance de la chasse comme outil de contrôle d'aménagement de la faune et des bienfaits sociaux et économiques qui y sont associés, le secteur de la faune (gouvernement du Québec) et ses partenaires fauniques, en particulier la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), ont convenu de mettre en oeuvre une stratégie de relance de la chasse, comprenant un ensemble de mesures, visant à favoriser l'intérêt de cette activité de prélèvement faunique auprès de différentes classes de citoyens québécois.



CHAPITRE 2

La conservation de la faune

À notre époque, il ne saurait être question d'exploiter la faune sans garantir sa protection (ou son maintien) et son renouvellement à long terme. C'est pourquoi, le présent chapitre a pour objectif général de présenter le concept de la **CONSERVATION DE LA FAUNE*** ainsi que tous les intervenants nécessaires à sa réalisation, sans bien sûr oublier la place de la chasse et du chasseur dans l'accomplissement de cette noble mission qui est d'assurer la conservation de la faune et de ses habitats au Québec.

Les chasseurs sportifs ont contribué à la création d'attitudes positives envers la conservation de la faune et le respect de l'environnement. Ainsi, par leur présence régulière en pleine nature, ils ont pu observer les transformations subies par les milieux naturels. La destruction d'habitats attribuable aux feux de forêt, à l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles, à l'érosion du sol, à la densification excessive de certains secteurs, au rejet dans la nature d'une grande quantité de déchets non **BIODÉGRADABLES**, toute cette atteinte grave au milieu n'est pas passée inaperçue aux yeux de ces témoins. La pollution de plusieurs lacs et rivières, au point où ni le poisson ni les autres animaux ne peuvent y vivre, les a inquiétés profondément, d'où leurs actions et leurs contributions à la création d'attitudes et d'actions appropriées envers la conservation de la faune.

1. LA CHASSE: UNE ACTIVITÉ QUI ÉVOLUE

La chasse en Amérique du Nord est bien différente de la chasse qui se pratique dans les pays européens. Dans certaines régions d'Europe, le propriétaire foncier est également propriétaire du gibier qui se trouve sur sa terre et c'est lui qui a la garde du droit de le chasser. Lorsque les colons sont arrivés en Amérique du Nord, ils ont trouvé des animaux sauvages qui n'étaient pas protégés par des propriétaires. Il n'y avait aucune loi prescrivant qui pouvait chasser ou piéger. La chasse avait pour objectif de fournir de la nourriture à la maisonnée. Lorsque les fermiers vinrent à produire suffisamment de viande domestique pour subvenir aux besoins, il n'était plus nécessaire de chasser autant pour assurer sa subsistance. Les actions de traquer et de chasser le gibier devinrent alors un sport tel que nous le connaissons maintenant.

Avec l'accroissement du nombre de chasseurs, on a rapidement réalisé qu'il devenait nécessaire d'assurer la conservation de la faune. Des associations et des groupements de chasseurs sportifs se sont formés et ont fait front commun auprès des gouvernements pour l'adoption de lois et de règlements sur la protection de la faune : saisons de chasse, limites de prises, prohibition de la chasse de certaines espèces, établissement de réserves fauniques, etc.

L'appui des chasseurs sportifs à la protection des ressources fauniques a contribué à maintenir certaines espèces et à rebâtir leurs populations ; c'est le cas, par exemple, de l'oie des neiges qui a pu ainsi être sauvée de l'extinction. Grâce, entre autres, à l'appui des chasseurs sportifs, tous les citoyens peuvent profiter davantage de la faune et du milieu naturel qui sont

* Les termes en **PETITES MAJUSCULES** sont présents au glossaire

protégés contre une exploitation abusive et la détérioration des habitats fauniques découlant de notre mode de vie. Il ne devrait jamais en être autrement puisque la faune est, chez nous, un bien qui appartient à tous les citoyens ; chaque génération en est la gardienne temporaire, non la propriétaire, et doit exercer une gestion judicieuse de cette richesse collective exceptionnelle.

2. LA CONSERVATION : UN CONCEPT À COMPRENDRE

D'un point de vue contemporain et aux yeux des sciences de l'environnement, il faut davantage considérer **la conservation de la faune** comme étant l'ensemble des outils de gestion (recherche, règlements, gestion, **AMÉNAGEMENT**, éducation, etc.) garantissant la protection, à long terme, et l'**UTILISATION DURABLE** de la ressource faunique. En ce sens, il faut donc faire une distinction entre la *conservation* et la *préservation*, puisque cette dernière est la protection intégrale de la faune, d'un habitat ou d'un milieu naturel. C'est notamment le cas des espèces en péril et des réserves écologiques (milieu naturel caractéristique).

La **gestion de la ressource faunique** consiste à concilier son utilisation avec une mesure extrême de **PRÉSERVATION**, de sorte qu'elle puisse toujours se renouveler et nous permettre de continuer à satisfaire nos besoins légitimes (... de nature économique, sociale, culturelle et esthétique).

L'utilisation de la faune comme **RESSOURCE RENOUELABLE**, c'est d'abord son prélèvement par la chasse, la pêche ou le piégeage, sous la forme d'activités récréatives, de subsistance ou commerciales. La faune peut aussi faire l'objet d'une utilisation non consommatrice, comme la chasse photographique ou la simple observation de la faune, telle l'ornithologie.

Pour la conservation de la faune, il faut se doter d'outils de gestion qui assurent le renouvellement de la ressource faunique. Grâce au niveau adéquat de connaissances que nous procurent les études, les inventaires fauniques et les suivis appropriés, on peut maintenir l'équilibre nécessaire entre la capacité de support de l'habitat, le niveau de tolérance sociale, l'utilisation et la **PRODUCTIVITÉ** des espèces fauniques visées. À ce titre, il faut souligner l'importance des limites de prises (ou quotas), des périodes de récolte ainsi que des règles d'accès et d'utilisation des territoires mis à la disposition des utilisateurs de la faune.

Il faut aussi prendre en considération les facteurs qui modifient ou perturbent les habitats fauniques pour gérer adéquatement la ressource faunique, et y appliquer les mesures de protection appropriées. Il peut s'agir de la limitation partielle (chasse contingentée par ex.) ou de l'interdiction totale des activités, ce qui constituerait, dans ce dernier cas, une mesure de préservation d'une population faunique, d'un habitat faunique ou d'un milieu naturel.

En vertu de ce système, on peut assurer à notre génération et à celles à venir la jouissance d'un milieu naturel et d'une faune de qualité. On le fait en veillant au contrôle et au suivi de l'utilisation de la faune. Ainsi, **le maintien de populations naturelles et viables d'animaux sauvages a toujours préséance sur l'utilisation de ces derniers**. En appliquant le principe de *l'utilisation durable*, on évite de récolter plus d'animaux que les habitats et les populations n'en produisent annuellement. Les chasseurs québécois connaissent bien ce principe exprimé dans une formule populaire : *ne prélever que les intérêts, sans toucher au capital*.

3. LA CAPACITÉ DE SUPPORT DE L'HABITAT

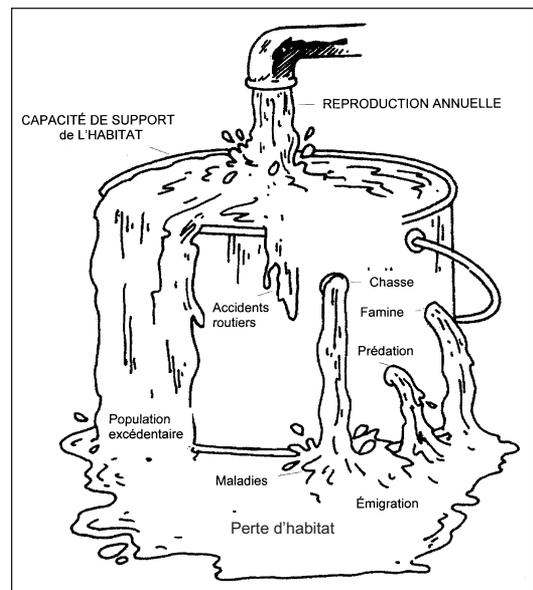
L'habitat est vital pour les espèces animales. Pour qu'elles puissent survivre, se reproduire et se développer, l'habitat doit répondre à leurs besoins, en terme de nourriture, d'eau, d'abri et d'espace. **Un habitat ne peut pas répondre aux besoins d'un nombre illimité d'animaux.** En effet, le nombre d'individus que l'habitat d'une espèce donnée peut supporter est déterminé par la quantité et la distribution de nourriture, d'abris, d'eau ainsi que par la disponibilité de l'espace pour les besoins de mobilité de chaque espèce animale.

La capacité de support d'un habitat se définit globalement comme étant le nombre d'individus d'une espèce que peut annuellement supporter son habitat de façon durable. Elle s'exprime par un nombre d'animaux par unité de surface d'habitat (nb de cerfs par km², par ex.).

Par analogie, la capacité de support d'un habitat peut être illustrée par la figure présentée ci-dessous.

Considérant que :

- le seau = la capacité de support d'un habitat ;
- le robinet = la reproduction annuelle ;
- l'eau = la quantité ou le nombre d'animaux (ou population) que compte l'habitat ;
- les fuites d'eau (pertes) = les facteurs de régulation naturels ou « involontaires » de la population excédentaire (ou d'animaux dépassant la capacité de support) ;
- la chasse (récolte) = facteur de régulation « volontaire » de la population excédentaire.



En absence de chasse, une population animale tend à augmenter jusqu'à ce que l'habitat atteigne sa capacité de support ou même la surpasse. En pareille situation, ce sont les facteurs de régulation naturels (involontaires à l'Homme) qui ont pour effet de maintenir un certain équilibre entre une population animale et son habitat. Ainsi, lorsque le nombre d'animaux tend à dépasser la capacité de l'habitat, la nourriture disponible se fait plus rare, la compétition entre les animaux augmente et les animaux les plus faibles émigrent, s'affaiblissent ou meurent davantage de la prédation, des maladies ou même de la famine. L'étalement des activités humaines et les pertes d'habitats qui en résultent sont des facteurs qui peuvent limiter l'expansion d'une population faunique.

En présence de chasse, une population animale ne dépasse que très rarement la capacité de support de son habitat. Ainsi gérée, la chasse a pour effet de limiter l'importance des pertes d'animaux attribuable aux facteurs de régulation naturels. C'est pourquoi la chasse n'est pas un facteur de régulation naturel mais bien un outil de gestion de la faune. Elle favorise le maintien d'un équilibre entre les populations animales et leurs habitats, en plus de favoriser la pratique de la chasse qui entraîne des retombées sociales et économiques importantes pour la prospérité des régions.

4. QUELQUES RÉALITÉS AU SUJET DE LA FAUNE

La faune est une ressource renouvelable qu'on ne peut accumuler. Lorsque la population animale devient trop importante, l'habitat ne peut suffire à nourrir toutes les bêtes : plusieurs animaux meurent alors de faim. L'habitat peut supporter un nombre limité d'animaux. Les prédateurs éliminent les sujets faibles et malades. Les parasites et les épidémies se développent et détruisent une partie de la population. Des conditions hivernales rudes et difficiles ont tôt fait de faire périr plus d'individus que la chasse sportive n'en prélèverait.

La chasse telle qu'elle se pratique aujourd'hui, n'a pas d'effet néfaste sur la faune. Toutefois, les modifications du milieu naturel apportées par l'exploitation forestière, l'agriculture et de grands projets de travaux publics causent souvent des torts importants en détruisant des habitats qui sont nécessaires à la faune : abri, eau, nourriture et espace sont les éléments vitaux requis pour sa subsistance et son développement.

Les agences gouvernementales, aidées des populations locales et des chasseurs sportifs, ont déployé des efforts importants pour améliorer la faune et son habitat. Elles ont créé, entre autres, des réserves écologiques et des parcs où la faune peut évoluer sans courir le risque de voir son environnement détruit. Des mesures d'aménagement du milieu naturel ont permis l'accroissement des populations d'animaux sauvages, et des lois ont été adoptées pour protéger les habitats fauniques jugés essentiels.

Présentement, nos politiques de gestion de la faune visent à s'assurer qu'aucun gibier ne coure le risque d'être surexploité par les chasseurs. Les gestionnaires responsables de la faune dressent régulièrement des inventaires des espèces chassées et déterminent des limites quant au nombre de bêtes à prélever en fonction de la capacité de support de l'habitat. Grâce à la collaboration des chasseurs sportifs, les ressources fauniques seront protégées et conservées pour le mieux-être des générations présentes et à venir.

5. DES INTERVENANTS FAUNIQUES NÉCESSAIRES

Le maintien, l'amélioration et l'utilisation des ressources fauniques du Québec dépendent, plus ou moins directement, d'un certain nombre d'intervenants. Certains sont gouvernementaux et d'autres non gouvernementaux.

La faune revêt une grande importance pour un grand nombre de citoyens du Québec. C'est pourquoi de nombreuses personnes se sont regroupées, en associations et en fédérations, pour mieux défendre leurs mission, valeurs ou intérêts en regard de ce patrimoine collectif.

En novembre 2007, le Gouvernement du Québec adoptait les articles 161.1 et 161.2, du Chapitre V.1, qui modifiait la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) afin de prévoir la constitution, par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, d'une Table nationale de la faune et de tables régionales de la faune. Le mandat de ces tables est de conseiller le ministre ou ses représentants régionaux sur toute question qui leur est soumise concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Les organismes qui compose la Table nationale de la faune sont tous des partenaires dits fauniques du secteur de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Il s'agit : Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ), Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), Fondation de la faune du Québec (FFQ), Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL), Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et Zecs Québec (FQGZ).

Avant de présenter, plus en détails, les principaux organismes non gouvernementaux concernés par la faune que l'on peut chasser ou piéger, voyons d'abord les organismes gouvernementaux qui sont concernés, à des degrés divers, par la gestion du patrimoine faunique.

5.1 Les organismes gouvernementaux (O.G.)

Au Québec, il y a essentiellement cinq organismes gouvernementaux qui jouent un rôle plus ou moins grand et direct en matière de gestion de la faune et de ses habitants.

5.1.1 Le secteur de la Faune (MFFP) *faune.gouv.qc.ca*

Une des missions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Le secteur de la Faune est le principal gestionnaire de la faune du Québec. Son mandat est de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional. Le concept de développement durable inclut la notion de mise en valeur et répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire leurs propres besoins. Elle assure également la conservation des espèces menacées et vulnérables et elle développe des techniques d'élevage des poissons pour répondre aux besoins des gestionnaires de la faune.

Actuellement, c'est la Mise en valeur de la faune et éducation du MFFP qui est responsable de l'éducation pour le secteur de la Faune. Les actions dans le réseau éducatif et auprès de la relève des chasseurs et piégeurs (PESCOF) sont diffusées par les agents de protection de la faune et des partenaires fauniques.

Le Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) comprend quatre modules de formation obligatoire menant au certificat du chasseur ou piégeur. Il s'agit : du *Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu* (CCSMAF), de l'*Initiation à la Chasse avec Arme à Feu* (ICAF), de l'*Initiation à la Chasse avec Arc et Arbalète* (ICAA) et du *Piégeage et Gestion des Animaux à Fourrure* (PGAF). La participation et la réussite des examens relatifs à ces modules sont requis pour obtenir un certificat du chasseur ou du piégeur.

5.1.2 *Secteur Forêt Québec*
www.mffp.gouv.qc.ca/forets/

Forêt Québec est le principal gestionnaire des forêts du domaine public au Québec. Il collabore activement à l'étude sur la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Il dirige des projets de recherche et de suivi portant sur l'évaluation de l'impact des activités forestières sur le milieu naturel, y compris sur les habitats fauniques. Dans le cadre de ses activités, Forêt Québec se préoccupe du maintien de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers.

5.1.3 *Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques*
www.mddelcc.gouv.qc.ca

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels pour contribuer au bien-être des générations actuelles et futures.

Le Ministère exerce notamment son activité dans les domaines suivants : la promotion du développement durable au sein de l'Administration publique et de la société québécoise; la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois.

5.1.4 *Le Service canadien de la faune (SCF)*
www.ec.gc.ca/rcom-mbhr/

Les responsabilités du SCF (une composante du ministère fédéral Environnement et Changement climatique Canada) comprennent la protection et la gestion des oiseaux migrateurs et des habitats importants. Le SCF s'intéresse aux **ESPÈCES MENACÉES** de disparition et participe au programme national des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ, pour le faucon pèlerin, le pluvier siffleur, etc.). Il collabore à des travaux sur des questions fauniques de portée nationale et internationale, notamment par le biais d'une entente avec les pays scandinaves sur la conservation de l'ours blanc. Le SCF mène des recherches en biologie animale (entre autres, sur les effets des polluants sur la faune), ainsi que des études sur la valeur socio-économique de la faune. Enfin, il gère le réseau des réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs et les aires de repos de la **SAUVAGINE**.

5.1.5 *La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)*
www.sepaq.com

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées œuvrant dans l'offre d'activités et de services.

Elle exploite 47 établissements regroupés en 3 réseaux : 21 parcs nationaux et le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 15 réserves fauniques, Sépaq Anticosti ainsi que 9 centres touristiques, dont l'Aquarium du Québec.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements dans 16 régions administratives.

Enfin, la Société a également la responsabilité déléguée de gérer les tirages au sort en matière d'exploitation de la grande faune au Québec.

5.2 Les organismes non gouvernementaux (ONG)

Associations, fédérations, sociétés, universités, les ONG sont nombreux à épauler les initiatives gouvernementales en gestion des ressources fauniques. Ils permettent aux citoyens d'œuvrer dans le domaine de la conservation, de l'aménagement ou de l'éducation relative à la faune. Grâce à eux, la population peut faire entendre sa voix auprès des autorités fauniques.

5.2.1 *La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)*
fedecp.com

Cet organisme sans but lucratif existe depuis 1946. Il réunit le plus grand nombre de chasseurs et de pêcheurs sportifs du Québec, par l'intermédiaire d'associations affiliées à la Fédération. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives.

La Fédération agit dans trois principaux champs d'action :

- La défense des droits des chasseurs afin de s'assurer que toutes mesures réglementaires relatives à la chasse et à la pêche respectent le caractère de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune.
- L'éducation afin de s'assurer que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage.

- La préservation des habitats fauniques afin d'assurer et de maintenir en santé les populations de gibiers et de la faune en générale.

Dans l'application de ses champs d'intervention, la Fédération peut également compter sur l'appui de ses *filiales*, Sécurité nature et sa fondation Héritage faune, surtout au niveau du développement d'un comportement responsable du chasseur et pour la promotion de la conservation et la mise en valeur de la faune.

L'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Sécurité nature, fut créé en 1995. Ayant pour mission le développement d'un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs du Québec, cette filiale de la Fédération est incorporée à titre d'organisme sans but lucratif et est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres. L'organisme, maître d'œuvre de la Fédération en matière d'éducation et de formation pour la sécurité dans la nature, compte une dizaine d'employés et plus de 615 moniteurs volontaires répartis dans toutes les régions du Québec. Les principales responsabilités de Sécurité nature consistent à :

- Élaborer des programmes d'éducation en matière d'interprétation de la nature, de la protection et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi que de la sécurité des personnes pratiquant des activités de plein air.
- Éditer du matériel éducatif relatif à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi qu'à des activités connexes aux loisirs de plein air.

5.2.2 Zecs Québec (FQGZ)

www.reseauzec.com

C'est en 1982, soit quatre ans après la mise en œuvre de l'Opération gestion faune, que le gouvernement du Québec a invité les zones d'exploitation contrôlées (zecs) à se munir d'un mécanisme de coordination nationale. L'année suivante, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) est née. Elle s'est vu confier la mission de représenter les organismes gestionnaires de zecs et de défendre leurs intérêts au plan provincial, et ce, dans un esprit de conservation et de mise en valeur de la faune. Depuis, la FQGZ a été reconnue par le gouvernement du Québec comme représentante officielle des 63 organismes agréés pour la gestion des zecs de chasse, de pêche et de plein air. En 2008, la FQGZ est devenu Zecs Québec

Zecs Québec est dotée d'une mission à deux volets : représenter et défendre ses membres, et fournir des services de qualité permettant aux gestionnaires de zecs de relever les défis de gestion.

5.2.3 La Fédération des pourvoiries du Québec inc. (FPQ)

www.pourvoiries.com

Les pourvoiries sont présentes au Québec depuis près d'un siècle et le premier regroupement de pourvoyeurs connu est l'Association des Outfitters de Québec, créée en décembre 1948. Au cours des

années qui ont suivi, la dénomination a été changée à quelques reprises, pour devenir, en décembre 2002, la Fédération des pourvoires du Québec inc. (FPQ).

Aujourd'hui, la FPQ, un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec, regroupe quelque 375 pourvoires ayant en commun un profond attachement à la nature québécoise et le désir de la mettre en valeur, tout en favorisant son accès au public.

La FPQ s'est donnée comme mission de : représenter et promouvoir les intérêts collectifs des membres et de l'industrie dans une perspective de développement durable.

5.2.4 *La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ)* *www.ftgq.qc.ca*

C'est à compter de 1976 que s'est développé le premier regroupement provincial des trappeurs québécois : l'Association provinciale des trappeurs indépendants. Près de 25 ans plus tard, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) voyait le jour grâce à la fusion de l'Association provinciale des trappeurs indépendants et de l'actuelle Fédération.

La FTGQ est un organisme à but non lucratif. Sa mission est de promouvoir le piégeage en tant qu'activité économique et professionnelle, d'en assurer le gestion, le développement ainsi que la perpétuation dans le respect de la faune et de ses habitats.

Ces objectifs sont: regrouper les trappeurs québécois dans une organisation vouée uniquement au piégeage; informer et éduquer ses membres et le public; défendre et promouvoir les intérêts de ses membres; aider les trappeurs dans la mise en marché de leurs fourrures; promouvoir les méthodes humanitaires de piégeage, la recherche et le développement techniques et scientifiques, ainsi que la protection et la conservation de la faune et des habitats fauniques; participer à la gestion des animaux à fourrure; représenter les trappeurs québécois en tant que professionnels; et fournir des services de toute nature en relation avec ses objectifs.

5.2.5 *La Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)* *fqsa.ca*

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), née en 1984, est un organisme à but non lucratif dont la raison d'être est d'unir et de représenter les intérêts de l'ensemble des saumonniers du Québec. À cette fin, la FQSA s'est donnée pour mission de promouvoir : la conservation et la mise en valeur des rivières à saumon; le développement de la pêche sportive du saumon; et la défense de la ressource saumon et de son habitat contre toutes menaces, de même que le maintien de l'accès à une pêche de qualité, à prix acceptable.

5.3 Les fondations

Les chasseurs contribuent à la conservation de la faune et de ses habitats, par des contributions volontaires ou statutaires à diverses fondations présentes au Québec. Mentionnons, entre autres, la Fondation

de la faune du Québec (FFQ), la Fondation Héritage-Faune (FHF) et Canards Illimités Canada (CIC).

5.3.1 *La Fondation de la faune du Québec (FFQ)* *www.fondationdelafaune.qc.ca*

Fondée en 1984 par le Gouvernement du Québec, la Fondation de la faune du Québec (FFQ) est constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1). La FFQ est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Sa mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, partout au Québec.

Depuis sa création, la Fondation a soutenue plusieurs milliers de projets dans les domaines d'activités suivants: acquisition d'emplacements à des fins de protection, d'aménagement, de restauration et de mise en valeur des habitats, projets de recherche faunique ou d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'importance de protéger les habitats de la faune. Les projets sont réalisés avec des partenaires du milieu. Ils touchent les habitats terrestres, aquatiques et humides de toutes les régions du Québec.

Outre la contribution majeure des chasseurs, pêcheurs et trappeurs québécois lors de l'achat de leur permis, la Fondation tire ses revenus des retombées de la Carte Nature Visa Desjardins, de la vente d'un timbre annuel de conservation et de généreux donateurs corporatifs ou individuels.

5.3.2 *La Fondation Héritage faune (FHF)* *fedecp.com/heritage-faune*

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, a été fondée en 1980. Elle a comme mission la restauration des habitats fauniques.

En plus d'offrir diverses sources de financement pour permettre la réalisation des projets d'aménagement faunique, elle offre la formation nécessaire aux associations sous forme de cours et de soutien permanent. Elle se consacre plus spécifiquement à promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatique et terrestre, ainsi que des études, des recherches et des programmes d'éducation publique valorisant la faune et ses habitats.

5.3.3 *Canards Illimités du Canada (CIC)* *www.canards.ca*

Cet organisme est présent au Québec depuis 1976. C'est un organisme privé sans but lucratif consacré à la protection et à l'aménagement des milieux humides. Ses interventions visent surtout les oiseaux aquatiques (canards, oies et bernaches), mais elles font de plus en plus de place aux autres écosystèmes de même qu'à quelques autres espèces aquatiques et semi-aquatiques.

Depuis son arrivée au Québec, CIC a conservé 190 sites distincts, c'est-à-dire plus de 28 000 hectares (69 190 acres) d'habitats humides et riverains

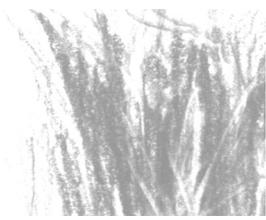
5.4 Le chasseur sportif

Malgré tout le travail fait en ce sens, les employés du secteur de la faune, responsable de la faune québécoise, ne peuvent, à eux seuls, assurer la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec. C'est pourquoi il est essentiel que chaque chasseur collabore à cette mission. Il y a plusieurs façons d'y arriver ; en voici les principales.

Tout d'abord, le chasseur sportif doit observer les lois et règlements concernant la chasse et adopter une attitude et des comportements responsables en milieu naturel. C'est aussi en respectant le code de comportements du chasseur qu'il montrera à tous sa volonté de protéger et de sauvegarder les richesses fauniques du Québec.

Le chasseur sportif peut aussi participer activement à la conservation de la faune en devenant membre, dans sa localité, d'une association de chasse et de pêche ; il en retirera de nombreux avantages, et aura ainsi l'occasion de participer activement aux divers projets communautaires réalisés par son association, destinés à la conservation des ressources fauniques et du milieu naturel dont il sera le premier à profiter.

Enfin, avec les responsables de territoires à gestion déléguée (pourvoiries, zecs, réserves ou autres territoires fauniques), il est possible de participer directement à la protection de la faune en secondant l'**AGENT DE PROTECTION** à titre **D'ASSISTANT À LA PROTECTION DE LA FAUNE**. L'assistant possède des pouvoirs limités mais suffisants pour augmenter de façon sensible l'efficacité de l'agent qui ne peut être présent partout en même temps.



CHAPITRE 3

Le chasseur et la loi

1. LES LOIS ET RÈGLEMENTS CONCERNANT LA FAUNE

Comme on le verra au chapitre sur la connaissance et l'aménagement de la faune, les populations fauniques et leur habitat peuvent être fragiles. La mise en place d'une réglementation appropriée et son application sont donc nécessaires, si l'on veut assurer le développement et l'utilisation durables de la ressource faunique.

Les normes sont des outils de gestion indispensables, car elles fixent les règles de base auxquelles sont soumis les utilisateurs de la faune. Elles ont pour but d'encadrer les activités de prélèvement et de permettre une utilisation durable des ressources concernées. La réglementation doit assurer le maintien des populations animales à un niveau souhaitable et répartir le mieux possible la ressource entre les utilisateurs. Elle doit régir le prélèvement de manière à ce qu'une espèce faunique puisse survivre, se reproduire et se renouveler.

La réglementation évolue à mesure que se précisent les connaissances sur l'écologie et la biologie des espèces. Les normes sont révisées périodiquement afin d'ajuster les règles d'utilisation à la situation concrète des espèces et des utilisateurs.

La mise en place de la réglementation implique aussi l'instauration de structures ou de moyens de contrôle. Les agents de protection de la faune sont les personnes chargées d'appliquer les lois et les règlements régissant la protection et l'utilisation de la ressource faunique.

Au Québec, c'est la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* qui confère au gouvernement le pouvoir de gérer la ressource faunique. L'esprit de cette loi est de veiller à la **PÉRENNITÉ** des espèces et des habitats, tout en favorisant le développement et l'utilisation de la faune. Elle définit les catégories de territoires créés à ces fins, précise les conditions et modalités d'exercice de diverses activités reliées à la faune ou ses habitats, établit des catégories de permis et fixe le cadre de la réglementation qui en découle. La loi détermine les priorités d'allocation des stocks pour les divers utilisateurs de la faune.

Les principaux règlements régissant les activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec sont les suivants : le *Règlement sur la chasse*, le *Règlement sur la pêche*, le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (Loi fédérale sur la convention concernant les oiseaux migrateurs) et d'autres, moins connus, qui affectent plus ou moins directement l'activité du chasseur.

Un chasseur doit donc se faire un devoir de connaître et respecter les lois et règlements concernant la faune et leur habitat, en plus d'autres lois concernant les activités du chasseur. Quel que soit l'endroit où il chasse, il ne pourra jamais invoquer son ignorance des lois devant les tribunaux. Ce principe est d'autant plus important que nombre d'entre eux chassent également en dehors du Québec..

1.1 Les dispositions légales pour la protection de la faune

Par exemple, il y a d'abord l'interdiction absolue de chasser certaines espèces, à certains endroits ou pendant des périodes définies au cours de l'année, c'est-à-dire le temps de la mise bas et de l'élevage des petits.

De plus, on y indique comment abattre le gibier en évitant le plus possible de le faire souffrir, ainsi que l'usage de certains dispositifs pour attirer ou pour chasser le gibier. Ces mesures ont pour but de protéger la faune tout en la rendant accessible à plus de gens. En effet, ces contraintes réduisant l'efficacité du chasseur permettent une augmentation du nombre d'adeptes ou du nombre de jours de récréations sans pour cela mettre en péril la survie d'une espèce.

1.2 Les lois concernant la sécurité et le bien-être des citoyens

Ces dispositions interdisent de transporter des armes chargées dans un véhicule, de tirer d'un véhicule (exception faite pour certains handicapés dûment autorisés), de même que la possession de toute arme à feu sur les terrains et dans les bâtiments d'une institution d'enseignement et d'une garderie, ainsi que dans un transport public ou scolaire.

Voyons les responsabilités des chasseurs et piégeurs à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la *Loi sur la sécurité dans les sports*.

1.2.1 Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1).

Cette loi, et ses règlements, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Cadre général d'application

Cette loi prévoit trois volets :

1. l'interdiction de possession d'une arme à feu dans certaines institutions désignées, de même que dans les transports scolaires et publics, à l'exclusion du taxi;
2. le signalement de comportements susceptibles de compromettre la sécurité avec une arme à feu;
3. l'encadrement de la pratique du tir à la cible avec des armes à autorisation restreinte et prohibées.

Toutefois, des exemptions et des exclusions s'appliquent, notamment, à l'égard des personnes pratiquant des activités de chasse et de piégeage.

Définition d'arme à feu

Elle vise les armes à feu au sens du *Code criminel* (déf. Art. 2 C.cr.), même celles qui n'ont pas à être enregistrées en vertu de la Loi sur les armes à feu. Ainsi, au sens de cette nouvelle loi du Québec, le terme « arme à feu » signifie toute arme susceptible, grâce à un canon qui permet de tirer du plomb, des balles ou tout autre projectile, d'infliger des lésions corporelles graves ou la mort à une personne, y compris une carcasse ou une boîte de culasse d'une telle arme ainsi que toute chose pouvant être modifiée pour être utilisée comme telle. Il est important de comprendre de cette définition qu'elle vise notamment l'arme à air comprimé, dont la vitesse de propulsion est inférieure à 500 pieds par seconde.

Interdiction de possession d'armes à feu

Les **institutions désignées** par cette interdiction sont : les centres de la petite enfance, les garderies; les services de garde en milieu scolaire; les établissements d'enseignement, etc. Cela comprend également les stationnements situés sur la propriété des institutions désignées.

La Loi prévoit des exclusions et des exemptions conditionnelles à cette interdiction générale qui concerne la possession d'arme à feu. Il s'agit : d'une résidence où sont fournis des services de garde en milieu familial et qui abrite une arme à feu; des activités et des lieux de formation titulaires d'un permis d'entreprise en vertu de la *Loi sur les armes à feu*; et d'autres lieux qui servent d'entreposage des armes à feu qui appartiennent à l'institution ou qui sont apportées par l'instructeur ou les étudiants sont aussi exclus, tels la filiale Sécurité nature (de la Fédécip) et la Fédération québécoise de tir.

SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL – Dans ces lieux, la personne responsable doit aviser par écrit les parents qu'à cet endroit, il s'y trouve une arme à feu. Elle doit transmettre une copie de cet avis portant la signature des parents ainsi qu'une copie des certificats d'enregistrement au ministre de la Sécurité publique s'il s'agit d'une personne non reconnue par un bureau coordonnateur ou au bureau coordonnateur qui l'a reconnue,. De plus, l'arme à feu doit être hors de la vue et de la portée des enfants.

Une deuxième exclusion conditionnelle concerne les invités en possession d'une arme à feu et qui sont en hébergement passager dans une telle résidence. En pareille situation, les conditions à respecter sont que : cet hébergement est requis pour accéder aux lieux où les invités entendent exercer leurs activités sportives impliquant l'utilisation d'arme à feu; la personne responsable du service de garde en milieu familial, s'assure que les armes à feu sont remises hors de la vue et de la portée des enfants.

AUTRES LIEUX D'EXCLUSIONS ET D'EXEMPTIONS susnommées possédant un permis d'entreprise. Dans ces cas, les armes à feu qui sont transportées au lieu de formation doivent être déchargées et rendues inopérantes par un dispositif de verrouillage sécuritaire, ou par l'enlèvement du verrou ou de la glissière. Elles doivent être rangées dans un contenant opaque

bien verrouillé et conçu de manière à ce que l'on ne puisse pas le forcer facilement. Les munitions doivent être dans un contenant distinct.

Les institutions doivent donner aux étudiants qui sont inscrits au cours et aux instructeurs une carte d'identité avec photo. Ces derniers doivent l'avoir en tout temps avec eux.

Les instructeurs de Sécurité nature, qui dispense notamment les formations CCSMAF et CCSMAFAR, ainsi que les instructeurs de la FQT, sont exemptés de l'interdiction de possession sur les lieux d'institutions désignées réservés à cette fin et pour la durée de la formation sur le maniement sécuritaire d'armes à feu seulement.

Enfin, il est entendu que ces normes d'entreposage s'ajoutent à celles déjà prévues par la réglementation fédérale.

Les **moyens de transports concernés** par cette interdiction sont : les transports publics et scolaires, à l'exception du taxi.

Il faut d'abord préciser qu'en aucun cas, les transports en commun, tels les métros et les autobus de ville, ne peuvent être utilisés pour transporter des armes à feu.

Ensuite, certaines exemptions s'appliquent en matière de transport. Ainsi, les personnes détenant un permis autorisant la possession d'une arme à feu peuvent transporter celle-ci dans les autocars, les navettes, les trains, les aéronefs et les traversiers pour exercer une activité permise par la Loi.

Cependant, cette exemption ne vaut que dans la mesure où la personne n'a aucun autre choix que celui d'utiliser l'un de ces moyens de transport public étant donné sa situation personnelle ou l'activité à laquelle elle veut participer.

Une exemption est également prévue pour les personnes détenant un permis autorisant la possession d'une arme à feu qui utilisent un transport nolisé, lorsque ce moyen de transport est retenu en exclusivité par un groupe, dans le but d'exercer une activité permise par la loi. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'une activité de chasse ou d'une compétition de tir à la cible.

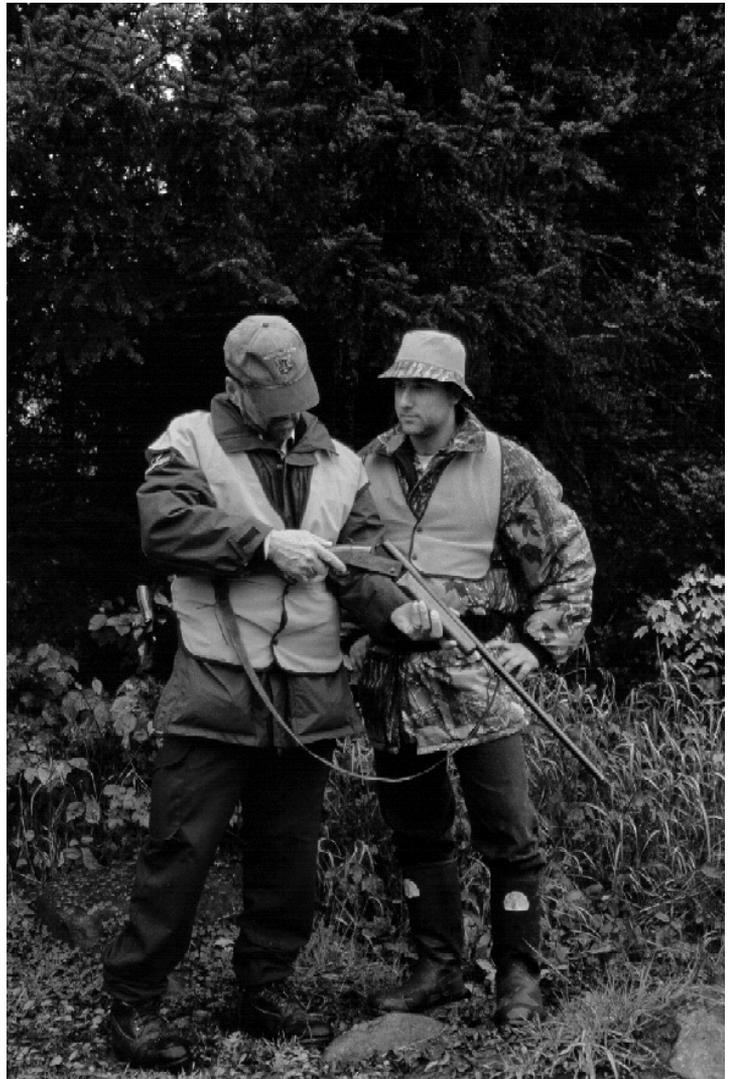
Dans tous les cas, ces personnes sont tenues, pour le transport de leurs armes à feu, de les décharger et de les rendre inopérantes par un dispositif de verrouillage sécuritaire ou par l'enlèvement de leur verrou ou de leur glissière. Ces armes doivent également être rangées dans un contenant opaque bien verrouillé et conçu de sorte qu'il ne puisse être forcé facilement. Les munitions doivent être placées dans un contenant distinct.

1.3 Les lois favorisant une répartition plus équitable de la ressource ainsi que son utilisation durable

Plusieurs mesures, dont l'obligation de posséder un permis de chasse et les limites de capture, assurent une chance égale à tous de bénéficier des ressources fauniques. Des règlements définissent les catégories de permis disponibles pour une espèce ou pour un territoire donné.

Le secteur de la faune (gouvernement du Québec) met à la disposition du public l'information réglementaire relative à la chasse. Elle comprend un résumé des règlements concernant ces activités. Il est important que chaque chasseur se familiarise avec ces règles générales à observer lorsqu'on chasse au Québec. En ce qui concerne la chasse à la sauvagine, le chasseur aura également intérêt à se procurer le dépliant réglementaire régissant cette chasse auprès du Service canadien de la faune.

Enfin, chaque province canadienne et chaque état américain publie un document similaire qui résume les règles de chasse. Si l'on projette un voyage de chasse à l'extérieur du Québec, il convient de demander ces résumés assez tôt pour se familiariser avec les règles locales à observer.



MRNF

2. DIVERSES LOIS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU CHASSEUR

Certains articles du *Code civil* et du *Code criminel* qui régissent le comportement des citoyens en général ont une application directe à l'égard du chasseur. En voici l'essentiel.

2.1 Droit civil

Si le chasseur peut prétendre avoir certaines prérogatives, le **PROPRIÉTAIRE FONCIER**, lui, jouit d'un droit strict et incontestable : celui du propriétaire, quelle que soit l'étendue de son domaine privé.

2.1.1 Droit du propriétaire

Le Code civil est catégorique sur ce point. L'article 947 définit comme suit le droit de propriété :

« La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer librement et complètement d'un bien sous réserve des limites et des conditions d'exercice fixées par la Loi. »

2.1.2 Prérogatives du chasseur et leurs limites

De son côté, le chasseur a certaines prérogatives (qui ne sont pas des droits au sens juridique du terme), car si le propriétaire foncier est propriétaire absolu de sa terre, le gibier ne lui appartient pas. Depuis des siècles les juristes désignent le gibier comme « res nullius », c'est-à-dire « une chose qui n'appartient en propre à personne ». Les tribunaux contemporains reconnaissent cette règle selon laquelle le propriétaire terrien ne peut prétendre à la propriété du gibier qui se trouve sur son domaine. Toutefois, l'article 2 de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture interdit à toute personne d'entrer ou de passer sur un terrain privé sans la permission du propriétaire. Le chasseur devra donc obtenir la permission du propriétaire concerné avant d'accéder à un terrain privé aux fins de chasse.

L'article 412 (16) de la Loi sur les cités et villes stipule que « toute corporation locale peut faire amender ou abroger des règlements pour empêcher ou réglementer le tir avec arme à feu ».

Il est donc important de s'informer des zones d'application de tels règlements lorsqu'on se propose de chasser dans une municipalité du Québec.

2.2 Droit pénal

Cet aspect du droit civil trouve son complément dans le droit pénal. Suivant les dispositions du Code criminel (article 41) et la doctrine qui en découle, un propriétaire a le droit d'interdire tout empiètement (« trespass ») sur son domaine, et il peut même avoir recours à la force nécessaire pour repousser l'intrus après lui avoir donné des avertissements raisonnables.

L'article 41 du Code criminel se lit comme suit : « Quiconque est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble,

comme celui qui lui prête légalement main-forte ou agit sous son autorité, est fondé à employer la force pour en empêcher l'intrusion par qui que ce soit, ou pour en éloigner un intrus, s'il ne fait usage que de la force nécessaire ».

Sur ce point, afin d'assurer la pleine jouissance du droit de propriété, l'article 174 al.1(d) du Code criminel ajoute que : « Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, quiconque... (d) trouble la paix et la tranquillité des occupants d'une maison d'habitation en déchargeant des armes à feu ou en causant un autre désordre dans un endroit public... ».

De plus, l'article 36 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune stipule que : « Nul ne peut chasser, piéger ou pêcher sur un terrain privé ou pêcher à partir d'un terrain privé dont le propriétaire est membre d'un organisme agréé par le ministre ou est partie à un protocole d'entente convenu avec ce dernier, aux fins de la gestion de la faune et de son accessibilité, s'il n'a obtenu au préalable l'autorisation du propriétaire ou de son représentant... ».

EN COMPLÉMENT SUR : « le droit de chasser, de pêcher et de piéger »...

En décembre 2002, le gouvernement du Québec a reconnu officiellement le droit de pêcher, de chasser et de piéger sur l'ensemble du territoire québécois et interdit de faire obstacle, sciemment, à la pratique légitime de ces activités.

Les nouvelles dispositions législatives précisent cependant que la chasse, la pêche et le piégeage ne sont pas des activités prépondérantes par rapport à d'autres activités pouvant s'exercer sur le même territoire.

3. LES ESPÈCES QUE L'ON PEUT CHASSER AU QUÉBEC

Selon les espèces chassées, l'utilisation des engins doit toujours être conforme à la réglementation en ce qui concerne, par exemple, les types d'armes à feu, les calibres, les munitions, les tensions des arbalètes et des arcs ainsi que les pointes de flèche utilisées. Certaines espèces peuvent être chassés en enclos, tels le cerf de Virginie et certaines espèces exotiques. Pour les autres mammifères, oiseaux, reptiles et **AMPHIBIENS** qui peuvent être chassés au Québec, vous trouverez ci-dessous les modalités régissant leur exploitation.



- Au moyen d'une arme à feu, d'un arc ou d'une arbalète :

Voici la liste des animaux que les détenteurs du permis approprié peuvent chasser au Québec :

Orignal, cerf de Virginie, caribou, ours noir, loup, coyote, marmotte commune, raton laveur, renard roux, lièvre d'Amérique, lièvre arctique, lapin à queue blanche, faisan, gélinotte huppée, gélinotte à queue fine, perdrix européenne, tétras du Canada, lagopède des saules, lagopède alpin, corneille d'Amérique, étourneau sansonnet, quiscale, moineau domestique, vacher, carouge à épaulettes, pigeon biset, dindon sauvage, caille, colin de Virginie, francolin, perdrix bartavelle, perdrix choukar, perdrix rouge et pintade.



- Au moyen d'un fusil de chasse ou d'un arc :

La plupart des canards, toutes les oies, toutes les bernaches ; bécassine, bécasse, foulque, gallinule.



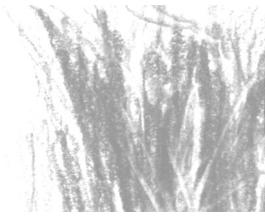
- Au moyen d'un collet :

Lièvre d'Amérique, lièvre arctique, lapin à queue blanche.



- Par d'autres moyens :

l'assommoir, la barrière, le dard, l'épuisette, la fosse, l'hameçon et la main : Ouaouaron, grenouille verte, grenouille léopard.



CHAPITRE 4

L'éthique du chasseur

Le chasseur se retrouve seul, dans la nature, face à des richesses collectives dont il profite pour son bien-être et son plaisir. À ces avantages correspondent des obligations et c'est par une discipline personnelle et un comportement correct que le chasseur sportif respecte la faune et son habitat et qu'il veille à sa propre sécurité et à celle des autres usagers du milieu naturel.

L'éthique du chasseur est, à la base, une affaire de civisme, de courtoisie et d'esprit sportif, en même temps que de conscience sociale. Chaque citoyen a une responsabilité envers le pays. La protection et la sage utilisation de l'environnement ainsi que des ressources naturelles renouvelables sont d'une importance primordiale pour l'ensemble de la collectivité. À ce titre, le chasseur sportif a plusieurs responsabilités qui vont de pair avec ce respect et cet usage réfléchi du milieu naturel.

On ne peut conserver la beauté d'un pays en dégradant son environnement. Il est du devoir de chaque chasseur de quitter un territoire en le laissant dans le même état qu'il l'a trouvé, ou, à tout le moins, en n'ayant pas contribué à le détériorer.

Le chasseur doit donc adopter, en tout temps, des comportements éthiques en faisant preuve de courtoisie, d'esprit civique et de respect de l'environnement. On apprécie grandement que les autres manifestent ces comportements, alors à soi de commencer. D'ailleurs, ces attitudes contribuent au respect et à la sécurité à la chasse.



1. L'ÉTHIQUE DU CHASSEUR : UNE AFFAIRE DE RESPONSABILITÉ

Un chasseur responsable :

1- se connaît et se respecte. En conséquence, pour assumer pleinement son rôle dans l'équilibre de la nature :

- tout au long de l'année, il développe ses habiletés et sa compétence dans l'exercice des activités de plein air, pour en profiter en toute sécurité ;
- il choisit l'équipement convenant à son activité et l'entretient adéquatement ;
- il connaît ses limites, s'y adapte, tout en s'efforçant de s'améliorer.

2- respecte les autres chasseurs et utilisateurs du milieu naturel. En conséquence :

- il évite de se comporter en maître unique et absolu des lieux ;
- il est toujours conscient des risques liés à l'usage d'une arme et ne relâche pas sa vigilance, pour éviter tout accident attribuable à une négligence de sa part ;
- il reconnaît le droit à d'autres chasseurs de se livrer à leur activité et manifeste à leur endroit le comportement qu'il s'attend à recevoir de leur part, évitant ainsi toute confrontation, à la fois inutile et nocive pour l'image du chasseur, favorisant l'accessibilité à la faune pour tous ;
- on ne devrait jamais empiéter sur le « territoire » d'un chasseur voisin sous prétexte de réussir un coup facile. Il faut donner une chance égale à l'autre car, souvent, les coups tirés impatiemment manquent ou blessent le gibier en plus de menacer la sécurité du chasseur voisin. L'on doit s'assurer que chaque coup tiré est bien placé et fatal pour le gibier que l'on chasse ;
- lorsqu'on n'est pas certain d'avoir soi-même réussi à atteindre le gibier visé, il vaut mieux accorder l'animal abattu à son compagnon de chasse ;
- il n'agit pas en écumeur (ou pillleur) qui vide les lieux des ressources fauniques qui l'intéressent ;
- il se comporte avec courtoisie et bienveillance envers les campeurs, les observateurs de la faune, les pêcheurs, les trappeurs, etc., reconnaissant ainsi que les meilleures garanties pour l'avenir de la chasse sont, d'une part, le savoir-vivre manifesté par les chasseurs à l'endroit de ces groupes et, d'autre part, **l'accessibilité du grand nombre au patrimoine faunique** dans son milieu ainsi que l'assurance que la conservation de la ressource faunique n'est pas menacée par les activités de prélèvement.

À QUI LA PRIORITÉ DU GIBIER ABATTU ?

VOICI UNE RÈGLE D'OR, souvent oubliée, hélas, par certains chasseurs, celle dite de la première blessure vitale ou fatale. Il est question du chasseur atteignant le premier un animal dans une zone vitale (c'est-à-dire dans les poumons ou le cœur ou même le foie). Cette blessure cause la plupart du temps des saignements plus ou moins abondants, mais l'animal peut quand même parcourir une certaine distance. Le chasseur dont il est question a priorité sur tout autre chasseur subséquent et est en droit de réclamer son dû, même si un autre chasseur a atteint l'animal. Si, bien sûr, le premier chasseur n'a pas atteint la zone vitale et qu'un second a abattu ce gibier en plaçant son projectile dans la zone vitale, c'est le contraire qui se produit ; le premier chasseur abandonne « ses droits » au second.

Aucun chasseur qui se respecte ne pense à s'approprier une prise qui appartient à un autre. Respect et courtoisie vont de pair avec la pratique d'une activité noble.

3- respecte le droit du propriétaire. Aucun espace n'est sans propriétaire, la possession de la terre étant divisée entre la propriété privée et la propriété publique. Le chasseur doit faire preuve de sens civique et de considération quel que soit le propriétaire de la terre. Le respect du droit des autres est absolu ; autrement, comment espérer que l'on nous respecte ? L'ouverture du propriétaire aux adeptes de la chasse est souvent le fruit d'expériences antérieures avec certains d'entre eux. Rien de plus efficace pour entraîner l'interdiction d'accès que d'abuser de l'hospitalité de son hôte, en oubliant de demander la permission, en laissant des déchets, abîmant des clôtures ou le boisé, etc.

4- respecte la faune, les habitats et l'environnement. Pour le chasseur sportif, la faune n'est pas que du gibier en perspective ou une cible vivante :

- il s'efforce d'en connaître le plus possible sur le rôle des animaux sauvages dans un écosystème équilibré et sur ce qui constitue la richesse et la diversité d'un milieu naturel ;
- il apprend à connaître les mœurs du gibier poursuivi et, son territoire de chasse pour y observer le comportement du gibier dans son habitat ;
- il s'assure que son arme est bien réglée ;
- il s'efforce d'améliorer son tir par des exercices réguliers ;
- il utilise toujours des matériaux biodégradables en guise de cibles ;
- il distingue bien ce qu'il est permis de chasser de ce qu'il est interdit de chasser ;
- il ne tire que sur un gibier bien identifié, bien dégagé et bien placé afin d'effectuer un coup propre et efficace dans la zone vitale de manière à éviter des souffrances inutiles ;
- il fait en sorte de retrouver son gibier et d'en tirer le meilleur profit en récupérant au maximum tout ce que l'animal offre, se rappelant, entre autres, que le prélèvement d'une ressource naturelle n'est légitime que lorsqu'on l'utilise adéquatement. Surtout, il est conscient de la chance qui lui est offerte de se procurer ainsi une nourriture saine, hautement nutritive et dépourvue, en grande partie, du mauvais cholestérol ;

- il se fait un devoir de quitter son territoire de chasse en le laissant aussi propre, sinon davantage, qu'il ne l'était à son arrivée ;
 - il limite ses déplacements à l'extérieur des sentiers et des routes avec son véhicule tout terrain (Quad) ;
 - il participe au regroupement des chasseurs et aux fondations qui investissent dans la protection et la restauration des espèces ainsi que dans la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
 - il s'engage dans des actions liées à la conservation, à l'aménagement du milieu et à la protection de l'environnement, profitant ainsi de l'occasion pour travailler avec des non-chasseurs et créer une image positive du chasseur et de la chasse ;
 - il collabore avec les autorités à recueillir et fournir des informations utiles à la gestion de la faune ;
 - il évite d'harcéler les animaux en les dérangeant dans leurs habitats ou en les effarouchant à l'aide d'un véhicule, d'une embarcation ou d'un aéronef ;
- 5- est un citoyen actif dans les secteurs social, culturel, éducatif, etc., faisant ainsi la preuve qu'il est capable d'assumer, au sein de sa communauté, avec compétence et enthousiasme, des tâches utiles à tous.
- 6- respecte les lois et les règlements adoptés pour assurer la conservation de la faune et de ses habitats, ainsi que la sécurité des concitoyens ; en plus d'inciter ses compagnons et les autres utilisateurs à agir de même. En conséquence :
- il se familiarise avec les règlements de chasse de la région où il désire chasser ;
 - il se fait un devoir de dénoncer les contrevenants et les braconniers aux autorités compétentes.
- 7- participe aux activités de recrutement et d'éducation de la relève des chasseurs, en transmettant son savoir et son savoir-faire aux plus jeunes ou aux débutants en les aidant à acquérir les techniques et l'habileté nécessaires, ainsi qu'en leur inculquant les règles de sécurité et des comportements responsables et respectueux de la nature.

Bref, le chasseur du XXI^e siècle est : prudent, responsable, compétent et sociable. N'oublions pas que des préjugés sont souvent tenaces et ce sont les chasseurs négligents ou irresponsables, en plus des braconniers qui ternissent la réputation de l'ensemble des centaines de milliers de chasseurs sportifs du Québec.

CODE DE COMPORTEMENT DU CHASSEUR

En tant que chasseur, il est de notre devoir de respecter un code de comportement qui permette à chacun de pratiquer son activité dans les meilleures conditions.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE COMPORTEMENT ADÉQUATS :

- **Prendre les moyens nécessaires pour mieux connaître la faune et ses habitats.**
- **S’efforcer d’acquérir l’habilité nécessaire dans le tir et les techniques de chasse de façon à abattre le gibier de façon propre et efficace et être en mesure de le récupérer.**
- **Pendant la pratique de l’activité de chasse, ne consommer ni alcool, ni drogue.**
- **Toujours se considérer comme un invité du propriétaire foncier, en lui demandant la permission de circuler chez lui; se conduire de façon à être toujours le bienvenu.**
- **Suivre rigoureusement les règles de sécurité dans la manipulation, le transport, l’entreposage et l’entretien des armes, et toujours insister poliment, mais fermement, auprès des autres pour qu’ils observent ces mêmes règles.**
- **Respecter les lois et règlements concernant la faune et inciter ses compagnons à faire de même.**
- **Utiliser une paire de jumelles, et non une lunette de visée d’une arme, pour identifier des personnes, des animaux ou des objets.**
- **Traiter le gibier abattu avec précaution afin de favoriser une qualité nutritive et gustative optimale de la viande sauvage.**
- **Éviter d’exhiber le gibier abattu afin de ne pas choquer la sensibilité du public.**
- **Appuyer le principe ainsi que les initiatives de conservation et de développement durable liés à la faune qui vise à assurer l’avenir de la chasse au bénéfice des générations futures.**
- **Partager avec les jeunes l’héritage patrimoniale que représente la chasse en mettant l’accent sur le respect et la sécurité.**

2. LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET DU MILIEU PÉRIURBAIN

Les territoires périurbains sont souvent des endroits propices pour la chasse et, chose importante du point de vue de la consommation d'énergie, ne sont pas trop éloignés du lieu de résidence. Mais l'on doit se rappeler que ces terrains sont en grande partie des propriétés privées. Il faut donc, pour y circuler, en avoir obtenu l'autorisation au préalable et seul le propriétaire peut donner cette autorisation.

Après avoir localisé le terrain où l'on désire chasser, il faut s'enquérir du nom et de l'adresse du propriétaire foncier afin de le rencontrer et de lui demander la permission de circuler sur sa propriété dans le but de chasser.

Aujourd'hui, le respect de la propriété privée est devenu l'un des éléments majeurs garantissant l'avenir de la chasse au Québec.

C'est donc dire que ce n'est pas à la veille de l'ouverture de la chasse qu'il faut amorcer ces démarches. Il s'agit ici d'une préparation que l'on doit faire plusieurs mois d'avance. Il est important d'établir des échanges courtois, en ayant toujours à l'esprit que c'est le propriétaire qui vous fait une faveur en vous permettant d'utiliser à des fins de chasse un terrain qu'il a acquis au prix de son travail et pour lequel il paie annuellement taxes et redevances diverses.

Lorsque vous demandez une telle autorisation, indiquez toujours si vous amèneriez un ou des compagnons de chasse.

Afin de conserver ces privilèges, d'entretenir de bonnes relations avec le propriétaire foncier et aussi d'encourager les autres propriétaires à faire de même, les chasseurs sont invités à observer les règles qui suivent :

- Demandez (et obtenez) au préalable la permission de circuler sur un terrain privé ;
- Laissez toujours la propriété dans l'état où elle se trouvait à votre arrivée ;
- Respectez les zones de sécurité et les endroits interdits par le propriétaire ;
- Demandez-lui quels endroits seraient les plus propices à la chasse ;

Si vous utilisez des chiens, des chevaux ou autres animaux, gardez un parfait contrôle de ceux-ci. Un propriétaire n'apprécie guère que ses bestiaux soient pourchassés par un chien !

- Ne coupez jamais de clôtures. Ne les écrasez pas non plus, car elles sont placées pour contrôler les déplacements du bétail. Remplacez les barrières dans leur position originale.
- Ne coupez ni arbre ni arbuste ni branche sans avoir obtenu au préalable la permission du propriétaire.
- Ne fixez pas aux arbres un mirador au moyen de clous, de vis, etc.
- N'utilisez pas d'installation susceptible de « blesser » un arbre.
- Ne détruisez ni n'endommagez les récoltes, car elles sont le gagne-pain du propriétaire ! Si vous n'êtes pas familier avec les plantes qui constituent les récoltes, renseignez-vous auprès de lui : il sera très fier de vous montrer le fruit de son travail et de vous expliquer « à quoi ça sert ».

- Si vous campez pour la nuit, demandez la permission et faites-vous désigner l'endroit qui convient le mieux. Soyez prudent avec le feu et rapportez tous vos déchets.
- Le fait d'avoir obtenu, une première fois, la permission d'utiliser un terrain ne signifie pas que vous pouvez le faire indéfiniment. Chaque fois que vous utilisez sa terre, allez voir le propriétaire et demandez-lui la permission à nouveau, ne serait-ce que pour signaler votre présence et le saluer amicalement.

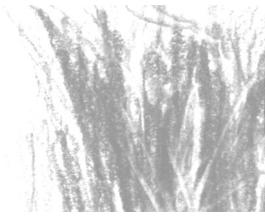
PROPRIÉTÉ PRIVÉE



- Avant votre départ, allez toujours remercier le propriétaire et manifestez-lui votre satisfaction. Si vous avez observé quelque chose qui vous semble anormal, signalez-le lui. Si votre chasse a été heureuse, offrez-lui une partie de vos prises : ses occupations l'empêchent peut-être de profiter de son territoire. Vous améliorez ainsi vos chances de revenir et, surtout, vous créez des liens d'amitié qui vaudront plus que toute autre chose.
- À l'occasion des Fêtes, un coup de fil ou un petit mot à l'adresse du propriétaire lui rappellera que vous appréciez le privilège qu'il vous accorde ; ce geste témoignera de votre reconnaissance envers une personne qui vous permet de passer d'agréables moments au sein de la nature.

À NOTER...

Grande ou petite, cultivée ou en friche, clôturée ou pas, habitée ou non, marquée d'interdiction d'accès ou pas, retirée de la civilisation ou pas, la propriété privée, c'est sacré ! On n'y accède jamais avant d'avoir obtenu l'autorisation du propriétaire.



CHAPITRE 5

La chasse avec arme à air comprimé

INTRODUCTION

L'arme à air comprimé utilise la décompression (ou la détente) d'un gaz, comme énergie propulsive, pour propulser un projectile à distance.

Par comparaison, l'arme à feu utilise la combustion d'une charge explosive ou propulsive (poudre avec ou sans fumée) pour propulser un projectile à distance.

Ce chapitre vise à présenter les différents aspects spécifiques et essentiels à un usage sécuritaire, responsable et compétent d'une arme à air comprimé

1. HISTORIQUE

Contrairement à la croyance populaire, les armes à air comprimé ne sont pas d'invention récente. En effet, d'après les historiens, la première arme à air aurait vu le jour en 1560 et aurait été inventée par un certain M. Guter, de Nuremberg en Allemagne. L'arme à air la plus ancienne ayant survécu jusqu'à nos jours daterait de 1637.

À cette époque le mode de propulsion de la balle était assuré par un genre de soufflet installé dans la crosse et rempli avec une pompe manuelle. Plusieurs centaines de coups de pompe étaient alors nécessaires.

C'est en 1700 qu'apparaissent les premiers réservoirs séparés de l'arme et qui se vissaient sous le mécanisme. Ces armes pouvaient propulser une balle de ½ once (219 grains) à près de 200 verges de distance. Leurs calibres étaient de .36 jusqu'à .50.

Les Européens ont été les premiers à développer les armes à air comprimé et les pays les plus impliqués étaient, l'Allemagne et l'Angleterre.

À l'époque, les balles utilisées étaient rondes. En fait, les premières balles à jupe, telles qu'on les connaît aujourd'hui, firent leur apparition vers 1870.

Les armes à ressort et piston, avec canon basculant, qui sont de loin les plus populaires chez-nous, virent le jour en 1830. L'on doit à l'Américain Walter Benjamin, de St-Louis au Missouri, en 1882, l'invention de l'arme à pompe intégrée. C'est l'ancêtre des carabines et pistolets multi-pompes que l'on connaît aujourd'hui.

Les premières armes à CO₂ sont inventées par le Français Paul Giffard en 1889. En Amérique, les armes à CO₂ ont surtout été popularisées par la compagnie Crosman à partir des années 50. Toutefois, la toute première compagnie à produire commercialement une arme à CO₂ a été la société Schinel de Californie, en 1952. Les sociétés américaines les plus connues, par les Québécois, sont Daisy (1886), Crosman (1923), Benjamin (1927) et Sheridan (1948).

Aujourd'hui, il se fabrique dans le monde des armes à air assez puissantes pour abattre des gros gibiers, tels le cerf de Virginie entre autres. Plusieurs entreprises, au Royaume-Uni notamment, ont mis au point des armes à air servant surtout à la chasse ou au tir de compétition aux Jeux Olympiques (1984).

EN COMPLÉMENT SUR : « l'histoire des armes à air comprimé »...

En dépit de leur complexité et de la précision de leur manufacture, les armes à air comprimé (AAC) sont loin d'être une invention moderne. En effet, dès le milieu du 16^e siècle, on pense à utiliser l'air comprimé pour propulser des projectiles. À la fin du 18^e siècle, on fabriquait une AAC de fort calibre (.41) et de puissance suffisante pour être utilisée à la guerre. Les célèbres explorateurs de l'ouest américain, Lewis et Clark, en auraient emporté une dans leur expédition.

Cette carabine pouvait tirer une trentaine de coups avant d'avoir à recharger son réservoir d'air, formé de plaques d'acier rivetées et soudées (braising). Plus de 1200 mouvements de pompe étaient nécessaires pour recharger ce réservoir jusqu'à sa pression maximum.

L'armée autrichienne avait formé une unité d'élite spécialisée dans le maniement de cette nouvelle arme qui avait le défaut d'être onéreuse et fragile, mais qui était pas contre redoutablement efficace, même sous la pluie. Chaque soldat portait trois réservoirs d'air, ce qui autorisait près de 90 tirs avec cette arme chargée par la bouche, mais qui ne nécessitait pas de poudre. Cette cadence de tir rapide, mais surtout le fait qu'on pouvait tirer embusqué sans se faire repérer (rien à voir avec la détonation, le feu et la fumée des mousquets de l'époque) ont suscité une légende. On raconte que Napoléon, effrayé des effets de cette arme contre ses troupes, faisait exécuter comme assassin tout soldat ennemi trouvé avec une AAC en sa possession, et ce au mépris des règles de la guerre ...

2. LES TYPES D'ARMES À AIR COMPRIMÉ

Les armes à air comprimé peuvent être regroupées de différentes façons selon le type de gaz utilisé (énergie propulsive) et le principe mécanique de l'arme :

- 2.1 armes avec réservoir d'air rechargeable;
- 2.2 armes à levier-pompe;
- 2.3 armes à piston-ressort (mécanique ou azote);
- 2.4 armes à CO₂

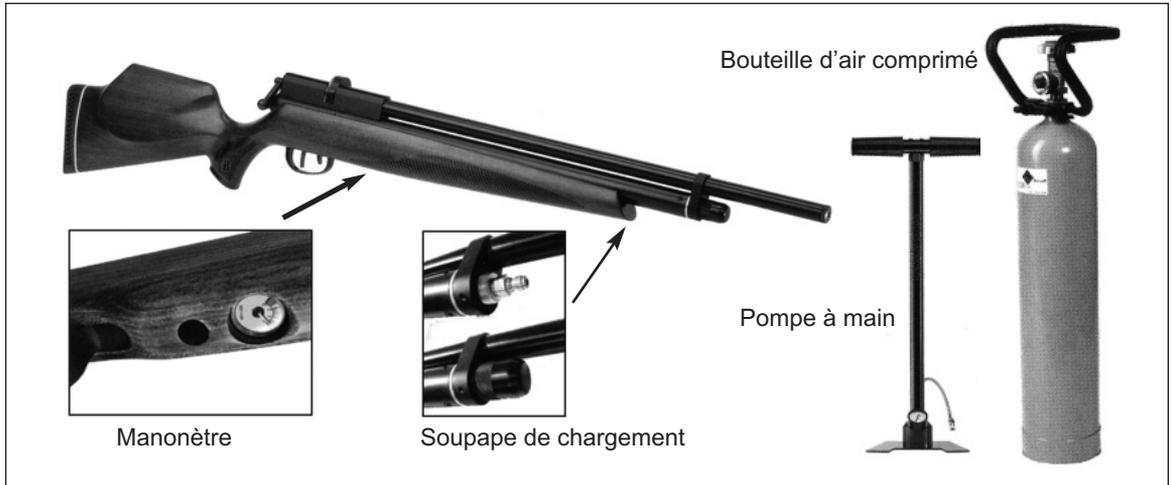
2.1 Armes avec réservoir d'air rechargeable

Ailleurs, ce type d'arme est aussi appelé « arme à air pré comprimé » ou « *Pre Charged Pneumatic* » chez les anglo-saxons.

Elles sont munies d'un réservoir d'air rechargeable, amovible ou fixe, généralement logé sous le canon. Le réservoir, contenant l'air pré comprimé, peut aussi se trouver ailleurs, comme dans la crosse, par exemple.

L'appui sur la détente vient libérer une soupape qui laisse alors une portion donnée de gaz se décompresser dans la chambre et propulser le projectile.

Certains modèles de ce type d'arme sont munis d'un manomètre. Cet accessoire permet d'obtenir une lecture directe de la pression d'air se trouvant comprimée dans le réservoir.



Le réservoir se recharge à l'aide d'une bouteille d'air comprimé (utilisée en plongée sous-marine) ou d'une pompe manuelle spécialement conçue à cette fin.

La pompe manuelle est une pompe particulière à haute pression. Elle permet d'atteindre des pressions de l'ordre de 200 bars (3000 lbs/p³), ce qui donne une possibilité d'environ 80 coups. On retrouve ces pompes chez les marchands spécialisés en ce type d'arme à air comprimé.

Pour charger à partir d'une bouteille d'air comprimé, il faut se munir d'un joint adapté à l'arme. De façon générale, il est fourni à l'achat initial de l'arme.

On peut faire remplir les bouteilles chez les marchands spécialisés ou dans les boutiques de plongée sous-marine.

Enfin, certains modèles de ce groupe peuvent même fonctionner à répétition avec un chargeur contenant plusieurs projectiles.

2.2 Armes à levier-pompe

Ailleurs, ce type d'arme est aussi appelé « *Pneumatic airguns* »

Ce type d'arme est également muni d'un réservoir d'air rechargeable, mais il n'est pas amovible; il fait partie intégrante de l'arme; il est situé



sous le canon.

L'air de ces armes est comprimé manuellement par l'action d'un levier-pompe d'armement. Certains modèles exigent une action simple pour recharger le réservoir; d'autres exigent de deux à dix actions de pompe selon la vélocité à laquelle l'on veut propulser le projectile.

Le point de pivot du levier est généralement près de la bouche du canon. C'est une caractéristique qui les distingue des armes à air comprimé « à piston-ressort » pour lesquelles le point de pivot est entre la bouche du canon et le mécanisme.

2.3 Armes à piston-ressort

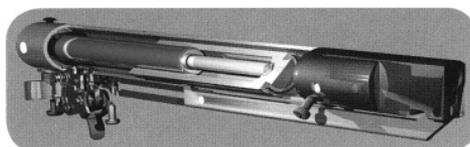
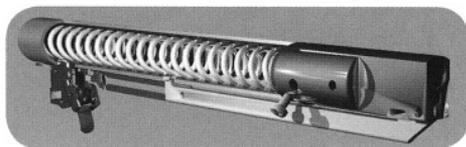
Pour ces types d'armes, la compression du piston-ressort est actionnée manuellement par un levier d'armement.

Le levier de ces armes peut-être :

- le canon lui-même (à canon basculant);
- un levier indépendant du canon, situé en-dessous de ce dernier;
- un levier indépendant du canon, situé de façon latéral au fût.



Ces armes sont munies d'un piston à ressort mécanique ou gazeux (azote). Il est situé à l'intérieur d'un cylindre de compression hermétique localisé à l'arrière du canon (et de la chambre du projectile).



Le principe mécanique de ce type d'arme (piston-ressort) ne permet pas une expulsion directe du projectile hors du canon, et ce, contrairement aux autres types. En fait, une pression sur la détente libère le piston qui crée une compression momentanée provoquée par la résistance du projectile qui se trouve dans la chambre, puis une décompression au fur et à mesure que le projectile progresse dans le canon jusqu'à sa sortie.

Ce processus mécanique est particulier aux armes à piston-ressort. Il crée ainsi une sorte de « contrecoup » pouvant affecter la précision du tir si l'on tient fermement le fût de l'arme en appuyant sur la détente; comme on le fait habituellement avec une arme à feu.

C'est pourquoi, **il est important de seulement laisser ce type d'armes reposer (sans serrer le fût) sur la main porteuse.** Par le fait même, il n'est pas recommandé d'utiliser un point d'appui fixe et rigide lors d'une séance de tir d'entraînement avec ces armes.

Ce type d'arme est le plus connu et le plus répandu en Amérique du Nord. Elles ne peuvent tirer qu'un seul projectile à la fois.

Enfin, les armes à piston-ressort gazeux ou à l'azote sont parmi les plus performantes sur le marché actuel. En effet, les avantages de ces armes seraient que ce gaz n'est pas affecté par la température ambiante, que le piston s'en trouve plus facile à armer, que le système réduit les vibrations et le bruit, et qu'elles peuvent rester armer pendant de longues périodes sans perdre de vitesse de propulsion des projectiles.

À NOTER...

Laisser ce type d'arme compressé trop longtemps affaiblit le ressort mécanique, ce qui diminue sa vitesse. En outre, il est dangereux d'effectuer un tir à vide (sans balle) avec ce type d'arme, car on peut ainsi en briser le mécanisme.

2.4 Armes à CO₂



Ces armes n'utilisent ni piston, ni levier d'armement, mais une cartouche de CO₂ liquide pour la propulsion du projectile hors du canon.

Ces cartouches peuvent être jetables ou rechargeables. Les cartouches jetables autorisent en général une trentaine de coups, alors que les rechargeables dépassent les 150 coups. Les cartouches de CO₂ se vendent en plusieurs formats (Crosman par exemple, 12 ou 88 g); les cartouches de 88 g peuvent tirer entre 350 et 400 coups.

On y retrouve plusieurs sortes de mécanisme : à verrou, à barillet et semi-automatique.

La température extérieure influence beaucoup les armes à CO₂. S'il fait froid, sa vitesse peut baisser notablement, ce qui peut affecter la précision du tir.

3. LES PROJECTILES

Les armes à air comprimé utilisent des projectiles de type balle à jupe (diablos ou plombs parachutes) formés d'une tête pleine et d'une jupe évasée et creuse.

La tête plus dense est conçue pour s'aligner précisément dans l'âme du canon afin de centrer le projectile mais sans s'engager dans les rainures. La partie arrière ou « jupe » est faite d'un matériel mou et mince (plomb, alliage ou plastique). Sous la pression subite du gaz, la jupe prend de l'expansion et s'engage dans les rainures du canon formant un scellé et imprimant un mouvement de rotation. Cette rotation donne de la stabilité au projectile. La tête de ces projectiles peut être de forme plate, creuse, ronde ou conique.



Les têtes plates (*wadcutter*) sont surtout utilisées pour le tir à la cible, car elles perforent les cibles en papier en laissant un trou rond et bien défini. Les têtes creuses sont conçues pour s'écraser sur la cible au lieu de la traverser, délivrant plus d'énergie à l'impact. Elles sont conçues pour la chasse au petit gibier et pour contrôler la vermine. Les têtes rondes conservent leur vitesse sur une plus grande distance. Elles pénètrent la cible plus profondément. Les têtes coniques sont conçues pour améliorer l'aérodynamisme et faciliter le tir à plus grande distance.

Plus les projectiles approchent de la vitesse du son (env. 332 m/s ou 1088 pi/s) plus ils deviennent instables. Pour éviter ce problème, on utilisera des munitions plus pesantes dans les armes à air comprimé les plus puissantes, afin qu'elles soient projetées à une vitesse bien inférieure à celle du son. Ces munitions plus lourdes sont moins sensibles à la résistance de l'air et délivrent une plus grande énergie cinétique, augmentant leur efficacité à la chasse.

Parmi la gamme de calibres disponibles, les plus populaires sont .177, .20, .22, et .25. Il existe même pour les tireurs expérimentés des calibres .38 et .44.

Enfin, il est important de s'entraîner avec les mêmes munitions que celles qu'on utilisera à la chasse.

4. LES ACCESSOIRES

Pour se limiter à l'essentiel, nous présentons trois accessoires d'intérêt spécifique à la chasse avec une arme à air comprimé. Par ordre jugé d'importance, il y a : le stylo chargeur et la pochette de projectiles, puis le chronographe.

• **Stylo chargeur**

C'est un outil pratique. Les petites balles à jupe sont faciles à perdre. Cet équipement, qui se dissimule dans la poche d'une veste de chasseur, contient au moins une quinzaine de projectiles. Enfin, il facilite le chargement de l'arme.



• *Pochette de projectiles*



C'est le deuxième accessoire jugé très utile. En effet, l'usage de cette pochette donne un accès efficace aux projectiles, et ce, avec une seule main. Il prévient le renversement de la boîte métallique d'origine lors d'un accès rapide en situation de rechargement. Enfin, il prévient un mauvais comportement d'antan sur la santé, lequel était de se mettre plusieurs projectiles dans la bouche. Faut-il rappeler que l'ingestion de plomb est néfaste, voire dangereux pour la santé. .

• *Chronographe*

Quand on chasse avec une arme à air comprimé, la vitesse de la balle est le facteur important. Il faut donc s'assurer que celle-ci ne fluctue pas trop, à cause de l'usure des pièces de l'arme entre autres. Aussi peut-il s'avérer important de vérifier, de temps à autre, la vitesse de la balle à la bouche du canon. Pour se faire, il serait bien de se procurer un chronographe. Il en existe plusieurs modèles et les prix sont aujourd'hui abordables (entre 100 \$ et 200 \$ env.).

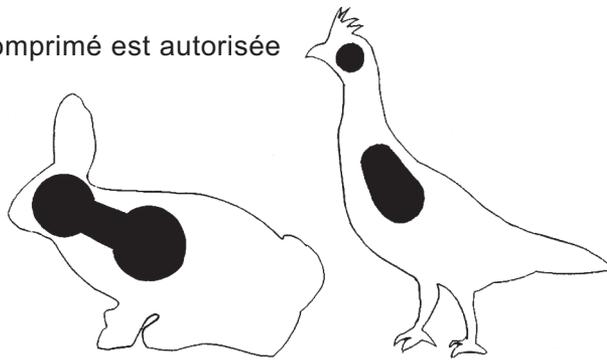
5. LA ZONE VITALE, LA PORTEE EFFICACE ET LA PERFORMANCE

Cette section présente trois importants aspects interreliés des armes à air comprimé : la zone vitale, la portée efficace et la performance.

5.1 *La zone vitale*

Au Québec, l'arme à air comprimé est autorisée pour chasser le petit gibier.

Selon la performance de son arme et selon la robustesse du petit gibier visé, la zone vitale peut être la tête, le cou ou le couple cœur-poumon dans le cas des armes très puissantes (1 000 pi/sec et plus).



5.2 *La portée efficace*

En situation de chasse au petit gibier, elle est d'un **maximum de 30 mètres (98 pi)**, et ce, indépendamment de la performance de l'arme à air comprimé.

La portée limite dangereuse de ces armes est similaire à celle des fusils (640 m env.).

5.3 *La performance*

La performance d'une arme à air comprimé combine deux facteurs : la puissance (vitesse X masse du projectile) et la précision. Il faut néanmoins préciser qu'il y a un net avantage à ce que l'âme du canon soit rayée pour stabiliser le projectile et s'assurer d'une meilleure précision.

5.3.1 La puissance

La puissance d'une arme (terme abusif puisque c'est l'énergie cinétique), c'est essentiellement ce qui constitue la « force de frappe » d'un projectile sur la cible; ou encore sa force létale dans le cas d'un animal. Plus élevé est la puissance, plus efficace sera la mise à mort.

5.3.2 La précision

À faible distance de tir, les armes à air comprimé peuvent être extrêmement précises (tir olympique, par ex.).

6. LES SYSTÈMES DE VISÉE

La partie de la zone vitale est très réduite et elle est choisie avec plus de soin pour compenser le manque de puissance des projectiles.

Une grande précision est donc essentielle pour cette même raison.

Une lunette de visée est donc fortement recommandée.

La lunette de visée doit être conçue pour résister au contre-coup des armes à air comprimé à piston et ressort mécanique.

Un réticule gradué en fonction de la distance est recommandé afin de tenir compte de la courbe balistique et d'améliorer la précision.



7. L'ENTRETIEN

Il est **très important** de lire toutes les instructions d'utilisation qui se trouvent dans le manuel qui vient avec l'arme. Ce dernier indique, entre autres, la fréquence des entretiens ainsi que les endroits où il faut nettoyer et huiler.

Contrairement aux armes à feu, les armes à air ne nécessitent pas un nettoyage aussi élaboré et leur fréquence y est également moindre. Généralement, le canon doit y être nettoyé à tous les 500 coups. Pour ce faire, il faut utiliser une brosse en nylon ou en métal mou afin de ne pas endommager les rayures.

On ne doit mettre aucune huile dans le canon, sauf si l'on entrepose l'arme pour une longue période (i.e. plusieurs mois). Quand on réutilise l'arme, il faut d'abord s'assurer de bien enlever toute huile dans le canon.

L'huile qui peut être utilisée dans les armes à air doit être du type « non détersive », sinon l'on risque de détruire les joints d'étanchéité de l'arme. Les huiles des différentes compagnies d'armes à air, telles Grosman, Daisy, Beeman, sont expressément faites pour cet usage (Pellgunoil, Daisy airgun oil, Beeman airgun oil).

8. LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

D'abord, les règles élémentaires pour la sécurité dans le maniement des armes à feu s'appliquent également aux armes à air comprimé, c'est-à-dire : **les 4 règles vitales et le PROUVEZ.**

Ensuite, il s'applique quelques autres consignes spécifiques à ces armes. Ainsi, les armes dont l'air se comprime avec un mouvement de pompe : **prenez garde de vous coincer les doigts dans les pièces mobiles; complétez le mouvement jusqu'au bout.**

Dans le cas des armes à piston-ressort avec canon basculant : **prenez garde au retour du canon**, ce qui peut vous infliger une blessure au visage ou même endommager l'arme; complétez le mouvement d'armement jusqu'au bout.

La séquence d'armement sécuritaire d'une arme à piston-ressort se trouve illustrée ci-après.



Jacques Garon (Fédécp)

9. LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

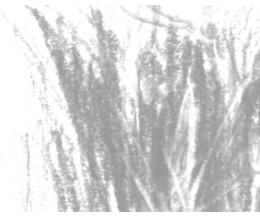
- Au niveau du Gouvernement Fédéral

En vertu de la *Loi sur les Armes à Feu*, les AAC développant une vitesse d'au moins 500 pi/s (152,4 m/s) ET une énergie initiale de 4,2 pi/lb (5,7 joules) sont assujettis aux dispositions de cette Loi.

- Au niveau du gouvernement du Québec

En vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, sont permises à la chasse du petit gibier les carabines à air comprimé de calibre égal ou supérieur à .177 et développant une vitesse d'au moins 152,4 mètres/seconde (500 pieds/seconde).

En fait, au Québec la chasse avec les carabines à air comprimé concerne tous les petits gibiers à l'exception de la marmotte, du renard roux, du coyote et du loup.



CHAPITRE 6

La chasse avec arme à chargement par la bouche



INTRODUCTION

Ce chapitre sur la chasse avec arme à chargement par la bouche se veut une initiation à l'usage sécuritaire, responsable et efficace de cette arme en situation de chasse. Il ne dispense pas son utilisateur d'un apprentissage plus complet ni d'un entraînement continu auprès des associations qui se spécialisent dans le tir et à l'utilisation sécuritaire de ce type d'arme. Ainsi, avant de se procurer une telle arme, l'apprenti aura avantage à devenir membre d'une association et à profiter de l'expérience de personnes qui ont saisi les caractéristiques et qui maîtrisent les modes d'utilisation de ces armes à feu dites primitives.

L'objectif principal est de donner à tous ceux qui veulent chasser avec une arme à chargement par la bouche, la connaissance des règles de base de cette activité de même que de leurs devoirs et obligations, en particulier quant à leur propre sécurité et à celle de leur entourage.

1. LES TYPES D'ARMES À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE DE CHASSE

Les armes à chargement par la bouche se distinguent par leur mécanisme de percussion. Parmi les plus utilisées à la chasse, il en existe deux grands types. Ce sont les armes à percussion dite «traditionnelle» et les armes à percussion alignée. On ne traitera pas ici des armes utilisées dans les reconstitutions historiques (mécanismes à mèche et à rouet), mais seulement de celles conçues pour la chasse.

1.1 Armes à percussion dite « traditionnelle »

Il existe communément deux types d'armes dites traditionnelles qui utilisent une platine latérale pour la percussion et la mise à feu.

1.1.1 Arme munie d'une platine à silex

Un silex frappe une batterie d'acier pour produire des étincelles qui enflamment le pulvérin et produit la mise à feu de la charge propulsive.



1.1.2 Arme munie d'une platine à percussion (capsule détonante)

Une petite capsule détonante (amorce) a remplacé le silex et le pulvérin pour enflammer la charge propulsive.



1.2 Armes à percussion alignée

Les armes à percussion alignée sont les plus récentes de la catégorie. La petite capsule détonante ou amorce est alignée à l'arrière du bouchon de culasse. La mise à feu alignée avec la charge de poudre est plus rapide que la mise à feu avec platine à percussion traditionnelle. Ce type de mise à feu utilise le même genre d'amorce que la platine à percussion traditionnelle, mais elle offre, par sa position à l'arrière du bouchon de culasse, une meilleure protection contre le vent et les intempéries. Ce type d'arme présente de nouvelles lignes plus contemporaines. Sur certaines armes modernes, le cran de sécurité, le canon en acier inoxydable et la crosse en synthétique seront sûrement remarquables. Les mêmes systèmes de visée que les armes à feu modernes, incluant des systèmes modernes tels que la lunette de visée, équipent désormais bien des modèles d'armes à chargement par la bouche.

Les armes à percussion alignée sont disponibles en divers types de mécanismes que voici :

- à verrou;
- à charnière ou à bascule;
- à culasse mobile.

1.2.1 Mécanisme à verrou

Semblable à une arme à verrou moderne (à cartouches) ou le mécanisme d'ouverture, qui se déplace et se verrouille dans l'axe du canon, donne accès au bouchon de culasse et à la cheminée.



Ce mécanisme est actionné manuellement par le biais d'un levier fixé en permanence au verrou ou au mécanisme.

1.2.2 Mécanisme à charnière ou à bascule

Semblable à une arme de chasse à canon unique basculant (à cartouches) mais qui expose le bouchon de culasse et la cheminée à la place de la chambre.



1.2.3 Mécanisme à culasse mobile

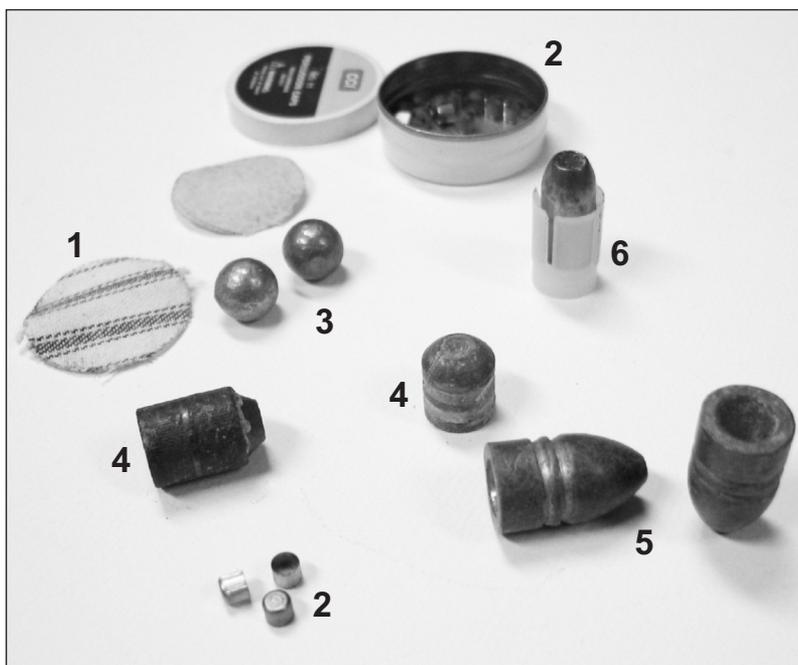
Semblable au mécanisme à verrou mais sans le levier ou la manette. Le déplacement manuel du mécanisme s'effectue en tirant sur un bouton en ligne sur la culasse.



2. LES MUNITIONS

Nous parlerons ici de la poudre, des projectiles (balles), des amorces (poudre d'amorçage ou capsule détonante) et des accessoires.

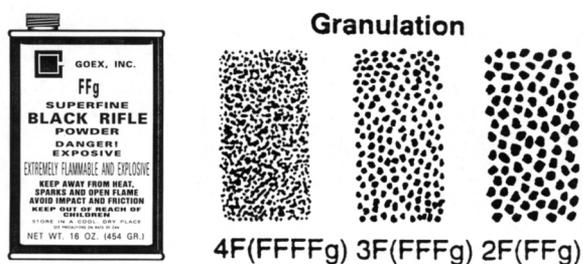
1. calepins
2. capsules détonantes
3. balles rondes
4. balles coniques
5. balles Minié
6. balle avec sabot



2.1 La poudre noire et ses substituts

2.1.1 Présentation

La poudre noire est un explosif particulièrement sensible à l'électricité statique, à la chaleur vive, aux étincelles et au feu. Elle se présente sous différents degrés de granulation.



À NOTER...

N'utilisez jamais de la poudre sans fumée dans une arme à chargement par la bouche conçue pour la poudre noire seulement!

TYPES DE Poudre NOIRE DISPONIBLES AUJOURD'HUI		
Granulation de poudre noire en vrac	Description et usage	Exemple de substitut en vrac
Fg ou 1 F	Poudre à gros grains destinée aux gros calibres (10,8 et 4)	Pyrodex "CTG"
FFg ou 2 F	Poudre à grains plus fins servant aux fusils de chasse, aux carabines de calibre .45 et plus et au chargement des cartouches à poudre noire.	Pyrodex "RS" ou Select
FFFg ou 3 F	Sert aux carabines de calibres .36 à .50 et au chargement des pistolets et revolvers à poudre noire.	Pyrodex "P"
FFFFg ou 4 F	Poudre noire la plus fine (pulvérin) servant de poudre d'amorçage des armes à silex.	Pyrodex "RS" ou Select

Il existe sur le marché divers substituts fiables à la poudre noire. Par rapport à la poudre noire, ces substituts produisent moins de résidus. De plus, leurs dépôts sont moins corrosifs et plus faciles à nettoyer. Ils sont spécialement conçus en laboratoire pour être utilisés de façon sécuritaire dans les armes à poudre noire. Ils se présentent sous forme de poudre mais aussi en pastilles dont la charge est prédéterminée (par exemple en 30 ou 50 grains). Ces pastilles de poudre compressée sont conçues spécifiquement pour les mécanismes de mise à feu alignée.

Certains substituts développent plus de puissance que la poudre noire et les mesures doivent alors être adaptées en conséquence (bien suivre les instructions du fabricant). La poudre 777 (Triple seven) est 15 % plus puissante que le Pyrodex. Si vous utilisez 100 grains de Pyrodex, et que vous voulez utiliser à la place du 777, vous devez vous contenter de 85 grains.



N'utilisez jamais de poudre sans fumée en quelque quantité que ce soit dans une arme conçue pour la poudre noire. Même si ces deux substances sont l'une et l'autre de couleur noire, la composition chimique de chacune est très différente. La poudre sans fumée peut produire des pressions dangereuses qui peuvent entraîner des blessures graves ou la mort.

À NOTER...

NE JAMAIS FUMER en manipulant de la poudre noire ou un substitut (pyrodex, etc...), même si on ne fait que la transporter sur soi. Ne jamais fumer sur une ligne de tir où des armes à chargement par la bouche sont en usage.

2.1.2 Le mesurage de la poudre noire ou de ses substituts

Si vous avez à mesurer une charge et que vous ne connaissez pas bien votre arme, tenez compte de son calibre. Par exemple, si votre arme est de calibre .50, la charge de départ utilisée sera de 50 grains de poudre noire de type FFg ou, si nécessaire de type FFFg. À partir de cette recette de base, augmentez ou réduisez la charge jusqu'à l'obtention du résultat recherché. Le calcul de la mesure s'effectue toujours à l'aide d'une mesure volumétrique. Ne versez jamais la poudre directement de son contenant dans le canon de l'arme. La raison principale de cette mise en garde est d'éviter, au cas où un tison allumé demeurerait dans l'âme du canon, que l'explosion se communique à tout le contenant de poudre noire.

À NOTER...

Presque toutes les armes vendues aujourd'hui sont accompagnées d'un feuillet indiquant les charges recommandées par le fabricant.

Ne jamais dépasser la charge de poudre maximale indiquée dans la brochure du fabricant.

2.1.3 La manipulation sécuritaire de la poudre noire

La poudre noire est un explosif qui doit toujours être traité avec très grande prudence, beaucoup d'attention et sans distraction. Rappelez-vous que vous transportez sur vous un contenant de 1/4 livre (environ 110 grammes) à 1/2 livre (environ 220 grammes) de poudre fortement explosive. En pareille situation, une négligence peut provoquer une explosion. La poudre utilisée ne devra jamais résulter d'un savant mélange de diverses composantes prises au hasard de votre inspiration. Le prix d'une telle témérité pourrait être votre vie ou celle d'une personne à proximité.

2.2 Les projectiles

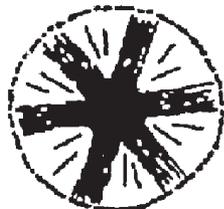
2.2.1 Balle ronde et calepin

La balle ronde avec calepin est le projectile d'origine utilisé dans la plupart des répliques traditionnelles à chargement par la bouche. Même si, depuis une vingtaine d'années, on voit apparaître sur le marché un grand nombre de projectiles ogivaux de toute forme et de poids différents, la balle ronde avec calepin demeure un projectile de choix pour le tir, souvent plus précis et aussi une balle fort valable pour la chasse.



Balles : ronde, conique, conique lubrifiée, Minié (endroit et envers), balle avec sabot

Au cours des siècles, on a utilisé toutes sortes de produits pour lubrifier balles et calepins : salive, graisses animales, etc. La tendance aujourd'hui est d'utiliser des graisses et solvants végétaux combinés soit pour les calepins, les balles. La température froide a la fâcheuse tendance de durcir significativement les lubrifiants des calepins et des projectiles ogivaux, rendant le chargement parfois très difficile. Il est donc recommandé de garder les projectiles ou lubrifiants dans une poche près de son corps afin de garder leur malléabilité.



À sa sortie du canon, un calepin de bonne épaisseur et bien centré porte des marques bien nettes sur toute sa circonférence. Ces marques sont foncées aux endroits où le calepin a touché les parois et légères au niveau des rayures. Un bon calepin doit être demeuré relativement intact, ne pas être percé ou brûlé par les gaz et être bien marqué par son passage dans les rayures du canon.

2.2.2 *Balle Minié*

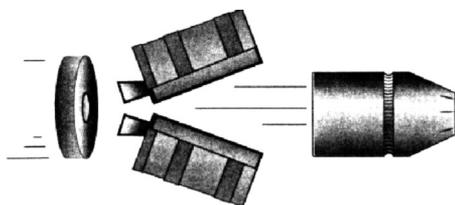
La balle Minié (du nom du capitaine Charles Minié qui mit au point ce type de balle pour l'armée française) est une balle conique à jupe creuse utilisée avec les mousquets militaires à partir de 1845 jusqu'à l'arrivée des premières armes à cartouches métalliques. La balle Minié originale, à jupe mince, n'est pas tout à fait recommandée pour la chasse. Les nouvelles balles Minié, à jupe épaisse, sont bien mieux adaptées à cet usage.

2.2.3 *Balle conique*

Les balles modernes en plomb ont fait leur apparition il y a un peu plus de vingt ans. Diverses balles de formes et de poids différents souvent à pointe creuse sont ainsi apparues et disparues du marché alors que d'autres se sont implantées solidement. Ces balles ont habituellement des rainures prélubrifiées pour faciliter leur insertion dans l'arme.

2.2.4 *Balle et sabot*

Les balles avec sabots sont apparues au cours des dernières années. On utilise alors une balle chemisée pour pistolet de dimension inférieure insérée dans un sabot de matière plastique. Avec une balle de calibre réduit, on vise ainsi à augmenter l'efficacité balistique en vol, un peu comme avec une arme moderne. Les sabots de plastique ne sont pas recommandés dans une arme de type traditionnel.



2.2.5 Billes, grenaille et chevrotine

La bille, la chevrotine et la grenaille à fusil sont tous des projectiles sphériques de petit diamètre utilisées dans des armes à âme lisse pour la chasse du petit gibier et de la sauvagine. On emploie généralement une rondelle de carton et une bourre entre la charge propulsive et les billes, ces dernières étant retenues en place dans le canon à l'aide d'une seconde rondelle de carton.

À NOTER...

Pour les chasseurs d'oiseaux migrateurs, vérifiez la réglementation du Service canadien de la faune sur l'utilisation des billes non toxiques.

2.2.6 Moulage

Les balles en plomb peuvent avoir été coulées ou formées à froid. Quel que soit leur mode de fabrication, elles doivent être faites de plomb pur à 99 % et plus afin de faciliter son engagement dans les rayures du canon. On reconnaît une balle de plomb pur en ce qu'elle est facile à marquer avec l'ongle.

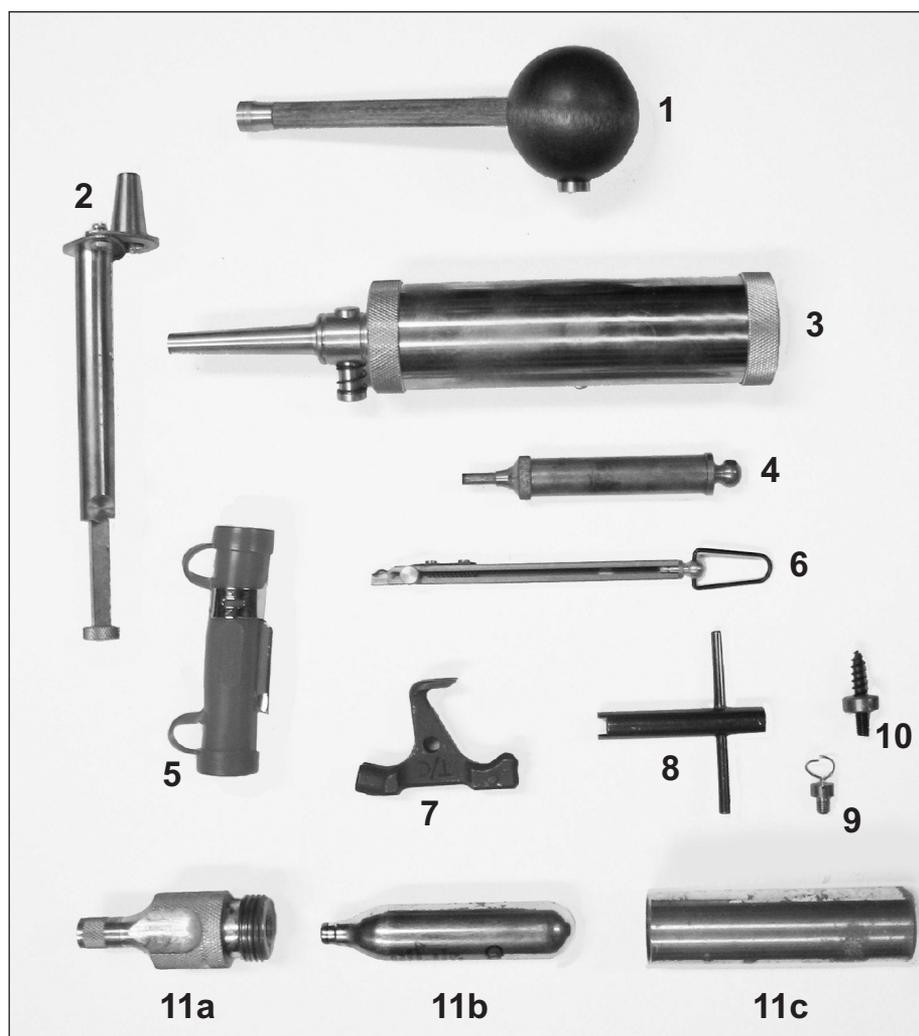
2.3 Les amorces ou capsules détonantes

Les amorces existent en plusieurs dimensions numérotées en fonction de leur grosseur et d'autres sont désignées sous le nom de capsules à mousquet.

- *Capsules à mousquet (top hat et musket cap)* : adaptées à presque toutes les armes à percussion tant anciennes que modernes de très gros calibre qui s'apparentent au mousquet. Très recherchées par les amateurs désirant un amorçage traditionnel très puissant.
- *Numéro 10* : pour pistolet et arme de poing ainsi que pour certaines armes de compétition. Peu ou pas utilisé par les chasseurs.
- *Numéro 11* : conviennent à presque toutes les carabines et à tous les fusils de chasse de nos ancêtres ainsi qu'à la plupart des répliques mises en marché aujourd'hui. À recommander pour la majorité des utilisateurs de telles armes. Il existe maintenant une amorce #11 Magnum qui produit un allumage plus puissant.
- *Numéro 209* : il s'agit d'une amorce de cartouche à fusil que l'on utilise également avec les armes à chargement par la bouche conçues ou modifiées pour l'utiliser. Cette amorce assure un meilleur allumage. Elle est scellée aux deux extrémités, ce qui la rend imperméable. Certaines compagnies en fabriquent avec des substances chimiques qui ne sont pas dommageables pour l'environnement.
- *Amorces spécifiques à certaines armes* : certains fabricants exigent de n'utiliser qu'un type d'amorce spécifique à certains modèles d'arme à chargement par la bouche. Vérifiez toujours le manuel du fabricant pour connaître le type d'amorce approprié.

2.4 Les accessoires

Pour la chasse, contentez-vous d'un minimum d'accessoires. Voici les éléments essentiels de votre sacoche : quelques charges prémesurées pour faciliter un rechargement rapide du deuxième coup, une clef à cheminée, quelques amorces dans un porte-amorce, sans oublier le bloc de départ, des projectiles, des calepins, un outil pour déloger les capsules détonantes, du lubrifiant à calepin ou à balles Minié et de petits ballons de caoutchouc gonflables qui, déroulés sur l'extrémité du canon, empêchera l'eau et la neige de pénétrer à l'intérieur de celui-ci.



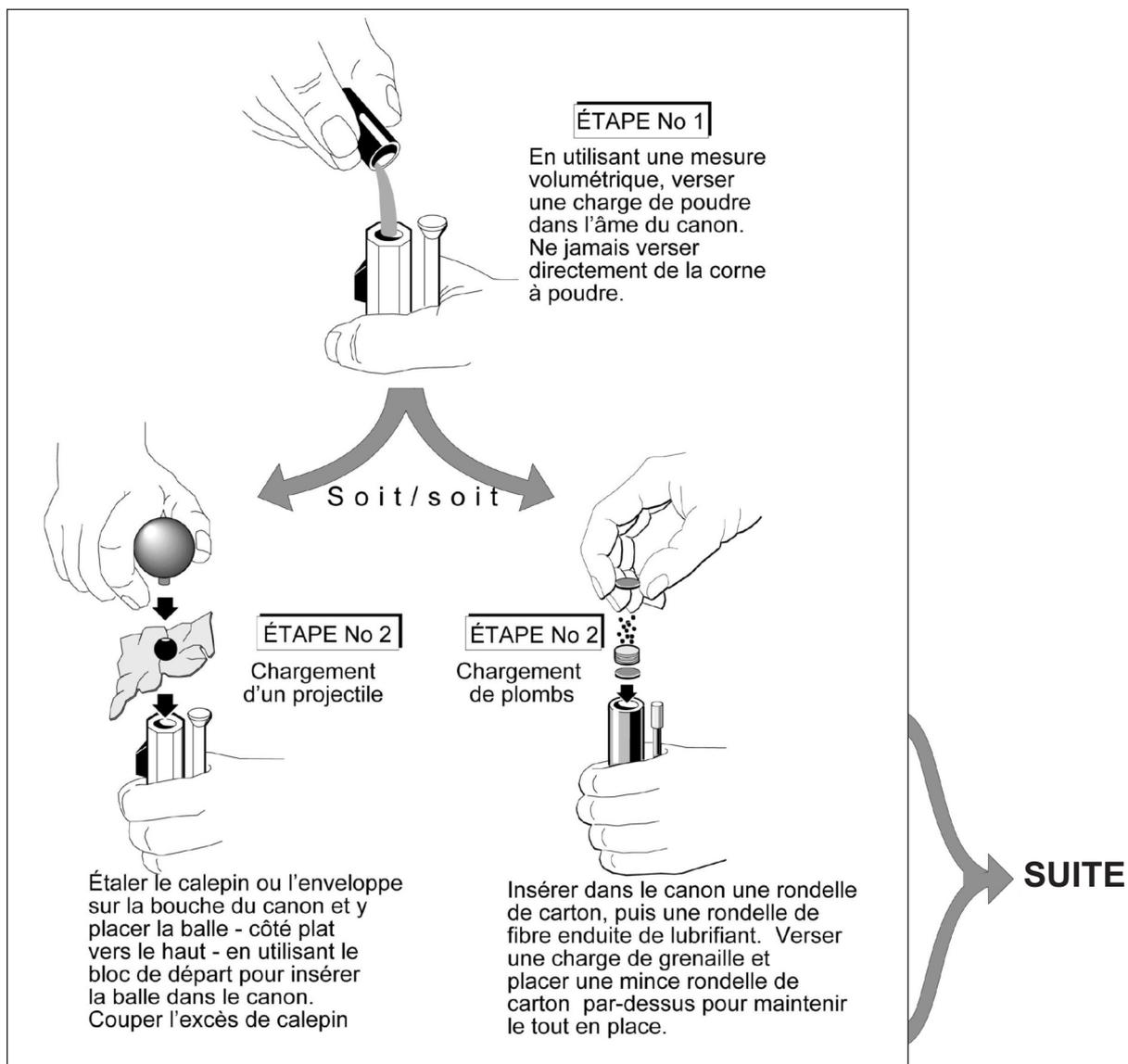
1. Bloc de départ
2. Mesure volumétrique
3. Poire à poudre
4. Poire à pulvérisation
5. Contenant d'origine pour charge prémesurée (contient une combinaison de charge(s) et de projectile(s) plus pratiques que l'utilisation des poires à poudre et des mesures volumétriques)
6. Amorces dans un distributeur d'amorces
7. Clef de désassemblage
8. Clef à cheminée
9. Tire-calepin
10. Tire-balle
11. Déchargeur à gaz comprimé :
 - a) adaptateur
 - b) cylindre de CO₂
 - c) réceptacle

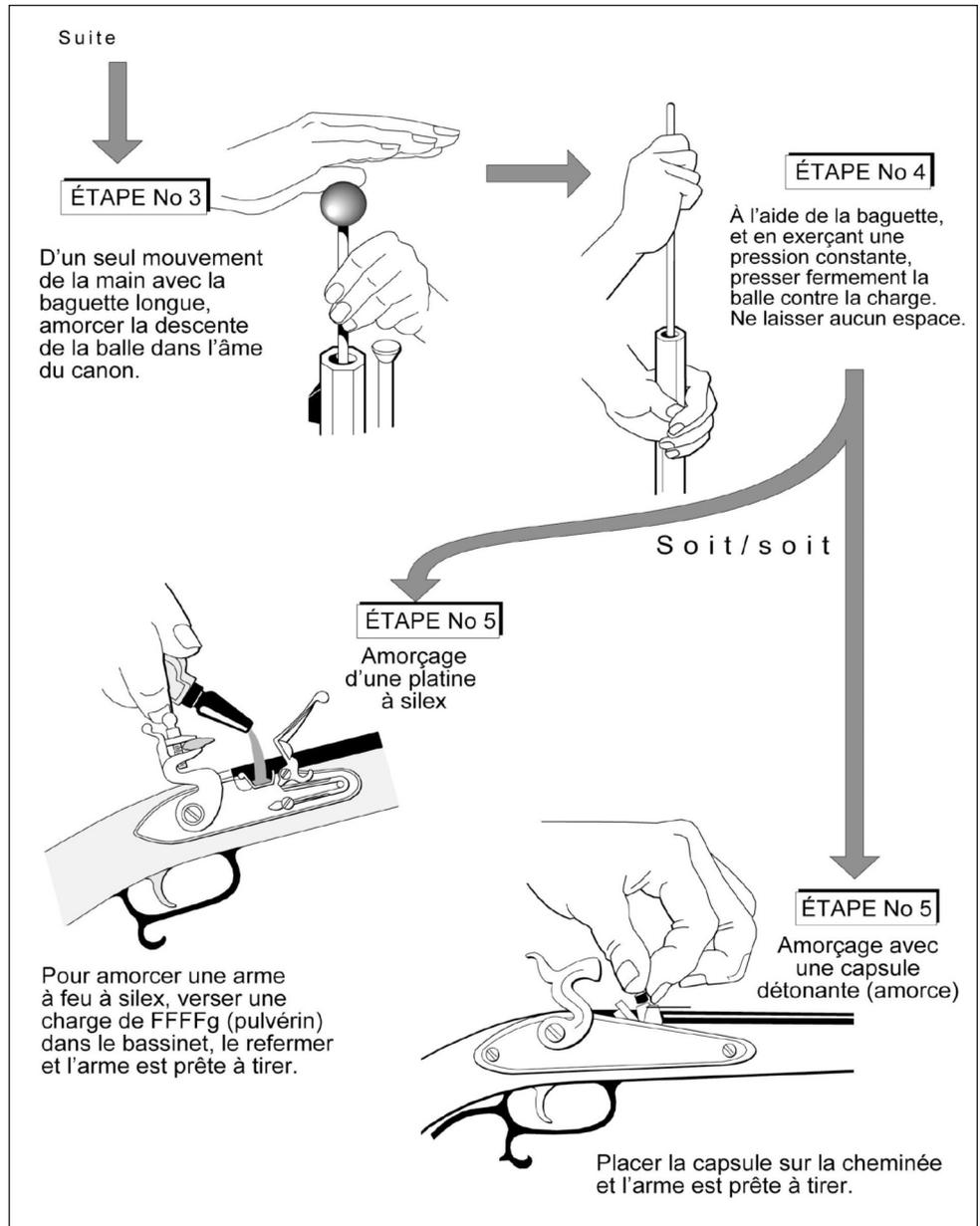
3. CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT

3.1 Chargement

Le chargement sécuritaire d'une arme à chargement par la bouche comporte une exigence de base : **le contrôle strict et la réduction maximale du passage des mains au-dessus de la bouche de l'arme**; sous aucun prétexte le visage ne doit passer au-dessus de la bouche de l'arme. La limitation de ces mouvements s'impose encore davantage au moment de recharger l'arme après avoir fait feu une première fois. En effet, c'est généralement lors du rechargement que surviennent le plus souvent les blessures aux mains et au visage. Il est donc nécessaire, en l'occurrence, d'établir une procédure rigoureuse et d'en suivre les étapes une à une en n'omettant aucune des phases de la préparation de la charge et en évitant de se presser.

Le chargement sécuritaire comprend les cinq grandes étapes apparaissant dans la figure qui suit.





3.1.1 Vérification de la lumière et du canon

La lumière est un petit trou dans la cheminée de l'arme; sa fonction est de transmettre l'allumage, de l'amorce à la charge propulsive. Dans le cas d'un silex, la lumière est située tout juste devant le bouchon de culasse. Dans la percussion traditionnelle, elle se trouve dans la masselotte à laquelle est vissée la cheminée. Pour l'arme alignée, la lumière est percée directement dans le bouchon de culasse. Si votre arme est neuve, procédez sans faute à un bon nettoyage général avant de l'utiliser, placez le chien en position semi-armé et vérifiez, au moyen de la baguette de chargement, qu'aucune charge n'a été laissée dans l'arme. Pour ce faire, introduisez la baguette jusqu'au fond du canon et comparez la mesure obtenue à celle de la longueur de l'âme du canon. Ou mieux, servez-vous d'une baguette et marquez-la au niveau indiquant la profondeur du canon lorsqu'il est vide.

Avant de déposer une charge de poudre dans le canon il faut obligatoirement « brûler quelques amorces » c'est-à-dire tirer des amorces seulement et vérifier l'échappement des gaz par la bouche du canon. En pointant la bouche de l'arme déchargée ou vide près du sol, insérez une amorce sur la cheminée et faites feu. Le passage des gaz hors de la bouche du canon doit être évident grâce au souffle produit sur le sol. Ce coup d'amorçage à vide garantira l'élimination totale de tout résidu ayant pu être oublié lors du nettoyage. Enfin, passez l'aiguille de nettoyage à l'intérieur de la lumière pour éliminer tout résidu de poudre que le coup d'amorçage aurait pu laisser.

En situation de chasse, il est parfois peu pratique de tirer des amorces pour vérifier l'échappement des gaz à cause du bruit. Une solution de rechange est d'utiliser une cartouche de CO₂ pour nettoyer la lumière. Cela fonctionne très bien et fait peu de bruit.

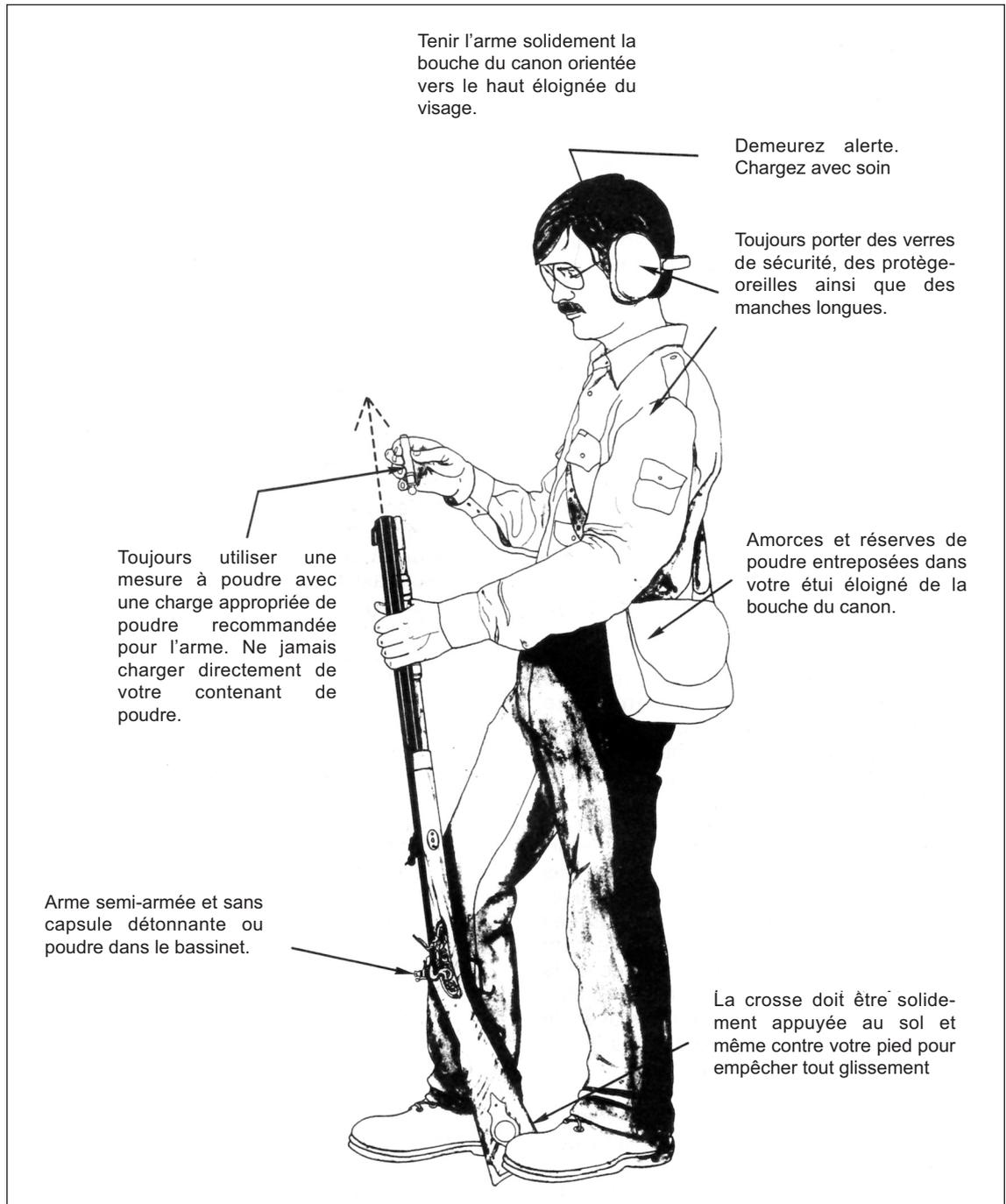
3.1.2 Préparation de la charge propulsive

La charge propulsive doit toujours être mesurée séparément avant d'être introduite dans le canon de l'arme. Elle ne doit jamais être versée directement dans le canon de l'arme à partir de la poire, de la corne ou de tout autre contenant à poudre d'origine. Quand vous utilisez de la poudre compressée sous forme de pastilles, veillez à utiliser un format adapté au calibre de votre arme. Si votre arme vient de faire feu, attendez quelques secondes avant de procéder au versement d'une nouvelle charge dans le canon; ce court délai permettra aux tisons de la charge précédente de s'éteindre et à la chaleur de se dissiper.

En situation de chasse et en urgence, au lieu d'attendre pour charger le deuxième coup, on peut passer un chiffon abondamment imbibé de salive pour éteindre toute braise.

3.1.3 Dépôt de la charge de poudre et de la balle dans le canon

Lors du dépôt de la charge de poudre et de la balle dans le canon d'une arme à chargement par la bouche tenez toujours l'arme de sorte que le côté baguette (en dessous du canon) vous fait face, et que la bouche du canon ne soit pas pointée vers vous.



Dépendamment du type de projectile utilisé, le chargement de l'arme s'effectue selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

La balle à calepin

Préparez d'abord un calepin en le lubrifiant au moyen d'une graisse légère ou utilisez un calepin prélubrifié. Si l'on doit effectuer un tir rapide, on pourra simplement humecter le calepin de salive. On peut préparer chez soi une série de calepins que l'on gardera dans la boîte à calepins située sur la crosse de certains modèles d'armes. Ne jamais utiliser des produits synthétiques comme le

nylon, l'orlon et le fortrel pour leur fabrication car ces tissus produisent de l'électricité statique qui peut allumer la poudre noire et produire une mise à feu. De plus, ces tissus fondent et collent au canon et le rendent difficile à nettoyer, voire impossible à nettoyer. Utilisez plutôt des calepins en coutil (coton tissé très serré), lubrifiés à la graisse végétale.



La balle Minié et les balles coniques

Ces balles ne nécessitent pas d'utiliser un calepin entre le projectile et la charge de poudre. En général, ces types de projectiles ont été préparés au préalable en introduisant de la graisse lubrifiante dans leurs rayures. Si une telle opération n'a pas été faite, on y procédera. Le graissage du projectile est très important, car il facilite son introduction et aide au tir en contribuant au scellement du canon. En outre, il ramollit et aide à réduire l'accumulation des résidus de combustion et facilite le nettoyage de l'arme.

La balle avec sabot

Elles ne nécessitent pas de calepin non plus. Ces balles, de calibre légèrement inférieur au canon de l'arme, sont simplement insérées dans des gaines (sabots) de plastique correspondant à leur calibre, avant leur introduction dans le canon de l'arme; un léger graissage du sabot facilite son chargement et diminue l'encrassement.

À NOTER...

Assurez-vous que vous utilisez toujours des projectiles appropriés au calibre de votre arme.

Billes, grenailles et chevrotines

Le chargement d'un fusil à âme lisse, principalement pour la chasse au petit gibier, diffère légèrement : la charge mesurée de poudre devrait, au départ, être de même volume que la charge mesurée de grenailles. On y parvient en utilisant une mesure volumétrique que l'on ajuste à la charge de grenailles employée et dans les limites permises par le calibre de l'arme (précisées par le fabricant). On peut ensuite diminuer la charge de poudre jusqu'à atteindre un tir constant de meilleure précision.

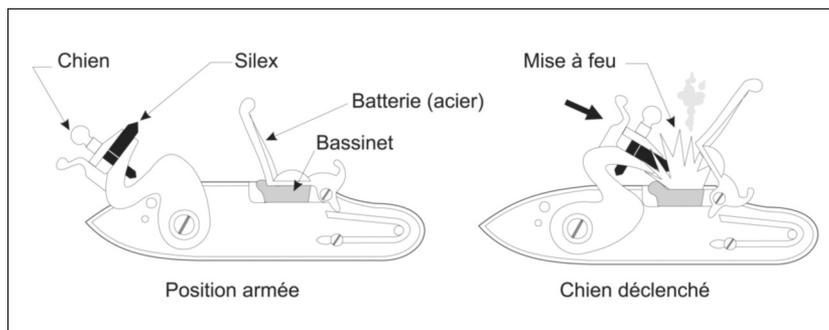
À NOTER...

Peu importe le type de projectile, celui-ci doit être pressé fermement contre la charge de poudre en s'assurant de ne laisser aucun espace libre.

3.1.4 Amorçage, mise en sûreté ou mise à feu

Platine à silex

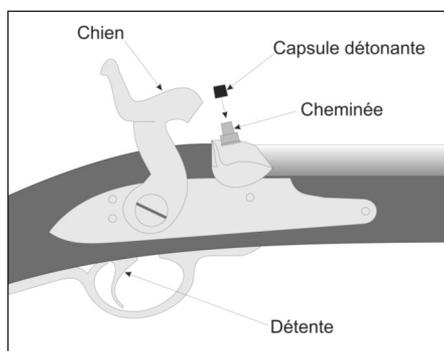
On arme le mécanisme en tirant en arrière le chien tendu par un ressort et tenant un silex dans sa mâchoire et on dégage la batterie



à l'aide du pouce, mettant ainsi à jour le bassinet. On verse de la poudre d'amorçage (pulvérin) dans le bassinet et on referme la batterie. On laisse le chien en position semi-armée tant que l'on n'est pas prêt à faire feu.

Pour tirer, il suffit de placer le chien en position armée et de presser la détente. En appuyant sur la détente, on déclenche le ressort qui projette le chien portant la pierre en avant sur la batterie, l'ouvrant en produisant des étincelles qui enflamment la poudre d'amorçage du bassinet. En prenant feu, la poudre d'amorçage, par la lumière, enflamme la poudre propulsive.

Platine à percussion



On placera d'abord l'arme en position semi-armée. Pour amorcer ce genre d'arme, il suffit de placer une amorce sur la cheminée. Ce geste peut être fait manuellement ou avec un distributeur d'amorce. Pour tirer, il suffira de compléter vers l'arrière la course du chien et de presser la détente. L'amorce allumera directement la charge propulsive dans le canon. La platine à percussion « traditionnelle » présente en permanence à la vue l'amorce placée sur la cheminée, ce qui est très rarement le cas sur un mécanisme aligné.

Percussion alignée

Pour les mécanismes alignés, il suffira en général d'ouvrir le mécanisme pour dégager la cheminée; on y posera l'amorce. Il suffit d'engager le cran de sûreté si l'on n'a pas l'intention de faire feu. Avec ce type de mécanisme, il faudra en général se référer au manuel du fabricant pour le chargement et l'amorçage, à cause de l'évolution constante de ces armes.

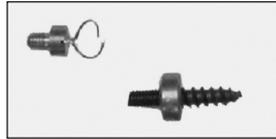
À NOTER...

Ne vous fiez jamais au cran de sûreté pour prévenir une décharge accidentelle : ce dispositif est mécanique et peut faire défaut.

3.2 Déchargement

La façon traditionnelle de décharger une arme à chargement par la bouche est de tirer le coup de façon sécuritaire, mais elle a le désavantage de faire du bruit et de nécessiter un nettoyage immédiat de l'arme.

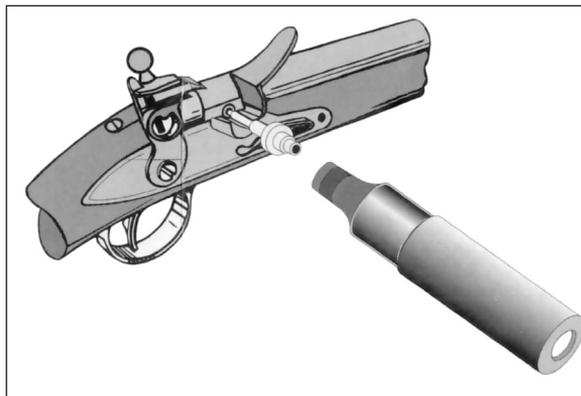
Il arrive cependant des circonstances, à la chasse par exemple, où l'on souhaite décharger l'arme sans faire feu.



Pour la platine à silex, **la première étape consiste à retirer le pulvérin du bassin**; **pour la platine à percussion, il s'agit d'enlever l'amorce**. Ce n'est cependant pas suffisant car agir ainsi n'assure qu'une sécurité très relative. Il faut également retirer la balle et la charge propulsive. La méthode traditionnelle exige l'utilisation d'un accessoire simple; le tire-balle. Il s'agit en pratique d'une vis à bois fixée solidement à une baguette. On utilise la vis dans le projectile de plomb mou pour la tirer vers la bouche du canon.

Pour les mécanismes alignés, après avoir retiré l'amorce, on enlève le bouchon de culasse, ce qui permet d'enlever la charge de poudre, et le projectile peut être facilement poussé vers l'extérieur.

De nos jours, on offre sur le marché, un accessoire qui simplifie la tâche du déchargement. Cet appareil fonctionne avec une petite cartouche de gaz comprimé qui s'adapte à la cheminée ou à la lumière (déchargeur à gaz comprimé). Une simple pression sur le mécanisme de cet accessoire envoie une forte décharge de gaz inerte qui pousse fortement balle et poudre hors du canon. On doit donc l'utiliser à l'extérieur, prudemment et en pointant l'arme dans une direction sûre.



Ratés d'amorce et d'allumage

Dans le cas du raté d'amorce, cette dernière n'explose pas suite à la percussion. Après soixante secondes d'attente, on remplace l'amorce défectueuse et on fait feu de nouveau.

Dans le cas du raté d'allumage, l'amorce a fonctionné normalement mais n'a pas allumé la charge de poudre propulsive. Diverses causes peuvent être responsables de cette situation; la poudre humide, mauvais choix de granulation, amorce de mauvaise qualité, obstruction de la cheminée. N'oubliez pas qu'un raté d'allumage peut devenir un long feu, c'est-à-dire que le coup peut partir pendant la période d'attente sécuritaire recommandée (malgré que très rare). Garder l'arme pointée en direction sécuritaire et attendre au moins soixante secondes. Dans un tel cas, la procédure générale suivante s'applique :

- Gardez toujours l'arme pointée dans une direction sécuritaire;
- Attendre au moins 60 secondes;
- Retirez l'amorce;
- Vérifiez la cheminée et dégagez de toute obstruction (dans le cas des mécanismes alignés, on peut démonter le mécanisme);
- S'assurez qu'il y a bien ou non une charge propulsive à l'aide de la baguette de chargement;
- S'il y a une charge propulsive, on réamorce et on reprend le coup de feu
- S'il n'y en a pas, il faut retirer la balle en utilisant l'une des trois méthodes précédentes (tire-balle, cartouche d'air comprimé, démontage du bouchon de culasse du mécanisme aligné).

Si jamais, suite à une erreur quelconque, vous ne parvenez pas à sortir une balle par l'une ou l'autre des méthodes mentionnées, contactez un armurier compétent qui pourra le faire. On aura pris la précaution de retirer la poudre ou au moins de la noyer complètement avant d'aller porter ou d'expédier l'arme à l'armurier en expliquant bien la situation.

Lorsqu'il s'agit d'un fusil à deux canons, avant de procéder au déchargement du canon ayant eu un raté, il faudra s'assurer que l'autre canon n'est plus chargé.

À NOTER...

En aucun cas et sous aucun prétexte, il ne faut tenter de tirer une balle coincée à mi-canon. Presque à coup sûr, on assisterait alors à une destruction de l'arme par explosion et à des blessures graves au tireur!!!

4. L'ENTRETIEN

La poudre noire et même les nouvelles poudres de remplacement, quoique à un degré moindre, laissent dans les canons des armes d'importants dépôts corrosifs. Le nettoyage d'une arme à chargement par la bouche est donc beaucoup plus exigeant et nécessaire que celui d'une arme moderne à poudre sans fumée. Après avoir fait feu, il est important de nettoyer son arme au plus tôt pour éviter que la corrosion ne détériore sérieusement le mécanisme et l'intérieur de l'arme.

Heureusement, pour importants qu'ils soient, les dépôts de carbone sulfureux que laisse la poudre sont facilement solubles à l'eau savonneuse. Un bon lavage du canon et des diverses parties du mécanisme s'effectue aisément. Évidemment, toutes les précautions habituelles lors du nettoyage d'une arme s'appliquent aux armes à chargement par la bouche.

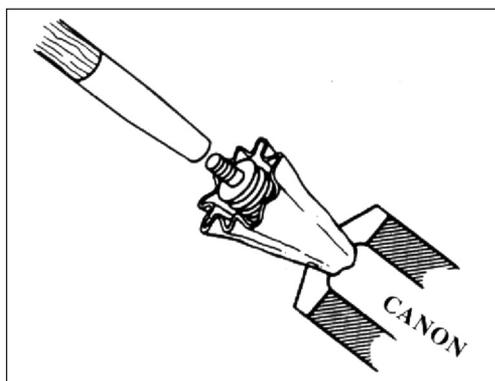
Au champ de tir ou à la chasse, il est souvent utile de faire un nettoyage partiel de l'arme. Un bon brossage à sec à tous les quelques coups (certains diront à tous les coups) se fera de préférence avec une brosse de nylon au lieu d'une brosse métallique. Dans une arme à chargement par la bouche, le mouvement de va-et-vient de la brosse détache la saleté des parois de l'arme. Après le brossage, il reste à diriger le canon vers le bas et, de quelques coups du plat de la main, de faire sortir cette saleté.

On peut aussi faire un nettoyage un peu plus complet en fixant à la baguette un chiffon imbibé de solvant pour poudre noire. Par la suite, avant de recharger, passez quelques chiffons secs et vérifiez que des résidus de poudre rendus pâteux par le solvant ne sont pas parvenus à bloquer la cheminée ou la lumière.

De retour à la maison, un bon nettoyage s'impose. On devrait normalement faire ce travail le jour même à cause de l'effet corrosif de la poudre. Avec certains lubrifiants modernes, on indique que ce travail peut attendre jusqu'à vingt-quatre heures mais le mieux, c'est de l'effectuer au plus tôt.

La plupart des armes sont aujourd'hui faciles à démonter. En général, il suffit de retirer un ou deux tenons pour enlever le canon de l'arme, de défaire une ou deux vis pour retirer la platine et de dévisser la lumière ou la cheminée.

La façon traditionnelle de nettoyer une arme à poudre noire et celle qui est toujours la plus efficace requiert l'utilisation d'eau savonneuse très chaude pour le lavage puis d'eau claire pour le rinçage. Si l'arme le permet, on plonge le fond du canon dans une chaudière d'eau savonneuse (savon liquide pour la vaisselle). Avec une baguette de nettoyage pour fusil de chasse et un gros chiffon ou une lavette, on pratique un mouvement de va-et-vient qui pompe littéralement cette eau savonneuse dans le canon pour extraire complètement les résidus de poudre. On termine cette opération avec de l'eau claire toujours aussi chaude, en la pompant ou en la versant dans le canon pour bien le rincer. Un canon ainsi réchauffé a l'avantage de sécher complètement en quelques minutes tout au plus ce qui prévient toute forme de rouille. Le passage subséquent de quelques chiffons secs représente une garantie supplémentaire. Pendant que le canon est encore chaud, on finira de le préserver



de la rouille en passant un chiffon imbibé de lubrifiant à balle dans le canon et à l'extérieur.

On doit aussi nettoyer l'extérieur et l'intérieur du mécanisme de la même façon. Une vieille brosse à dents pourra être utile à ce moment, entre autres, pour bien nettoyer la cheminée ou la lumière amovible. Avant de remonter l'arme, on lubrifie le mécanisme et les filets de la cheminée pour en faciliter un futur démontage.

Dans le cas du bouchon de culasse d'un mécanisme de mise à feu alignée, celui-ci doit être lubrifié avant d'être remis en place pour éviter que le bouchon ne se « soude » au canon. Il est préférable d'utiliser le lubrifiant recommandé par le manufacturier.

Pour la crosse, un chiffon légèrement imbibé d'huile pour les meubles ou d'huile de lin fera très bien l'affaire. Évitez, avec toute arme à feu, moderne ou ancienne, l'utilisation de graisses ou d'huiles dérivées du pétrole. Celles-ci pénètrent les pores du bois et le détruisent graduellement, lui enlevant toute solidité. La quasi totalité des crosses fendues le sont à cause de l'utilisation d'huile ou de graisse dans les armes.

On peut, pour nettoyer l'arme, utiliser une variante de la méthode précédente qui consiste à fixer sur la cheminée un bout de tube chirurgical pour pomper l'eau dans le canon sans démonter l'arme au complet. Cette méthode convient en particulier aux mousquets militaires ou aux Kentucky qui sont plus difficiles à démonter.

Les tireurs qui utilisent certains lubrifiants végétaux pour leurs calepins ou boulets coniques utilisent aussi comme produits de nettoyage les solvants spécifiques conçus pour accompagner ces lubrifiants. Ces solvants, ou d'autres, spécifiques à la poudre noire, peuvent alors remplacer l'eau chaude. Comme ces produits sont utilisés à froid, il convient de bien s'assurer avant de regraisser le canon qu'il est complètement sec à l'extérieur comme à l'intérieur.

Quelle que soit la méthode de nettoyage choisie il est toujours aussi important que le nettoyage soit fait aussitôt que possible après le tir pour empêcher le développement de rouille dans le fond du canon, en particulier, là où la balle va parcourir les premiers centimètres de sa trajectoire et commencer à suivre le pas des rayures.

Enfin, dans le cas des armes qui ont servi à tirer des balles avec sabots de plastique, il pourra être nécessaire, après un premier nettoyage, d'utiliser un solvant conçu pour dissoudre les dépôts de matière plastique qui auront collé au fond des rayures et se résoudre en même temps à utiliser une brosse métallique, en bronze de préférence. Les dépôts mal nettoyés de résidus plastiques des sabots peuvent affecter la qualité du tir et ruiner éventuellement le canon de l'arme.

EN COMPLÉMENT SUR : «la propriété corrosive de la poudre noire»...

Si vous êtes négligent ou omettez de bien nettoyer votre arme, les résidus de poudre noire sont corrosifs et se chargeront de la détruire. Il est absolument essentiel de nettoyer (soit à l'eau et au savon, soit avec du solvant) une arme à feu à chargement par la bouche dont le coup a été tiré, et ce dans les plus brefs délais dès que l'on a cessé l'activité de tir ou de chasse.

5. L'ENTREPOSAGE

L'entreposage sécuritaire des accessoires, de la poudre, des amorces et des armes est d'importance primordiale. À ce sujet, on se reportera avec avantage aux normes contenues dans le module de formation du CCSMAF (Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu, chap. 9).

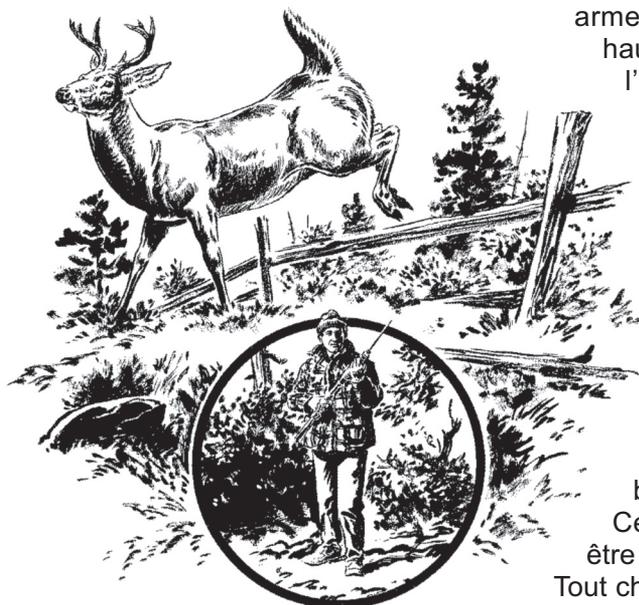
La poudre et les amorces seront entreposées dans deux armoires bien distinctes, bien fermées et sous clé, à l'abri de la curiosité et des imprudences des enfants et loin des sources de chaleur excessive. Évitez d'entreposer ces objets dans un endroit trop étanche car, en cas de feu, il se transformera en véritable bombe à retardement. L'armoire de bois solide et fermée à clé sera préférée à toute autre forme de contenant de remisage.

Les armes, après avoir été soigneusement désamorçées, seront vidées de leur charge, nettoyées, lubrifiées et entreposées, conformément aux lois et règlements en vigueur, dans un lieu sécuritaire fermé à clé, loin de la poudre, des amorces ainsi que de la portée des enfants.

6. MÉTHODES DE CHASSE

6.1 Une arme efficace

En fait, il n'y a pas de gibier sur terre qui ne puisse être chassé efficacement avec une arme à chargement par la bouche si l'on est équipé correctement et qu'on prend bien en considération les particularités de ces armes. Oublions en particulier les tableaux balistiques des armes modernes de petit calibre à haute vélocité et leur insistance sur l'énergie cinétique. L'expérience des siècles passés, et bientôt la vôtre, vous convaincront rapidement de l'efficacité à vitesse modeste d'une lourde balle de gros calibre pour abattre efficacement et proprement un gros gibier.



6.2 Avec ses limites

À quelques exceptions près, les armes à chargement par la bouche ne tirent qu'un seul coup. Cette limitation ne devrait jamais être considérée comme un handicap. Tout chasseur expérimenté sait fort bien que c'est la première balle tirée qui compte.

La principale limitation réelle des armes à chargement par la bouche tient aux distances de tir possibles et pratiques qui sont bien différentes. Après avoir développé votre charge de chasse, il est très utile de pratiquer au champ de tir à plusieurs distances différentes pour bien connaître la trajectoire de vos projectiles et être en mesure, le temps venu, de faire les corrections de tir nécessaires. Généralement une arme ajustée pour 70 mètres aura la meilleure trajectoire pratique pour la chasse de 0 à 115 mètres.

Qu'on se console, la distance maximum de tir indiquée précédemment est une limitation bien plus théorique que pratique. Des évaluations faites il y a quelques années indiquaient qu'environ 90 % des cerfs de Virginie étaient abattus à environ 30 mètres et que pour l'original, toujours pour 90 % des bêtes abattues, cette distance ne dépassait pas 100 mètres.

6.3 Des points sensibles

Les intempéries, si fréquentes l'automne, sont aussi un impondérable avec lequel il faut apprendre à vivre. La poudre noire et même ses substituts sont des composés très hydrophiles (qui absorbent l'eau). En conséquence, la pluie et la neige sont les ennemis premiers du chasseur au mousquet. Pour contrer leurs effets, il faut prendre un certain nombre de précautions. On peut poser une baudruche (ballon de caoutchouc) sur la bouche de l'arme pour la protéger de la pluie. On peut utiliser un peu de graisse ou de cire lubrifiante pour sceller l'amorce et la préserver de l'humidité. Il est recommandé de renouveler la charge de votre arme

chaque jour, particulièrement si le temps est humide ou s'il pleut. Le chasseur avec une arme à silex fait face à un défi plus grand en cas d'intempéries. Il est toujours possible de sceller la jonction du bassinet et de la batterie avec de la cire lubrifiante. On peut aussi se faire fabriquer chez un cordonnier un accessoire de cuir couvrant le chien, la batterie et le bassinet pour les protéger des éléments.

6.4 Des exigences

On prétend qu'avec une arme à chargement par la bouche on ne sait jamais quand le coup va partir ou pas. Pareille affirmation n'a pas sa raison d'être si l'on prend les précautions voulues. Rien n'est plus désagréable à la chasse qu'un coup qui ne part pas, ou pire, qui fait long feu et effraie une belle bête. Une arme chargée depuis quelques jours, qui est allée sous la pluie ou à l'humidité, qu'on a entrée et sortie du camp et qui est passée du froid au chaud risque fort de vous jouer ce mauvais tour. Si cela vous arrive un jour, même à la chasse, souvenez-vous d'attendre au moins 60 secondes sans bouger, en pointant toujours votre arme dans une direction sécuritaire.

Les chasseurs de sauvagine ou de petit gibier ne connaîtront pour leur part que les seuls handicaps du temps de rechargement et des intempéries. Pour le reste, la plupart des répliques de fusils de chasse sur le marché représentent l'âge d'or du fusil juxtaposé anglais ou américain. Ce sont habituellement des armes au poids bien équilibré ce qui rend leur utilisation fort agréable.

7. LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Toute chasse implique l'emploi d'une arme. Donc, SÉCURITÉ AVANT TOUT, pour le chasseur lui-même et pour les autres aussi, compagnons de chasse, amateurs de photographie en plein air, promeneurs, etc. Bien que d'une portée plus restreinte qu'une arme à feu moderne, une arme à chargement par la bouche peut propulser son projectile à une distance de 800 mètres, donc prudence. Ne jamais tirer vers l'horizon ou le ciel, « juste pour voir ». Si le terrain est accidenté ou très boisé, redoubler de prudence ; un autre chasseur, ou toute autre personne, peut se trouver sur la trajectoire. Mentionnons que les règles de sécurité applicables sont pratiquement les mêmes que pour toutes les armes, à savoir :

- **Étudiez attentivement et complètement les instructions du manuel de l'utilisateur** fournis par le fabricant de l'arme et s'y conformer ;
- **Considérez toujours votre arme comme chargée. Gardez toujours votre canon pointé dans une direction sécuritaire** que ce soit en chargeant, en amorçant ou en tirant. Ne placez l'amorce (ou le pulvérisateur) que lorsque vous êtes prêt à tirer. Retirez-la aussitôt après la chasse ;
- **Utilisez toujours de la poudre noire ou l'un de ses substituts dans une arme à chargement par la bouche, mesurée avec soin**, conformément aux instructions du fabricant de l'arme et du fabricant du type de poudre que vous utilisez ;
- **Méfiez-vous autant d'une surexposition de votre arme ou de la poudre noire au soleil que des intempéries**, car son surchauffage peut générer à l'allumage des pressions très élevées et même dangereuses ;
- **Ne jamais charger une arme à chargement par la bouche à l'intérieur d'un bâtiment ;**
- **Ne jamais laisser une amorce sur la cheminée pendant le chargement de votre arme ;** au moment de l'amorçage, assurez-vous que le cran de sûreté est verrouillé ou que le chien est en position semi armée ; et retirez l'amorce aussitôt l'arrêt de la chasse ;
- **Ne jamais fumer ou permettre que quelqu'un fume en présence de poudre noire, de ses substituts ou d'une arme chargée de cette poudre ;** tenez-vous loin de toute source potentielle d'étincelles ou de flamme nue ;
- **Ne jamais tirer avec une arme que l'on soupçonne d'être surchargée ;**
- **Traitez toujours les ratés avec une grande précaution, car le coup peut encore partir à tout moment.** En pareil cas, gardez toujours votre arme pointée dans une direction sécuritaire et attendez au moins une minute avant de réamorcer ou de vérifier son arme (un non-feu peut devenir un long-feu) ;

- **Ne jamais verser sa charge de poudre directement du contenant à poudre dans l'arme.** Utilisez une mesure volumétrique. Si l'on vient juste de tirer, il peut rester une braise de la charge précédente qui peut allumer la charge versée et toute la quantité de poudre dans le contenant ;
- **Assurez-vous d'avoir identifier clairement votre cible, de la position des gens et des bâtiments autour de vous ainsi que de ce qui se trouve derrière votre cible, avant de tirer.** Rappelez-vous que les balles ont tendance à rebondir ou à ricocher surtout sur l'eau ou une surface dure ;
- **Assurez-vous que votre arme est déchargée, nettoyée et lubrifiée avant de la remiser,** et gardez poudre et capsules détonantes (amorces) dans des lieux d'entreposages séparés.



CHAPITRE 7

Gestion de la faune

Un des principaux mandats du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est d'assurer la conservation, la protection et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Afin d'optimiser les retombées économiques générées par les activités liées à la faune dans une perspective de développement durable, le Ministère élabore des plans de gestion qui permettent d'encadrer efficacement les activités cynégétiques tout en assurant la pérennité des populations de gibier.

Plusieurs informations sont requises pour gérer adéquatement la faune et le personnel du Ministère dispose de divers moyens pour les obtenir. La recherche scientifique permet d'acquérir des connaissances de base sur l'espèce visée (habitat, alimentation, reproduction, etc.) alors que des indices de suivi des populations permettent de connaître leurs fluctuations dans le temps. Ces indices sont établis à partir de diverses sources de données, telles que des statistiques de récolte, des inventaires de populations, des sondages auprès des chasseurs, etc. L'ensemble de ces renseignements sert à élaborer des plans de gestion qui définissent les objectifs poursuivis pour une espèce ou un groupe d'espèces donné ainsi que les moyens à mettre en place pour les atteindre. En plus de préciser les balises de l'exploitation d'une espèce pour optimiser sa mise en valeur tout en offrant une occasion de chasse de qualité, les plans de gestion suggèrent des pistes d'action à prendre pour répondre à d'autres enjeux liés à la faune, tel que le contrôle des maladies, les problèmes de cohabitation ou encore le développement de la relève chez les chasseurs.

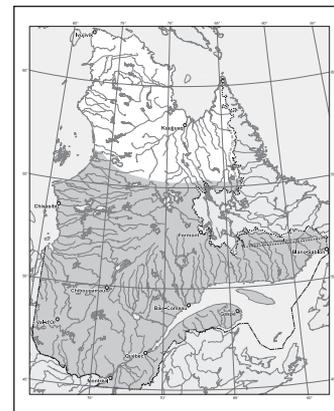
La chasse demeure l'outil de gestion le plus efficace pour contrôler certaines populations fauniques et le chasseur a donc un grand rôle à jouer dans la gestion du gibier. En enregistrant son gibier, en fournissant les parties anatomiques requises lorsqu'elles lui sont demandées et en répondant aux sondages lorsqu'il est sollicité, le chasseur fournit de l'information-clé et contribue par le fait même à la saine gestion des populations animales et à l'amélioration de la qualité de la chasse.

Le présent chapitre dresse un portrait des espèces de gibier les plus prisées au Québec, énumère les principales méthodes utilisées pour en faire le suivi et résume les plans de gestion qui encadrent leur exploitation. Au Québec, quatre espèces sont considérées comme gros gibier, soit l'orignal, le caribou migrateur, le cerf de Virginie et l'ours noir. Le dindon sauvage est une espèce à part, gérée comme le gros gibier. Enfin, la catégorie du petit gibier englobe plusieurs espèces, les plus populaires étant le lièvre, la gélinotte huppée, le téttras du Canada, la perdrix grise et la bécasse d'Amérique. L'enregistrement du gros gibier et du dindon sauvage est obligatoire mais le petit gibier n'y est pas soumis.

Pour en savoir d'avantage sur les espèces de gibier chassées au Québec, les règles qui encadrent leur prélèvement et les plans de gestion qui les concernent, vous êtes invités à visiter le site Internet du Ministère (www.mffp.gouv.qc.ca/la-faune) où vous trouverez de nombreuses informations, notamment des fiches descriptives portant sur chacune des espèces.

1. L'ORIGINAL (*Alces americanus*)

Longueur	200-290 cm
Hauteur à l'épaule	169-192 cm
Poids adulte	<i>Mâle</i> 329-635 kg <i>Femelle</i> 227-408 kg
Habitat	Forêt mixte et en régénération
Domaine vital	5-10 km ²
Alimentation	<i>Hiver</i> Branches, ramilles et écorces d'arbres <i>Été</i> Feuilles, plantes herbacées et aquatiques
Reproduction	<i>Rut</i> Septembre-novembre <i>Mise bas</i> Mai-juin <i>Portée</i> 1-2 (rare 3)
Longévité maximale	<i>Nature</i> 20 ans <i>Captivité</i> 27 ans
Prédateurs	<i>Adulte</i> Loup <i>Jeune</i> Ours noir



1.1 Portrait de l'espèce

L'original est le plus gros cervidé du monde et le seul à porter des bois déployés en larges palettes. Son ouïe et son odorat sont bien développés mais sa vue est faible. Il détecte bien le mouvement mais ignore tout objet immobile qu'il ne peut sentir ou entendre.

À l'automne, pendant la période du rut, les femelles bramant pour attirer les mâles. Ceux-ci émettent de brefs cris rauques, frottent leurs bois aux arbres et affrontent leurs rivaux dans des combats qui n'occasionnent généralement pas de blessures. Ils grattent le sol humide avec leurs sabots, y urinent et s'y vautrent afin d'y attirer les femelles. Un mâle s'accouple à plusieurs femelles, qui vont donner naissance à un ou deux faons, rarement trois. Les jeunes demeurent avec leur mère pendant un an.

L'original se regroupe en petits groupes en hiver dans ce qu'on appelle des ravages, des milieux boisés où il trouve à la fois abri et nourriture. Le reste de l'année, il est plutôt solitaire et fréquente les forêts mixtes matures et en régénération. On le retrouve aussi fréquemment à proximité des plans d'eau où il se nourrit de plantes aquatiques, riches en sels minéraux.

La chasse et la prédation par le loup sont les principaux facteurs de mortalité des orignaux au Québec. Les maladies, le parasitisme (le ver des méninges dans les zones de contact avec le cerf de Virginie, la tique d'hiver, la douve du foie), les accidents routiers et le braconnage affectent également la croissance des populations d'orignaux, mais de façon beaucoup moins marquée.

1.2 Suivi et exploitation

L'évolution des populations d'orignaux au Québec est suivie à l'aide de différents outils. Le premier est l'inventaire aérien réalisé environ à tous les 10 ans dans la plupart des zones de chasse. Celui-ci se fait en deux étapes. Un premier survol permet de délimiter les ravages des orignaux, alors que le second consiste à en survoler quelques-uns pour dénombrer les individus selon la classe d'âge (jeunes ou adultes) et le sexe. Ces données permettent ensuite d'estimer la densité de la population dans la zone de chasse, le rapport des sexes, la productivité (nombre de jeunes par femelle) ainsi que la structure de la population (nombre de jeunes par rapport au nombre d'adultes).

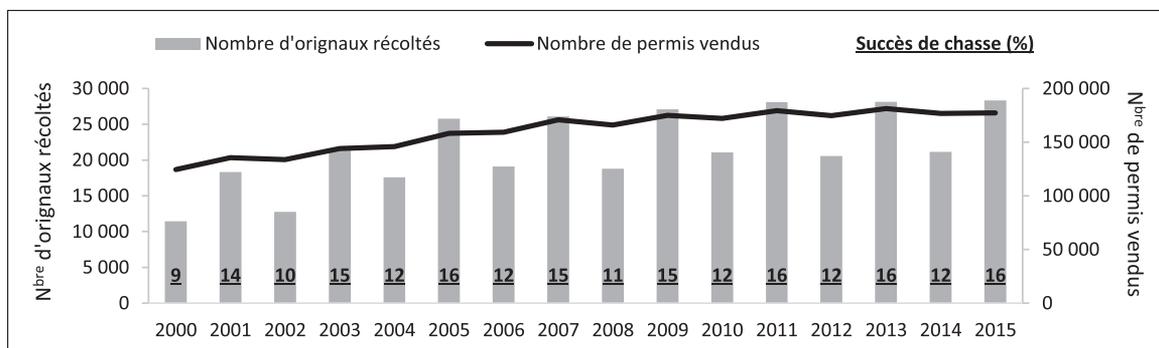
Deux autres outils sont très utiles au suivi de l'évolution des populations d'orignaux, soit l'analyse des données d'exploitation (données d'enregistrement, nombre de permis vendus) et les enquêtes occasionnelles auprès des chasseurs. Dans les deux cas, la participation des chasseurs permet de recueillir de précieuses informations sur le nombre de chasseurs, le nombre de jours de chasse ainsi que les caractéristiques des prises (âge, sexe, etc.). Ces données permettent notamment de calculer le taux de prélèvement (orignaux/10 km²), la pression, l'effort et le succès de chasse ainsi que de caractériser la population exploitée en termes de structure d'âge et de rapport des sexes.

1.3 Plan de gestion de l'orignal au Québec 2012-2019

Le portrait de situation effectué dans le cadre du plan de gestion de l'orignal au Québec 2012-2019 montre que la majorité des zones de chasse abritent des populations intéressantes d'orignaux et que le nombre total d'individus a augmenté de 55 000 à 125 000 depuis 1994. Cette croissance est attribuable principalement à l'introduction de la chasse sélective épargnant les femelles lors d'années dites restrictives et à la présence d'habitats de qualité, surtout dans l'est de la province.

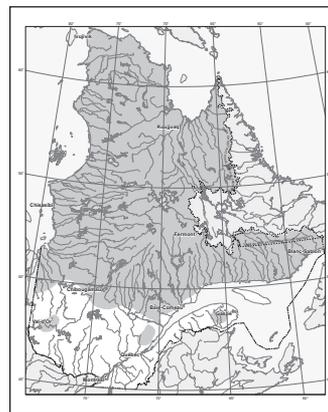
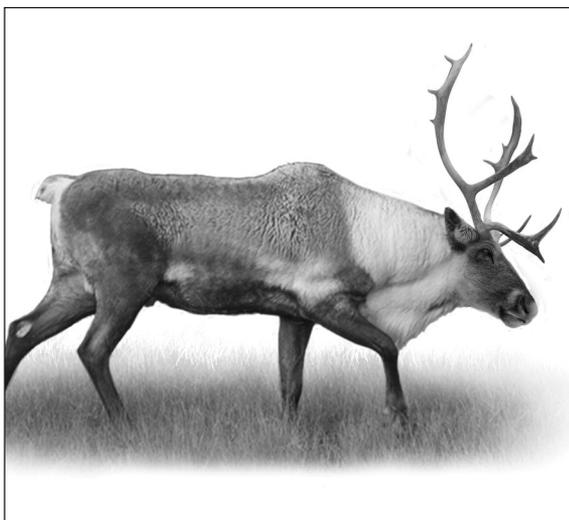
En raison de l'abondance d'orignaux, le nombre de chasseurs et la récolte ont augmenté de 20 % entre 2004 et 2014. Un sommet historique des captures a été atteint en 2015 avec plus de 28 000 orignaux enregistrés. Le succès de chasse a aussi été excellent ces dernières années puisqu'environ 15 % des 180 000 chasseurs ont réussi à récolter un orignal. Considérant l'obligation d'être deux chasseurs pour pratiquer cette chasse, on pourrait même parler d'un succès de 30 %.

Le plan de gestion vise quatre objectifs, soit 1) d'atteindre et de maintenir les densités d'orignaux optimales définies pour chaque zone de chasse, 2) de maintenir l'intérêt pour la chasse à l'orignal, 3) d'optimiser les retombées économiques liées à celle-ci et enfin, 4) de favoriser un meilleur partage du territoire entre les chasseurs. Le bilan de mi-parcours réalisé en 2016 a permis de vérifier si les objectifs de densité avaient été atteints dans chaque zone et de rectifier le tir, au besoin, en modifiant notamment les segments autorisés d'ici la fin du plan.



2. LE CARIBOU (*Rangifer tarandus*)

Longueur	170-230 cm
Hauteur à l'épaule	104-140 cm
Poids adulte <i>Mâle</i> <i>Femelle</i>	120-200 kg 80-140 kg
Habitat	Toundra et forêt boréale
Domaine vital	Migration (milliers de km) pour l'écotype migrateur
Alimentation <i>Hiver</i> <i>Été</i>	Lichens, ramilles d'arbustes Plantes graminées et herbacées, ramilles d'arbustes, lichens, champignons
Reproduction <i>Rut</i> <i>Mise bas</i> <i>Portée</i>	Septembre-novembre Fin mai-début juin 1 (très rare 2)
Longévité maximale <i>Nature</i> <i>Captivité</i>	15 ans 20 ans
Prédateurs <i>Adulte</i> <i>Jeune</i>	Loup, ours noir Ours noir



2.1 Portrait de l'espèce

Le caribou est un cervidé particulièrement bien adapté au climat nordique : ses oreilles et sa queue sont courtes et poilues, sa fourrure est épaisse, son museau est velu et ses sabots larges lui facilitent la marche dans la neige. Un trait distingue le caribou des autres cervidés, soit le fait que la femelle porte généralement des bois, qui demeurent toutefois moins développés que ceux des mâles.

Les caribous du Québec sont divisés en trois écotypes selon leurs particularités comportementales et leurs préférences en termes d'habitat, soit le caribou forestier, le montagnard et le migrateur. Ce dernier est le seul (hormis le troupeau de caribous montagnards des monts Torngat) à faire encore l'objet de prélèvements par la chasse sportive. Le caribou migrateur vit en troupes de plusieurs milliers d'individus et effectue des déplacements saisonniers de centaines de kilomètres entre ses aires d'hivernage, situées en forêt boréale, et ses aires d'estivage dans la toundra. Les femelles utilisent aussi des aires de mise bas traditionnelles où elles mettent au monde des faons précoces, capables de les suivre quelques heures après leur naissance. Il existe deux grands troupes de caribous migrants au Québec, soit celui de la Rivière-George et celui de la Rivière-aux-Feuilles, qui occupent annuellement un territoire d'environ un million de kilomètres carrés.

La prédation par le loup et l'ours noir, la chasse et le braconnage, la surexploitation de l'habitat, les changements climatiques, les dérangements anthropiques, les maladies et le

parasitisme peuvent influencer la vigueur des populations de caribous migrateurs à divers degrés mais l'importance de chacune de ces causes de mortalité est encore peu connue.

2.2 Suivi et exploitation

Le suivi télémétrique constitue la base du programme de suivi des populations de caribous migrateurs. Le Ministère travaille avec des partenaires universitaires ainsi qu'avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador pour maximiser l'utilisation des données recueillies dans le cadre d'études scientifiques afin de mieux orienter les efforts de gestion et de conservation des troupeaux.

L'évaluation de la taille des troupeaux de caribous migrateurs est faite grâce à un inventaire aérien réalisé au début de l'été, après la mise bas, lorsque les caribous se regroupent pour réduire le harcèlement par les insectes. L'inventaire consiste à repérer les groupes où se trouve au moins un individu muni d'un collier émetteur et à prendre des photographies aériennes. Le nombre de caribous présents sur celles-ci est ensuite compté précisément et la taille du troupeau évaluée.

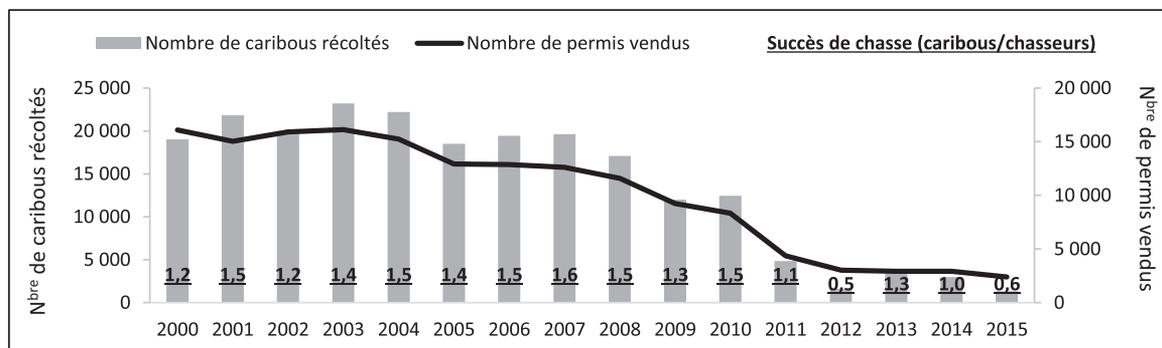
La détermination de la structure de la population est aussi essentielle au suivi démographique des caribous car elle permet de déterminer la proportion de femelles et de mâles adultes et d'estimer le nombre de faons dans le troupeau. Cette classification est réalisée au sol, par des observateurs expérimentés, lorsque les caribous sont réunis pour la migration automnale à la fin octobre.

Le suivi annuel de l'exploitation sportive du caribou sert également d'outil de gestion mais celui-ci doit être interprété avec précaution. En effet, cet indice de l'évolution des populations a été influencé, ces dernières années, par diverses mesures de restriction de la chasse mises en place dans un effort de conservation de l'espèce. De plus, le prélèvement fait par la chasse de subsistance est à déclaration volontaire et n'apparaît pas dans les statistiques d'enregistrement. Le suivi des différents indicateurs démographiques (survie, recrutement, délimitation des aires annuelles et saisonnières) est donc utilisé pour interpréter plus finement les tendances des populations.

2.3 Plan de gestion du caribou

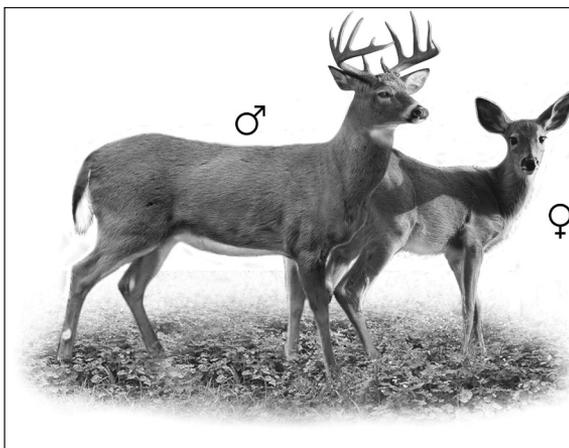
Un second plan de gestion du caribou migrateur est actuellement en cours d'élaboration. Le gouvernement du Québec interdit la chasse sportive sur le troupeau de la Rivière-George depuis 2012 en raison du fort déclin de sa population, estimée à près de 800 000 caribous au début des années 1990 et à seulement 10 000 individus en 2015.

Le troupeau de la Rivière-aux-Feuilles, dont la population a été évaluée à 332 000 caribous en 2015, amorcerait lui aussi une phase de déclin. La prudence a donc incité le gouvernement du Québec à émettre des modalités d'exploitation plus restrictives en 2016 et à poursuivre les efforts pour le suivi des indicateurs biologiques et la recherche, notamment afin de déterminer l'impact des principaux prédateurs et des changements climatiques sur cette espèce.



3. LE CERF DE VIRGINIE (*Odocoileus virginianus*)

Longueur	160-215 cm
Hauteur à l'épaule	90-120 cm
Poids adulte	<i>Mâle</i> 85-170 kg <i>Femelle</i> 57-113 kg
Habitat	Forêt feuillue et mixte en régénération
Domaine vital	0,2–15 km ²
Alimentation	<i>Hiver</i> Ramilles d'arbres et d'arbustes <i>Été</i> Plantes herbacées, feuilles et ramilles d'arbres et d'arbustes
Reproduction	<i>Rut</i> Octobre-novembre <i>Mise bas</i> Mai- juin <i>Portée</i> 1-3 (rare 4)
Longévité maximale	<i>Nature</i> 15 ans <i>Captivité</i> 20 ans
Prédateurs	<i>Adulte</i> Loup, coyote, ours noir <i>Jeune</i> Loup, coyote, ours noir



3.1 Portrait de l'espèce

Le plus répandu des cervidés d'Amérique du Nord est le cerf de Virginie. Les bois sont portés par les mâles, bien qu'exceptionnellement les femelles puissent en être pourvues. Les mâles sont polygames et courtisent le plus grand nombre de femelles possible. Par conséquent, la population de cerfs peut comprendre plus de femelles que de mâles sans que cette situation fasse diminuer le nombre de faons engendrés.

La modification du milieu naturel par l'agriculture et la foresterie a favorisé le cerf de Virginie qui occupe aujourd'hui tout le sud du Québec, jusqu'en Abitibi et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Son expansion est limitée au nord par la longueur de l'hiver et l'épaisseur de la neige au sol.

Au Québec, les populations de cerfs fluctuent principalement en fonction de la rigueur des hivers. Lorsque l'épaisseur de neige contraint leurs déplacements, les cerfs de Virginie se concentrent dans des ravages situés dans des peuplements forestiers comblant à la fois leurs besoins en abri et en nourriture. La protection de ces aires de confinement (sur le territoire public et privé) est la clé du maintien de l'espèce au Québec. Le Ministère a d'ailleurs publié un guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie¹ qui décrit les diverses interventions sylvicoles à préconiser dans les aires de confinement du cerf de Virginie pour améliorer l'habitat hivernal. D'autres facteurs influencent la dynamique des populations de cerfs, soit la prédation, la chasse, le braconnage ainsi que la densité, qui lorsque trop élevée, cause la dégradation de l'habitat.

1. Hébert, F. et al. 2013. Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie, 4e édition, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 62 p.

3.2 Suivi et exploitation

Pour suivre les tendances des populations de cerfs de Virginie, on se sert d'indicateurs semblables à ceux utilisés pour l'original. Ceux-ci sont principalement les inventaires aériens, les données d'enregistrement du gibier prélevé par la chasse et les statistiques d'accidents routiers. Tout comme pour l'original, le suivi annuel de l'exploitation du cerf est fait par l'analyse des données de récolte et des enquêtes postales effectuées occasionnellement auprès des chasseurs pour obtenir des données plus précises à l'échelle d'une zone de chasse (effort de chasse, nombre de bêtes observées, etc.). À partir de ces informations, l'émission de permis aux cerfs sans bois peut être modulée annuellement dans le but de favoriser le maintien des populations à un niveau optimal.

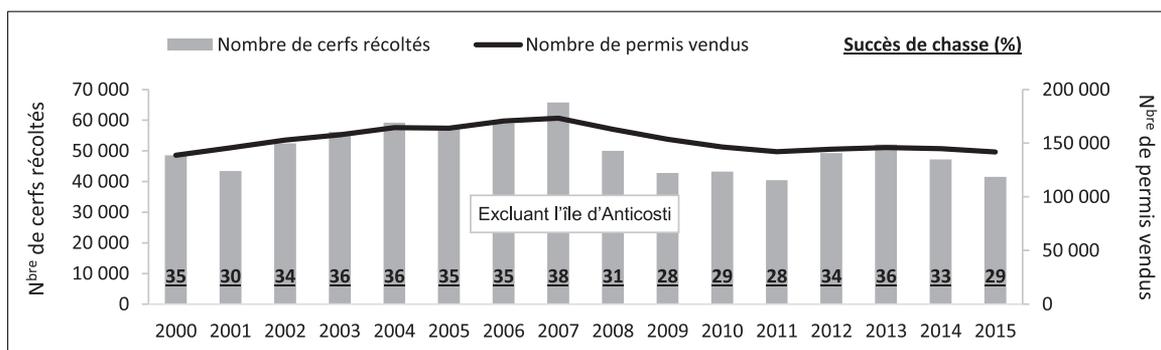
3.3 Plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017

Depuis l'adoption du premier plan de gestion du cerf de Virginie en 1996 alors que la population continentale était estimée à peine à 155 000 individus, la situation de l'espèce s'est nettement améliorée. Après la chasse à l'automne 2012, on évaluait la population continentale à 252 000 cerfs et celle de l'île d'Anticosti à 160 000. Un sommet historique a été atteint en 2007 avec près de 75 000 cerfs enregistrés (66 000 sur le continent et 9 000 à l'île d'Anticosti).

Dans la lignée des plans de gestion précédents, celui pour la période 2010-2017 vise à maintenir les populations de cerfs en bonne santé, à protéger des habitats de qualité, à optimiser les retombées économiques régionales et à se donner des orientations de gestion à moyen terme. Six objectifs ont été fixés pour la période d'application, soit :

- 1) Atteindre et maintenir une population de 248 000 cerfs pour le Québec continental et de 160 000 sur l'île d'Anticosti;
- 2) Diminuer les risques d'introduction au Québec de la maladie débilite chronique des cervidés (MDC);
- 3) Conserver la superficie des ravages et en améliorer la qualité;
- 4) Maintenir l'intérêt pour la chasse au cerf;
- 5) Valoriser cette ressource renouvelable;
- 6) Établir le plan de gestion sur huit années avec une révision à mi-parcours.

Le plan propose des modalités d'exploitation adaptées aux niveaux de population des différentes zones de chasse pour atteindre la densité optimale établie à 5 cerfs/km². Dans le but d'optimiser la mise en valeur des populations de cerfs, il préconise une gestion axée sur la récolte des mâles adultes et le contingentement de celle des cerfs sans bois.



4. L'OURS NOIR (*Ursus americanus*)

Longueur	137-188 cm
Hauteur à l'épaule	66-91 cm
Poids adulte <i>Mâle</i> <i>Femelle</i>	115-270 kg 92-140 kg
Habitat	Forêt feuillue ou résineuse, brûlis, toundra
Domaine vital	5-173 km ²
Alimentation <i>Hiver</i> <i>Été</i>	Ne s'alimente pas (hibernation) Plantes herbacées, fruits, noix, insectes, mammifères, poissons
Reproduction <i>Rut</i> <i>Mise bas</i> <i>Portée</i>	Juin-juillet Janvier- février 1-6 (moyenne 2-3)
Longévité maximale <i>Nature</i> <i>Captivité</i>	25 ans 30 ans
Prédateurs <i>Adulte</i> <i>Jeune</i>	Ours blanc au nord Ours noir (mâle adulte)



4.1 Portrait de l'espèce

L'ours noir est le plus petit représentant de la famille des ursidés en Amérique du Nord. Au Québec, le pelage de la très grande majorité des ours est noir mais on peut à l'occasion en observer de couleur brune ou cannelle. L'ours noir est présent dans l'ensemble de la province mais on ne le retrouve que rarement au nord du 57° parallèle.

L'ours hiverne dans une tanière et ne s'alimente pas pendant l'hiver. On parle d'hibernation dans ce cas-ci, et non pas d'hibernation, car sa température corporelle ne tombe pas au niveau de la température ambiante et parce qu'il a la possibilité de se réveiller à tout moment. En prévision de cette période de léthargie, l'ours noir accumule des réserves de graisse pendant l'été et l'automne, notamment en consommant de grandes quantités de petits fruits. Les années où ceux-ci sont peu abondants, l'ours se déplace davantage pour trouver d'autres sources de nourriture et il est alors aperçu plus fréquemment, jusque dans les villes où il peut devenir importun.

L'ours noir est habituellement solitaire, ne formant des couples qu'en période de rut au milieu de l'été. L'embryon ne s'implante dans l'utérus qu'à la fin de l'automne, si la femelle a accumulé assez de graisse. La mise bas a lieu pendant l'hiver et l'ourson ne pèse qu'entre 170 et 280 g à la naissance. Les oursons demeurent avec leur mère pendant les deux premières années de leur vie.

Exception faite de l'humain, l'ours noir a peu d'ennemis, hormis le mâle adulte qui peut-être une menace pour les oursons et, dans le nord du Québec, l'ours blanc. La chasse et le piégeage sont les principaux facteurs de mortalité des ours.

4.2 Suivi et exploitation

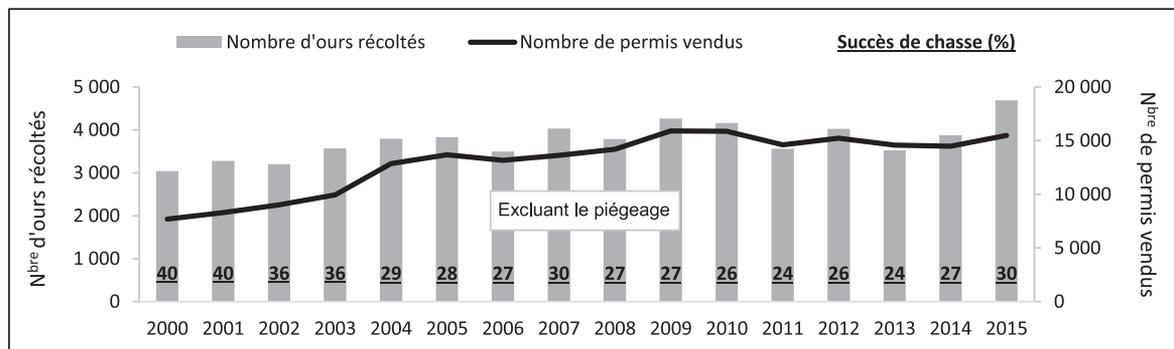
La méthode d'inventaire aérien hivernal utilisée pour les cervidés ne peut s'appliquer à l'ours noir, celui-ci étant en tanière pendant cette période. La gestion de l'ours noir repose plutôt sur des indicateurs de suivi calculés à partir de la récolte sportive et des simulations de populations basés sur les caractéristiques biologiques de la population visée. L'enregistrement de l'ours étant obligatoire depuis 1984, des données précieuses peuvent être recueillies sur les ours abattus (âge, sexe, etc.) et intégrées aux modèles de simulation. À l'occasion, des enquêtes postales auprès des chasseurs permettent également d'obtenir des données sur la qualité de la chasse (effort et succès de chasse par zone, etc.).

4.3 Plan de gestion de l'ours noir (2006-2013)

Convoité comme gibier, mais aussi pour sa fourrure, l'ours noir subit un prélèvement relativement stable et élevé depuis les années 2000, avec une récolte d'environ 4 000 à 5 000 individus par année. La plus récente estimation de la population d'ours a été effectuée en 2006 et le nombre de bêtes après récolte était alors évalué à 70 000 pour l'ensemble du Québec. Dans les secteurs non chassés du sud du Québec présentant un habitat favorable, on retrouve des densités aussi fortes que 4 ours/10 km².

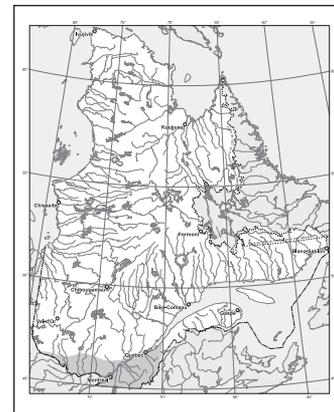
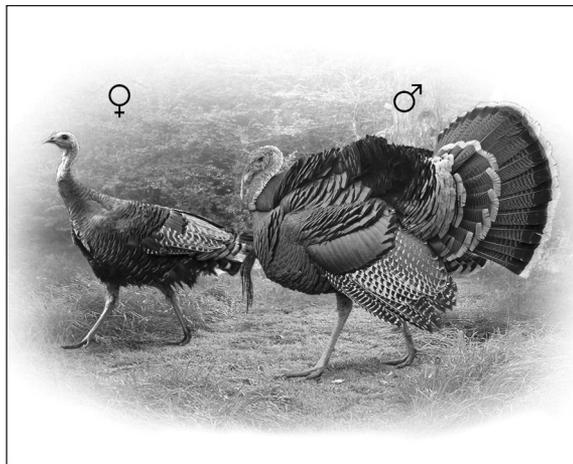
En 2006, le gouvernement du Québec a adopté le deuxième plan de gestion de l'ours noir. Initialement prévue jusqu'en 2013, l'application de ce plan de gestion a été prolongée jusqu'en 2017. Le plan vise essentiellement à gérer les populations d'ours noir du Québec de façon optimale au niveau de chacune des zones de chasse et d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Les principaux objectifs de ce plan sont:

- 1) Soutenir le double statut de gros gibier et d'animal à fourrure;
- 2) Maintenir les populations d'ours noirs à un niveau biologiquement et socialement acceptable;
- 3) Optimiser les retombées économiques liées à la mise en valeur de l'ours noir;
- 4) Minimiser les inconvénients reliés à la présence d'ours (notamment en interdisant l'appâtage à des fins de chasse et de piégeage en période estivale);
- 5) Maintenir et soutenir la réputation du Québec dans le domaine de la qualité de la gestion faunique.



5. LE DINDON SAUVAGE (*Meleagris gallopavo*)

Longueur	96-116 cm
Poids adulte <i>Mâle</i> <i>Femelle</i>	6-9 kg 4-6 kg
Habitat	Milieus agroforestiers, boisés, feuillus, champs
Domaine vital	12-18 km ²
Alimentation <i>Hiver</i> <i>Été</i>	Résidus de récolte (maïs, soya), bourgeons, ramilles Fruits, graines, noix, insectes, pousses végétales
Reproduction <i>Accouplement</i> <i>Couvaison</i> <i>Couvée</i>	Avril-mai 28 jours 10-12 œufs (maximum 18)
Longévité maximale <i>Nature</i> <i>Captivité</i>	9 ans 13 ans
Prédateurs <i>Adulte et jeune</i>	Coyote, lynx roux, pékan, grand-duc



5.1 Portrait de l'espèce

Le dindon sauvage est caractérisé par des pattes et des pieds très bien adaptés pour gratter le sol, des ailes courtes et rondes facilitant les vols courts et rapides, une queue bien développée qu'il utilise comme gouvernail ainsi que par un bec court et solide conçu pour picorer. Les mâles et les femelles montrent des différences physiques et comportementales marquées.

Cet oiseau forestier passe la majeure partie de son temps au sol pour se nourrir, se déplacer ou nicher. Il recherche des paysages diversifiés qui peuvent lui procurer une nourriture abondante et un couvert adéquat pour se protéger des prédateurs. Sous nos latitudes, le dindon sauvage trouve sa nourriture hivernale dans les champs, où la neige balayée par le vent est souvent moins épaisse, ce qui lui donne accès aux grains laissés au sol au moment de la récolte ou aux plants non récoltés.

Le dindon sauvage est une espèce polygame, c'est-à-dire qu'un mâle peut s'accoupler à plusieurs femelles. La femelle va s'isoler pour pondre dans un nid rudimentaire construit à même le sol. Après deux à trois semaines de vie, les poussins sont capables d'aller se percher dans les arbres avec le groupe de dindons pour passer la nuit. L'utilisation de ces dortoirs permet au dindon de réduire les risques de prédation, notamment pour les couvées, très vulnérables à une attaque au sol.

Le dindon sauvage a été observé pour la première fois au Québec en 1976 et ce n'est qu'en 1984 que des preuves de nidification ont été rapportées. La colonisation de cet oiseau au Québec a été favorisée par la croissance démographique des populations de l'Ontario, ainsi

que des États de New York et du Vermont. Les populations de dindons sauvages sont actuellement concentrées dans le sud, dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de l'Outaouais.

5.2 Suivi et exploitation

La première chasse printanière spécifique au dindon sauvage vivant en milieu naturel a été autorisée de manière expérimentale de 2005 à 2007 dans la zone 8 sud. Les données de récolte de cette chasse expérimentale et les informations recueillies par les chasseurs dans des carnets d'observation ont permis d'établir les modalités d'une première chasse régulière spécifique au dindon sauvage, mise en place au printemps 2008 au Québec.

Une étude d'envergure a aussi été réalisée par le Ministère en collaboration avec l'Université Laval, la FédéCP et d'autres partenaires de 2010 à 2014 dans le but de mieux connaître la dynamique de population du dindon sauvage au Québec. Dans le cadre de cette étude, cent quatre-vingt-cinq dindons ont été munis d'un émetteur afin de suivre leurs déplacements par télémétrie. Le projet a permis de mesurer l'impact de la rigueur de l'hiver sur la survie et la productivité des dindons sauvages, de déterminer les habitats utilisés en hiver et lors de la nidification et de décrire l'apport des milieux agricoles à la survie hivernale.

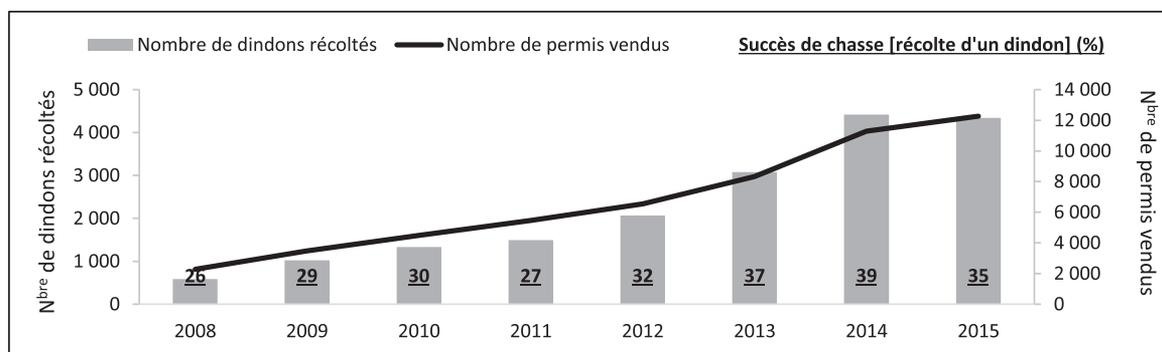
Enfin, différents indicateurs sont actuellement évalués pour suivre les tendances des populations de dindons sauvages (inventaires routiers en hiver, sondage auprès des chasseurs, etc.).

5.3 Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023

L'accroissement des populations de dindons sauvages et l'intérêt accru des chasseurs pour ce nouveau gibier ont justifié la mise en oeuvre en 2016 d'un premier plan de gestion afin de mieux encadrer l'exploitation de l'espèce et d'optimiser sa mise en valeur.

Le plan de gestion du dindon sauvage 2016 à 2023 a comme mandat d'assurer la viabilité des populations de ce nouveau gibier vedette dans les régions où le climat et les habitats lui sont favorables et de permettre aux populations de se répartir de manière naturelle au cours des prochaines années. Les principaux objectifs du plan sont de :

- 1) Gérer le dindon sauvage comme une espèce de gros gibier selon des modalités d'exploitation adaptées au contexte climatique et social du Québec et de suivre ses populations à l'aide de différents indicateurs;
- 2) Assurer la pérennité de l'espèce à l'état sauvage en visant la progression des populations sans intervention humaine;
- 3) Favoriser le développement de la chasse au dindon par divers moyens (promotion, accueil des non-résidents, etc.);
- 4) Atténuer les conflits potentiels entre la présence du dindon sauvage et les citoyens.



PLAN DE GESTION DU PETIT GIBIER (2009-2016)

Plusieurs espèces de petit gibier peuplent les forêts du Québec mais trois espèces dominent la récolte : le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et le tétras du Canada. La gestion des espèces de petit gibier est effectuée à grande échelle avec une réglementation unique pour tout le Québec car il serait difficile de gérer celles-ci sur la base de l'offre et de la demande ou en adaptant des modalités de récolte à l'échelle de la zone de chasse en raison de l'abondance des populations et des fluctuations rapides qu'elles subissent. Même si ce type de gestion semble bien adapté, les informations disponibles sur les espèces de petit gibier et leur exploitation ont permis de constater qu'il existait certains problèmes et c'est dans ce contexte que le premier plan d'aménagement du petit gibier (2011-2018) a été rédigé.

Ce plan de gestion a pour objectifs d'assurer la pérennité du petit gibier et de son habitat au Québec et d'en optimiser la mise en valeur au profit des Québécois. Il vise tout particulièrement à revaloriser cette importante activité traditionnelle qu'est la chasse du petit gibier en proposant des moyens pour en rétablir la popularité auprès des usagers. Il a également pour but de s'assurer d'une connaissance juste des populations de petit gibier et des prélèvements auxquels elles sont soumises afin de répondre adéquatement aux besoins de gestion et d'exploitation de cette ressource.

Cinq objectifs spécifiques sont poursuivis :

- 1) Augmenter le nombre de chasseurs pratiquant annuellement la chasse du petit gibier;
- 2) Revaloriser l'activité de ce type de chasse auprès du public;
- 3) Améliorer et faciliter l'accès à la chasse;
- 4) Améliorer l'offre potentielle de petit gibier;
- 5) Améliorer la connaissance de l'exploitation des différentes espèces;
- 6) Dresser un portrait de la situation des espèces.

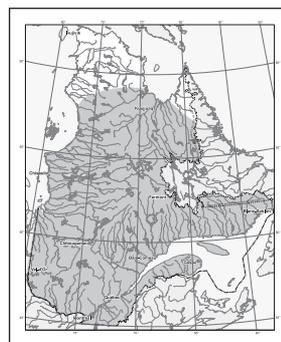
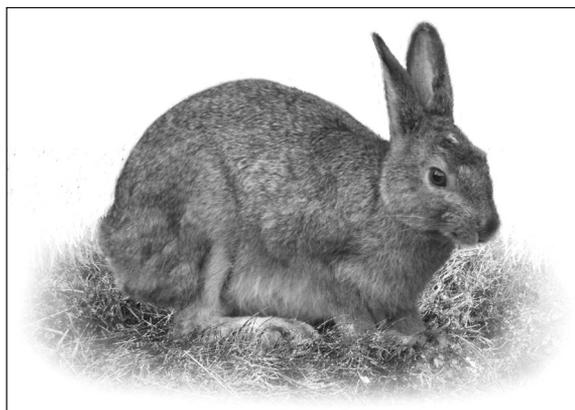
La mise en place de nombreuses actions et, par le fait même, l'atteinte des cibles fixées reposent sur l'implication des partenaires fauniques, membres de la Table nationale de la faune (TNF) et des tables régionales de la faune (TRF).

La chasse au petit gibier a longtemps été considérée comme l'activité par excellence pour initier une personne à la chasse. On la pratique généralement près de chez soi, dans les boisés de ferme entourant les villes et les villages ou à proximité du chalet, en famille ou en compagnie d'amis, à la fin d'une journée de travail ou la fin de semaine. Activité sans artifice, la chasse au petit gibier nécessite peu d'équipement, peu de préparation et est peu coûteuse. De nos jours, la ressource est encore abondante et disponible mais l'intérêt pour la récolte du petit gibier doit être ravivé car ce type de chasse présente le plus grand potentiel de développement et constitue l'une des principales possibilités de bâtir une relève de chasseurs.

La prochaine section présente les quatre principales espèces de petit gibier considérées dans le plan de gestion (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée, tétras du Canada et perdrix grise). De plus amples informations sur les autres espèces de petits gibiers sont disponibles sur le site Internet du MFFP. Un bref survol d'espèces d'oiseaux migrateurs (bécasse d'Amérique et sauvagine), populaires auprès des chasseurs québécois, est également fait. Bien que leur gestion relève du gouvernement du Canada, tout citoyen voulant chasser un oiseau migrateur au Québec doit se procurer le permis de chasse aux oiseaux migrateurs délivré par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada ainsi que le permis de chasse au petit gibier délivré par le MFFP.

6. LE LIÈVRE D'AMÉRIQUE (*Lepus americanus*)

Longueur	38-51 cm
Poids adulte	1,3-2,3 kg
Habitat	Différents type de forêts possédant un sous-étage dense
Domaine vital	2-16 ha
Alimentation	<i>Hiver</i> Bourgeons, ramilles, écorce <i>Été</i> Herbacées, feuilles
Reproduction	<i>Accouplement</i> Fin mars-fin juin <i>Gestation</i> 36 jours <i>Portée</i> Jusqu'à 4 portées/an (2-4 petits en moyenne)
Longévité maximale	4-5 ans
Prédateurs	<i>Adulte et jeune</i> Lynx du Canada, loup, coyote, renard roux, pékan, belette, divers rapaces



6.1 Portrait de l'espèce

Le lièvre d'Amérique possède un pelage brun grisâtre en été qui change au blanc en hiver, ce qui lui permet de bien se camoufler dans la neige. Les pieds postérieurs du lièvre constituent une autre adaptation à l'hiver. Couverts de fourrure et dotés d'orteils larges et écartés, ils lui permettent de se déplacer aisément sur la neige. Cet animal, plus actif à l'aube et au crépuscule, possède une vue et une ouïe très développées qui l'aident à détecter les prédateurs.

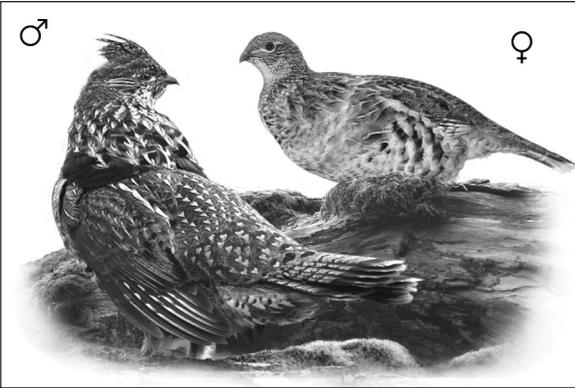
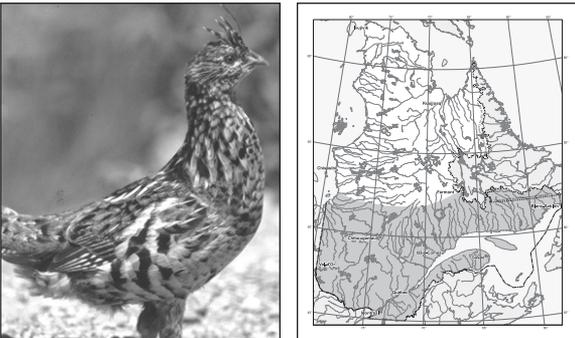
Le lièvre occupe tout le Québec sauf l'extrême nord de la province, où les arbres sont absents. Il recherche les forêts avec un couvert arbustif dense où il peut se mettre à l'abri des prédateurs. C'est une espèce très prolifique qui montre généralement des cycles d'abondance d'environ 10 ans. Les petits, très précoces, naissent les yeux ouverts et couverts de fourrure. La femelle les laisse seuls dans un endroit abrité et vient les allaiter une fois par jour. Les jeunes sont autonomes à partir de 3 ou 4 semaines.

Le taux de mortalité annuel est très élevé chez le lièvre et est principalement dû à la prédation, celui-ci étant une proie convoitée par plusieurs prédateurs. D'autres causes sont les maladies infectieuses ou parasitaires, parfois transmissibles aux humains (ex.: la tularémie), la raréfaction de la nourriture ainsi que la chasse et le piégeage.

6.2 Suivi et exploitation

Dans le cas du petit gibier, aucun suivi de l'exploitation n'est réalisé à l'échelle provinciale. Les données de prélèvement provenant des territoires fauniques structurés (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée et pourvoies à droits exclusifs) permettent cependant d'estimer l'état des populations. Aucun problème de conservation n'est à prévoir pour le lièvre dont le potentiel de récolte est estimé entre 11 et 26 millions d'individus et le niveau d'exploitation moyen à 10 %

7. LA GÉLINOTTE HUPPÉE (*Bonasa umbellus*)

Longueur	40-48 cm	
Poids adulte	0,5-0,6 kg	
Habitat	Forêt feuillue et mixte	
Domaine vital	< 100 ha	
Alimentation	<p><i>Hiver</i> Bourgeons, fruits d'arbustes</p> <p><i>Été</i> Herbacées, fruits, feuilles, champignons</p>	
Reproduction	<p><i>Accouplement</i> Mars-juin</p> <p><i>Couvaison</i> 21-24 jours</p> <p><i>Couvée</i> 10-19 (moyenne 10-14)</p>	
Longévité maximale	7-8 ans	
Prédateurs	<p><i>Adulte et jeune</i> Divers rapaces, lynx du Canada, raton laveur, renard roux, martre d'Amérique</p>	

7.1 Portrait de l'espèce

La gélinotte huppée arbore un plumage tacheté et rayé qui varie du gris pâle à l'acajou, en passant par le roux. Les couleurs et les motifs du plumage varient en fonction de son habitat, ce qui la rend moins visible de ses prédateurs. Elle possède une petite huppe et une queue longue et plate, qu'elle peut déployer en éventail. Similaires, les deux sexes se distinguent notamment par la bande sombre présente sur la queue qui est continue chez le mâle et discontinue au centre chez la femelle. Cette espèce diurne est active de l'aube au crépuscule. Elle peut effectuer des vols brefs et rapides agrémentés de virages brusques, ce qui lui permet de pénétrer facilement dans les taillis denses. Elle s'agrippe aussi aisément aux branches des arbres.

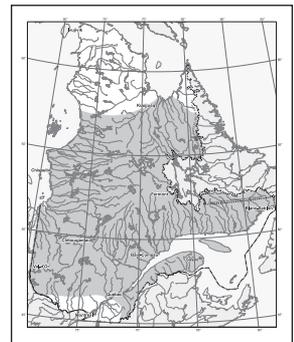
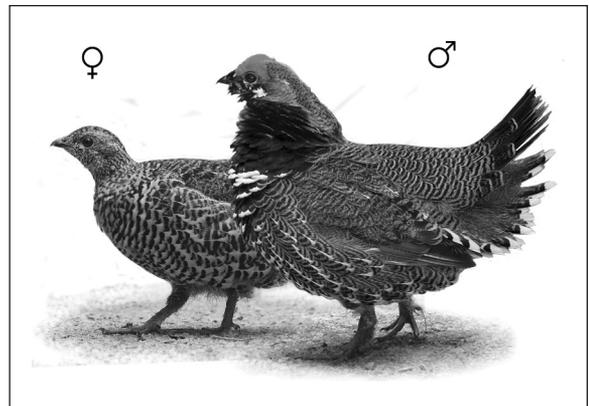
On la retrouve partout au Québec, jusqu'au sud du 52° parallèle. De la fin avril au début de juin, on peut entendre le tambourinage des mâles, qui tentent d'attirer les femelles sur leur territoire. La femelle établit son nid dans une simple dépression au sol. Les jeunes quittent le nid le jour même de l'éclosion et commencent à voler 10 jours plus tard. Ils demeurent cependant avec leur mère jusqu'à l'automne. La prédation est la principale cause de mortalité chez cette espèce, avec la chasse.

7.2 Suivi et exploitation

Il n'existe pas de méthode fiable et économique pour évaluer les populations de gélinottes huppées au Québec. Des mesures d'abondance relative, comme le dénombrement des mâles tambourineurs sur un territoire donné, peuvent toutefois être utilisées pour des études plus restreintes. Tout comme les autres espèces de petit gibier, le suivi de l'exploitation de la gélinotte se base habituellement sur des données de prélèvement provenant des territoires fauniques structurés. En extrapolant le nombre moyen de gélinottes récoltées/km² dans ces territoires sur la superficie totale d'habitat favorable à l'espèce, la récolte annuelle de gélinottes au Québec peut être estimée à 450 000 sur un potentiel de 3 à 11 millions d'individus.

8. LE TÉTRAS DU CANADA (*Dendragapus canadensis*)

Longueur	38-43 cm
Poids adulte	0,5 kg
Habitat	Forêt de conifères, tourbières
Domaine vital	< 100 ha
Alimentation	
<i>Hiver</i>	Bourgeons et aiguilles de conifères
<i>Été</i>	Fruits, champignons, insectes, herbacées
Reproduction	
<i>Accouplement</i>	Mai
<i>Couvaison</i>	23-25 jours
<i>Couvée</i>	4-10 (moyenne 6-8)
Longévité maximale	
<i>Nature</i>	5-6 ans
Prédateurs	
<i>Adulte et jeune</i>	Divers rapaces, lynx du Canada, coyote, renard roux, martre d'Amérique



8.1 Portrait de l'espèce

La femelle tétras ressemble à la gélinotte huppée. Son plumage est cependant plus finement rayé et sa queue bordée de roux ne porte pas la bande sombre caractéristique de l'autre espèce. Le mâle tétras se distingue de la femelle par sa couleur plus foncée, tirant sur le noir, ainsi que par la présence caractéristique d'une caroncule rouge au-dessus de l'œil.

On retrouve cet oiseau presque partout au Québec, de l'extrême sud de la province jusqu'à la limite des arbres. Il est plus commun au nord du 48^e parallèle et dans les montagnes du centre de la Gaspésie et de la réserve faunique des Laurentides. Le mâle tétras est polygame et parade pour attirer les femelles. Celles-ci pondent leurs œufs dans un nid rudimentaire au sol. Tout comme pour la gélinotte, les poussins quittent le nid la journée même de l'éclosion et suivent leur mère tout l'été. Ils sont en mesure de faire de courts vols environ une semaine après leur naissance.

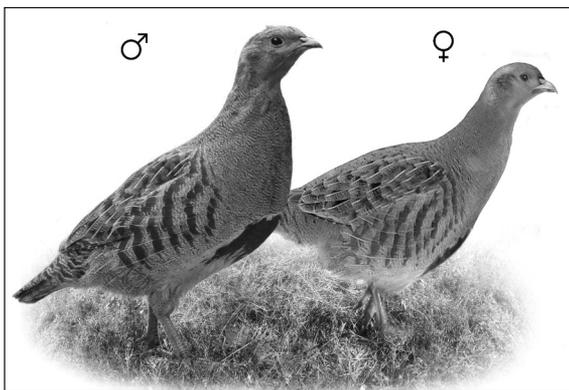
La prédation serait vraisemblablement la principale cause de mortalité chez cette espèce. Ce petit gibier est cependant particulièrement vulnérable à la chasse car il est possible de l'approcher de très près, sa stratégie d'évitement des prédateurs consistant à rester immobile au sol ou à se percher sur une branche pour se dissimuler dans le paysage.

8.2 Suivi et exploitation

Les statistiques de récolte du tétras n'indiquent pas à l'heure actuelle de problème de conservation pour cette espèce à l'échelle de la province, qui abrite de 2 à 4 millions d'individus. Le tétras serait toutefois plus vulnérable au sud du Québec en raison de la raréfaction des forêts résineuses matures.

9. LA PERDRIX GRISE (*Perdix perdix*)

Longueur	25-31 cm
Poids adulte	0,12-0,28 kg
Habitat	Jeunes peuplements de feuillus, friches, aulnaies, forêts mixtes
Domaine vital	Couple < 17 ha Groupe < 672 ha
Alimentation	<i>Été</i> Vers de terre et autres invertébrés, insectes, graines
Reproduction	<i>Accouplement</i> <i>Couvaison</i> <i>Couvée</i> Printemps 19-21 jours 3-5
Longévité maximale	<i>Nature</i> 8 ans
Prédateurs	<i>Adulte et jeune</i> Divers rapaces et prédateurs terrestres



9.1 Portrait de l'espèce

Cet oiseau rondelet a un plumage brun grisâtre alors que la face et la gorge sont de couleur rouille. Le mâle possède une grande tache brune sur le ventre, qui est absente ou réduite chez la femelle.

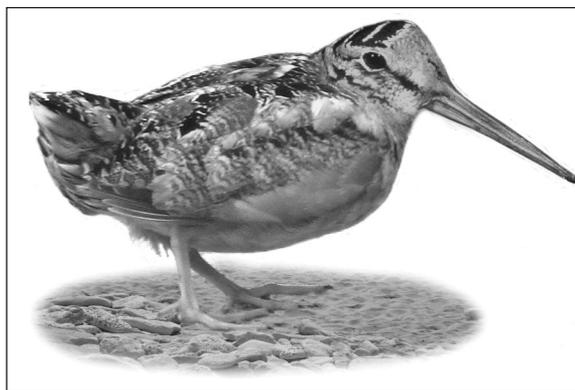
La perdrix grise a été introduite d'Eurasie avec succès vers 1940. On la retrouve exclusivement dans les basses-terres du Saint-Laurent où elle fréquente les milieux agricoles ouverts. Le mâle est territorial et ne se reproduit qu'avec une seule femelle après une parade nuptiale. Le couple de perdrix grise demeure ensemble généralement plus d'une saison et les deux parents prodiguent des soins aux jeunes. La femelle pond ses œufs dans une dépression au sol qu'elle a creusée et recouverte de brindilles. Les poussins et les adultes quittent le nid quelques heures après l'éclosion mais demeurent ensemble jusqu'à l'hiver. Durant l'automne et l'hiver, quelques couples et leur couvée peuvent se rassembler pour former des groupes de plusieurs individus que l'on nomme des compagnies.

9.2 Suivi et exploitation

Cette espèce de petit gibier, bien que populaire, est marginale comparée à la gélinotte et au téttras du Canada. Il existe très peu d'informations sur la récolte de cette espèce mais selon des données obtenues des réseaux de suivi ornithologique, la population de perdrix grise a connu une baisse dans la plaine agricole du Saint-Laurent au cours des dernières décennies pour se maintenir à un niveau relativement faible depuis quelques années. Les modifications des pratiques culturales seraient responsables de la perte d'habitat de l'espèce. Le MFFP mène actuellement une étude pour avoir des connaissances plus précises sur la perdrix grise, notamment sur sa répartition et son abondance.

10. LA BÉCASSE D'AMÉRIQUE (*Scolopax minor*)

Longueur	25-31 cm
Poids adulte	0,12-0,28 kg
Habitat	Jeunes peuplements de feuillus, friches, aulnaies, forêts mixtes
Domaine vital	Couple < 17 ha Groupe < 672 ha
Alimentation <i>Été</i>	Vers de terre et autres invertébrés, insectes, graines
Reproduction <i>Accouplement</i> <i>Couvaison</i> <i>Couvée</i>	Printemps 19-21 jours 3-5
Longévité maximale <i>Nature</i>	8 ans
Prédateurs <i>Adulte et jeune</i>	Divers rapaces et prédateurs terrestres



10.1 Portrait de l'espèce

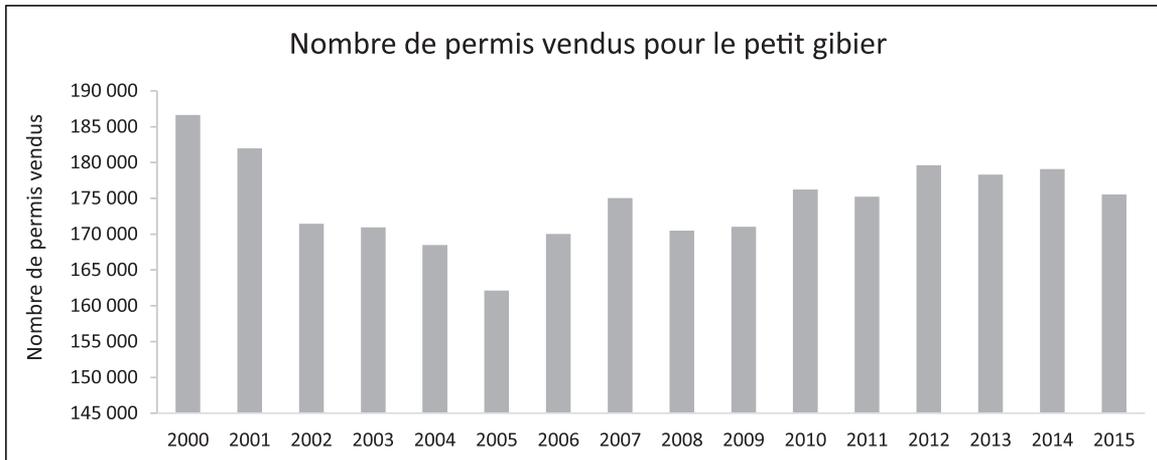
La bécasse est un oiseau trapu, qui possède un bec droit et allongé, une tête traversée de larges rayures noires et de grands yeux haut placés. Son plumage présente un mélange complexe de taches et de lignes rousses, grises, noires et fauves, qui constitue un camouflage presque parfait dans les sous-bois qu'elle fréquente. La bécasse dispose également d'une vision binoculaire très développée, son champ de vision étant élargi par la disposition de ses yeux vers l'arrière de sa tête.

Les mâles effectuent des parades aériennes (croule) spectaculaires au printemps au coucher et au lever du soleil, dans des clairières ou des champs en friches. Ils s'accouplent à plusieurs femelles et ne participent pas aux soins aux jeunes. Les femelles établissent des nids rudimentaires au sol près des sites de parade et n'ont qu'une seule couvée par an. Les jeunes sont capables de voler deux semaines après l'éclosion et sont totalement autonomes vers l'âge de 6 à 8 semaines, moment où ils quittent leur mère.

La bécasse est présente jusqu'à la Haute-Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue mais elle est plus abondante dans les régions du sud de la province. Cette espèce migratrice quitte le Québec pour le sud-est des États-Unis au début de l'automne et revient se reproduire au début du printemps.

10.2 Suivi et exploitation

Le recensement des bécasses d'Amérique réalisé depuis 1968 par le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement et Changement climatique Canada permet d'effectuer chaque printemps le suivi du nombre de bécasses mâles sur des parcours déterminés. Cette source de données sur les populations de bécasses, considérée la plus fiable, a montré que celles-ci ont subi une baisse constante et modérée d'environ 1 % par année dans l'ensemble du dans certaines régions sont la maturation des forêts, la suppression des incendies, l'intensification agricole et l'urbanisation.



11. LA SAUVAGINE

La sauvagine regroupe l'ensemble des oiseaux de la famille des anatidés, c'est-à-dire les canards, les oies, les bernaches et les cygnes. Les caractéristiques communes à l'ensemble de ces espèces sont le mode de vie aquatique et la migration. Ainsi, ces espèces parcourent de grandes distances, entre leurs aires de reproduction dans les régions nordiques et leurs aires d'hivernage dans les régions plus tempérées et tropicales du continent.

Tel que mentionné précédemment, la gestion des oiseaux migrateurs, incluant la sauvagine, relève du gouvernement du Canada. Pour chasser ces espèces sur le territoire québécois, il faut se procurer le permis de chasse aux oiseaux migrateurs délivré par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada ainsi que le permis de chasse au petit gibier délivré par le MFFP. Pour en savoir davantage, référez-vous au Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs d'Environnement et Changement climatique Canada.



QUESTIONS VARIÉES CONCERNANT LA FAUNE

QU'EST-CE QUE LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE?

La conservation de la faune englobe l'ensemble des mesures de gestion (recherche, règlements, protection, aménagement, éducation, etc...) visant la protection à long terme et l'utilisation durable de la ressource faunique. Avec les connaissances acquises sur les différentes espèces de gibier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs détermine des niveaux de population optimaux pour chacune, souvent en fonction de particularités régionales. En se basant sur divers indices de suivi des populations, il contrôle les effectifs en augmentant ou en diminuant au besoin certains paramètres qui influencent les prélèvements, comme le nombre de permis spéciaux émis, les segments ou le nombre de prises autorisés, la durée de la saison de chasse, etc. La mise en valeur de la faune concerne quant à elle plus spécifiquement l'ensemble des interventions visant à favoriser le développement et l'utilisation durable d'une ressource faunique sans causer de préjudice à l'environnement.

QU'EST-CE QU'UN HABITAT FAUNIQUE?

Un habitat faunique est un endroit physique où un animal sauvage vit et trouve ce qu'il lui faut pour s'abriter, se nourrir, se reproduire et élever ses petits. Les besoins vitaux de la faune sont la nourriture, l'eau, l'abri et l'espace. L'abondance et la santé d'une espèce sont affectées tant par la qualité que par la quantité de nourriture. Avec une superficie de près de 1,7 million de kilomètres carrés, le Québec couvre de nombreuses entités naturelles, comme la toundra, la forêt boréale et la forêt décidue, et offre par le fait même une grande diversité d'habitats fauniques.

QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE PRISES POUR PRÉSERVER UN HABITAT FAUNIQUE?

La participation bénévole de nombreux citoyens à des groupes ou organismes voués à la protection de la faune et de ses habitats est déterminante pour préserver les habitats fauniques. À titre d'exemple, si les chasseurs, pêcheurs et trappeurs exercent certaines activités de prélèvement et de contrôle, ils sont aussi les premiers à contribuer à la conservation durable des ressources fauniques ainsi qu'à la protection et à la restauration d'habitats propices. Cette participation, bien plus qu'une simple contribution financière, manifeste et renforce un comportement responsable et une attitude respectueuse à l'égard de la faune et de son habitat. Des mesures de gestion des populations responsables et des aménagements efficaces sont des actions complémentaires qui assurent le bien-être et la conservation de la faune.

LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE : UN PARALLÈLE AVEC UN COMPTE BANCAIRE?

Au Québec, la gestion de la faune est basée sur l'exploitation des surplus disponibles. En effet, il existe un seuil minimal en deçà duquel la chasse risquerait d'éliminer une population. Mais au-delà de ce seuil, l'exploitation par la chasse peut être autorisée afin d'éviter que la population ne dépasse la capacité de support du milieu, soit le nombre d'animaux maximal qu'un territoire peut accueillir sans se dégrader. En d'autres mots, cela signifie que le « capital faunique » nécessaire au maintien d'une population est préservé et que seulement les « intérêts » provenant de ce capital peuvent être récoltés annuellement par les chasseurs. C'est sur la base de ces valeurs que sont préparés les plans de gestion faunique. Les règlements concernant la chasse, la pêche et le piégeage visent le renouvellement durable de la ressource afin que les générations à venir puissent, elles aussi, en bénéficier. Ils assurent également un partage équitable d'une ressource collective. Enfin, ils favorisent la sécurité des usagers et de toute la population.

POURQUOI LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE SONT-ELLES CONSIDÉRÉES COMME DE BONS OUTILS DE GESTION DES POPULATIONS FAUNIQUES?

En situation naturelle et en l'absence de chasse, le nombre d'individus d'une population faunique oscillera avec plus ou moins d'ampleur autour d'un point d'équilibre. Lorsqu'une population devient très abondante, elle peut devenir nuisible et dégrader son propre habitat. La chasse peut aider à stabiliser une population en limitant l'ampleur des fluctuations autour du point d'équilibre. Elle permet de minimiser les dommages causés par la faune et d'en tirer un bénéfice tout en maintenant les populations à un niveau souhaitable. Elle peut ainsi contrebalancer la sévérité des cycles naturels et l'impact humain sur les habitats. De plus, les activités de chasse et de piégeage contribuent à appuyer financièrement des programmes d'aménagement des habitats des ressources fauniques, qu'elles soient prélevées ou non, par le biais de contributions prises à même le coût du permis.

POURQUOI CHASSE-T-ON PRINCIPALEMENT EN AUTOMNE?

Au Québec, les animaux ont généralement leurs petits à la fin de l'hiver et au début de l'été. À l'automne, ces derniers ont grandi et sont autonomes. La plupart des animaux en bonne condition sont prêts à passer au travers l'hiver, la saison la plus critique de l'année sous nos latitudes en raison des conditions climatiques et de la rareté de la nourriture. Cependant, si les conditions sont particulièrement rigoureuses en termes d'enneigement ou de température et que la nourriture n'est pas disponible en quantité suffisante, une forte mortalité peut être observée au sein de la population. Les spécialistes de la gestion faunique optent donc généralement pour le prélèvement des surplus en automne pour éviter une surpopulation dans les habitats hivernaux et ainsi protéger les populations et leurs ressources alimentaires. Pour quelques rares gibiers, tels le dindon sauvage et l'ours noir, une chasse printanière est permise parce que l'écologie particulière de ces espèces permet d'effectuer des prélèvements à cette période sans nuire aux populations.

FAUT-IL SE DÉBARRASSER DES PRÉDATEURS?

Non. Les prédateurs sont un maillon important de la chaîne alimentaire et ils s'en prennent généralement aux individus les plus faibles d'une population. Leur action permet, entre autres, de limiter la prolifération de certaines espèces et de réduire les probabilités de propagation de maladies. En absence de prédateurs, certaines populations peuvent devenir surabondantes au point de mettre en péril leur propre habitat, comme c'est le cas par exemple pour le cerf de Virginie à l'île d'Anticosti. Le nombre de prédateurs fluctue en fonction de l'abondance des proies disponibles.

COMMENT ASSURER UNE COEXISTENCE HARMONIEUSE AVEC LA FAUNE?

Dans les villes, les municipalités, ainsi que dans les zones périurbaines, nous sommes susceptibles de côtoyer certaines espèces sauvages. Le développement du territoire se fait souvent en empiétant sur le milieu naturel et certaines espèces fauniques apprennent à tirer profit de cette cohabitation, comme par exemple les pigeons, les goélands et certains petits mammifères (rat, souris, écureuil, mouffette, raton laveur, etc.).

En milieu urbain, ces animaux vivent surtout de déchets. Quand ils s'introduisent dans les bâtiments et les toitures, qu'ils portent atteinte aux édifices et aux monuments par leurs excréments ou qu'ils représentent des problèmes pour la santé publique, on exige de les expulser, de les contrôler, voire de les éliminer. En milieu rural, plusieurs espèces d'oiseaux et de mammifères peuvent causer des dégâts importants aux cultures et aux plantations. D'autres, comme la marmotte et le castor, construisent des terriers ou des barrages qui peuvent causer indirectement du tort, par exemple à la machinerie agricole, aux routes ou aux propriétés riveraines. Enfin, certaines peuvent s'en prendre aux troupeaux, représenter des vecteurs importants de maladies dangereuses comme la rage ou causer des accidents routiers.

Ces quelques exemples font ressortir que l'occupation commune du territoire ne s'effectue pas toujours sans heurts. Pour limiter les coûts des dommages causés par la faune (déprédation) et favoriser une cohabitation harmonieuse, il faut d'abord miser sur la prévention, en utilisant par exemple des contenants appropriés pour disposer des déchets, en évitant de laisser de la nourriture pour animaux à l'extérieur ou encore en érigeant une barrière physique autour de l'élément qui intéresse les animaux importuns. Si les moyens de prévention se sont avérés inefficaces, il faut parfois avoir recours à un contrôle local des animaux jugés problématiques. L'information et l'éducation du public est primordiale pour promouvoir diverses solutions permettant de contrôler la présence de la faune sur sa propriété et faire connaître les risques réels de la cohabitation, souvent bien moindres que les risques perçus, afin d'accroître notre niveau de tolérance. Des solutions aux dommages causés par la faune sont d'ailleurs proposées sur le site Internet du MFFP (www.mffp.gouv.qc.ca/la-faune).

POURQUOI LE NOURRISSAGE DES CERFS EN HIVER EST-IL DÉCONSEILLÉ?

Des particuliers nourrissent parfois des cerfs de Virginie en hiver pour le plaisir de les observer mais aussi parce ce qu'ils croient ainsi favoriser leur survie hivernale. Dans les faits, il arrive souvent que ce nourrissage nuise davantage aux cerfs qu'il ne les aide. En effet, une nourriture inadéquate peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs. Chez ces ruminants, un changement de diète trop sévère est nuisible car il rend inefficace leur système digestif. Ainsi, les cerfs peuvent mourir de faim, même s'ils ont le ventre plein.

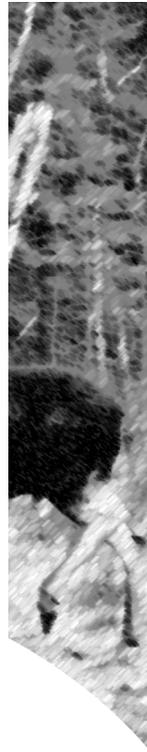
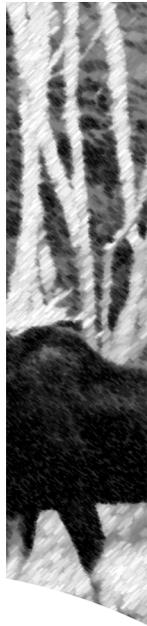
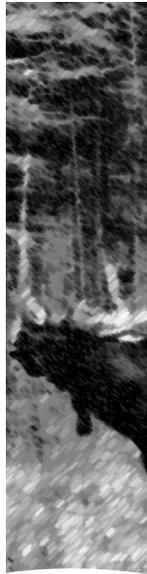
Outre les problèmes de santé associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer d'autres conséquences, notamment :

- le déplacement des cerfs dans des milieux moins favorables, en dehors des ravages;
- la déprédation (dommages à la propriété privée) près des sites d'alimentation;
- l'augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route;
- la surutilisation de l'habitat du cerf au voisinage des sites d'alimentation par une trop grande concentration d'animaux;
- des maladies et de la mortalité causées par la consommation d'aliments inadéquats;
- la transmission de maladies et de parasites au site de nourrissage : ingestion de nourriture contaminée par la salive, l'urine et les excréments;
- les activités de braconnage : le nourrissage facilite l'abattage des cerfs hors saison à courte distance avec des armes de petits calibres.



DEUXIÈME PARTIE

Pendant la chasse





CHAPITRE 8

Méthodes, techniques de chasse et comment tirer sur le gros gibier ?

Pour avoir du succès, le chasseur sportif doit savoir déjouer les trois sens de détection du gibier : l'odorat, l'ouïe et la vue.

En conséquence, le chasseur sportif doit apprendre à contrôler un ensemble de détails. Il s'agit de choisir des **LEURRES** et des vêtements de chasse appropriés, dont le camouflage visuel et olfactif lui permet de se fondre dans le paysage naturel entourant son site de chasse. Il doit savoir également interpréter les indices de présence et d'activités du gibier poursuivi, en plus de choisir les techniques ou une méthode de chasse adaptée au gibier, à l'engin et aux conditions de chasse.

Enfin, le chasseur sportif connaît son habileté et les limites de l'arme utilisée afin d'être en mesure, le moment venu, de réaliser un tir propre et efficace sur le gibier qu'il aura su déjouer grâce à la prise en compte et à l'application judicieuse du savoir et des techniques présentées dans le présent chapitre.

1. VÊTEMENTS DE CHASSE ET CAMOUFLAGE

1.1 *Vêtements de chasse*

Pour être confortable et obtenir du succès à la chasse sous le climat rigoureux et changeant du Québec, le chasseur doit savoir choisir des vêtements appropriés au genre de chasse pratiquée, à la saison, aux conditions météorologiques et au décor de l'environnement naturel où se pratique l'activité. En ce sens, le chasseur de petit gibier aura un concept tout à fait différent d'équipement vestimentaire que le chasseur de caribou. Le chasseur d'ours au printemps ou le chasseur de cerf de Virginie tard à l'automne auront aussi des tenues vestimentaires différentes. Cependant, certains principes d'habillement s'appliquent à tous les genres ou conditions de chasse. D'abord, vos vêtements doivent être confortables, légers, insonores, chauds sans être encombrants ; il ne faut surtout pas oublier l'importance du choix adapté des chapeaux, des gants et des chaussures pour son confort physique.

Il est nettement préférable de porter plusieurs épaisseurs de vêtements qu'un seul manteau chaud mais lourd. Le principe des couches superposées, ou des pelures d'oignon, est très pratique et efficace en situation de chasse. Il permet d'enlever une partie de vêtement s'il fait trop chaud ou d'en ajouter une partie si la température chute de façon soudaine. En cas de pluie, il est également beaucoup plus efficace de faire sécher plusieurs vêtements légers qu'un seul vêtement épais et lourd. D'ailleurs, plusieurs compagnies de vêtements de chasse ont compris ce principe et offrent maintenant des vêtements appelés « 3 dans 1 » ou « 4 dans 1 ». Ces ensembles comprennent généralement des pantalons de type salopette, deux manteaux légers pouvant s'attacher l'un à l'autre pour former un seul manteau plus chaud et lourd ainsi qu'une veste sans manche. Ces manteaux sont souvent réversibles. En général, ils présentent un côté avec un motif de camouflage et l'autre est de couleur orange

fluorescent ; il y a aussi d'autres manteaux présentant deux motifs de camouflage différents. Le manteau extérieur est souvent imperméable. Bien que relativement dispendieux à l'achat, ces ensembles de vêtements spécialisés sont très confortables, polyvalents et adaptés aux différentes conditions de chasse rencontrées au Québec.

La première couche de vêtements à considérer est le *sous-vêtement*. Il sera surtout composé de polypropylène, de soie ou d'un mélange de laine et polyester. Les qualités recherchées sont en général : un contact agréable avec la peau, la propriété de garder le chasseur au chaud et au sec tout en permettant un transfert de la transpiration vers l'extérieur. Les mélanges de laine et polyester sont encore très populaires et leur prix abordable pour la plupart des chasseurs.

Les vêtements de chasse ont beaucoup évolué et aujourd'hui, le chasseur moderne peut choisir parmi une très grande variété de tissus et de motifs de camouflage spécialisés pour à peu près toutes les conditions de chasse. Ces vêtements sont disponibles aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Vous devez choisir vos vêtements de chasse en fonction des conditions saisonnières et du genre de chasse que vous pratiquez le plus souvent. Par exemple, les chasseurs de sauvagines qui peuvent chasser tard en saison auront intérêt à choisir des vêtements légers, imperméables et très chauds qui les protégeront du vent froid et de la pluie. Dans ce cas, les vêtements faits en « Gore Tex » seraient tout indiqués. D'un autre côté, le chasseur qui chasse tôt en saison devrait opter davantage pour un vêtement léger et silencieux, comme le « Polar ».

Vous avez aussi le choix entre des vêtements complets doublés ou seulement un survêtement léger pouvant être porté par-dessus d'autres vêtements, ce qui pour certains semblera d'une plus grande souplesse d'emploi et moins coûteux s'ils pratiquent plusieurs genres de chasse. Il est important de se rappeler que vos vêtements ne doivent jamais nuire à vos mouvements ou au mouvement de votre arme de chasse.

Les tissus les plus populaires, les plus confortables et polyvalents sont : le coton, la laine, le molleton (« Polar »), le « Gore Tex », le « Thinsulate » et le chamois synthétique dit « Saddle Cloth ». Enfin, une partie de vos vêtements le plus souvent négligé est la *chaussure*. Des bottes chaudes, légères, confortables et imperméables vous garderont en forme et actif beaucoup plus longtemps. Les bottes de caoutchouc avec doublure de feutre sont un très bon choix, car elles retiennent les odeurs corporelles très longtemps. Par contre, elles ont l'inconvénient d'être un peu lourdes. Les bottes de cuir doublées de « Gore Tex » sont légères, chaudes et très confortables, mais elles sont généralement dispendieuses.

En résumé, les chasseurs avertis sont méticuleux pour ce qui est de leurs vêtements et de leur camouflage. Donc, un bon vêtement de chasse :

- sera inodore ;
- sera silencieux lorsqu'il frotte sur les branches (soit en laine, molleton ou en coton ouaté) ;
- se confondra avec le décor environnant ;
- ne causera pas d'interférence avec le tir ;
- sera approprié aux conditions météorologiques.

1.2 Camouflage

Le camouflage est la façon d'harmoniser son apparence de façon à se confondre avec le décor de l'environnement naturel. Les chasseurs doivent se rappeler que les animaux ont certains sens beaucoup plus développés et performants que les humains. C'est pourquoi les chasseurs doivent chercher à se soustraire de la vue, de l'ouïe et de l'odorat du gibier poursuivi.

Pour être efficace, le motif de camouflage de vos vêtements doit être choisi en fonction du décor de l'environnement naturel de votre site de chasse, voire même de votre poste de guet. Il faut s'assurer de camoufler tout son corps et ce, de la tête aux pieds. Même si vous êtes à l'affût au sol ou en mirador, le gros gibier détecte très facilement le mouvement et même si la meilleure tactique est de rester immobile, si vous devez bouger, votre camouflage doit vous permettre de dissimuler vos mouvements. Ceux-ci doivent d'abord s'agencer avec les couleurs et les motifs de votre environnement immédiat. Par exemple, les motifs à écorce d'arbre peuvent être très efficaces dans une sapinière mais si vous chassez à partir d'un mirador installé dans une érablière, il ne faut pas oublier que vu du bas vers le haut (par le gibier), l'arrière-plan peut être le ciel ou le feuillage d'un érable alors votre motif d'écorce d'arbre n'est peut-être plus aussi adapté.

Il ne faut surtout pas oublier de se camoufler la tête, le visage et les mains avec un chapeau, un masque (ou du maquillage) et des gants. Vous pouvez même ajouter du feuillage naturel à vos vêtements pour plus de réalisme. Le principe général est de dissimuler la silhouette du chasseur afin de la confondre avec le décor naturel environnant.

Vos vêtements de camouflage doivent également être silencieux, c'est-à-dire insonores. Chacun de vos mouvements doit être le plus imperceptible possible. Il faut donc privilégier les tissus amples, doux et moelleux comme le molleton (« Polar »), la laine et le chamois.

Enfin, le camouflage n'est pas complet si l'on omet de masquer les reflets ultraviolets et les *odeurs corporelles humaines*. C'est pourquoi il est fortement recommandé de se laver tout le corps avec du savon anti-odeur chaque matin et de laver ses vêtements dans le même genre de savon à lessive, qui doit également enlever les reflets ultraviolets (anti-UV), et rend le meilleur camouflage détectable par le gibier. Les odeurs peuvent également être masquées par des produits spécialisés à senteur de sapin, de pomme ou d'autres parfums d'origine végétale. Il est fortement conseillé de conserver ces vêtements de chasse dans un contenant hermétique,

afin de les garder à l'écart des odeurs indésirables. À cette fin, vous pouvez placer des branches de sapin ou de cèdre dans le contenant de remisage de vos vêtements. De cette manière, ils s'imprèneront de cette odeur associée au décor de votre environnement de chasse. Enfin, il existe maintenant sur le marché des vêtements de chasse dits anti-odeurs. Ils sont confectionnés d'une légère couche de charbon activé pour absorber vos odeurs corporelles.

Mettez autant de soin à l'achat de vos vêtements de chasse qu'à celui de votre arme et de vos projectiles. N'hésitez pas à demander l'aide de votre marchand et consultez les étiquettes sur les vêtements : elles vous renseigneront sur la composition des tissus, la grandeur du vêtement et son entretien.



Sportchief

Pour terminer, si vous cherchez à optimiser votre succès de chasse et à apprécier cette activité de plein air, il est indispensable de vous munir de vêtements de chasse confortables et fonctionnels. Rappelons tout de même que le port de vêtement de camouflage ne dispense pas le chasseur à l'arme à feu de porter un dossard de couleur orange fluorescent. Ce ne sont que la sauvagine, la corneille, ainsi que le loup, le coyote et le renard roux durant la saison hivernale qui peuvent être chassées sans dossard.

2. L'INTERPRÉTATION DES INDICES

La détection de l'animal convoité suppose une période d'observation à l'intérieur du territoire de chasse. L'essentiel de ce travail préliminaire se rapproche du travail de l'enquêteur : il s'agit de recueillir des indices de la présence de l'animal dans le territoire de chasse choisi. S'il trouve nourriture et couvert satisfaisants dans cet espace, il s'y établira car généralement, en dehors de la saison du rut ou de circonstances particulières (poursuite, accident naturel, etc.), notre gros gibier a plutôt tendance à fréquenter un territoire vital bien défini.

Il s'agit de repérer les sites habituellement fréquentés et de noter si possible les heures où l'animal y passe. Les lieux où il se nourrit, les endroits où abondent les marques de son repos nocturne et de fraîches déjections (ou excréments) fournissent une abondance d'indices dont le chasseur perspicace sait tirer profit. À part ces indications, l'animal a pu en laisser d'autres aussi significatives : branches cassées, broutages, poils accrochés aux branches, troncs d'arbres marqués par des griffes ou le grattage des bois.

Selon la nature du sol, les empreintes seront plus ou moins précises. Cependant, le long des points d'eau ou des chemins forestiers, elles sont plus facilement décelables. L'œil de lynx du chasseur averti saura même les découvrir sur un tapis de mousse ou de feuilles mortes.

3. MÉTHODES ET TECHNIQUES DE CHASSE

Il existe diverses méthodes et techniques de chasse au Québec. Selon le gibier poursuivi, la connaissance et l'habileté du chasseur, le succès de la chasse sera plus ou moins concluant. Enfin, chaque méthode et technique de chasse comporte leurs avantages et leurs inconvénients.

DIFFÉRENTES MÉTHODES ET TECHNIQUES DE CHASSE UTILISÉES SELON LE GIBIER POURSUIVI AU QUÉBEC						
	Caribou	Cerf	Orignal	Ours	Petits gibiers (lièvre, tétaras et gélinotte)	Sauvagine (canards, oies et bernaches)
Affût au sol	+	+	+	+/-	-	+
Affût en mirador	+/-	+	+	+	-	-
Chasse fine	+	+	+/-	-	+	+
Chasse en battue	-	+	+/-	-	+	+
Appâts	-	+	+	+	-	interdit
Leurres olfactifs	+/-	+	+	+/-	n/a	n/a
Leurres visuels (appelants)	-	+/-	+/-	+/-	-	+
L'appel (appeaux)	+/-	+	+	+/-	-	+
« Rattling »	+/-	+	+/-	n/a	n/a	n/a
Chien	interdit	interdit	interdit	interdit	+	+

Légende : méthode applicable et utilisée (+); ne s'applique pas ou inutilisée (-); applicable ou utilisée (+/-); non-applicable (n/a)

Ces méthodes et techniques se regroupent comme suit : la chasse fine ou à l'approche, la chasse à l'affût au sol ou en mirador, la chasse en battue, la chasse à l'appel (appeaux), la chasse avec des leurres visuels (appelants) ou olfactifs, la chasse avec appâts et la chasse avec chien.

En fait, il arrive souvent qu'un chasseur ait recours à une combinaison de techniques ou méthodes de chasse pour augmenter ses chances de succès à récolter un gibier. Ainsi, il est assez fréquent de chasser à l'affût, au sol ou en mirador, près d'un site appâté de nourriture d'attrait pour le gros gibier (ours, cerf et orignal), ou d'être à l'affût d'un « lieu de grattage » d'un cerf mâle agrémenté d'un leurre olfactif qui pourrait être de l'urine de femelle en chaleur. Autre exemple, un bon nombre de chasseurs de sauvagine ont recours à la chasse à l'affût (ou souvent dit « chasse à la passe »), en utilisant des leurres visuels qu'on désigne appelants et qui utilise la technique de l'appel à l'aide d'un appeau pour attirer le gibier. En définitive, les méthodes et techniques de chasse s'articulent autour de trois grands axes qui sont celles visant à approcher, à attirer ou à intercepter le gibier sur son passage. Maintenant, voyons avec plus de détails certaines de ces méthodes.

3.1 La chasse fine ou à l'approche

La chasse fine est très peu pratiquée pour l'ours noir, tandis qu'elle est plus utilisée pour le cerf de Virginie et le caribou, et reste occasionnellement employée pour l'orignal. Elle est également la méthode que l'on applique pour chasser la gélinotte, le tétaras, le lapin, le lièvre, la sauvagine, etc.

Au Québec, la méthode de l'approche pour la sauvagine est communément appelée la chasse au « cul levé ». Cela signifie que l'oiseau se lève sous les pieds du chasseur, la tête en l'air. Cette chasse peut être pratiquée par tous les chasseurs fréquentant les rivages (ou côtes) du fleuve, les baies, les estuaires, les cours d'eau ou les marais et marécages. Il faut être muni d'une bonne paire de cuissardes ou de bottes-pantalon, être un bon marcheur, bien connaître les habitudes du gibier et, idéalement, disposer d'un bon chien. Le long des rives, il y a souvent quantité de bécassines, de canards barboteurs et même, à l'occasion, d'oies ou de bernaches. Chaque variété a ses périodes de passage et de repassage. En général, le passage débute à la fin du mois d'août, pour s'accélérer en septembre et en octobre. L'observation dira au chasseur quels sont les lieux de prédilection de la sauvagine. Il sera bon d'emprunter, si possible, des sentiers surélevés ou dissimulés, permettant d'arriver silencieusement dans les bons coins, et de passer derrière une bordure de roseaux ou de végétation haute pour y arriver sans être vu. Si l'on aperçoit de loin quelques oiseaux aquatiques en train de se nourrir le long d'une rive, la meilleure méthode d'approche consiste à bien repérer l'endroit où ils se trouvent, puis à faire un grand demi-cercle pour arriver à eux à l'improviste, en prenant soin de s'abaisser, ou même de ramper à plat ventre, dès qu'on se trouve à proximité, c'est-à-dire à portée de tir. On se lève alors brusquement et on profite de la surprise des oiseaux aquatiques pour effectuer un bon tir.

De façon générale, pour le gros gibier, la chasse fine exige des mouvements lents, souples et silencieux. Le chasseur s'arrête souvent (environ tous les 10 pas) pour observer et écouter pendant plusieurs secondes son environnement. L'objectif est de déceler la présence du gibier avant qu'il ne vous voie, vous sente ou vous entende. Il faut marcher face au vent dans la mesure du possible, jamais avec le vent dans le dos. Si le sol est sec, marchez très, très lentement (soit deux ou trois pas à la fois). Évitez de poser lourdement votre talon sur le sol, ne produisez aucun bruit qui n'est pas coutumier en forêt. Faites des mouvements lents. Si un gibier

vous aperçoit, immobilisez-vous totalement et soyez plus patient que lui. L'animal, qui constate un mouvement inusité pour lui devient inquiet, dresse les oreilles en direction du bruit insolite, cherche l'odeur (ses narines bougent). S'il n'a pas découvert ce qui l'inquiète, souvent il agira de façon à amener l'autre à se découvrir (en le provoquant).

L'habillement devra être particulièrement surveillé : vêtements insonores et inodores, souliers ou bottes souples et légers. Bien entendu, il faut rester attentif au changement de direction du vent.

Bien qu'exigeante, la chasse fine est très stimulante et agréable à pratiquer ; si vous revenez bredouille, vous aurez quand même fort probablement passé une belle journée à explorer votre territoire de chasse et serez enrichi d'expériences nouvelles en regard des habitudes du gibier poursuivi.

3.2 Affûts et miradors

La méthode de chasse aux gros gibiers la plus populaire est la chasse à l'affût, en particulier auprès des chasseurs avec arc ou arbalète. L'affût peut être aménagé au sol ou être surélevé de ce dernier, généralement dans un arbre ; en pareil cas, on le dénomme « mirador ».

3.2.1 Les affûts au sol

En ce qui concerne tant l'affût au sol que l'emplacement du mirador, il est primordial, dans les deux cas, qu'ils soient choisis en fonction des vents dominants qui, au Québec, sont majoritairement de l'ouest. Dans le cas bien précis qui nous concerne (celui de l'affût au sol), on le placera donc à l'est du sentier utilisé par l'animal. Toujours situé à courte distance d'une piste ou d'un passage fréquenté par l'animal, l'affût peut être constitué de broussailles, arbres déracinés, souches ou roches ; vous pouvez améliorer ce dont vous disposez à l'aide de branches ou d'un filet de camouflage. Dans tous les cas, il est très important que l'affût soit camouflé de manière à se confondre avec le décor du paysage environnant. Évitez surtout de couper arbres ou arbustes sur les territoires publics. Sur un terrain privé, où vous aurez obtenu l'autorisation d'exercer votre activité, obtenez également celle de couper des branches, **si nécessaire**, et ce longtemps avant le début de la chasse. L'affût devra se trouver entre les aires de repos du gibier et celles de nourriture. Évitez, dans vos déplacements, de traverser les sentiers que l'animal emprunte. Si votre affût est installé en bordure d'un champ, postez-le de telle sorte que vous ne dérangiez pas le gibier dans vos allées et venues, le matin et le soir. Vous le forceriez autrement à sortir de plus en plus tard. Assurez-vous auprès du propriétaire foncier qu'il n'a pas l'intention d'effectuer de travaux saisonniers dans son champ (labours, clôtures, épandage, etc.) pendant que vous y chassez.

À l'intérieur de votre affût, dégagez le sol de toutes branches mortes, brindilles et feuilles sèches. Dans le cas particulier de la chasse du caribou, le terrain étant découvert, se servir au maximum des accidents du terrain, tels que monticules, roches, etc. Votre affût doit être disposé de telle sorte qu'il puisse vous

dissimuler au maximum mais en vous laissant toute liberté de manœuvrer votre arme sans être gêné de quelque côté que ce soit par l'obstacle naturel qu'il constitue.

3.2.2 *Les miradors (affûts surélevés)*

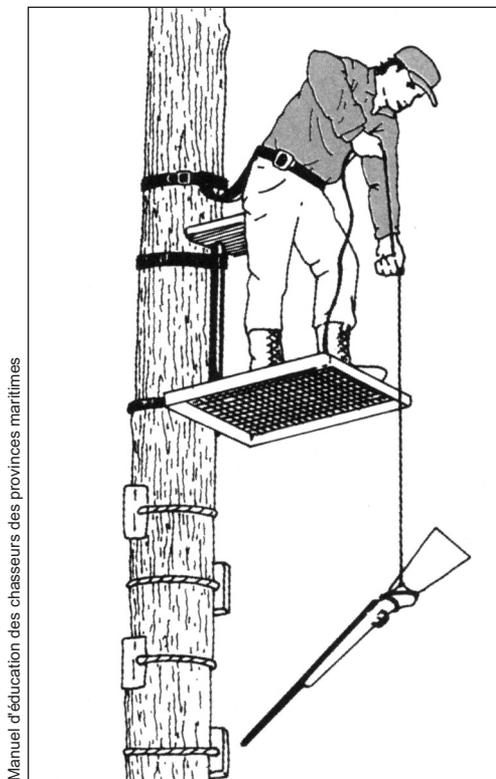
C'est une méthode de chasse très couramment utilisée au Québec, en raison du couvert forestier (aires boisées beaucoup plus nombreuses qu'aires découvertes), particulièrement pour la chasse de l'orignal, du cerf de Virginie et de l'ours noir ; ce méthode de chasse est surtout apprécié en raison de son efficacité prouvée. Juché à une hauteur de 4 à 6 m (13 à 20 pieds), le chasseur, grâce à cette installation, peut plus facilement déjouer l'animal convoité et son odeur est aussi beaucoup moins perceptible. De plus, son champ de vision est de beaucoup amélioré. Un mirador installé trop haut diminue l'angle de pénétration de la flèche et rétrécit la zone vitale.

Le mirador (plate-forme) doit être orienté de telle façon que les vents dominants véhiculent les relents d'odeur loin de la piste empruntée. Ne pas utiliser de mirador fixe dans un arbre, sauf bien sûr si le terrain de chasse vous appartient. Sachez qu'il est possible de s'en construire un qui n'est pas fixé à un arbre.

En cas de permission accordée par le propriétaire d'un terrain privé, ne fixez jamais ce genre de mirador avec des clous. Il y a là un manque de civisme envers celui qui vous fait confiance (tort causé à une propriété privée et danger potentiel lors de l'abattage ultérieur des arbres) et un manque de respect pour l'arbre qui vous supporte. La méthode la plus employée est représentée par le mirador amovible ou portatif ; il s'en trouve de nombreux modèles sur le marché pouvant satisfaire les goûts et la bourse, tout en respectant la nature. Ces appareils doivent, tout en étant robustes et assez légers, ne pas comporter de parties métalliques pouvant blesser l'arbre. Certains sont munis de bandes de caoutchouc limitant les dégâts pouvant être occasionnés à l'arbre.

Toujours vérifier que boulons et écrous ne grincent pas et, pour votre sécurité, qu'ils sont bien vissés. L'idéal consiste à camoufler le dessous de votre mirador et à munir le dessus d'un matériau « silencieux » et non glissant, même lors de gel. Pour grimper à l'arbre, certains types autoporteurs sont fort pratiques, à condition que les branches de l'arbre se situent haut vers la cime et laissent un tronc dégagé (les branches mortes entravant la montée peuvent être sciées). Sinon, il vous faudra des « marches » : pas question d'utiliser des marchepieds d'acier se vissant à l'arbre ; des blocs de bois ou des crochets métalliques tenant en place à l'aide de corde se trouvent chez les marchands mais vous pouvez facilement les fabriquer vous-même. N'oubliez pas de teindre ou de camoufler blocs et cordes, longtemps avant la chasse. Décentrer vers le haut le trou par où passe la corde, pour éviter que le bloc ne tourne sous votre poids. La distance idéale entre les blocs de bois doit être de 30 à 38 cm (12 à 15 pouces), soit la longueur entre le pied et votre genoux.

En matière de sécurité, deux points sont à souligner. En premier lieu, lors de l'utilisation d'un mirador portatif, vous devez fixer un bout du harnais de sécurité autour de votre corps et l'autre autour du tronc de l'arbre pour éviter toute chute accidentelle. Le modèle de harnais qui intègre la poitrine, la ceinture et le bassin (harnais de corps) est le plus recommandé. En second lieu, vous devez grimper sur votre mirador sans arme. Prenez soin de déposer votre équipement de chasse à une distance convenable de votre arbre, en raison du danger potentiel en cas de chute.

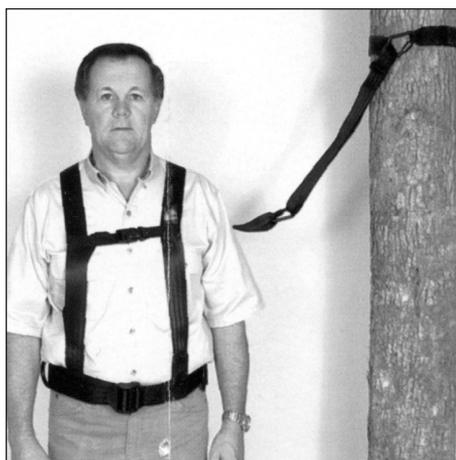


Manuel d'éducation des chasseurs des provinces maritimes

Monter une arme sur un mirador

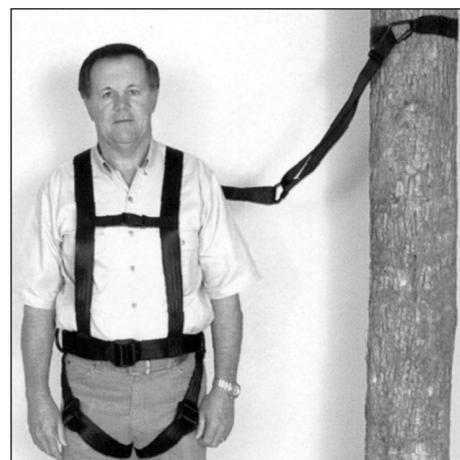
La technique courante pour récupérer votre équipement consiste à halier celui-ci, une fois que vous êtes installé sur votre mirador, à l'aide d'une corde fixée par un mousqueton à votre ceinture ou au mirador.

Certains modèles de miradors portatifs comportent un siège fixé à celui-ci, d'autres ont un siège séparé qui assume également la fonction de support de traction lors de l'ascension. Tout comme pour l'affût au sol, vérifiez bien si la vue est libre de tout côté et si aucune branche ne vient gêner le maniement de l'arc ou de l'arbalète dans toutes les positions possibles de tir. En fait de tir, une règle générale s'impose : la distance doit être calculée préalablement par quelques essais à la portée que vous jugerez optimale. En raison du tir oblique, la véritable distance est à peu près celle calculée de la base de l'arbre à la cible visée.



IHEA

1- Harnais de poitrine



IHEA

2- Harnais de corps

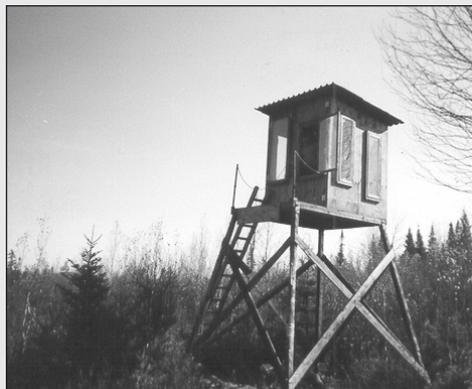
LE MIRADOR ET LA SÉCURITÉ

Le mirador est un « outil de chasse » qui est très populaire. On l'apprécie pour diverses raisons : il permet de mieux voir le gibier, place le chasseur hors du champ de vision normal du gibier, etc. Malheureusement, plusieurs accidents sont liés à son usage inapproprié ; c'est d'ailleurs la principale cause d'accident qui n'implique pas directement une arme de chasse. Avant d'en installer un, il faut se rappeler ceci : sur une terre publique ou une propriété privée, un mirador ne peut être une structure permanente, à moins d'une autorisation expresse du propriétaire. Sans compter divers inconvénients esthétiques ou d'autre nature, une installation permanente endommage les arbres. On n'installe pas un mirador (même portable) avant d'en avoir obtenu la permission du propriétaire ; on n'utilise pas de clous ; ni vis, ni pièces métalliques risquant de briser des outils ou de blesser ceux qui abattront l'arbre ou auront à le scier.

- Choisissez un arbre sain et approprié ;
- Installez votre mirador entre 4 et 6 m (13 à 20 pieds), du sol ;
- Attachez-le solidement à l'arbre ;
- Gardez toujours 3 des 4 membres en appui stable lors de la montée et de la descente ;
- Utilisez un harnais de sécurité pour vous attacher à l'arbre dès votre arrivée sur la plate-forme du mirador portable ;
- Ne retirez le harnais qu'au moment de descendre et après avoir descendu l'équipement avec la corde.

Avant de monter votre arme dans un mirador ou pour l'en faire descendre, *déchargez-la* ; placez la corde de halage à l'opposé de l'échelle et tirez vers vous la corde qui retient votre arme. Pour descendre cette dernière, laissez-la glisser lentement vers le sol par gravité. *Ne grimpez jamais à un arbre avec une arme.* Vérifiez régulièrement l'état de votre mirador et assurez-vous que l'ensemble et chacune des composantes sont en bonne condition. Si vous utilisez une structure permanente, rappelez-vous que d'une saison à l'autre, la pourriture ou la croissance de l'arbre peut affaiblir sa solidité. Pour grimper au mirador, il est conseillé d'utiliser un harnais de sécurité. Évitez de consommer de l'alcool, des médicaments ou des drogues. Bien dégager le sol autour du mirador pour diminuer les risques de blessure, en cas de chute..

La plupart des accidents impliquant des miradors se produisent pendant qu'on y monte, qu'on l'installe, qu'on l'enlève ou qu'on en descend. Si l'attente est longue, on risque de s'endormir ; si tel est le cas, secouez votre somnolence ou hâtez-vous de rejoindre sécuritairement la terre ferme.



Pierre Milhomme

Mirador sur pilotis - Installation tout confort pour ceux qui souffrent de vertige

3.3 Leurres, appeaux et chien

3.3.1 Les leurres

Il y a encore plus de leurres à efficacité garantie que d'appeaux ; mais que personne ne se leurre !... Là encore il est question de discernement. Ainsi, imbiblez copieusement le bas de vos pantalons de l'élixir magique de mouffette et vous obtiendrez beaucoup de résultats. En premier lieu, vous êtes certain d'éloigner vos compagnons de chasse, ensuite vous pourrez humer à loisir ce délicat fumet durant votre longue attente et ne parlons pas de l'accueil affectueux de votre conjoint. Quant à l'animal convoité, il trouvera probablement que la bestiole qui trimbale pareille odeur n'est guère appétissante. Une fois de plus, de la modération. Des tampons spéciaux existent ou se fabriquent et s'adaptent sur les semelles. Il

suffit, suivant l'endroit et l'animal recherché, de les humecter de quelques gouttes et non de les imbiber. Tout ceci est valable autant pour l'urine de femelle en chaleur que pour l'extrait naturel de pomme, en passant par tous les extraits plus ou moins naturels de glandes ou autres.

Pour résumer, tout est question de bon sens : vous chassez dans une région de **POMICULTURE**, donc le jus de pomme naturel est tout indiqué. Votre terrain de chasse (déjà exploré un ou plusieurs mois d'avance) se situant dans une région plutôt rurale, particulièrement semée de maïs, un autre leurre s'impose. Vous poursuivez ou attendez notre **PLANTIGRADE** (l'ours) amateur de miel, en particulier, il est bien entendu que le leurre différera ; dans ce cas-ci, cassonade, sirop de maïs, miel ou même viande avariée feront l'affaire.



Site appâté



Ian McMurphy

Cerf occupé à marquer son territoire

À NOTER...

Les rassemblements artificiels provoqués par l'appâtage augmentent les contacts directs et indirects entre les animaux, ce qui favorise la transmission de maladies. En limitant la durée de la période d'appâtage ainsi que la quantité de nourriture déposée, ce risque est d'autant diminué et vous contribuez au maintien de la santé des cervidés dans votre secteur de chasse.

3.3.2 Les appeaux

Les appeaux sont des instruments permettant d'émettre des sons se rapprochant de ceux qui sont émis par le gibier recherché.

Entre les fameux cris aigus (si l'on peut), les raclements de bois de cerf ou d'orignal (communément appelés « *rattling* »), les « grattages » du sol avec des branches cassées ou les différents sons émis par toute sorte d'appareils à usage buccal sans oublier les raclettes en maïs séché et autres, vous avez l'embarras du choix. Avant d'utiliser une technique d'appel, il est conseillé de consulter les livres ou revues spécialisés, ou encore du matériel audiovisuel. Le mieux, c'est d'accompagner un chasseur d'expérience qui vous évitera bien des bévues et surtout de terroriser et faire fuir toute la faune d'un territoire avec des bruits incongrus.

Enfin, le seigneur des forêts, messire orignal, en période propice, répondra fort bien au son modulé extrait d'un cornet en écorce de bouleau.

3.3.3 La chasse avec chien

Certaines races de chiens sont tout à fait appropriées pour la chasse. Ce type de chasse implique quatre techniques qui dépendent du type de chien de chasse.

Dans le cas de la **technique d'arrêt**, le chien se caractérise par sa façon de signaler à son maître que le gibier vient d'être découvert. Sa position est alors immobile, le plus souvent debout et tendu, nez au vent, patte antérieure relevée et queue figée.

Le braque allemand appartient à la famille des chiens d'arrêt. Il suit l'animal qu'il flaire grâce à son odorat très fin. Il quête lentement, il rapporte bien et il est particulièrement apprécié pour la chasse aux bécasses.

Les races de chiens les plus populaires comme chien d'arrêt sont les : setters, griffons, pointeurs, braques et épagneuls.

Dans le cas de la **technique du leveur**, le chien devance quelque peu le chasseur pour faire « *lever* » le gibier. Par exemple, les épagneuls springer ou breton sont utilisés pour la chasse à la bécasse et à la gélinotte..

Dans la **technique du rapporteur**, le chien rapporte le gibier abattu. Le labrador est le chien favorisé par la très grande majorité des chasseurs de sauvagine qui emploient un chien rapporteur.

Le golden retriever et le chesapeake bay sont d'excellents rapporteurs

Enfin, dans la **technique du chien courant**, on utilise le chien pour chercher le gibier et le traquer en aboyant (la chasse au coyote, par ex.). Le chien courant est robuste, il a un odorat fort développé et il a un grand intérêt pour la poursuite du gibier.

Les principales races de chiens utilisés au Québec sont le : *beagle*, *bluetick*, *redbone*, *fox hound*, *plott hound* et *walker*.

Alors que le beagle est souvent utilisé pour traquer le lièvre, les autres races ci-dessus énumérées sont utilisées pour poursuivre, entre autres, le raton laveur, le renard ou l'ours noir.

Le *beagle*, étant donné sa taille basse adaptée au territoire du lièvre, est le chien le plus utilisé pour la chasse de ce petit mammifère. Sur une piste fraîche de lièvre, les aboiements du beagle se font de plus en plus fréquents. Comme le lièvre revient généralement à son point de départ, le chasseur demeure à l'endroit où le lièvre fut levé en se rappelant que celui-ci est toujours en avant du beagle.

Les chasseurs avec chiens courants fréquentent habituellement des terrains boisés près de routes qui leur permettent de se déplacer aisément pour suivre les chiens et les récupérer.

Au début de la chasse, le chien décèle l'odeur du gibier. Puis, ses aboiements guident le chasseur dans la poursuite. Cette dernière prend fin lorsqu'une des situations suivantes survient : le chien perd la piste ; épuisé, le chien cesse la poursuite ; le gibier est abattu.

Par ailleurs, la **technique d'arrêt** et celle du **leveur** sont utilisées pour le petit gibier, tandis que celle du **rapporteur** est plus spécifique à la chasse à la sauvagine.

Pour terminer, il faut préciser que selon la loi, il est strictement interdit d'utiliser un chien pour chasser le gros gibier du Québec.



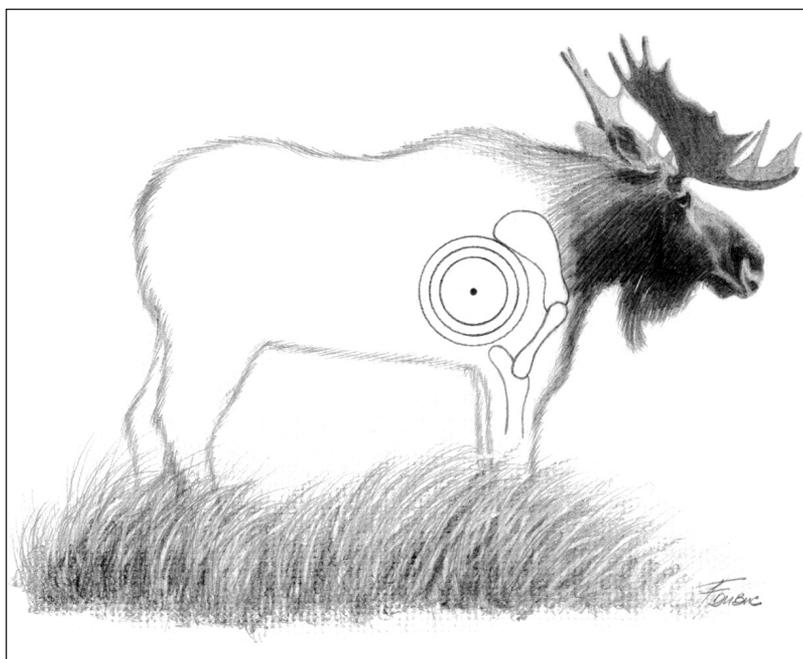
4. LA CHASSE AUX GIBIERS DU QUÉBEC

4.1 L'orignal

Voici un gibier à l'ouïe et à l'odorat bien développés. L'appel (*le call*), bien connu de tous les chasseurs d'originaux, est une technique fort populaire pour chasser ce gros gibier qui se pratique généralement aux abords d'une étendue d'eau où le chasseur peut voir à de bonnes distances. Cependant, chasser l'orignal en imitant le cri de la femelle comporte des exigences. En effet, le chasseur aura tout avantage à choisir un endroit où l'animal se présentera à portée de tir. Dans une grande aire de coupe ou près d'une grande étendue d'eau, l'animal sera peut-être plus réticent à s'approcher de l'endroit de l'appel.

Outre l'appel à l'affût, les plus vaillants et expérimentés opteront peut-être pour la chasse fine. Profitant d'une pluie fine, vous voilà parti sur les traces de votre convoitise. Il vous faudra peut-être des heures, voire des jours, pour découvrir le repaire du roi de la forêt. Habituellement en train de ruminer ou de paître sur le sommet d'une montagne où il trouve abri et nourriture, il ne se laissera pas approcher si facilement. En tenant compte de la direction du vent, si vous regardez où vous mettez les pieds et avancez à pas de tortue en examinant soigneusement les alentours, vous décèlerez peut-être votre trophée avant qu'il ne se rende compte de votre présence.

Enfin, si vous êtes parmi les chanceux qui ont découvert un endroit régulièrement fréquenté par l'orignal, tel un sentier, un lieu de grattage ou un point d'eau qu'il a pris l'habitude de visiter, **vos meilleures chances sont encore de demeurer immobile, en pratiquant la chasse à l'affût au sol ou dans un mirador que vous avez discrètement construit près de son passage.**



4.2 Le caribou

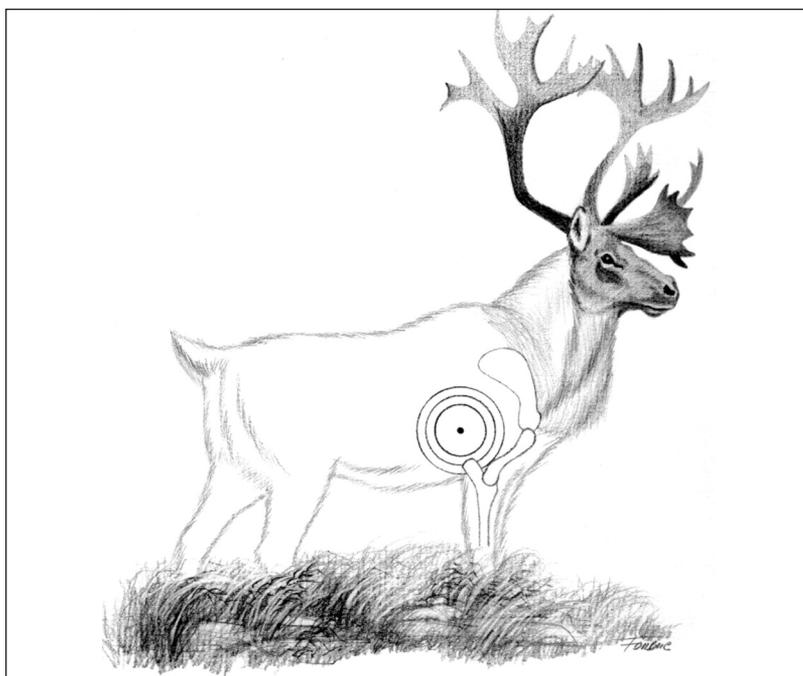
La chasse de cette espèce, dans la toundra ou la taïga, peut placer le chasseur devant l'embarras du choix. En effet, lors de la migration, il n'est pas rare d'apercevoir plusieurs centaines et même des milliers de têtes.

Il suffit alors de se placer en un endroit stratégique sur le passage du troupeau et de choisir la cible la plus convenable. Si vous n'avez pas la chance d'être au bon endroit, au bon moment, c'est-à-dire pendant la période de migration, il vous faudra faire beaucoup plus d'efforts pour assurer votre succès. Armez-vous alors de patience et d'endurance pour parcourir les collines et ouvrez les yeux car, même si la végétation est rarissime, le « maître de l'Ungava » ne se laisse pas apercevoir si facilement; immobile, il passe très bien pour un rocher aux yeux d'un chasseur débutant et c'est là qu'une bonne paire de jumelles est fort utile!

Si vous découvrez un petit groupe d'individus en train de brouter sur une crête, prenez la précaution d'approcher contre le vent. En rampant tranquillement vers eux, vous avez d'excellentes chances d'arriver à portée de tir. Car, assez curieusement malgré la qualité de sa vue et de son odorat, il semble ne pas déceler les objets stationnaires, même très rapprochés.

Là encore, la précision du tir est primordiale. Le caribou étant de nature **GRÉGAIRE**, il suit d'instinct ses congénères et, une fois blessé, aura tendance à suivre ses compagnons. Il faut donc un projectile bien placé qui le tuera rapidement. Le terrain découvert rend sa récupération plus facile.

Enfin, l'appeau est encore peu utilisé par les chasseurs québécois, mais il est susceptible de donner des résultats intéressants si l'on s'en sert de façon appropriée.



4.3 Le cerf de Virginie

Curieux de nature mais aussi très méfiant et nerveux, le cerf de Virginie jouera de finesse et d'astuce avec le chasseur qui devra savoir tirer profit des faiblesses de ce gros gibier s'il veut arriver à ses fins.

L'odorat du cerf est très développé et son ouïe est très fine. Sa vue, particulièrement sensible au mouvement, couvre un champ de vision de 360°, ce qui lui permet de voir venir les prédateurs de toutes les directions. La vision des couleurs chez le cerf n'est pas encore clairement démontrée par les biologistes. Surtout actif à l'aube, au crépuscule et la nuit, il a, à moins d'être dérangé, des habitudes assez bien chronométrées. Par exemple, il ira manger dans le même verger jour après jour, visitera ses lieux de grattage l'un après l'autre, etc. Cependant, en automne il brise passablement sa routine habituelle alors que mâle et femelle se déplacent aussi bien le jour que la nuit. De plus, l'animal se dépêche d'augmenter sa couche de graisse pour passer l'hiver. Ses allées et venues deviennent alors plus variables ; on peut d'ailleurs l'amener à déroger à ses habitudes en lui apprêtant quelques délices qu'il apprécie : céréales, légumes, glands, pommes, carottes, etc.

Une reconnaissance préalable du territoire de chasse et l'observation du milieu en vue de déceler les signes de présence et les habitudes du cerf sur ces lieux sont indissociables du succès du chasseur. Il pourra déceler la présence de cerfs dans un secteur par les signes suivants : pistes, broutage, lieux de grattage du sol, frottement des bois contre les arbustes et les arbres, crottins, etc. L'examen des lieux, la recherche d'indices révélateurs doivent s'effectuer discrètement car les mouvements et les bruits inhabituels dérangeront le cerf ; il faut aussi éviter d'emprunter ses sentiers, cela le ferait changer de route en suscitant sa méfiance. Méfiez-vous également du vent qui risque d'apporter aux naseaux du gibier des effluves qui le feront détalier par leur caractère étranger. Être attentif à découvrir les habitudes de vie du gibier sans le perturber, voilà le secret d'un bon chasseur.

EN COMPLÉMENT SUR : « le lieu de grattage »...

En période de rut, les orignaux et les cerfs mâles marquent certains endroits de leur salive, de sécrétions, d'urine... Ils visitent ces lieux régulièrement. De tels lieux peuvent être préparés par le chasseur et rendus attractifs par l'utilisation d'odeurs artificielles ou naturelles.

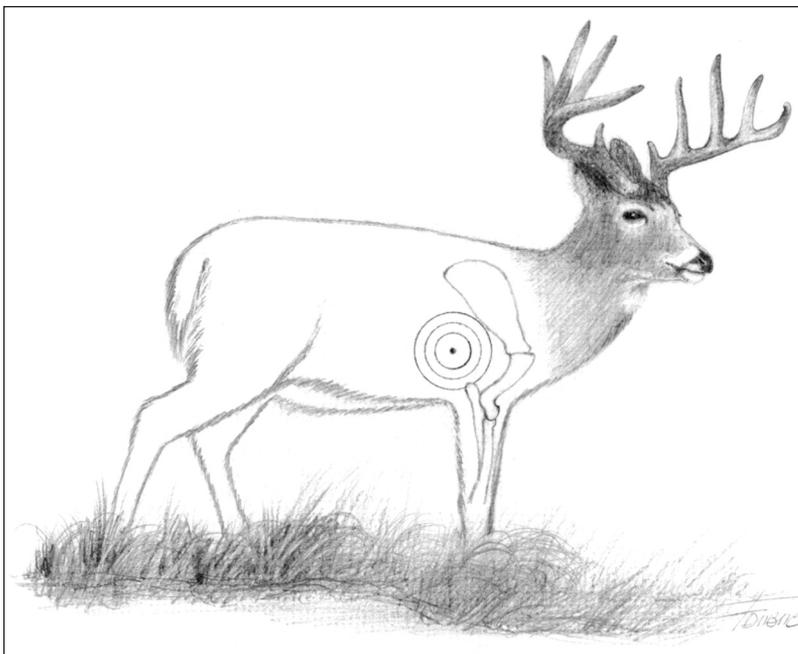
Suite logique à ce qu'on connaît du cerf, la chasse à l'affût sur mirador donne d'excellents résultats. Il vous faudra faire preuve de patience et attendre durant des heures un gibier qui tarde à se montrer. Consolez-vous : la monotonie sera souvent brisée par un tamia accumulant ses provisions d'hiver, un écureuil qui, sentant votre présence, essaiera par tous les moyens de briser votre immobilité ou même un lièvre ou une gélinotte qui viendront s'offrir en cible pour garnir votre gibecière. Ne vous laissez surtout pas prendre, c'est le cerf qui en tirera profit.

Vient parfois un moment où, sans même avoir entendu le moindre craquement, vous tournez la tête ; il est là ! Méfiant, tout en ignorant qu'un intrus l'observe, telle une ombre, le cerf avance pas à pas vers le leurre placé à un endroit stratégique. Vous le laissez approcher et dès qu'il est à portée, profitant de l'instant où il regarde en direction opposée, vous appliquez la séquence décrite à la section suivante : **Comment tirer sur un gros gibier ?**

Certains se servent d'un appeau, de bâtons secs ou de bois de cerf pour l'attirer. Ces méthodes exigent une bonne habitude et sont surtout efficaces en période de rut, c'est-à-dire à la fin d'octobre ou au début de novembre (au Québec). Par exemple, entrechoquer des bois de cerf évoque chez l'animal un combat de mâles à proximité et suscite son goût d'y participer ; mais jusqu'où peut-on aller tout en demeurant dans la vraisemblance ? D'autres encore, profitant de conditions météorologiques favorables et d'une expérience chevronnée, relèveront le défi de la chasse fine qui exige du chasseur de se déplacer lentement et en douceur à travers son territoire à la recherche du gibier. Cette méthode demande du temps, du silence (vêtement, chaussures, camouflage), de la patience et de l'endurance. D'autres enfin recourront à des lieux d'alimentation qu'ils renouvelleront régulièrement ou utiliseront des odeurs spécifiques (naturelles ou artificielles), susceptibles d'intéresser l'animal et de l'inciter à revenir fréquenter les lieux.

Certains groupes de chasseurs optent pour la battue. Même si cette forme de chasse donne certains résultats, elle éloigne les cerfs du coin pour quelque temps et exige un comportement des plus sécuritaire. Il faut également préciser que l'animal rabattu est très nerveux et ne reste que très rarement immobile ; il devient donc très difficile à tirer.

Peu importe la méthode ou la technique utilisée, la chasse au cerf de Virginie vous fera passer par toutes sortes d'émotions ; vous rapporterez peut-être de la **VENAISON**, mais assurément des souvenirs inoubliables sans compter d'innombrables « histoires de chasse » que vous ne finirez plus de raconter.



4.4 L'ours noir

Au Québec, la chasse à l'ours se pratique au printemps, en début d'été, ou en automne.

Peut-être plus que toute autre, cette chasse demande une connaissance préalable du territoire et une préparation adéquate. Contrairement aux autres espèces de gros gibier, l'ours noir se chasse peu à l'appel, et pratiquement pas à la chasse fine.

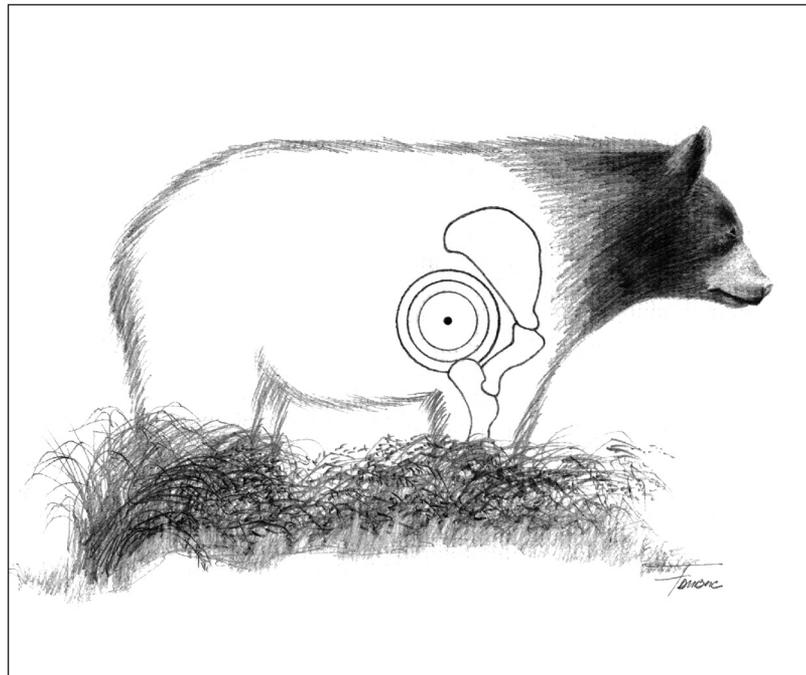
La meilleure et probablement la seule façon vraiment fructueuse de le chasser est encore de l'attirer avec un appât quelconque ou de se placer à l'affût sur un mirador près de l'endroit où il a pris l'habitude de se nourrir, tel un verger ou un champ de céréales.

L'appât doit préférablement être placé à l'avance et renouvelé au besoin afin d'habituer l'animal à fréquenter le lieu choisi. En tenant compte de la direction des vents dominants, vous pouvez placer votre appât à portée de tir et de façon que l'animal se présente favorablement.

Les appâts utilisés peuvent être très variés. Au printemps, l'ours noir sera attiré par la viande ou le poisson très faisandés, voire la charogne. L'ours noir est capable d'imprudences pour accéder à un repas qui se veut facile et très nourrissant.

Le chasseur chanceux devra porter une attention toute particulière en approchant l'ours abattu ; comme tout animal blessé, il peut s'avérer dangereux et attaquer.

Certains adeptes de la chasse à l'ours parlent de la règle du 3/20 dans l'installation du mirador : on place ce dernier à 3 mètres du sol et l'appât à 20 mètres.



4.5 Le petit gibier

L'expression « petit gibier » est utilisée pour désigner toutes les espèces terrestres qui s'offrent au chasseur, et qui ne font pas partie de l'une des quatre espèces de gros gibier du Québec ou de la sauvagine. Les deux espèces de petit gibier les plus populaires au Québec sont : la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique. Mais que de bons moments vous attendent à la recherche de notre petite faune ! Le lièvre, par exemple, peut très bien se chasser seul ou en battue.

Durant toute la belle saison, les excursions de chasse à la marmotte (la chair en est délicieuse), au quiscale, à l'étourneau, au pigeon biset et même à la corneille sauront vous procurer des heures de loisir et vous permettront de participer au contrôle de certaines espèces dont la prolifération présente des inconvénients pour les autres espèces et les cultures. **Un rappel cependant : un animal doit être considéré comme un gibier comestible et non comme une cible vivante.**

Comme son nom l'indique, la chasse au cul-levé consiste à s'avancer sur le terrain pour faire lever le gibier. Cette méthode inclut la chasse en battue où quelques chasseurs, à distance sécuritaire, s'avancent côte à côte sur le terrain dans le but de débusquer et lever le petit gibier, que ce soit la gélinotte, le lièvre ou la sauvagine.

L'usage de chiens (courant, d'arrêt, leveur ou rapporteur) ajoutera une note supplémentaire aux plaisirs d'une partie de chasse au petit gibier. Toutefois, il faut préciser que selon la loi, **il est interdit** d'utiliser un chien pour chasser le gros gibier du Québec.

4.6 La sauvagine

Il existe diverses méthodes de chasse à la sauvagine. Ainsi, selon les espèces chassées et les situations de chasse, on peut chasser efficacement la sauvagine à l'affût du passage habituel des oiseaux (... qu'il faut apprendre à connaître !), à la chasse à l'approche (ou fine), communément appelée la « chasse au cul-levé », la chasse à l'appel (avec appeaux) ainsi qu'avec des leurres visuels, c'est-à-dire des appelants. On chasse généralement les oiseaux aquatiques dans ou aux abords de milieux aquatiques ou humides. De plus en plus de chasseurs ont du succès à chasser un certain nombre de ces espèces au champ, à l'affût, à l'aide de leurres visuels (appelants). Cette pratique est principalement utilisée pour chasser les oies mais surtout les bernaches. Sans nécessairement en maîtriser l'art, de nombreux chasseurs à la sauvagine ont également recours à l'appel des canards, des oies et des bernaches en utilisant des appeaux de différentes fabrications.

5. COMMENT TIRER SUR UN GROS GIBIER ?

5.1 D'une distance raisonnable

Vous devez de connaître votre habileté et les limites de l'arme employée suivant le gibier chassé. La chasse pratiquée en toundra, telle que celle du caribou ou en terrain découvert (au bord d'une étendue d'eau par exemple), particulièrement dans le cas de l'orignal, nécessite une arme à longue portée, d'où l'emploi d'un calibre connu pour cette qualité particulière (.270 ; 30-06 ; 7mm magnum, .300 magnum, etc.).

Par contre, en plein bois, comme souvent lors de la chasse du cerf de Virginie, la distance est courte, souvent même *très courte*.

Dans un cas comme dans l'autre, ne jamais surestimer ses capacités ou celles de l'arme ; bien connaître cette dernière et son efficacité à plusieurs distances.

Connaître ses limites, celles de l'arme et de la munition employée et rester à l'intérieur d'une distance raisonnable ; telles sont les règles de base à respecter avant de tirer sur un animal.

5.2 Conditions préalables à un tir sécuritaire

Pour votre sécurité et celle des autres personnes, **il est primordial de manier toute arme de chasse de façon sécuritaire**. En voici les conditions d'utilisation en situation de chasse :

- Maniez toute arme comme si elle était chargée;
- Gardez-la toujours pointée dans un direction sécuritaire, soit vers le sol ou le ciel en général;
- Utilisez une paire de jumelles pour bien identifier votre cible et tout ce qui se trouve devant, autour et derrière celle-ci;
- Attendez que votre gibier soit clairement identifié, immobile, bien placé et que la zone vitale soit bien dégagée avant de pointer votre arme pour tirer.



Trop tard...

5.3 Sur un point bien identifié

Évitez de faire souffrir inutilement un animal. Pour ce faire, en plus d'un tir impeccable, de bonnes connaissances de la morphologie sont nécessaires. Il faut absolument savoir localiser les poumons, les reins, les artères principales, le cœur, le foie, les intestins, l'estomac. Enfin, il est indispensable de connaître l'emplacement des os principaux : les gros et ceux de la cage thoracique.

Les poumons constituent la cible principale à atteindre. Sur tout gros gibier, (pas seulement ceux du Québec), le point à viser idéal **se situe immédiatement à l'arrière de la patte avant ou le défaut de l'épaule (*)**, **au premier tiers de la cage thoracique (à partir du bas)**. Ceci naturellement n'est pas valable pour un ours en position debout. Le cœur n'est pas obligatoirement le meilleur point d'impact pour diverses raisons: dimension, protection de gros os mobiles, etc

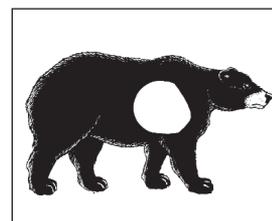
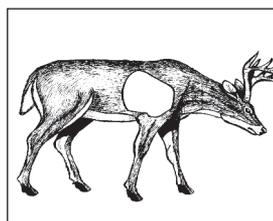
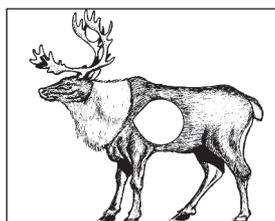
Tirer la tête est nettement à déconseiller. Enfin, particulièrement lorsque l'on est énervé et que le cœur bat la **CHAMADE**, éviter à tout prix de « tirer à l'aveuglette » sur le gibier; se concentrer sur un point bien précis, situé au centre de la zone vitale. Il arrive trop souvent qu'un animal blessé et perdu soit le résultat d'une visée globale de l'animal et non du point déjà mentionné. En somme, une bonne cible doit être bien identifiée, bien dégagée et bien placée.

* Voir silhouettes ci-jointes.

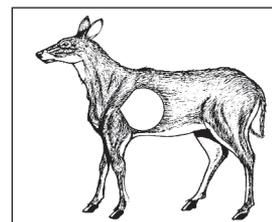
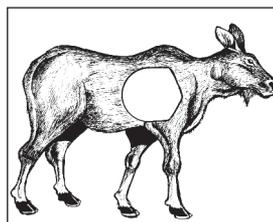
TABLEAU DES ARMES, ÉTRANGLEMENTS ET GROSSEURS DE BILLES RECOMMANDÉS POUR LA CHASSE DU PETIT GIBIER ET DE LA SAUVAGINE

GIBIER	ARMES	ÉTRANGLEMENT	# BILLES
Gélinotte	12, 16, 20, 28, .410	Cylindre amélioré Modifié	5, 6, 7 1/2
Bécasse	12, 16, 20, 28	Skeet Cylindre amélioré Modifié	7 1/2, 8, 9
Lièvre	12, 16, 20, 28, .410	Cylindre amélioré Modifié	4, 5, 6, 7 1/2
Grands canards	10, 12, 16	Cylindre amélioré Modifié	1, 2, 3, 4 Billes non toxiques
Petits canards	12, 16, 20	Cylindre amélioré Modifié	3, 4, 5 Billes non toxiques
Oies et bernaches	10, 12	Cylindre amélioré Modifié	BBB, BB, 1, 2 Billes non toxiques

Il est important de considérer les portées de tir avec les fusils de chasse. Pour les gibiers de bois comme la gélinotte, la bécasse et le lièvre, les distances recommandées de tir sont entre 10 et 25 mètres. Pour la sauvagine, les distances recommandées se situent entre 10 et 35 mètres, aucun tir ne devrait être effectué au-delà de 40 mètres.



Cinq dessins représentant des modèles de cibles. (Les zones blanches ont été rajoutées pour illustrer la zone vitale des gros gibiers)



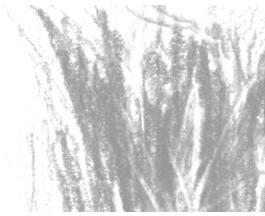
5.4 Plan d'actions à observer au moment du tir

À l'apparition du gibier convoité, **vous** :

1. demeurez calme ; attendez qu'il se place en bonne position de tir ;
2. évitez tout bruit ou mouvement brusque ;
3. assurez-vous d'un tir sécuritaire et de l'absence d'obstacle entre vous et le gibier ;
4. identifiez le **point précis** de tir au centre de la zone vitale ;
5. épauliez lentement votre arme **en vous concentrant sur** :
 - le **point précis** au centre de la zone vitale,
 - le point de mire approprié à la distance vous séparant du gibier ;
6. alignez ce point de mire avec le **point précis** ;
7. comptez un, deux, trois, en assurant le bon alignement ;
8. tirez en restant bien concentré sur le **point précis** du tir ;
9. Maintenez « l'image de visée » pour voir la réaction de l'animal au tir ;
10. retenez l'endroit où se tenait le gibier au moment du tir, de même que la direction prise par votre gibier en fuite (tel arbre, tel arbuste, etc.) ;
11. restez silencieux et écoutez attentivement, vous entendrez peut-être la direction de sa fuite ou sa respiration (râles) ;
12. **patientez au moins 30 minutes** avant de vous diriger vers l'endroit où était le gibier au moment du tir (à moins de l'avoir vu tomber ou en cas de pluie ou neige).

5.5 Après le tir ?

Après le tir, un retour au calme s'impose. Il faut prioritairement sécuriser votre arme. Ensuite, il est temps de grignoter un biscuit, de mastiquer une gomme, d'absorber une gorgée de thé ou de café, bref de vous détendre durant le temps nécessaire. La marche à suivre pour savoir retrouver un gros gibier blessé est expliquée au chapitre suivant.



CHAPITRE 9

La recherche du gros gibier blessé

Tout chasseur sportif ne doit pas dormir tranquille tant que le gibier qu'il a blessé n'a pas été retrouvé et soulagé de ses blessures. Et pour le retrouver, il est d'une importance primordiale de savoir découvrir et utiliser les indices que le gibier laisse derrière lui. Les chasseurs qui acquièrent ce savoir seront en mesure de déterminer le point d'impact du projectile et, par là même, de retrouver le gros gibier blessé.

1. LES INDICES

1.1 La réaction du gibier au tir et son comportement durant la fuite

Tous les **ONGULÉS** (dont le cerf, l'orignal et le caribou) ont à peu près les mêmes réactions aux tirs d'un projectile. Au Québec, l'ours noir est la seule espèce de gros gibier qui ne fait pas partie de ce groupe. La réaction d'un ours au tir risque donc d'être différente de celle d'un ongulé dont il s'agit ici. **Pour voir le gros gibier réagir, il est nécessaire de savoir « regarder à travers le tir »**, ce dont tous les chasseurs ne sont pas capables, car cela requiert de l'expérience et beaucoup de maîtrise de soi au moment du tir.

Selon la partie du corps touché par le tir, le gros gibier réagira d'une façon ou d'une autre, mais très souvent de façon caractéristique à chacune des parties spécifiques à l'animal. Puisqu'il ne s'agit que d'un cours d'*Initiation à la chasse*, il ne sera pas question d'élaborer le sujet dans le fin détail. Les chasseurs intéressés pourront, par eux-mêmes, consulter les ouvrages spécialisés sur le sujet. Néanmoins, il sera question des cas extrêmes soit : **le tir fatal et le tir manqué**.

Le tir fatal typique est le tir au thorax. C'est le tir le plus sportif, c'est-à-dire celui du défaut de l'épaule, du cœur ou des poumons (soit la zone vitale). Ce qui caractérise ces tirs du thorax (toujours mortels), c'est que l'animal donne l'impression de vouloir éviter le coup en se précipitant vers le haut (un bondissement) si le projectile est bas, et vers le bas (fléchissement du corps et ruade) si le projectile est haut. De plus, il s'enfuit presque toujours tête baissée, droit devant lui et finit d'habitude par s'effondrer mortellement non loin de là.

À l'opposé **d'un tir fatal, d'habitude le gibier manqué ne réagit pas au tir**. Souvent, s'il n'a pas senti ou entendu le tireur, il reste même encore quelques secondes avant de s'enfuir. Et, dans sa fuite, il ne tarde généralement pas à s'arrêter pour observer les alentours ou à manifester sa peur ou sa colère par des cris ou des comportements de nervosité ou d'impatience. D'autre part, certaines réactions au tir observées chez le gibier manqué peuvent être dues à la peur causée par un bruit soudain et étrange ou aux éclats de terre ou de pierre projetés par le projectile.

Ces différentes réactions du gros gibier au tir et durant la fuite sont évidemment soumises à certains facteurs de variation. À titre indicatif, ces facteurs sont : l'espèce, l'âge, la méthode de chasse pratiquée, l'heure du tir, le type de projectile utilisé et la topographie du site de chasse. Toutes ces possibilités de variation dans le comportement du gibier pendant et après le tir rendent souvent difficile la détermination précise du point d'impact du projectile. C'est pourquoi **il est toujours nécessaire de confronter la réaction du gibier au tir avec d'autres indices laissés par le gibier blessé**. Et pour découvrir ces indices, on ne saurait se passer d'un examen très méticuleux de l'endroit où se trouvait le gibier au moment du tir (ou au lieu de l'impact). Repérer cet endroit et l'examiner jusque dans ses moindres détails est la condition essentielle à la récupération efficace et presque sûre du gros gibier blessé.

1.2 Les empreintes laissées dans le sol par le pied du gibier blessé

L'animal atteint par un projectile est violemment saisi de frayeur et de douleur qui provoque chez lui une réaction de fuite (flexion ou extension) très énergique. De ce fait, ses « pinces », ou ses griffes dans le cas de l'ours, s'enfoncent profondément dans le sol et, en ressortant, arrachent des fragments d'herbes, de feuilles, de pierres, de terre, etc. Ces empreintes dans le sol et ces particules qui en sont arrachées se distinguent assez nettement de celles que laisse derrière lui un animal sain en fuite.

1.3 Les coupures de poil

De tous les indices, c'est celui qu'on devrait considérer le plus important. Les coupures sont les poils sectionnés par le projectile transperçant le pelage de l'animal. Un poil normal est entier et comprend toujours trois parties : la racine, la tige et la pointe. Les coupures de poils ne sont jamais entières, il leur manque forcément l'une ou l'autre des parties. C'est pourquoi on peut affirmer avec certitude : **s'il y a coupure de poil à l'endroit où se trouvait l'animal au moment du tir ou autour de celui-ci, c'est que le gibier a été touché par le projectile. Qu'il y ait du sang ou non, d'où l'importance de cet indice.**

Mais on se rend compte immédiatement de la difficulté à le découvrir. En effet, les fragments de poils dans l'herbe, les feuilles ou les branchages ne constituent pas des indices qui sautent aux yeux. D'où la nécessité pour le chasseur de poser le genou à terre et d'examiner très minutieusement l'endroit où l'animal se tenait au moment du tir. Même s'il doit y passer une demi-heure.

Il arrive que l'on découvre des poils entiers mêlés aux poils coupés : ils sont souvent arrachés à l'orifice de sortie du projectile. Mais attention : **ne trouver que des poils entiers ne prouve pas que l'animal a été touché**. Il y a toujours des poils morts dans le pelage et qui ne manquent pas de tomber lorsque le gibier est simplement effrayé par l'avènement du tir.

Comme la nature du pelage (couleur, épaisseur, longueur, etc.) varie en fonction des parties du corps de l'animal, le chasseur peut déterminer avec exactitude le point d'impact du projectile en se référant aux coupures de poil qu'il a trouvées. Il faut avouer que ce savoir ne constitue pas une

mince affaire. C'est pourquoi cette « science du poil » ne sera pas élaborée ici, et qu'on ne considérera que la présence ou l'absence de poils coupés en la confrontant avec les autres indices vus ou à venir, dont celui du sang.

1.4 Le sang

Contrairement à ce qu'on serait porté à croire, le sang n'est pas l'indice le plus important de tous ceux qu'on découvre **à l'endroit exact où se trouvait le gibier au moment où le projectile l'a atteint** (lieu de l'impact).

Mais **le sang prend toute son importance dans la suite de la recherche. Il y joue le premier rôle.** En effet, au lieu même de l'impact, on ne trouve généralement que peu de sang. Plus le tir est précis, moins on en trouve. Ce sont les mauvais tirs (tels les tirs de muscles ou de chairs) qui laissent le plus de sang sur le lieu exact de l'impact, mais qui, au fil des traces, finissent très vite par ne plus en laisser du tout en raison du phénomène de cicatrisation. Alors qu'avec un bon tir (un tir mortel !), la quantité de sang trouvée au long de la recherche a plutôt tendance à augmenter qu'à diminuer.

La quantité de sang perdue dépend bien sûr du type et des caractéristiques du projectile utilisé, mais aussi de la partie du corps atteinte (le haut ou le bas). Lorsque c'est le haut du corps qui est atteint, il n'y a souvent que peu de sang sur la piste de l'animal blessé : il s'écoule dans les cavités thoracique et abdominale ou est absorbé par la peau. Si, par contre, le projectile touche le bas du corps, la perte sanguine est naturellement plus importante.

Il est important de savoir que le sang peut prendre un aspect différent suivant le fond duquel il se détache ; en outre, l'aspect du sang peut s'altérer plus ou moins selon les conditions météorologiques.

Quoi qu'il en soit, l'aspect du sang frais se présente différemment selon que le projectile touche une partie ou une autre de l'animal. La description qui suit est indicatrice, mais partielle, de cet indice :

- **le cœur** : sang rouge foncé, parfois avec de grandes bulles. Si le tir est bas, on en retrouvera au lieu de l'impact, sinon, au bout de quelques mètres ;
- **les poumons** : sang clair, rouge-orangé, écumeux (mousse rougâtre et humide), souvent accompagné de morceaux de poumon plus ou moins grands. Si le tir est bas, on en retrouvera au bout d'une dizaine de mètres au plus ; si le tir est haut, le sang n'apparaîtra souvent qu'au bout d'une certaine distance ;
- **le foie** : sang rouge-brun, en grosses taches, souvent accompagné de fines particules de foie (alors grumeleux au toucher) ;
- **la panse, l'estomac** : sang clair et peu épais, de faible quantité ; après 20 ou 30 mètres, ce sang est mélangé à des matières stomacales bien visibles (morceaux de nourriture non encore digérée) et prend une coloration plus sale ;
- **les intestins** : peu de sang, plutôt verdâtre que rouge, en petites gouttes, mélangé à de la matière brune-verte mieux digérée que celle de la panse ; odeur très caractéristique.

1.5 Les morceaux d'os, de chair, de moelle osseuse, etc.

La découverte de tels indices peut être d'une grande importance lorsque le sang, par l'action des facteurs météorologiques, devient fréquemment difficile à trouver ou à analyser. À l'instar des poils, il peut être difficile pour un chasseur non expert d'associer correctement ces indices aux parties anatomiques de l'animal. C'est pourquoi, ici, on s'en tiendra à une description générale. **Les éclats d'os** sont des indices assez sûrs par leur forme et leur composition de la partie de l'animal touchée par un projectile. En effet, ceux qui proviennent des os creux des pattes sont durs et acérés (tranchants et pointus). **Les éclats du sternum** (os qui protège la cage thoracique) sont spongieux, moins durs et moins acérés que les os creux. Un autre indice, généralement ignoré des chasseurs, est la **moelle osseuse**. Elle provient toujours d'un os creux de patte. Elle est fréquemment confondue avec de la graisse, et il arrive souvent qu'elle soit dissoute dans une flaque de sang. Enfin, il n'est pas rare de trouver sur le lieu de l'impact des morceaux de venaison (ou de muscle) ou de graisse, des lambeaux de peau ou de fragment de sabot. Disons que ces indices sont toujours relativement sûrs, pour peu que le chasseur soit en mesure de les situer dans l'anatomie du gibier qu'il vient de tirer..

En conclusion, nous insisterons sur le fait qu'un indice de gros gibier blessé ne prend véritablement de signification qu'à partir du moment où on le confronte avec d'autres.

EN COMPLÉMENT SUR : «le luminol ou le peroxyde d'hydrogène»...

Pour détecter des gouttelettes de sang qui paraît invisibles à l'œil nu, il existe sur le marché quelques produits à base de *luminol*. Ces produits créent une lueur bleue au contact de l'hémoglobine du sang, et ce en condition de faible luminosité. Peu importe le niveau de dilution dû à la pluie, la neige ou à la nature du terrain, cette réaction chimique se produira en présence de sang laissé par un animal blessé.

On peut également faire réagir des gouttelettes de sang avec du *peroxyde d'hydrogène* (eau oxygénée : H_2O_2). En effet, au contact du sang le peroxyde crée un bouillonnement blanchâtre (par la libération de l'oxygène). L'ajout de quelques gouttes de colorant (bleu de méthylène ou vert de malachite) peut faciliter la visibilité des gouttelettes de sang.

Chasseurs ! Pour augmenter vos chances de retrouver un gros gibier blessé, munissez-vous donc d'un vaporisateur, d'un produit à base de luminol ou de peroxyde avec ou sans colorant.

2. PLAN D'ACTION DU CHASSEUR À LA RECHERCHE DU GROS GIBIER BLESSÉ

Voici la séquence des étapes à suivre pour récupérer un gros gibier blessé de façon efficace.

- 1 - La première chose à faire au moment du tir, c'est de « **regarder à travers le tir** » afin de mentalement filmer la réaction du gibier au tir et après le tir jusqu'à ce qu'il disparaisse de votre vue et que vous ne l'entendiez plus. Une fois l'excitation passée, vous devriez savoir comment le gibier a réagi, où il se tenait précisément au moment du tir et où il a disparu de votre vue. *Pour ne pas oublier ces endroits, il est conseillé de mémoriser un indice particulier à ces endroits précis (un arbre ou un arbuste particulier, une souche d'arbre, un arrachis, une structure quelconque, etc.).*
- 2 - Vous devez **attendre au moins 30 minutes** avant de sortir de votre cachette et de vous diriger vers l'endroit où le gibier se tenait lors du tir, à moins, bien sûr que vous ne l'ayez vu tomber. *Les raisons qui justifient un tel temps d'attente sont : de vous laisser le temps de vous calmer, de mentalement repasser la scène que vous venez de vivre, de repenser aux actions que vous devrez réaliser selon les règles de l'art, mais aussi de laisser le temps au gibier de s'arrêter et de se coucher pour qu'il s'affaiblisse suffisamment jusqu'à la mort.* Il est donc conseillé de prendre note de l'heure précise à laquelle est survenu l'événement ; **selon la partie du corps où le gibier a été atteint, le temps que prendra l'animal pour mourir pourra varier de quelques minutes à plusieurs heures.** Si, selon vos observations, vous pensez que le tir a atteint l'animal dans la zone vitale (poumons ou cœur), il ne devrait assurément pas s'être rendu bien loin. En général, il devrait être à moins de 100 ou 200 mètres de l'endroit où il se tenait lors du tir. Donc, **la première décision importante à prendre est le temps d'attente nécessaire** avant de se lancer à la recherche d'un gibier blessé.
- 3 - Utilisez une boussole ou un GPS pour relever la direction de la fuite du gibier. **Il est important de rester le plus silencieux possible** ; d'abord, pour vous permettre d'entendre la direction de fuite de l'animal qui a disparu de votre vue, et ensuite parce que vous évitez de pousser l'animal à s'enfuir encore plus loin de vous.
- 4 - De façon générale, le temps d'attente de 30 minutes est suffisant pour un tir qu'on pense fatal (cœur ou poumons). Par contre, un animal atteint dans la panse devrait courir entre 100 et 300 mètres avant de se coucher. Ses forces s'amenuiseront progressivement et l'animal devrait ainsi se coucher pour une dernière fois. **Si vous pensez avoir atteint l'animal dans une zone non vitale, il faut prévoir un temps d'attente d'au moins plusieurs heures même une nuit complète si vous l'avez tiré en fin d'après-midi.** On n'insistera jamais assez sur l'importance d'attendre suffisamment d'heures avant d'entreprendre la poursuite d'un animal blessé de façon non mortelle. **Lorsqu'il est question de savoir quel est le temps d'attente nécessaire avant de poursuivre le gibier blessé, il faut bien sûr tenir compte des conditions météorologiques.** En condition de précipitations (pluie ou neige), vous n'aurez d'autres choix que de restreindre l'attente puisqu'elle aura tôt fait de faire disparaître les indices devant vous aider à récupérer votre gibier. Il en va de même en condition de chaleur, car vous pourriez perdre la venaison après quelques heures suivant la mort du gibier non retrouvé.

- 5 - Après les 30 minutes d'attente minimum, vous marquez l'endroit où vous étiez au moment du tir, et vous marchez calmement jusqu'à l'endroit où se tenait le gibier lors du tir. Une fois rendu, vous marquez également ce point de repère avec un ruban de couleur fluorescente ou avec un morceau de papier ou une branche fraîchement cassée. Marquez également l'endroit où vous avez vu disparaître le gibier après votre tir ; **il faut marcher avec une extrême prudence pour ne pas brouiller les indices à l'endroit où se tenait le gibier au moment du tir.**
- 6 - Après avoir marqué ces endroits cruciaux, vous recherchez silencieusement les indices de blessure que votre tir a pu infliger au gibier, c'est-à-dire les coupures de poil, le sang, les empreintes de pied ainsi que les morceaux d'os, de chair, de moelle osseuse, etc. **Mettez le temps qu'il faut pour examiner minutieusement tous les indices présents à l'endroit où se tenait le gibier au moment du tir et autour de celui-ci.** *Il est conseillé de prendre note de la forme et de la grosseur de l'empreinte du gibier poursuivi, de même que la longueur de son enjambée, car ces informations pourront être indispensables si vous croisez d'autres traces de la même espèce ou si vous perdez de vue les autres indices.*
- 7 - Avant de vous lancer plus loin dans la recherche du gibier : **faites un bilan des indices obtenus** à cette étape de votre démarche systématique. Après l'analyse de ces indices, vous devriez avoir une bonne idée à savoir si votre gibier est blessé ou non et, s'il y a lieu, quelle serait la partie blessée, ou du moins si le tir a atteint la zone vitale ou non. De là, vous êtes en mesure de déterminer si vous devez vous lancer immédiatement à la recherche du gibier ou si vous devez attendre encore plus longtemps. **Si vous décidez d'entreprendre la recherche de nuit (soit une demi-heure après le coucher du soleil) d'un gros gibier blessé vous devez être sans arme de chasse et utiliser un fanal à piles ou à gaz, d'une lampe de poche ou une lampe frontale dont la source d'alimentation est un courant continu d'au plus 6 volts.**
- 8 - Après avoir recueilli tous les indices présents à l'endroit du tir jusqu'au lieu de disparition de l'animal, vous êtes en mesure d'entreprendre très silencieusement la poursuite du gibier en traquant tous les indices, plus particulièrement les empreintes de pied et le sang et ce, en direction de l'orientation notée plus tôt avec la boussole. Vous marquez votre route avec du ruban à partir du dernier endroit où vous l'avez vu disparaître. *Attention ! Ne marquez pas tous les indices retrouvés, mais faites en sorte de toujours voir la dernière marque laissée derrière vous.*
- 9 - En entreprenant la recherche, il sera judicieux de prendre note du comportement de l'animal (interprété à partir des traces), car ce dernier peut en dire long sur l'état du gibier. **Bien qu'il n'y ait pas de règles infaillibles concernant le comportement animal**, il est bon de se rappeler que, de façon générale, un gibier blessé gravement aura moins tendance à emprunter le chemin le plus difficile. Il sera plutôt porté à descendre une pente qu'à la monter, à déployer un effort minimum pour se trouver un lieu sécuritaire où se cacher, et à peut-être se rendre au point d'eau le plus rapproché du lieu de l'impact.
- 10 - Lors de la recherche, si vous trouvez une ou quelques couches du gibier poursuivi, il est fortement conseillé d'attendre au moins une heure de plus, car l'animal n'est pas encore suffisamment affaibli pour être récupérable.

- 11 - Si les marques de sang augmentent et/ou s'obscurcissent lors de votre progression sur la piste de l'animal blessé, vous pouvez continuer car c'est bon signe.
- 12 - Lors de votre progression, il est important de ne pas surveiller que les indices au sol; il faut s'arrêter régulièrement et regarder pour l'animal lui-même. *En ce sens, il est fort utile d'avoir des jumelles afin d'examiner les plus menus détails à distance.*
- 13 - Les plus belles traces de sang peuvent parfois disparaître tout d'un coup. En pareille situation, il est conseillé de marquer l'endroit de la dernière trace de sang et de délimiter un cercle d'environ 20 mètres de diamètre à l'intérieur duquel vous chercherez tout autre indice, si ce n'est l'animal lui-même. Si vous ne trouvez rien, élargissez le cercle de recherche.
- 14 - Dans le cercle de recherche minutieuse, **n'hésitez pas à vous mettre à « quatre-pattes » à retourner les feuilles, les brindilles et les branches afin de trouver le moindre indice de sang** (en prenant garde de ne pas brouiller les indices).
- 15 - Si vos recherches restent infructueuses, vous devez arrêter, étudier le terrain et vous demander où le gibier a bien pu se cacher ou s'enfuir en tenant toujours compte des indices sûrs du départ. Vous devrez dès lors vous en remettre à suivre la seule empreinte de pied du gibier. Restez tout de même attentif à la réapparition des traces de sang.
- 16 - Si vous perdez sa trace, revenez à l'endroit des derniers indices clairs et cherchez le gibier lui-même. Regardez autour de chaque roche, arrachis, souche, arbuste, à deux ou trois reprises s'il le faut. **Vous ne devez pas abandonner avant d'avoir l'intime conviction d'avoir épuisé toutes les possibilités de retrouver le gros gibier blessé.**
- 17 - Si, malgré toutes les précautions et l'attention apportées dans les démarches précédentes, vous n'avez toujours pas retrouvé le gibier blessé, vous devrez recourir à l'aide d'autres personnes pour réaliser un ratissage complet, en forme de quadrillé, du secteur entourant l'endroit des derniers indices.

Enfin, un chien dressé spécialement pour la recherche du gros gibier blessé est un atout précieux dans ces circonstances. **Il faut toutefois préciser qu'en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, vous ne pouvez être en possession d'une arme lorsque vous utilisez un chien pour rechercher un gros gibier blessé.** Dans plusieurs pays d'Europe, où on l'appelle chien de rouge ou chien de sang, on a souvent recours au service spécialisé de ces chiens et de leur maître pour récupérer le gibier blessé. Au Québec, on commence, à certains endroits, à s'intéresser à cette pratique fort efficace. Son développement est prometteur. Il doit être encouragé et publicisé davantage, car il n'y a rien de plus décourageant pour un chasseur, et de plus nuisible pour l'image du chasseur, qu'un gibier trouvé mort par tir et abandonné en forêt. **Savoir « regarder à travers le tir », la recherche et la récupération d'un gros gibier blessé : voilà un point d'honneur de tout chasseur sportif.**

À vous d'y voir!

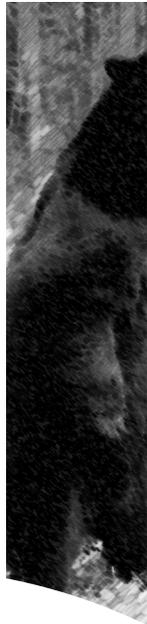


Le sourire de la satisfaction



TROISIÈME PARTIE

Après la chasse





CHAPITRE 10

Les soins à apporter au gibier abattu

À l'exception de la pointe de chasse qu'il faut prioritairement retirer de la carcasse, les soins à apporter au gibier qui sera consommé sont indépendants de l'arme de chasse utilisée.

Il existe plusieurs ouvrages sur les soins à donner à la venaison. En voici les **éléments de base**.

1. QUELQUES SOINS À DONNER

Les soins à donner à la viande de gibier commencent avant même de tirer sur l'animal. En effet, le chasseur qui veut abattre un animal doit viser un point précis de la zone vitale de telle sorte que l'abattage se fasse efficacement et proprement, c'est-à-dire de façon sportive. Selon la position du gibier par rapport au tireur, le point d'impact idéal est toujours la cage thoracique ; celle-ci renferme les principaux organes vitaux (poumon, cœur et foie). Les tirs à l'abdomen et à la partie arrière sont à éviter à tout prix. En plus d'occasionner une mort lente au gibier blessé et de risquer de ne pas le retrouver, ils endommagent la venaison, et entraînent donc d'importantes pertes de viande.

Les moyens proposés ici pour conserver sa prise après l'abattage peuvent rendre service en situation extrême mais ne feront pas de miracles. Il faut se rappeler que, lors d'une excursion de chasse, on est à la merci de la nature et les facilités de la vie moderne ne sont pas à portée de la main : congélateur, réfrigérateur, etc. Il faut donc faire preuve d'initiative et la mise en pratique des méthodes enseignées dans le présent module ne peut être que favorable au succès d'une excursion de chasse.

2. QUELQUES RÈGLES GÉNÉRALES

- s'assurer que le gibier tiré est bel et bien mort ;
- en priorité, attacher le ou les coupon(s) de transport des permis appropriés ;
- éviscérer l'animal proprement et dans les plus brefs délais, pour prévenir toute contamination ;
- suspendre ensuite la carcasse de l'animal ou la laisser refroidir sur des billes de bois ou à l'aide d'un palan (tire-fort). **On ne doit jamais laisser la carcasse directement sur le sol** (à moins qu'il soit gelé), ce qui risquerait de gâter une bonne partie de la venaison (viande sauvage) sans compter la peau, si on désire la garder ;
- une fois la carcasse suspendue, la tâche est facilitée ; l'aération et le refroidissement sont assurés à l'aide d'un bâton placé de façon à écarter les parois de la cage thoracique ;

- munissez-vous toujours d'une bonne quantité d'étamine (coton à fromage) pour emballer les quartiers, morceaux et abats. Ce tissu permet un transport propre et une aération de la viande tout en empêchant les insectes et les mouches de pondre leurs oeufs ou même de se poser sur la venaison ;
- **les sacs à poubelles sont à déconseiller**, puisqu'ils constituent un milieu hermétique, propice à la prolifération des bactéries ;
- les couteaux servant à l'**ÉVISCÉRATION**, au dépouillement et au découpage doivent être fréquemment rafraîchis (fusil de boucher) et être de dimensions raisonnables en allant plutôt vers le petit format ;
- **si nécessaire**, laver avec un linge à peine humide toute partie venue en contact avec les contenus stomacaux, intestinaux ou l'urée, et essuyer avec l'étamine, du papier essuie-tout ou un chiffon propre et sec ;
- une scie de boucher ou une sciote complètent l'attirail et permettront le découpage de la carcasse en quartiers ;
- **ne gaspillez pas la viande**, c'est une autre forme de respect de la conservation de la faune ;
- évitez de « parader » votre gibier (ou de l'exhiber inutilement), afin de ménager la susceptibilité du public, en particulier dans les milieux urbains.

3. LE TRAITEMENT DU GROS GIBIER

Vous venez de couronner votre partie de chasse en abattant ce gros gibier convoité depuis peut-être plusieurs années ; mais ce n'est pas tout, le plaisir ne fait que commencer... il vous faut sortir toute cette viande du bois en bon état. Il n'y a pas d'inconvénient à sortir l'animal de la forêt immédiatement après l'abattage, même si la viande n'a pas refroidi. La placer à refroidir sitôt arrivé au campement.

Le travail à effectuer est en fonction de la grosseur du gibier abattu (cerf, orignal, ours ou caribou, jeune ou adulte), de la distance à parcourir, de la topographie du terrain, de la densité de la végétation et du nombre de porteurs en santé. Encore ici, une bonne connaissance de la carte topographique et de la boussole vous sera utile, car le chemin le plus court en distance sera peut-être le plus difficile et le plus long en temps. Une bonne condition physique est fort souhaitable. Ne vous surchargez pas. Tenez compte de votre santé et de votre condition physique.

Prenons l'exemple d'un orignal que l'on vient d'abattre près d'un petit lac à environ 2 km du camp à travers la forêt. Après avoir attaché le ou les coupon(s) de transport à la carcasse de l'animal, l'avoir éviscéré, dépecé en quartiers et suspendu pour accélérer le refroidissement de la viande et des abats, il faudra sortir le tout de la forêt.

S'il n'y a pas de sentier à cet endroit, il faudra en tracer un en utilisant l'itinéraire le plus praticable parmi les rochers, les troncs d'arbres renversés, les souches et la broussaille.

Voilà qui est fait : vous vous êtes dégagé un sentier pour amoindrir vos efforts lors du portage ! Reste le gros travail physique à accomplir.

Les quartiers peuvent être transportés à dos d'homme en taillant une ou des ganses à même la peau de l'animal abattu. Ce collier de portage sera utilisé, à la façon des courroies d'un sac à dos, autour des épaules et du front. ATTENTION! Cette méthode peut présenter des risques: si vous ne voulez pas être pris pour du gibier, mettez un autre DOSSARD par-dessus la carcasse.

Selon la distance à parcourir, évaluez votre capacité quant au poids que vous êtes capable de rendre à destination; mieux vaut utiliser un QUAD ou faire plusieurs petits voyages que de vous donner un tour de reins en essayant de lever ou de transporter une charge trop lourde pour votre condition physique.

Vous pouvez utiliser également de grands sacs à dos; assurez-vous, cependant, d'avoir laissé refroidir la viande suffisamment pour éviter qu'elle n'y surchauffe. Pour alléger le fardeau, les connaisseurs en ce domaine pourront toujours écorcher et désosser les quartiers, mais souvenez-vous que vous ne disposez pas des facilités d'une chambre de boucherie et qu'il vous sera difficile de faire ce travail sans compromettre la qualité de votre viande. Il est alors nécessaire d'envelopper la viande dans l'étamine; sinon, le jute fait aussi très bien l'affaire.



Ontario Federation of Anglers and Hunters (1982)

L'ÉVISCÉRATION D'UN CERF

À NOTER...

Afin d'extraire le maximum de sang des muscles (chair) d'un gros gibier abattu, il est conseillé de maintenir coucher la carcasse sur le dos et « de pomper » chacune de ses pattes; c'est-à-dire de créer un mouvement répété de pleine extension à complète flexion. De cette manière, vous améliorez la qualité de votre venaison.

EN COMPLÉMENT SUR : « les abats de gibier »...

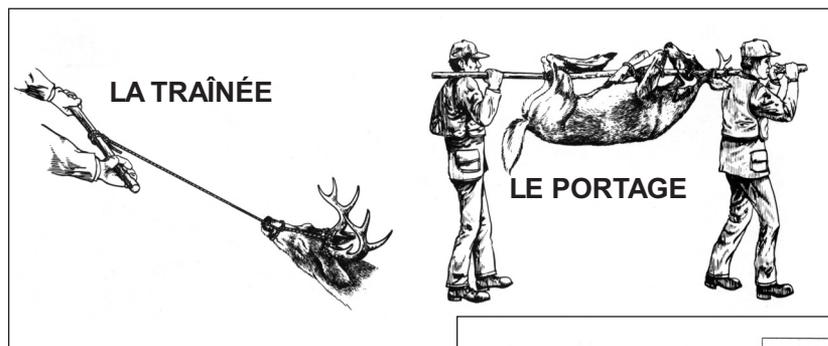
Trop souvent les chasseurs négligent ou même gaspillent les abats de gibiers. Sachez que la cervelle, la langue, le museau et, bien sûr, le cœur, le foie et les reins (ou rognons), sont des morceaux de choix pour de nombreux gourmets.

Étant donné les risques de contamination des reins ou du foie de gros gibier, il est déconseillé de les consommer aux personnes malades, aux enfants et aux femmes enceintes.

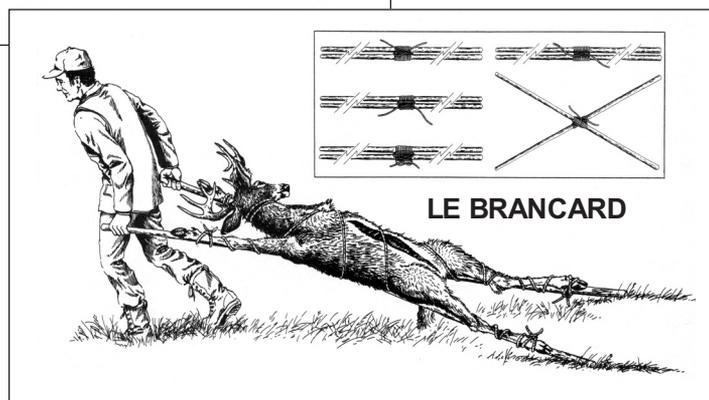
De plus, il est important de ne jamais donner d'abats ou de viande crue de gibier aux chiens et aux chats domestiques car la viande crue et les abats peuvent contenir des parasites, souvent invisibles à l'oeil, capables d'infester ces carnivores domestiques. Dans certains cas, le chien ou le chat infesté pourra à son tour transmettre le parasite à l'homme.

La planche à dos pourra aussi être très utile. Il s'agit d'une légère planche munie d'une base (pour retenir les quartiers) à laquelle vous avez fixé des courroies pour pouvoir la charger sur votre dos ; les quartiers reposent sur la base et sont attachés à la planche. Cette méthode vous permettra de garder le dos droit. Une armature tubulaire s'avère aussi très pratique pour transporter les quartiers de gibier abattu.

Il y a également la méthode du brancard que l'on fabriquera sous forme d'échelle à l'aide de petits troncs d'arbres. De cette façon, vous pourrez partager votre charge avec deux, trois ou quatre personnes. Si l'on est deux, chacun prend son bout du brancard et se passe autour du cou et des épaules une corde qu'il aura pris soin d'attacher, à la longueur voulue, à chacune des poignées. Vous pourrez ainsi transporter de plus gros morceaux tout en ménageant vos forces et votre énergie.



Le brancard peut aussi être fabriqué de deux longues perches qu'on a passées à travers des poches de jute comme celles utilisées pour contenir les pommes de terre ; trois ou quatre sacs devraient être suffisant. Lorsqu'on utilise cette méthode, il est important que le porteur avant avertisse son compagnon des accidents de terrain qu'il rencontrera en cours de route pour éviter des foulures, entorses ou autres blessures semblables.



Magazine Sentier chasse et pêche (modifiées)

Certains utilisent une gable à laquelle ils suspendent les quartiers (parfois l'animal au complet dans le cas du cerf de Virginie). Il est très important de bien attacher le fardeau à la perche pour éviter le ballonnement qui rendrait la tâche plus difficile, voire plus risquée et ainsi favoriser les accidents.

Si vous disposez des matériaux, et êtes bricoleur, vous pouvez toujours vous construire une petite charrette (l'idéal est d'utiliser une ou deux grandes roues de bicyclette) pour transporter votre prise ; on dit que c'est très efficace... mais sûrement pas dans le « bois sale ».

Pour plus de sécurité lors du portage, **il est indispensable de placer une pièce de vêtement aux couleurs vives (tel un dossard) sur le gibier abattu, sans oublier de porter votre propre dossard.**

EN COMPLÉMENT SUR : « la maladie débilante chronique des cervidés »...

La maladie débilante chronique (MDC) est une maladie dégénérative mortelle qui affecte les cervidés (cerf de Virginie, orignal, etc.). Cette maladie n'a jamais été détectée au Québec mais elle est en expansion en Amérique du Nord. Si elle est introduite au Québec, la MDC pourrait avoir un impact important sur les activités de chasse, en plus d'affecter négativement la santé du cheptel de cervidés sauvages.

Afin de prévenir cette introduction, si vous chassez à l'extérieur du Québec, évitez de ramener les carcasses entières de cervidés et, principalement, les pièces anatomiques suivantes : le cerveau, la colonne vertébrale (et la moelle épinière), les ganglions lymphatiques, les yeux, les amygdales, les testicules et les organes internes (rate, foie, cœur, rognons, etc.); chez les cervidés atteints de la MDC, l'agent infectieux responsable de la maladie se concentre dans ces organes. Les pièces anatomiques suivantes peuvent néanmoins être rapportées au Québec : viande désossée, quartiers sans morceau de colonne vertébrale ou de tête attachée, peau et cuir dégraissés ou tannés, bois sans velours, calotte crânienne désinfectée sans viande ou tissu attaché ainsi que toute pièce montée par un taxidermiste.

Pour plus de détails sur la MDC :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/mdc.htm>

4. LE TRAITEMENT DU PETIT GIBIER À POIL

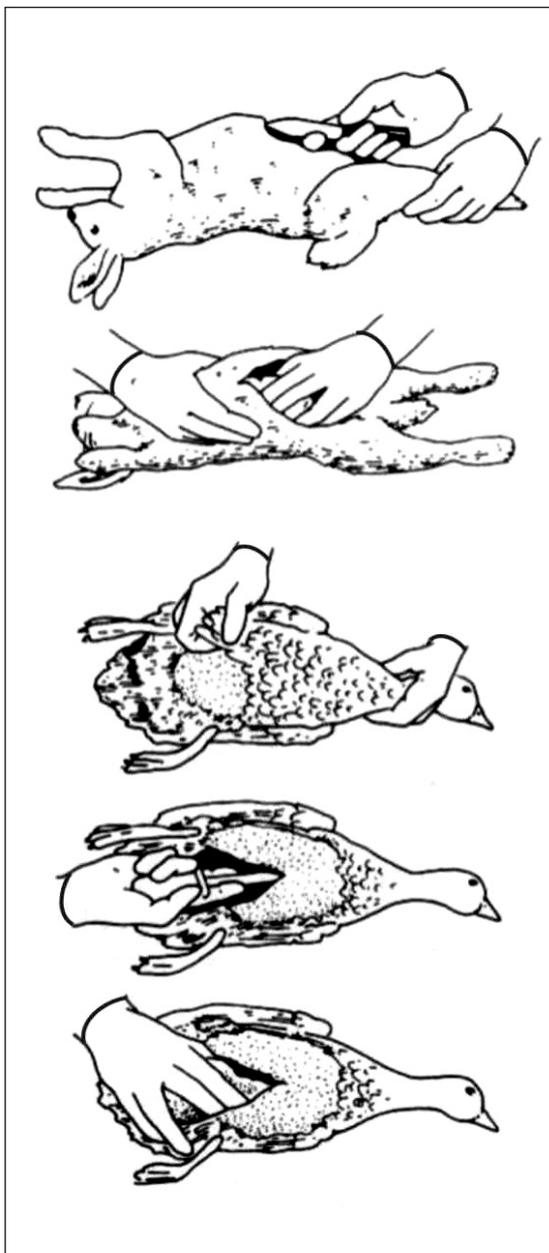
Le petit gibier à poil couramment chassé au Québec comprend principalement le lièvre d'Amérique et le lapin à queue blanche, appelés l'un et l'autre lièvres. Ces deux animaux sont probablement les plus chassés au Québec étant à la fois les premiers trophées de chasse de bien des débutants et la convoitise des courtes parties de chasse.

On poursuit le lièvre de bien des façons : au fusil, à la carabine, à l'arc, à l'arbalète, avec des chiens, en faisant des battues, à la chasse fine et même au collet. Bien qu'elle soit boudée ou dédaignée par certains, la chair du lièvre est très délicate, et elle fait les délices des gourmets qui savent l'apprêter.

Cependant, outre l'utilisation d'une bonne recette, c'est sans contredit la façon dont on l'aura conservée après l'avoir capturée qui procurera une viande de grande qualité.

Voici donc quelques conseils afin de préserver la viande du petit gibier à poil :

- L'animal abattu et récupéré doit être manipulé avec soin pour ne pas altérer sa valeur gustative. Si l'on utilise une gibecière, il faut éviter d'empiler les carcasses les unes sur les autres. Il faudra permettre à l'air de circuler librement entre elles afin que les prises refroidissent normalement ;
- Étant donné qu'il respire beaucoup, le jute est un excellent matériau pouvant servir à la fabrication d'une gibecière ;
- De préférence, le petit gibier doit être congelé rapidement, soit dans les 24 heures après la mort. Il faudra donc écorcher et éviscérer les prises dès votre retour à la maison ;
- Pour ce faire, il suffit d'accrocher le lièvre par les pattes arrière à hauteur des épaules et de tirer sur la peau avec vos doigts en commençant par les pattes arrière tout en descendant jusqu'à la tête, que l'on coupe ou que l'on conserve selon ses goûts ;
- Lorsqu'on l'a débarrassé de sa peau, il reste à l'éviscérer proprement. Glisser le couteau de l'extrémité inférieure du sternum jusqu'à l'anus en prenant soin de garder un doigt entre les viscères et le couteau afin de ne pas perforer les intestins. Quand la peau du ventre est fendue sur toute sa longueur, briser la symphyse (articulation osseuse) pubienne pour en dégager l'anus et le rectum et retirer ensuite les intestins, l'estomac, le foie et les reins (mettre ces deux derniers organes de côté si l'on désire les conserver) ;
- Perforer et enlever ensuite le diaphragme afin de vider le contenu de la poitrine, soit le coeur et les poumons. Récupérer le coeur si on désire le consommer ;
- Si la carcasse est destinée à la consommation immédiate, il suffit maintenant de la nettoyer à l'aide d'un chiffon sec ou légèrement humide et de la laisser refroidir si ce n'est déjà fait. Si l'on désire faire congeler sa capture pour la déguster plus tard, ne pas la laver. Essuyer également le surplus de sang ou les autres saletés à l'aide d'un chiffon sec ; **laver la viande à grande eau en altérerait la saveur (ou la valeur gustative) ;**
- Pour la congélation, le contenant utilisé pour l'emballage de la venaison doit fermer hermétiquement (sans air) afin d'éviter la déshydratation (ou le dessèchement) de la viande. Si l'on utilise un sac de polythène, se servir d'une paille pour retirer l'air du sac avant de le refermer.



"Hunter's Handbook" des provinces maritimes

EN COMPLÉMENT SUR : « la tularémie »...

Cette maladie bactérienne infecte les viscères (points blancs), et elle est transmissible à l'humain.

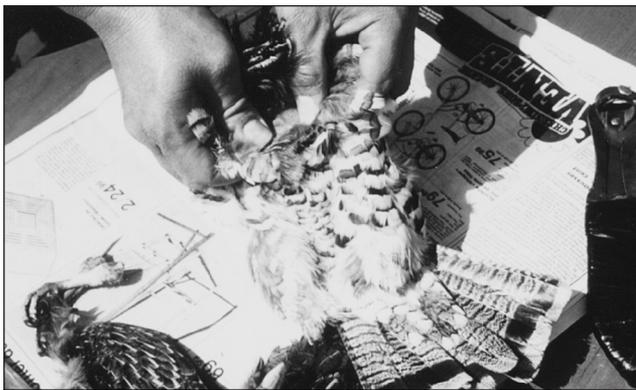
Par mesure de prévention de certaines maladies de la faune comme la tularémie, nous vous recommandons : de mouiller la fourrure de l'animal avant l'écorchage, de porter un masque et des gants de caoutchouc lorsque vous écorchez et éviscérerez du petit gibier, en particulier le lièvre ; après, lavez-vous les mains et les bras avec un bon savon désinfectant, en plus de laver tout le matériel et les surfaces qui ont servis au travail ; enfin, évitez de manipuler tout gibier lorsque vous avez des blessures aux mains.

Enfin, si vous êtes un chasseur de lièvres et que durant la période de chasse vous tombez malade en présentant une forte fièvre : bien avertir votre médecin que vous avez été en contact avec de la faune pouvant être porteur de maladie, tel la tularémie.

5. LE TRAITEMENT DU PETIT GIBIER À PLUME

Quel chasseur n'a pas chassé le petit gibier à plume, que ce soit pour se faire un bon repas de gélinotte ou profiter de la chasse aux oiseaux migrateurs ?

Les règles de conservation du petit gibier à plume sont semblables à celles du petit gibier à poil. Cependant, certains recommandent d'éviscérer le plus tôt possible les premiers oiseaux tués dans la journée, en particulier si la température est trop chaude et ce, afin d'accélérer le refroidissement de la chair. De retour au camp ou à la maison, il faut se mettre au travail en vue de préparer l'oiseau pour la cuisson ou la congélation.



Une gélinotte dépiautée

Avant d'éviscérer un oiseau, il faut *de préférence* enlever les plumes afin d'éviter de souiller l'intérieur de la carcasse. Il y a deux façons d'enlever les plumes de l'oiseau soit en le plumant, soit en le dépiautant (écorcher).

Les fins gourmets s'accordent à dire que le fait de laisser la peau (en le plumant) sur l'oiseau scelle dans la chair la saveur naturelle et en rehausse le goût en prévenant le dessèchement ou la déshydratation de la chair lors de la cuisson.

Selon la grosseur de la prise, on peut lui couper les ailes près du corps (épaule) ou au niveau de la première articulation (coude). L'oiseau se plumera plus facilement immédiatement après sa mort lorsqu'il est encore chaud ; une fois refroidi, la plumaison sera plus ardue à réaliser. Dans ce dernier cas, pour faciliter la tâche, plongez la carcasse dans un bain d'eau bouillante. Un peu de détergent doux dans l'eau permettra à celle-ci d'atteindre la peau et facilitera le travail.

Une fois les plumes enlevées, il reste le duvet et les « chicots ». Ces derniers sont difficiles à arracher, ils peuvent être enlevés un à un à l'aide de petites pinces, travail pour lequel vous devrez vous armer de patience. Par la suite, brûlez le duvet à l'aide d'une chandelle ; ne pas utiliser de papier journal, la peau prendrait fort probablement une odeur d'encre brûlée.

Une autre méthode pour enlever « chicots » et duvet est de plonger la carcasse de l'oiseau plumé dans une eau bouillante dans laquelle on a fait fondre de la paraffine (3 morceaux pour 6 pintes d'eau) et de retirer la carcasse immédiatement. La cire fondue colle alors au corps de l'oiseau. Durcie, la paraffine s'enlève comme une écale, emportant avec elle « chicots » et duvet. Bien entendu, cette opération doit se faire avant l'éviscération de l'oiseau.

À NOTER...

Certains règlements prohibent le transport des oiseaux plumés au complet: informez-vous auprès d'un bureau de la protection de la faune.

Une bonne façon de se débarrasser des plumes, c'est tout simplement d'écorcher l'oiseau. Cette méthode est beaucoup plus rapide et facile que la plumaison. Il suffit d'enlever un peu de plumes à la poitrine pour dégager la peau et de l'inciser légèrement le long du sternum avec la pointe d'un couteau. On décolle ensuite la peau tout autour du corps avec les doigts. Certains oiseaux ont la peau tellement sensible (comme la gélinotte), qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser de couteau pour l'écorchage, la peau vient avec les plumes.



Il faut couper les membres près du corps, au niveau de la première articulation

Une fois l'oiseau dépouillé, lui couper la tête et les pattes, lui enlever le jabot en pratiquant une incision à la base du cou et l'éviscérer en faisant une incision près de l'anus. Lors du retrait des entrailles, prendre soin de bien décoller les poumons et les reins qui adhèrent au dos de chaque côté de la colonne vertébrale. Si on désire le faire congeler pour le manger plus tard, ne pas le laver; essuyer le surplus de sang ou les autres saletés à l'aide d'un chiffon sec. Par la suite, emprisonner la carcasse dans un sac fermé hermétiquement afin d'éviter la déshydratation et le placer dans un congélateur.

À NOTER...

Enlever les glandes UROPYGIALES situées au-dessus de la queue de chaque côté du croupion, car elles peuvent donner mauvais goût lors de la cuisson.

6. LE TRAITEMENT D'AUTRES GIBIERS COMESTIBLES

- **L'ours:** le traitement apporté au gros gibier convient parfaitement à la viande d'ours. C'est le soin apporté à cette viande qui en garantit la qualité. Au point de départ, il faut la dégraisser, avant de lui faire subir la cuisson. La durée de cuisson doit être aussi longue que celle du porc parce que l'ours peut lui aussi être parasité par la trichine qui se transmet à l'homme qui consomme une viande porcine ou... « ursine » insuffisamment cuite. Une précaution supplémentaire peut être prise en faisant préalablement congeler la viande

d'ours pendant 10 jours à -25 °C. Ce procédé ne dispense pas d'une bonne cuisson. Lorsqu'il y a épidémie de trichine, redoubler de prudence et s'abstenir de consommer la viande d'un ours abattu. Mieux vaut alors effectuer un prélèvement sur l'animal et l'expédier à un laboratoire spécialisé pour analyse. Par ailleurs, la viande d'ours se sale et se marine comme celle du porc.

- **La marmotte et le raton laveur:** la chair de ces animaux est très comestible. Il suffit de la dégraisser avant la cuisson et de l'attendrir en la faisant bouillir entre une et deux heures avec un peu de sel de table. Par la suite, enlever le surplus de graisse. Après ces traitements, la viande est prête à entrer dans la composition d'une recette de votre choix qui assure une nouvelle cuisson d'une durée à peu près égale à la première.

7. DE LA FORÊT AU DOMICILE

Les prescriptions réglementaires concernant le transport du gibier vous ont été exposées dans le cadre du chapitre portant sur la réglementation en matière de chasse. Vous pouvez les retrouver dans la brochure *Chasse, Principales règles*. En ce qui concerne l'éthique, évitez de vous promener avec la carcasse du gros gibier sur le toit de votre véhicule, car ce genre de parade est de moins en moins apprécié et même toléré par bien des gens. **Un chasseur sportif est soucieux de l'image de son activité, et il évitera de se promener en exhibant la carcasse d'un gibier.**

8. LA VALEUR NUTRITIVE DE LA VENAISON

En comparant la valeur nutritive de plusieurs espèces chassées avec celle des espèces domestiques, on se rend compte que la viande de gibier (venaison) est nettement plus faible en gras et en énergie, alors que sa valeur protéinique est légèrement plus faible que la viande domestique, sauf pour l'ours.

ALIMENT (/100 g)	ÉNERGIE (Kcal)	PROTÉINES (g)	MATIÈRES GRASSES(g)
Caribou	127	22,6	3,36
Cerf de Virginie	120	23	2,42
Orignal	102	22,2	0,74
Ours	161	20,1	8,3
Canard sauvage	123	19,9	4,2
Bœuf (côte)	202	29,5	8,4
Bœuf (surlonge)	213	27,3	10,7
Cheval	175	28,1	6,0
Porc (filet)	162	30	3,6
Poulet (poitrine)	222	31,8	8,9





CHAPITRE 11

Survie en forêt et premiers soins

La survie en forêt et les premiers soins constituent des savoirs souvent peu connus de ceux qui fréquentent le milieu naturel, qu'ils soient chasseurs, piégeurs ou randonneurs. La raison de ce désintéressement est fort simple : nous croyons tous que les situations d'urgence n'arrivent qu'aux autres. Pourtant, les statistiques en ce domaine nous prouvent le contraire chaque année.

De plus, outre le fait de n'être pas préparés, plusieurs s'aventurent en forêt sans se munir des **objets indispensables de survie et de premiers soins** pour assurer leur sécurité. Alors, lorsque survient l'imprévu, ils sont complètement démunis et risquent de voir le moindre incident se transformer en catastrophe.

Afin d'éviter une pareille conclusion à vos sorties en forêt, nous verrons ici les notions de base pouvant vous permettre de réagir adéquatement lors de situations contraignantes. Ces quelques notions ne peuvent cependant pas remplacer une formation donnée par un spécialiste de la survie en forêt et de premiers soins, ne serait-ce que de quelques heures. Un chasseur consciencieux devrait donc se faire un devoir de suivre de tels cours, d'autant plus que, dans le cas des premiers soins en particulier, les notions acquises peuvent servir dans d'autres situations qu'à la chasse.

1. SURVIE EN FORÊT

Pour ce qui est du chasseur, outre les justifications générales soulevées précédemment, le fait de se retrouver seul en territoire éloigné milite aussi en faveur d'une bonne connaissance des notions d'orientation (carte et boussole) et de survie en forêt. En effet, une panne de transport ou une blessure pourraient l'obliger à passer la nuit en forêt. Il devra donc « résister aux éléments naturels » pendant un certain temps souvent déterminé par ses capacités physiques, ses objets de survie, les conditions climatiques et les recherches entreprises par les interventions de secours externes. Il y a donc lieu d'être bien préparé et cette préparation commence avant le départ.

1.1 Préparation avant le départ

Pour que votre retard ou disparition soit porté à l'attention d'un organisme de recherche, un « **plan de sortie** » doit être élaboré. Cette étape est essentielle pour réduire le temps que prendront les secours externes à se rendre jusqu'à vous. Par exemple, une jambe cassée limiterait grandement votre autonomie et c'est alors qu'un support provenant de l'extérieur deviendrait plus que nécessaire. Si personne n'est averti, personne ne viendra vous chercher... Ce plan devrait comprendre votre itinéraire, un horaire prévu de départ et de retour, comment vous reconnaître et ce que vous possédez comme objets de survie. Ce plan sera alors remis à une personne de confiance qui alarmera les autorités en temps voulu. N'oubliez pas d'avertir cette même personne que vous êtes de retour en lieu sûr, de sorte à éviter l'entreprise des mesures d'urgence.

Les objets indispensables de survie constituent vos seuls moyens physiques accessibles de résister aux éléments naturels. Le plus féroce est sans contredit le froid. Habillez-vous convenablement et apportez avec vous des vêtements de rechange chauds dans votre sac à dos. Habituez-vous à avoir **SUR VOUS** un minimum d'**objets indispensables de survie** ; de cette façon vous ne serez jamais pris au dépourvu. Un outil multiple (*genre canif suisse*), une couverture de survie, deux sources de feu fiables, un sifflet (sans boule), du fil de laiton, un bout de corde, une boîte de sardines, quelques diachylons, un grand sac de poubelle en plastique (si possible orange), une carte du territoire et une boussole ne prennent que peu de place et se rangent facilement dans les nombreuses poches de vos vêtements de chasse. Avec ce minimum, vous pouvez résister aux éléments naturels pendant plusieurs heures en forêt.

Un aspect important pouvant vous permettre de compter sur vous-même lors d'une situation présentant quelques dangers est une **attitude mentale positive et réaliste**. Il faut donc envisager, avant le fait, la possibilité de se retrouver en situation de survie. Ainsi, les premiers instants suivant la prise de conscience d'une menace sont cruciaux. Une personne qui se laisse aller à la panique et qui court dans tous les sens risque fort de s'égarer d'avantage, de se retrouver en sueur, de se blesser et, à coup sûr, de gaspiller son énergie vitale. Vous prendrez avantage d'une situation stressante en *reconnaissant* que vous ne pouvez retourner à la maison immédiatement et en *acceptant* d'avoir à passer à une autre alternative que celle souhaitée et ce, dans le but de préserver votre énergie vitale

Il est bien évident que vous ne pouvez vous fier que les secours arriveront bientôt ou que vous retrouveriez votre chemin sans risque d'aggraver votre situation. Vous devez alors vous organiser pour **SURVIVRE**. La possession d'une bonne trousse peut vous aider à supporter ce contre temps inattendu. Combinées avec une bonne attitude et des comportements réfléchis, vos chances de survie vont avantageusement augmenter.

1.2 Les éléments d'une trousse de survie

Les éléments de la trousse proposée ici ne devraient servir qu'en cas d'urgence. Par conséquent, certains objets utilisés couramment en forêt se trouveront parmi l'équipement du chasseur comme tel ou à la fois dans la trousse et à un autre endroit (une source de feu, par ex.). De cette façon, lorsque viendra le temps d'utiliser la trousse, en réelle situation d'urgence, elle sera complète et fonctionnelle.

Incidemment, les objets suivants n'entrent pas dans la trousse de survie, mais devraient toujours accompagner celui qui s'aventure en forêt : trousse de premiers soins, carte et boussole, imperméable, hache ou scie pliante, couteau, insectifuge (au printemps et à l'été), gourde, vêtement chaud supplémentaire (une tuque de laine, veste de laine polaire p. ex.), lampe de poche et ruban marqueur (pour marquer son parcours, attacher des objets).

En ce qui a trait à la trousse de survie, **il est essentiel d'avoir l'habitude de porter sur soi un minimum d'objets indispensables de survie** et d'avoir dans une trousse des objets plus élaborés. N'oubliez pas que c'est lorsque que l'on a besoin d'une trousse (sac que l'on transporte) qu'elle n'est pas à notre portée... Ainsi, avoir sur soi des objets indispensables de survie ne vous prendra jamais au dépourvu. Il est possible d'acheter tous

ces accessoires en magasin. Il faut en vérifier l'intégrité et l'usage avant de partir. Voyons maintenant les objets indispensables que l'on doit toujours posséder sur soi, et ceux que doit contenir une trousse de survie que l'on traîne dans un sac à dos.

Objets indispensables de survie que l'on doit posséder sur soi (dans ses poches) :

1. carte et boussole ;
2. boîte de sardine dans l'huile ;
3. canif fiable à outils multiples ;
4. fil de laiton (pour fabriquer des collets, construire un abri) ;
5. un bout de cordelette ou ficelle ;
6. quelques diachylons pour parer aux coupures mineures ;
7. couverture de secours réfléchissante et sac de plastique orange (qui servira comme imperméable ou sac de couchage, s'il y a lieu) ;
8. 2 sources de feu (briquet ou allumettes, pierre de magnésium etc.) ;
9. sifflet en plastique (préférable au métal lorsqu'il fait froid) ;
10. une hachette de qualité et un projecteur (facultatif).



Dans une trousse de survie que l'on transporte dans un sac à dos :

- une scie pliante ou une hachette ;
- hameçons de différentes grosseurs, une cuillère et des pesées ;
- ligne en nylon (10 lb de résistance, 30 m de longueur) ;
- fil et aiguilles (ou une mini trousse de couture) ;
- miroir de signalisation (5 à 8 cm de côté) ;
- chandelle ;
- de bons gants en cuir ;
- du papier d'aluminium (pour fabriquer un chaudron ou envelopper des aliments) ;
- comprimés d'iode pour purifier l'eau ;
- bonbons durs (6) ;
- concentré de bouillon de poulet ou de boeuf (6) ;
- batteries d'extra pour la lampe de poche ;
- un petit contenant métallique pour faire bouillir de l'eau ;
- tablettes énergétiques (2) ou ration de survie.

D'autres éléments peuvent s'ajouter à cette liste, tout en gardant à l'esprit que la trousse de survie doit demeurer légère et compacte, autrement on risque trop de ne pas l'apporter.

1.3 Se déplacer ou rester sur place?

Quel que soit l'incident qui survient (blessure, égarement, panne ou enlèvement du véhicule, route impraticable, etc.), la première question que vous devez vous poser est la suivante : « Est-il plus prudent de rester sur place ou dois-je tenter de retrouver mon dernier chemin connu ? » La réponse à cette question n'est pas toujours évidente, considérant que nos peurs nous poussent à fuir l'inconnu et à rechercher la sécurité d'un refuge. ***Dans tous les cas il faut donc s'arrêter, se calmer, prendre le temps de réfléchir et analyser la situation sous tous ses angles.***

Dans le cas où vous croyez vous être égaré, il ne faut surtout pas presser le pas ou, pire encore, courir dans la direction que vous croyez être la bonne. Asseyez-vous, prenez une bonne gorgée d'eau et calmez-vous. À défaut de vous en être servi avant, si vous avez eu la sagesse d'apporter la carte de votre territoire et une boussole, il est possible de les utiliser. Après vous être potentiellement situé sur la carte, prenez un azimut vous permettant d'atteindre un endroit facilement identifiable et que vous ne pouvez rater : une route, une ligne de transport d'énergie, un grand lac, une rivière, un village, un sentier que vous connaissez, etc. S'il vous reste suffisamment de temps avant la tombée de la nuit, mettez-vous en route d'un bon pas mais sans courir : ***la boussole vous évitera de tourner en rond en autant que vous preniez le temps de bien l'utiliser.***

Si, au contraire, vous n'avez ni carte, ni boussole (un geste imprudent!) et qu'après avoir observé calmement les alentours vous reconnaissez certains points de repère et êtes confiant de retrouver votre chemin, vous pouvez vous remettre en marche. Toutefois, assurez-vous régulièrement que vous aurez suffisamment de visibilité, d'eau et que vous maintenez en bonne forme physique. Assurez-vous que vous restez dans la bonne direction et marquez votre chemin à l'aide du ruban marqueur.

Par contre, si vous êtes vraiment égaré ou blessé, à la tombée de la nuit, il est grandement préférable de demeurer sur place et d'attendre du secours en passant la nuit en forêt. De cette façon, vous stabilisez votre situation et ne l'aggravez pas. Vous pourrez alors vous reconforter en pensant que **vous avez eu la prudence d'avertir vos proches de votre excursion (plan de sortie)**. Il est démontré que cette décision est souvent la meilleure en pareille circonstance.

Rappelez-vous aussi qu'il n'est pas nécessaire d'être égaré pour se retrouver en situation de survie (panne ou enlèvement du véhicule, par ex.). Les moyens de transports modernes tels le VTT ou la motoneige peuvent en peu de temps couvrir des distances considérables en milieu naturel. Imaginez une panne sèche après quelques heures de motoneige...et que vous avez oublié d'apporter vos raquettes!

EN COMPLÉMENT SUR : « les appareils de positionnement géographique »...

Les progrès technologiques des dernières années ont permis de mettre sur le marché des appareils qui permettent de faciliter les déplacements de ceux qui fréquentent le milieu naturel. Il s'agit d'appareils de positionnement par satellite (GPS) et des téléphones cellulaires. ATTENTION! Ces appareils fonctionnent avec des piles qui sont susceptibles à l'épuisement d'énergie et sensible à l'eau ou même au gel. Il importe donc de toujours avoir une solution de rechange : une boussole ! Il faut cependant savoir utiliser adéquatement une boussole par rapport aux masses ferreuses (boucle de ceinture, carabine, etc.) et au problème des régions à magnétisme élevé dû aux gisements de fer (la Côte-Nord et l'Abitibi p. ex.). Si vous n'êtes pas familier avec l'utilisation de la boussole et du GPS, il est temps de suivre une formation appropriée.

1.4 Comportements à adopter

Dans une situation de survie en forêt, il est fort possible que des sentiments de faiblesse, de ridicule, de gêne, d'orgueil, de frustration et de culpabilité vous envahissent. Pour certains, la peur de l'obscurité et des bruits de la forêt s'y additionnent.

De plus, la douleur, le froid, la faim, la soif et l'angoisse vous feront perdre de l'énergie. Toutefois, si vous savez comment réagir et que vous possédez sur vous les objets indispensables de survie, vous serez en mesure de surmonter ces difficultés.

1.4.1 Vaincre le froid

Outre les blessures, LE PLUS GRAND DANGER qui vous guette en situation de survie est **l'hypothermie**. Elle survient lorsque le corps perd de sa chaleur plus vite qu'il n'en produit. Un refroidissement généralisé du corps peut survenir presque en tout temps de l'année. Afin de prévenir l'hypothermie, **vous devez vous prémunir contre le froid, le vent et surtout contre l'humidité** (bruine, pluie et neige). En effet, l'eau nous fait perdre notre chaleur 25 fois plus vite que l'air. Les meilleurs moyens pour prévenir l'hypothermie sont de bons vêtements secs et l'habileté à allumer un feu en toute circonstance.

Apprenez à reconnaître les signes de l'hypothermie afin de la prévenir ; cela pourrait vous sauver la vie ! Tout d'abord, il faut savoir que l'hypothermie est évolutive et que les signaux corporels changent à mesure que l'état s'aggrave. D'abord, les extrémités sont froides, puis le réflexe des frissons et du grelottement commencera à se manifester. Ensuite, la peau blanchit, la dextérité diminue, l'engourdissement s'accroît et le niveau de conscience diminue, ce qui affecte votre capacité à réfléchir. Par conséquent, **sachez reconnaître les signes de l'hypothermie et agissez rapidement avant que votre situation se détériore irrémédiablement !**

Les actions appropriées pour traiter l'hypothermie, sont :

- **Arrêtez les pertes de chaleur :** en s'abritant de la pluie, du vent, en s'isolant du sol ;
- **Conservez votre chaleur corporelle :** en mettant des vêtements secs, en couvrant votre tête et vos pieds ;
- **Réchauffez-vous par une source de chaleur externe :** en buvant un liquide chaud et sucré, en faisant un feu, en faisant des exercices légers et en mangeant.

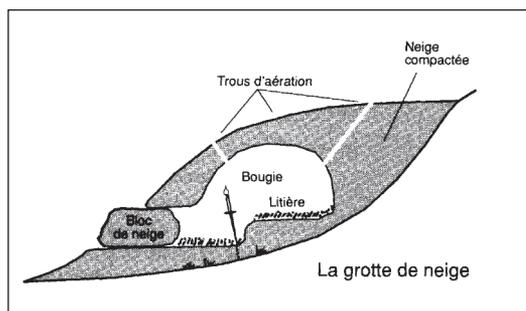
Gardez en mémoire que l'hypothermie est plus facile à prévenir qu'à traiter !

Or donc, pour combattre la menace de l'hypothermie, vous devez arrêter les pertes de chaleur corporelle, conserver votre chaleur et en produire par une source externe. En effet, les températures fraîches durant la nuit à certaines périodes de l'année peuvent vous mener à l'hypothermie en quelques heures. Un abri confortable, chauffé par un feu de bonne envergure, pourra vous garder au chaud. La couverture réfléchissante vous sera aussi d'une grande utilité. En hiver, la neige constitue un excellent isolant dans lequel vous pouvez facilement vous creuser un abri confortable. Il sera alors important de vous isoler du sol et que l'entrée, très petite, soit située le plus bas possible afin de limiter la perte de chaleur. Quel que soit la solution retenue, vous devrez vous efforcer de demeurer au sec en évitant, entre autres, de vous retrouver en sueur.

Si vous êtes blessé et incapable de construire un abri, servez-vous d'un abri naturel (base d'un sapin, par ex.) et fabriquez un feu, enroulez-vous dans votre couverture de survie, isolez-vous du sol et installez-vous près d'un endroit qui soit facile à localiser par les sauveteurs.



CoFA



Réjean Côté

Modèles d'abris sommaire

1.4.2 Vaincre la peur et la solitude

Lorsque l'on se trouve seul en forêt, la peur est une réaction

naturelle. Cependant, il y a moyen de la vaincre ; c'est d'en faire une expérience contrôlée. Pour vous préparer à passer une nuit en forêt seul, faites un exercice dans des conditions se rapprochant de celles d'une situation de survie, mais à proximité d'une habitation à laquelle vous avez accès. Lors de cette même expérience, entraînez-vous à allumer des feux en toute condition.

Une fois en réelle situation de survie, il faut tout d'abord reconnaître et accepter la situation. Demeurez convaincu que l'on vous retrouvera ; c'est d'ailleurs la réalité. Si vous avez fait un plan de sortie, on vous retrouvera au plus tard dans les 48 heures. Sinon, vous devrez peut-être passer une journée ou deux de plus en forêt, mais il reste qu'on vous cherchera. Par ailleurs, ne permettez pas à votre imagination d'inventer et d'amplifier des menaces de la part des animaux : loups et ours ont une crainte innée de l'humain et ne constituent pas en tant normal un réel danger.

Lorsqu'on se trouve seul en situation de survie, une façon pour ne pas penser continuellement à son malheur est de s'occuper l'esprit en préparant l'abri pour la nuit. Laissez de côté votre amour-propre blessé et la peur d'être ridiculisé et pensez plutôt à l'heureuse perspective d'être retrouvé par vos amis ou les secouristes. Une autre façon d'apprivoiser ses craintes est de répartir les tâches dans le temps. En vous donnant de petits défis réalistes, votre situation paraîtra plus facile à supporter. ***Et pour mettre toutes les chances de son côté en situation de survie, il est essentiel d'adopter une attitude mentale positive, voire même proactive.***

1.4.3 Vaincre la faim et la soif

La déshydratation est un problème qu'il faut éviter. Notre corps est composé d'environ 80 % d'eau et il est vital d'en conserver une quantité minimale pour que nos systèmes internes fonctionnent avec efficacité. En situation de survie, même si l'approvisionnement en eau peut être difficile, il importe d'y investir le temps nécessaire. En contre indication, le café, le thé, l'alcool et le chocolat sont tous des diurétiques qui favorisent donc la déshydratation. Manger de la neige entraîne également une perte de chaleur corporelle, il est donc préférable de la faire fondre avec une source de chaleur externe avant de la consommer. Au moins un litre et plus d'eau est nécessaire pour subsister une nuit en forêt.

Vous devrez donc trouver un point d'eau à proximité de votre abri sommaire. Cette eau devra préférablement être purifiée avant de l'ingurgiter. En effet, toute eau non traitée comporte possiblement des bactéries qui pourraient vous rendre plus ou moins malade en 24 heures. Il s'agit donc de faire bouillir cette eau (dans une casserole fabriquée de papier d'aluminium, par ex.) ou de la traiter avec des comprimés d'iode.

Le manque d'eau et de nourriture affaiblit assurément l'organisme, le rendant ainsi plus vulnérable à l'hypothermie et à certains malaises physiques (maux de tête, sensation de faiblesse généralisée, etc.). De plus, une telle privation en eau porte facilement atteinte au moral. La faim est une sensation désagréable

mais non une question de vie ou de mort à court terme. **Vous pouvez vivre à peu près trente jours sans manger!**

En ce qui a trait à la nourriture, faites l'inventaire de ce que vous possédez. Déterminer ce qui sera consommé graduellement durant une période d'environ 72 heures. Ne vous aventurez pas à déguster des baies, des plantes ou des champignons que vous n'avez jamais mangés au préalable. Ce faisant, vous risquez une intoxication, et ce, pour quelques calories seulement.

1.5 Les priorités

En tout premier lieu, vous devez établir vos priorités d'actions en fonction des circonstances qui se présentent à vous. En effet, si vous êtes blessé : soignez-vous ! S'il fait ou que vous avez très froid, allumez d'abord un feu ! S'il pleut, construisez d'abord un abri sommaire pour vous y réfugier. **Une fois les tâches urgentes accomplies dans l'ordre dictées par les circonstances du moment**, vous devrez amasser suffisamment de bois sec pour maintenir le feu actif toute la nuit. Il faut donc stratégiquement choisir un endroit où le bois mort est disponible en abondance.

D'ailleurs, **il est de loin préférable de commencer à s'installer avant la tombée de la nuit**. On ne peut vraiment comprendre l'importance de ce conseil qu'après avoir tenté de construire un abri la nuit. Selon votre état, vos compétences, les objets de survie que vous possédez ainsi que la générosité du milieu naturel où vous vous retrouvez égaré, vous aurez sans doute besoin de quelques heures de travail avant de vous asseoir bien confortablement dans votre abri.

Si vous êtes humide, séchez vos sous-vêtements d'abord puis ensuite vos vêtements à l'aide d'un feu. Par la suite, passez à la construction de votre abri (mur arrière) disposé de façon à ce que le vent souffle de trois quarts arrières. De cette façon, la fumée du feu ne sera pas poussée à l'intérieur. Prévoyez l'emplacement du feu tout juste à l'avant de l'abri, de façon à pouvoir l'alimenter sans vous exposer aux éléments météorologiques.

Dans le cas où la pluie tombe, la construction de l'abri devient prioritaire. Le sac de plastique orange, utilisé pour le toit (très visible), permettra alors d'améliorer la construction. Si par malheur vous n'avez pas d'imperméable, portez le sac de plastique (faire des ouvertures pour la tête et les bras) pendant la construction de l'appentis et placez-le sur le toit à la toute fin. Une fois cette installation terminée, vous pourrez allumer un feu tout juste sous le rebord du toit, à l'abri de la pluie.

Vous devrez aussi, à intervalles réguliers, signaler votre présence aux gens qui vous cherchent. À cet effet, le sifflet que vous aurez sur vous sera d'une grande utilité surtout si d'autres chasseurs sont dans votre secteur. Selon la densité du couvert forestier environnant, le son strident et inhabituel en forêt peut s'entendre à plus d'un demi kilomètre. De la même manière, un feu alimenté de branches de sapins et de feuilles vertes produira une épaisse fumée pouvant s'apercevoir à des kilomètres à la ronde. N'oubliez pas que tôt ou tard des avions seront utilisés pour vous rechercher. Vous devez donc avoir préparé cette stratégie (sapins et feuilles). Lorsque vous entendez un aéronef ou un véhicule, c'est le bon moment pour faire de la fumée en alimentant votre feu de branches vertes ou de sapins.

En conclusion, il faut d'abord tenir compte des priorités que nous dicte les circonstances du moment. Il faut stabiliser sa situation en augmentant son niveau de confort, c'est-à-dire : être protégé des sources de refroidissement et des précipitations, être au sec, maintenir sa chaleur corporelle et boire à sa soif tout en signalant sa présence de façon régulière afin que les secouristes vous retrouvent le plus rapidement que possible et en bonne santé.

2. PREMIERS SOINS

Les premiers soins demandent une préparation adéquate, au même titre que la survie en forêt. Pour être efficaces, les interventions en ce domaine nécessitent un matériel approprié mais aussi une certaine expertise. En effet, la trousse la plus complète vous sera de peu d'utilité si vous ne savez pas comment l'utiliser. On n'insistera donc jamais assez sur l'importance de suivre un cours de premiers soins. Le dicton « mieux vaut prévenir que guérir » prend ici tout son sens.

2.1 La préparation avant le départ

Lorsqu'il s'agit de préparation, la règle mise de l'avant pour la survie en forêt, *ne se fier qu'à soi-même*, est tout aussi valable dans le cas des premiers soins. Il faut donc, d'une part, s'assurer d'avoir avec soi le matériel adéquat et, d'autre part, se préparer mentalement à intervenir auprès d'un blessé. Ce dernier aspect est d'autant plus important que ce blessé sera peut-être l'un de vos amis... ou vous-même.

Il faut donc maîtriser chacune des étapes de premiers soins, de l'évaluation de la situation à l'évacuation du blessé, ceci de façon à réagir adéquatement le moment venu. En effet, il est facile en ce domaine plus qu'en tout autre, de se laisser aller à la panique.

Une précaution importante à prendre avant le départ, est d'informer ses compagnons de chasse de ses maladies, allergies ou autres problèmes de santé. Si vous prenez des médicaments, dites-leur où ils se trouvent. Ceci leur permettra d'intervenir plus rapidement et efficacement si une situation d'urgence se produisait.

2.2 Les éléments d'une trousse de premiers soins

Il est possible de fabriquer cette trousse soi-même, en achetant les composantes individuellement pour les réunir ensuite dans un contenant étanche à l'eau et à l'humidité, ou d'acheter l'un des nombreux modèles vendus en pharmacie ou dans les boutiques d'articles de plein air. Les modèles offerts sont variés mais généralement dispendieux. Il est donc important d'en analyser soigneusement le contenu avant d'arrêter votre choix. Dans tous les cas, vous devrez connaître l'utilité de chacun des articles qui composent la trousse et si vous voulez éviter les mauvaises surprises, les remplacer après utilisation dès votre retour à la maison.

D'une grosseur variant entre la vidéocassette et le dictionnaire, la trousse de premiers soins doit être maintenue sèche et propre. Une trousse individuelle devrait contenir les éléments énumérés dans le tableau ci-dessous.

Cette trousse peut être complétée selon vos besoins particuliers ou ceux de vos compagnons d'excursion, c'est-à-dire selon les affections du moment et les maladies connues (allergies, problèmes



Trousse de premiers soins

pulmonaires ou cardiaques, etc.). Dans le cas d'un groupe, il faut donc que chacun fasse part, avant le départ, de son état de santé général. De plus, il faut vérifier que les médicaments ou onguents placés dans la trousse sont sans danger pour les personnes qui nous accompagnent.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS		
ARTICLES	QUANTITÉ	UTILITÉ
Gants de latex	1 paire	Éviter la contamination
Petits pansements adhésifs	10 (grandeurs variées)	Petites coupures
Grands pansements adhésifs	2 (environ 8 cm x 8 cm)	Larges coupures
Pansements compressifs adhésifs	2 (environ 10 cm x 10 cm)	Plaies importantes
Compresse stérile	4 (10 cm x 10 cm)	Nettoyer et panser les plaies
Compresse en rouleau	1 rouleau (5 cm de largeur)	Panser les plaies à la tête ou à un membre, maintenir les compresses
Diachylon	1 rouleau (1 cm de largeur)	Fixer les compresses
Bandages triangulaires	3	Écharpes, fixer les attelles
Bandage élastique	1 (7,5 cm de largeur)	Stabiliser une articulation
Épingles de sûreté	4	Fixer les bandages triangulaires
Ciseaux	1 paire	Tailler les pansements, couper les vêtements
Solution désinfectante (Proviodyne, Bétadine, Hibitane, etc.)	Tampons	Désinfecter les plaies, les mains du secouriste
Tampons d'alcool	10	Désinfecter les petites coupures, la pince à épiler, etc.
Onguent antibiotique	1 petit tube (15 à 25 g)	Prévenir l'infection
Onguent antiprurigineux (Caladryl, Bénadryl, etc.)	1 petit tube (15 à 25 g)	Calmer les démangeaisons (ne pas utiliser sur les plaies)
Coquille pour les yeux	1	Maintenir un pansement sur l'oeil (avec bande élastique)
Pince à épiler	1	Retirer les échardes, les corps étrangers
Crayon et papier		Écrire les détails de l'accident
Résumé de premiers soins		Pour référence lors du traitement

2.3 En quoi consistent les premiers soins

Les premiers soins ne consistent pas uniquement à soigner le patient. Cette étape est en fait la troisième des quatre étapes que doit respecter un secouriste lors de son intervention. Ces étapes sont dans l'ordre les suivantes :

- protéger la victime contre toute blessure ultérieure sans se mettre soi-même en danger ;
- organiser les secours (désigner quelqu'un pour aller chercher de l'aide, répartir les tâches, évaluer l'état du ou des blessés et décider qui sera soigné en premier) ;
- prodiguer les premiers soins d'urgence ;
- transporter le blessé vers l'hôpital (choisir le mode d'évacuation en fonction du lieu, du poids du patient, du nombre de secouristes disponibles et de la gravité des blessures).

En ce qui a trait aux premiers soins comme tels, quelle que soit la blessure, on doit toujours intervenir selon les étapes suivantes :

- évaluer l'état de conscience du blessé (Réagit-il lorsqu'on l'interpelle ? Peut-il parler ? Réagit-il à la douleur ? A-t-il les pupilles anormalement dilatées ?).

Le blessé est conscient...

- se présenter, rassurer le blessé ;
- recueillir le plus de renseignements possible sur l'accident (interroger le blessé et les témoins) ;
- tout en interrogeant, procéder à l'examen complet du blessé, sans le déplacer (possibilité de fracture à la colonne) ;
- traiter les hémorragies ;
- traiter les fractures ;
- traiter les autres blessures en se méfiant de celles qui ne sont pas apparentes ;
- placer le patient sur le côté, sauf si contre-indication (fracture de la colonne, par ex.), le tenir au chaud et le réconforter ;
- surveiller l'état de conscience du patient.

Le blessé est inconscient...

- vérifier l'état respiratoire ; s'il y a respiration, procéder comme pour une personne consciente ;
- s'il n'y a pas de respiration*, placer le blessé sur le dos (tenir compte d'une possible fracture de la colonne) et pratiquer la respiration artificielle (si nécessaire, dégager les voies respiratoires) ;
- vérifier l'état circulatoire (ou le pouls) ;
- s'il n'y a aucun pouls, procéder à la réanimation cardiaque (si possible, se faire assister par une personne maîtrisant les techniques de réanimation) ; sinon, vous appliquez 5 pulsations cardiaques avec vos mains jointes l'une sur l'autre, suivi d'une insufflation ; vous vérifiez à nouveau le pouls. S'il n'y a pas de pouls, vous recommencez avec la même technique susmentionnée ;

- lorsque la victime est réanimée, procéder comme pour une personne consciente.
- * Un cours de réanimation cardio-respiratoire (RCR) vous permettra d'intervenir efficacement dans cette situation.

Administrer les premiers soins consiste donc à s'assurer que, dans la mesure du possible, la condition du blessé ne s'aggravera pas, à le stabiliser et à le transporter le plus rapidement possible vers un endroit où il pourra recevoir des soins plus complets.

2.4 Principales blessures rencontrées

Afin de pouvoir intervenir efficacement dans la plupart des situations, vous devez en plus de suivre les étapes présentées plus haut, maîtriser les techniques propres aux blessures les plus courantes. Cette maîtrise ne pouvant s'acquérir que par la pratique, il est primordial de s'exercer en simulant des cas faisant appel à ces techniques, ceci par soi-même ou encore mieux, dans le cadre d'un cours de premiers soins.

2.4.1 Hémorragie

Après une coupure profonde, on peut constater un écoulement sanguin important qu'il faut stopper de la façon suivante :

- arrêter le saignement le plus rapidement possible en rapprochant les côtés de la plaie et en comprimant la blessure avec vos doigts ou votre main ;
- remplacer vos doigts par une compresse propre imbibée de solution désinfectante ;
- ajouter d'autres compresses et maintenir une pression sur la plaie ; ne pas retirer les compresses même si elles sont imbibées de sang car vous retarderiez la coagulation, indispensable pour faire cesser l'hémorragie ;
- fixer les compresses à l'aide de diachylon ;
- élever le membre atteint pour favoriser le retour du sang vers le coeur ;
- surveiller la plaie pour s'assurer que le saignement s'arrête.

Il est aussi possible d'utiliser un pansement compressif adhésif de grande dimension. Si vous n'avez pas de pansements ou de compresses, utilisez ce que vous possédez de plus propre. De plus, si vous en avez le temps, désinfectez-vous les mains avant de toucher la plaie.

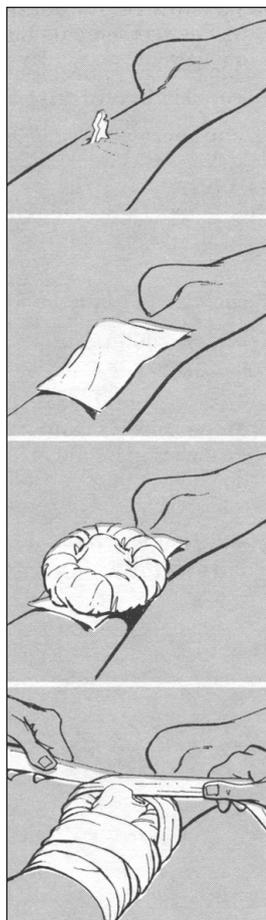
EN COMPLÉMENT SUR : « les hémorragies »...

Un saignement paraît toujours grave et excessif. Ne vous affolez pas. Les cas les plus graves (coupure d'une artère) se constatent par des jets de sang expulsés à chaque battement de coeur. C'est la situation la plus sérieuse où il faut faire vite et bien en appliquant une pression directement sur l'artère ou sur la plaie. Le garrot ou tourniquet, ne doit être utilisé que dans les situations extrêmes, lorsqu'une blessure grave (artère sectionnée, membre déchiqueté) nécessite l'application de pansements avec pression manuelle constante et que simultanément le secouriste doit effectuer une autre manoeuvre (réanimation cardio-respiratoire par ex.). Un garrot doit être appliqué le plus près possible de la plaie entre celle-ci et le coeur et doit être enlevé aussitôt qu'une autre solution est disponible.

2.4.2 Blessure avec objet dans la plaie

Lorsqu'un objet d'une bonne grosseur (tesson de bouteille, objet de métal, etc.) pénètre une partie du corps, il y a risque de rupture d'une artère et donc d'une hémorragie. Afin d'éviter une telle situation, on doit procéder de la façon suivante :

- ne pas enlever l'objet de la plaie ;
- fabriquer un beigne à l'aide d'un bandage triangulaire et le placer autour de la plaie afin d'empêcher toute pression sur le corps étranger ;
- fixer le beigne avec une compresse en rouleau tout en y exerçant une légère pression afin de faire cesser l'épanchement du sang ;
- lors du transport du blessé, s'assurer que les chocs ne provoquent pas de saignements. Si c'est le cas, exercer une pression manuelle autour de la plaie et resserrer le bandage.



Ambulance Saint-Jean

2.4.3 Hémorragie interne

Lors d'une chute, d'un coup ou d'une perforation par un objet quelconque, on peut déceler une hémorragie interne par une contraction inhabituelle (durcissement) de la partie du corps touchée. Un écoulement de sang par les voies naturelles (oreilles, narines, bouche, etc.), une sensibilité au toucher ou une coloration bleutée ou rosée de la peau sont aussi des signes indicateurs d'une hémorragie interne. C'est une situation d'urgence qui nécessite l'hospitalisation à court terme. Entre-temps, vous devez procéder de la façon suivante :

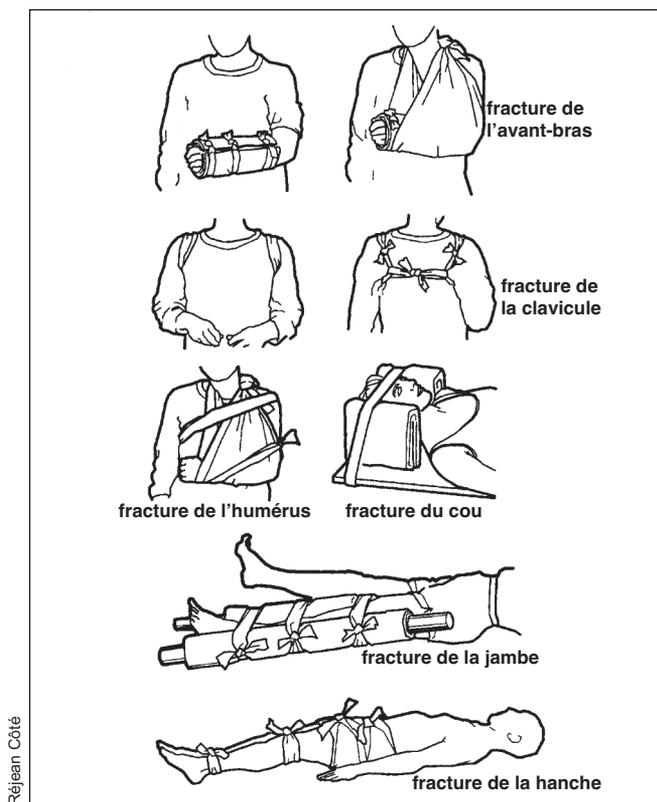
- garder le blessé conscient et au chaud ;
- ne rien lui faire boire ou manger ;

- le déplacer prudemment en surveillant ses signes vitaux (pouls, respiration) ;
- le calmer par une présence rassurante et constante ;
- le placer dans une position confortable.

2.4.4 Blessures aux articulations et aux os

L'utilisation de miradors, la marche à flanc de montagne, les trous dans le sol et les chutes peuvent être la cause de fractures, dislocations et entorses chez les chasseurs. Si de telles blessures se présentent, vous pouvez appliquer les principes suivants :

- localiser la blessure sans déplacer le patient ;
- immobiliser l'articulation ou le membre par une attelle couvrant les articulations au-dessus et au-dessous de la blessure ;
- si la blessure est à la cheville ou au pied, ne pas enlever la chaussure (ce serait douloureux et vous pourriez aggraver la blessure) ;
- en cas de fracture à la colonne, ne pas déplacer le blessé et attendre les secours, à moins de connaître les techniques d'immobilisation qui s'appliquent ;
- fixer l'attelle fermement, mais sans compromettre la circulation, et la rembourrer pour éviter les points de pression ;
- appliquer des compresses froides ;
- élever le membre si possible ;
- vérifier régulièrement que la circulation se fait correctement.



Réjean Côté

Le bandage de fractures

EN COMPLÉMENT SUR : « les fractures ouvertes »...

Lorsqu'il y a une fracture ouverte d'un membre (os qui sort de la peau avec ou sans écoulement de sang), appliquer doucement une compresse afin d'éviter l'infection. Toutefois, ne pas exercer de traction sur l'extrémité du membre, ne pas le réaligner et ne pas repousser l'extrémité visible de l'os. Comme pour toute fracture, mettre des attelles pour soutenir le membre brisé dans son entier. À l'endroit de la fracture ouverte, il est suggéré d'appliquer « un beigne de chiffon » pour prévenir le déplacement de l'os lors du transport vers un hôpital. En dernier recours, utiliser la jambe saine pour immobiliser celle qui est atteinte. En cas de dislocation, ne jamais tenter de replacer l'os déplacé dans son articulation, puisque c'est l'affaire d'un spécialiste.

2.5 Brûlures

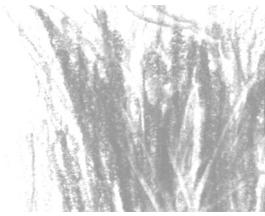
Ce type de blessure demande une intervention très rapide si on veut limiter les dégâts. Il faut procéder de la façon suivante :

- neutraliser ou éloigner la source de la brûlure ;
- plonger immédiatement la partie atteinte dans l'eau froide, avec le vêtement si nécessaire (pendant plusieurs minutes) ;
- laver la plaie avec de l'eau et du savon ou avec une solution désinfectante ;
- n'appliquer aucune matière grasse (surtout pas de beurre) ;
- appliquer une compresse stérile humide sur la plaie ;
- poser un large pansement par-dessus ;
- ne pas percer les cloques (cloches d'eau) ;
- garder humide tout au long du transport ;
- vérifier les signes d'infection.

2.5.1 Lors du transport

Dans le cas d'une blessure grave, le temps est d'une importance primordiale. Vous devez donc vous rendre à l'hôpital le plus rapidement possible, en évitant que la blessure s'aggrave. En cours de route, vérifiez si le blessé a des médicaments à prendre ou s'il souffre d'allergies ou de maladies l'empêchant de recevoir certains traitements. Vérifiez s'il porte au poignet ou au cou une plaquette médicale de type « Medic Alert ».

En conclusion, la chasse est une activité enrichissante à divers points de vue, en autant que vous sachiez vous préparer en conséquence. La connaissance et la possession des équipements requis pour la survie en forêt et les premiers soins sont d'une importance primordiale pour tout chasseur responsable.



CHAPITRE 12

Sécurité en embarcation

1. ÉQUIPEMENT REQUIS POUR UNE EMBARCATION

Toutes les embarcations de plaisance à moteur, les voiliers, canots, kayaks et embarcations à rames doivent être dotés de certaines pièces d'équipement qui doivent, EN TOUT TEMPS, être en bon état de fonctionnement. De même, tous les chasseurs qui utilisent de telles embarcations doivent être en bonne condition physique.

Il doit y avoir un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) de la bonne taille pour chaque personne à bord.

La plupart des embarcations de plaisance à moteur doivent être équipées d'un ou de plusieurs extincteurs. Il existe trois classes d'extincteurs (A, B, et C). Le choix, le nombre et l'emplacement de ces extincteurs varient selon les dimensions de votre embarcation.

Les feux de navigation et les appareils de signalisation sonore doivent répondre aux exigences de la réglementation canadienne pour prévenir les abordages.

Les vêtements de flottaison individuels, les gilets de sauvetage, les bouées de sauvetage et les signaux pyrotechniques **doivent tous être homologués au Canada.**

Assurez-vous d'avoir cet équipement à bord de votre embarcation, qui est déterminé en fonction de la longueur de celle-ci.

Il est à noter que : la Garde côtière peut faire une inspection de courtoisie sur demande.

2. CONSIGNES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES À LA CHASSE

2.1 Ce qu'on doit faire :

- Porter un gilet de sauvetage de la bonne taille ou tout autre vêtement de flottaison à bord des petites embarcations ;
- Observer les règlements de sécurité nautique ;
- Diriger l'embarcation vers l'abri ou le rivage le plus proche lorsque le mauvais temps s'annonce. **Ne pas chercher à le braver ;**
- Ralentir en passant près des autres embarcations, en particulier des bateaux à rames et des canots, mais aussi près des quais, des installations, des nageurs, des zones de baignade et de récréation ainsi que des habitats fauniques, plus spécialement dans les passages étroits ;
- Ralentir dans les virages serrés ou par mauvais temps ;
- Déposer un itinéraire de voyage **avant** l'embarquement ;
- Ayez une trousse de réparation à bord

- Porter secours à toute embarcation en détresse, dans la mesure où l'on ne se met pas soi-même, ou ses passagers, en danger. Faire attention aux signaux de détresse (pavillon ou pièce d'étoffe de couleur voyante qu'on agite dans un mouvement vertical ou circulaire), ou la nuit, aux signaux lumineux. Savoir interpréter les signaux des bras ;
- Ralentir au voisinage de dragues et d'endroits où l'on effectue de la plongée sous-marine ;
- Tenir les cales propres, exemptes d'huile, d'essence, de chiffons. Ventiler tous les espaces clos ;
- Vérifier l'accumulateur et sa ventilation ;
- Bien connaître son embarcation et connaître ses limites ;
- Au cours d'une croisière, avoir toujours à bord les plus récentes cartes et documents nécessaires ainsi qu'une boussole et des cartes hydrographiques, bathymétriques ou marines ;
- Non obligatoire mais fortement recommandé : un émetteur radio ou un cellulaire ;
- Respecter les règlements de prévention et de lutte contre l'incendie ;
- Avoir à bord une ancre attachée à un câble, un cordage ou une chaîne d'une bonne longueur (cinq fois au moins la profondeur moyenne de mouillage). S'assurer que cette ligne est solidement attachée au bateau ;
- Devenir membre, si possible, d'un club nautique et se tenir au courant des règlements et d'autres points importants ;
- Assurez-vous de pouvoir récupérer l'animal que vous tirez dans l'eau ou de l'autre côté d'un cours d'eau ;
- Assurez-vous de pouvoir garder vos armes bien au sec à l'intérieur de l'embarcation ;
- Attachez votre arme et votre équipement à l'embarcation pour faciliter la récupération en cas de chavirement ;
- Soyez suffisamment vêtu, ayez des vêtements de rechange dans des sacs imperméables (au cas où vous tomberiez à l'eau) ;
- Si vous chavirez, ne vous préoccupez pas du matériel ; **DEMEUREZ ACCROCHÉ À L'EMBARCATION** ;
- S'il vous faut absolument vous déplacer dans une petite embarcation, faites-le en vous accroupissant et en gardant votre poids au centre tout en agrippant les deux plats-bords ;
- Gardez à bord une trousse de premiers soins, un couteau et un sifflet.

2.2 Ce qu'on doit éviter :

- Porter son arme en bandoulière ou à l'épaule dans l'embarcation. Pensez que vous serez pris avec si vous chavirez ;
- Se tenir debout pour démarrer un moteur hors-bord ;
- **Conduire une embarcation avec facultés affaiblies ;**
- Naviguer dans l'obscurité, à moins de posséder l'équipement approprié.



Il faut respecter la capacité de charge de son embarcation

3. COMMENT MONTER DANS UNE EMBARCATION

3.1 Du quai :

- le coéquipier de proue (avant) embarque le premier tandis que le coéquipier de poupe (arrière) retient le canot ;
- le coéquipier de proue retient le canot au quai pendant que son coéquipier de poupe embarque en prenant soin de placer son pied au centre de l'embarcation afin de maintenir l'équilibre ;
- bien agenouillés, ils poussent leur canot... pour ensuite s'éloigner.

3.2 Du rivage :

- l'équipier arrière embarque le premier tandis que le coéquipier avant retient le canot entre ses jambes ;
- le coéquipier de poupe gagne sa place, se retourne et s'agenouille ;
- l'équipier de proue pousse le canot et embarque pendant que son coéquipier maintient l'équilibre.

À NOTER...

Avant de partir, effectuez une vérification complète de votre embarcation et procédez aux réparations qui s'imposent.

4. TROUSSE DE RÉPARATION

La trousse de réparation devrait être préparée en fonction de l'embarcation et de l'équipement que vous utilisez. Il y va de vos besoins et de votre imagination pour la composer.

En général, elle devrait contenir différents outils et objets tels que :

- marteau
- petite scie
- pinces
- tournevis
- clous
- corde/broche
- tenaille
- couteau, canif
- ruban adhésif
- vis de différentes longueurs et grosseurs

ainsi que des pièces de rechange connues, par exemple des bougies. De plus, si vous possédez une embarcation en fibre de verre, il serait souhaitable d'y inclure un nécessaire de réparation pour la fibre de verre.

5. HABILLEMENT

Portez plusieurs épaisseurs de vêtements sous un anorak, plutôt qu'une seule veste épaisse. La laine retient davantage la chaleur que les tissus synthétiques, tout particulièrement quand elle est mouillée. Sur vos bottes de cuir, appliquez un enduit de silicone.

Les cuissardes ou bottes-pantalon vous aideront à flotter pendant quelques temps les pieds vers le haut si la ceinture est bien serrée à la taille. Si vous êtes en train de pêcher sur la rive et, qu'ainsi vêtu, vous tombez à l'eau, laissez vos pieds remonter à la surface et servez-vous de vos bras pour vous propulser lentement vers le bord. Même si vos vêtements sont mouillés, ils vous feront flotter, au moins jusqu'à ce que vous puissiez rejoindre la rive. Faites des **GESTES LENTS** ! L'air emprisonné dans vos vêtements vous maintiendra à la surface pendant quelque temps. **En définitive, on ne devrait jamais porter de cuissardes ou des bottes-pantalon dans une embarcation.**

Une personne vêtue d'une paire de cuissardes ou de bottes-pantalon doit être munie d'un couteau. Elle s'en servira pour couper les bretelles si l'eau pénètre dans la salopette et qu'elle l'entraîne vers le fond.

Placez les vêtements de rechange dans des sacs imperméables.

Si vous portez des bottes hautes en embarcation, prenez au moins la précaution de les délayer avant de vous aventurer sur l'eau ; vous pourrez plus facilement les enlever en cas d'accident.

Munissez-vous d'habits avec capuchon ou tuque, casquette, etc. afin de vous protéger la nuque et la tête : il y a toujours plus de vent sur l'eau qu'en forêt. Aussi, en cas de chute ou de séjour prolongé dans l'eau, un capuchon ou un chapeau, même mouillé, contribuera à diminuer les importantes pertes de chaleur par la tête.

Un truc pour obtenir des souliers antidérapants : collez un morceau de sous-tapis en caoutchouc sous de vieilles chaussures.

6. PLANIFICATION D'UNE EXCURSION

6.1 *Endroit*

Il faut d'abord choisir sa route en fonction de ses capacités. Un certain défi peut être amusant, mais un trop grand peut mener à la catastrophe.

6.1.1 *Cartes topographiques et bathymétriques*

Procurez-vous les cartes topographiques et bathymétriques de la région qui vous intéresse. Tracez-y votre route en notant les dangers comme les hauts-fonds et les rapides et en tenant compte des variations saisonnières.

6.1.2 *Connaissance de la région et description de la route*

Informez-vous auprès des habitants de la région. Lisez les notes de voyage des personnes ayant déjà parcouru la même région. Notez le temps requis pour aller d'un endroit à un autre. Indiquez sur vos cartes les endroits intéressants et les dangers qu'ils ont signalés.

6.1.3 Conditions météorologiques

La connaissance des conditions météorologiques est un aspect important de la sécurité en embarcation. Vous devez savoir comment obtenir de l'information à jour et pertinente avant de prendre le large. Lorsque vous embarquez, assurez-vous que les conditions que vous voyez correspondent aux prévisions météorologiques. **Une fois en route, n'oubliez pas d'observer le ciel afin de ne pas avoir de mauvaises surprises.**

6.1.4 Programme

Établissez un horaire quotidien souple qui vous laisse du temps pour l'exploration et qui tienne compte du mauvais temps possible. Emportez avec vous cartes, itinéraire et récits de voyage. Vous pouvez aussi compter sur vos observations personnelles, les journaux, la radio, la télé et même consulter le site internet d'Environnement Canada. Consultez-les fréquemment : vous en tirerez des connaissances précieuses que vous pourrez mettre à profit dans la brume, l'obscurité ou la tempête.

6.2 Préparation

Une excursion se prépare, et elle se fait avec une embarcation en parfait état et des participants en bonne condition physique.

6.2.1 Condition physique

Comparés à nos ancêtres, nous sommes généralement des individus sédentaires. De nos jours, on a rarement besoin de bûcher son bois ou encore moins de marcher jusqu'au village.

Mais lorsqu'arrivent les saisons de chasse et de pêche, les adeptes ont trop souvent tendance à oublier leur condition physique et demandent à leur corps un effort particulier, ou même excessif.

Parfois, certains en ont pour une semaine à avoir les muscles endoloris, sans compter le travail silencieux du cœur.

Il serait plus sage de prévenir ces malaises plutôt que de les subir. En appliquant un programme d'activité physique bien organisé, vous reviendrez de votre expédition « frais et dispos ».

Avant de vous lancer tête baissée dans une expédition nécessitant des efforts considérables, consultez votre médecin, surtout si vous éprouvez des problèmes d'hypertension, d'obésité, de douleur à la poitrine ou de difficultés respiratoires. Il déterminera avec vous des limites raisonnables à ne pas dépasser, compte tenu de votre condition physique.

De cette façon, vous rendrez vos expéditions moins ardues et réduirez les risques de blessures ou d'accidents.

6.2.2 *Techniques*

Pratiquez les manoeuvres utiles et assurez-vous que tous les passagers savent comment réagir aux urgences comme un chavirement ou une chute à l'eau.

6.2.3 *Entretien*

Examinez votre embarcation : effectuez les réparations nécessaires et ajustez bien toutes les pièces.

6.2.4 *Collaboration*

Pour certaines expéditions, chaque membre de l'équipage doit connaître le langage maritime afin de jouer pleinement son rôle. Un bon travail d'équipe est souvent le gage d'une expérience inoubliable, peu importe le type d'embarcation. Répartissez les tâches de façon équitable et, aussi, selon les habiletés et la condition physique de chacun des participants.

6.3 *Équipement*

Avant d'entreprendre une excursion de chasse, il faut être équipé pour le meilleur et pour le pire. Emportez des accessoires à usages multiples (canif suisse, tenaille, broche, etc.). Pas d'excès de bagage, mais n'oubliez pas de prévoir les cas d'urgence.

6.3.1 *Confort*

Emportez les vêtements et le matériel appropriés pour vous protéger de la chaleur, du froid et de la pluie. Mettez des vêtements de rechange dans un sac étanche ou imperméable.

6.3.2 *Réparations*

Munissez-vous des outils, pièces de rechange et matériel nécessaires pour remplacer une goupille, réparer une déchirure ou remplir une fissure.

6.3.3 *Trousse de premiers soins*

Ayez une trousse à la portée de la main afin de soigner immédiatement coupures et brûlures.

6.3.4 *Survie*

Prévoyez un surplus de vivres pour un jour ou deux, en cas de besoin. Votre équipement de secours et de sauvetage doit être conforme à votre type d'embarcation et aux eaux sur lesquelles vous aurez à naviguer. Choisissez votre vêtement de flottaison individuel (VFI) ou votre gilet de sauvetage en fonction de la saison et des activités prévues pour votre excursion, et **portez-le en tout temps**.

6.4 Plan de route

Le ministère des Transports du Canada, en collaboration avec la Garde côtière, fournit, sur demande, des exemples de plans de route ou d'itinéraire. N'oubliez pas de laisser votre **itinéraire à une personne responsable** ; en cas d'accident, il servira de plan de sauvetage.

7. NORMES DE SÉCURITÉ

Avant d'appareiller, déterminez le nombre de personnes en fonction de la capacité de charge que votre embarcation peut transporter en toute sécurité. La charge comprend le poids des occupants, de l'équipement, du moteur et du carburant.

Il est dangereux de surcharger une embarcation. Le nombre de personnes qu'une embarcation peut transporter en toute sécurité dépend, entre autres, de la longueur, du genre de celle-ci, de la répartition des places occupées et du matériel à bord. Tout conducteur avisé doit connaître les limites de son embarcation. D'ailleurs, **toutes les embarcations de moins de 6 m de longueur doivent obligatoirement comprendre une plaque indiquant la charge maximale à respecter.**

Pour plus de renseignements concernant les nouvelles règles de sécurité nautique, composez le numéro de la « Ligne de renseignements nautiques », le 1-800-267-6687.

8. NOUVELLES RESTRICTIONS QUANT À L'ÂGE DES CONDUCTEURS ET LA PUISSANCE DES MOTEURS - EN VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 1999

MOINS DE 12 ANS	Si conducteur non accompagné et non surveillé directement par une personne âgée de 16 ans ou plus	Puissance maximale du moteur : 7,5 kw (10 HP)
AU MOINS 12 ANS MAIS MOINS DE 16 ANS	Si conducteur non accompagné et non surveillé directement par une personne âgée de 16 ans ou plus	Puissance maximale du moteur : 30 kw (40 HP)
MOINS DE 16 ANS	Interdiction de conduire une motomarine	

• Ces restrictions s'appliquent lors de la conduite d'une embarcation de plaisance munie d'un moteur, utilisée à des fins récréatives.

9. NOUVELLE EXIGENCE RELATIVE À LA COMPÉTENCE DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE

15 SEPTEMBRE 2009

Tous les conducteurs d'embarcation devront avoir en leur possession à bord de l'embarcation qu'ils conduisent une preuve de compétence.

- Ces restrictions s'appliquent lors de la conduite d'une embarcation de plaisance munie d'un moteur, utilisée à des fins récréatives.
- Elles s'appliquent également aux non-résidents conduisant une embarcation de plaisance dans les eaux canadiennes pendant plus de 45 jours consécutifs. La carte de conducteur ou un document équivalent délivré à un non-résident par son État ou son pays sera considéré comme une preuve de compétence.

La preuve de compétence peut prendre l'une des trois formes suivantes :

- 1) la **preuve** que le conducteur a réussi un cours de sécurité nautique avant le **1^{er} avril 1999** ;
- 2) une **carte de conducteur d'embarcation de plaisance de la Garde côtière canadienne fournie au terme d'un test par l'établissement qui a donné le test agréé** ;
- 3) une liste de vérification de sécurité pour un bateau de location **dûment remplie** (pour les bateaux à propulsion mécanique de location).

La carte de conducteur est valide à vie. Elle est délivrée aux plaisanciers qui ont obtenu au moins 75 % à un test agréé par la Garde côtière canadienne. Les plaisanciers peuvent passer ce test sans suivre au préalable le cours.

CONCLUSION

En conclusion, ce cours d'initiation à la chasse vous a permis d'acquérir certaines connaissances fondamentales et nécessaires à un chasseur responsable. Vous y avez appris notamment la pratique sécuritaire du sport merveilleux que représente la chasse. Vous avez également été sensibilisé à l'importance de l'éthique et à la nécessité de se comporter toujours de façon responsable envers vous, les autres personnes, les animaux et l'environnement.

De plus, vous avez eu l'occasion de comprendre l'écologie de certains gibiers, les outils, de gestion et de conservation de la faune ainsi que l'importance du respect des lois et règlements en matière de conservation de la faune. Vous avez appris certaines méthodes et techniques de chasse et le soin à apporter au gibier abattu. La pratique et l'expérience vous permettront de développer vos propres astuces et de perfectionner les méthodes apprises.

Par ailleurs, nous avons abordé plusieurs règles de prévention et de sécurité associées à la pratique de la chasse, aux embarcations et à la survie en forêt.

Nous vous suggérons de poursuivre votre formation en chassant, au début, avec un chasseur expérimenté et de consulter régulièrement ce manuel d'initiation à la chasse. N'hésitez pas à demander des conseils et à devenir membre d'un club de tir afin d'échanger avec d'autres chasseurs et d'améliorer vos techniques et votre tir.

Maintenant, vous êtes mieux équipé pour pratiquer une activité passionnante : la chasse!

BONNE CHASSE!



1. PÉRIODIQUES

- ANNUEL DE CHASSE. - Montréal-Nord : Groupe Polygone Éditeurs, [1987-...]
- v. - Édition spéciale du magazine Sentier chasse-pêche.
- AVENTURE CHASSE & PÊCHE. - Saint-Georges, Québec : Aventure chasse & pêche inc., [1999- ...]
- v. - Fait suite à: Québec archer chasse et pêche.
- SENTIER CHASSE-PÊCHE. - [Montréal : Éditions Polygone, 1982-...]
- v. - Fusion de: Québec chasse et pêche et de Sentier.

2. LIVRES ET VOLUMES

- BOUCHARD, RUSSELL ; MATHIEU, JACQUES ; FOURNIER, LISE ET AL. - *Armes, chasse et trappage*. - [Québec] : CÉLAT/Faculté des lettres, 1987. - 319 p.
- BROUSSEAU, PAUL E. - *Fusils de chasse et tir à l'envol*. - St-Antoine, Québec : Éditions de l'Académie, 1982. - 218 p.
- CHEVREUIL. - Montréal : Groupe Polygone, 1986. - 191 p.
- Disque sonore inséré dans une pochette.
- CROTEAU, ANDRÉ. - *Cerf de Virginie : ce que 100 chevreuils m'ont appris*. - Montréal : A. Croteau, 1995. - 445 p. - (Guide Croteau).
- DESCHENAU, JEAN-GEORGES. - *Les Armes de chasse et de tir*. - Montréal : Éditions de l'homme, 2000. - 319 p.
- FORTIER, ROGER ; DEMERS, ALAIN ; SIMARD, BENJAMIN R ET AL. - *Le Caribou*. - [Montréal] : La Presse : Institut national des viandes inc., 1986. - 220 p.
- GRÉGOIRE, MICHEL ; DOMINIQUE, RICHARD. - *Le Langage de la chasse : récit autobiographique de Michel Grégoire, Montagnais de Natashquan*. - Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1989. - 206 p.
- GUARDO, GREG ; MORIN, JACQUES-ANDRÉ. - *L'arc et la chasse : équipement, techniques de tir, techniques de chasse*. - Montréal : Éditions de l'Homme, 1985. - 314 p.
- GUARDO, GREG. - St-Constant. - *La carabine de chasse : Broquet*, 2002. - 255 p.
- GUARDO, GREG. - *Poudre noire*. Présenté par le « Le magazine Sentier Chasse-Pêche ». Traduit et adapté de l'Américain. Le Groupe Polygone Éditeurs inc. 2005.
- GUILBAULT, PIERRE. - *Mes secrets de chasse au gros gibier*. - [Montréal] : La Presse : Éditions INVI. 1986. - 221 p.
- LAPIERRE, LUCIEN B. - *Chasseurs, sachez chasser*. - Montréal : Édition de l'Homme, 1980. - 263 p.
- MARLEAU, SERGE. - *La Chasse à l'outarde*. - Montréal : Héritage, 1980. - 167p.
- ORIGINAL. - Montréal-Nord : Sentier Chasse-Pêche, 1984. - 175 p. - Disque sonore inséré dans une pochette.
- PAQUET, YVON-LOUIS. - *Chasse au petit gibier des champs et des bois*. - Montréal : Éditions de l'Homme, 1985. - 446 p.
- PAQUET, YVON-LOUIS. - *Le Guide de chasse à la sauvagine*. - [S.l.] : Jacques Frenette, 1980. - 379 p.
- PETIT-MARTINON, CHARLES. - *Les Armes de chasse*. - [2e éd.]. - Montréal : Éd. de l'Homme, 1987. - 175 p.
- PILON, ANDRÉ. - *L'Homme, un prédateur naturel : le catéchisme du pêcheur, du chasseur et du trappeur : à la défense d'un droit inné*. - Valleyfield, Québec : A. Pilon, 1991. - 288 p.
- STRUNG, NORMAN. - *Gibier et chasse sportive*. - Montréal-Nord, Québec : Groupe Polygone Editeurs, 1988. - 157 p.

2. LIVRES DE RECETTES POUR GIBIERS

- AUMAIS, GEORGES. - *L'original*. - Institut Nationale des Viandes, 1983.
- COURVAL, MICHEL DE. - *101 recettes de la cuisine de la chasse*. - Sillery : Édition du Pélican, [1988]. - xiv, 151 p.
Fédération québécoise de la faune.
- *L'oise blanche - Vin rouge*. - 2003. - 54 pages.
- LACROIX, JEAN-FRANÇOIS, Paul-E Lambert et Christiane Gaultier. - *Gastronomie et forêt*. - Publié à compte d'auteurs.
- GAGNON-LALANE, Véronique, Anie St-Pierre. - *Saveurs des bois - Le Grand Gibier*. - Édition du Trécarré (Québecor). - 128 p.
- GRAPPE, JEAN-PAUL. - *Gibier à poil et à plume*. - Les éditions de l'Homme, 2002.
- LEMAY, RÉJEAN ; INSTITUT NATIONAL DES VIANDES. - *Le Gros gibier après le coup de feu : caribou, chevreuil, original*. - [Montréal] : Éditions La Presse : Institut national des viandes, 1986. - 149 p.

À NOTER : La liste présentée ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle est le fruit d'une recherche électronique dont les descripteurs utilisés faisaient que l'élément ressortant était un ouvrage du Québec, en français et plus récent que 1980.

AGENT DE PROTECTION DE LA FAUNE (A.P.F.):

Fonctionnaire provincial ayant le statut d'agent de la paix et chargé de l'application des lois et règlements visant la protection de la faune et de ses habitats ainsi que de l'application de certains aspects de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ABONDANCE D'UNE ESPÈCE :

Le nombre d'individus d'une même espèce présents sur un territoire délimité.

AFFÛT (Chasse à l'):

Méthode qui consiste à se dissimuler dans un endroit pour y guetter le passage du gibier.

AMÉNAGEMENT :

Application de notions ou de principes scientifiques à des populations d'animaux sauvages ainsi qu'à leur habitat en vue d'en assurer le maintien et le bon état.

AMORCE :

Petite coupelle de métal contenant de la matière détonnante qui lorsque percutée provoque la mise à feu de la charge de poudre principale dans une cartouche moderne.

AMORCER :

Préparer au tir une arme se chargeant par la bouche, en lui ajoutant, en phase finale, l'amorce, soit le pulvérin ou la capsule, selon le cas.

AMPHIBIENS :

Vertébrés dont la larve aquatique (le têtard) est munie de branchies. Les amphibiens ont la peau nue et une température variable.

ANATIDÉS :

Famille d'oiseaux palmipèdes dont le canard est le type.

ARME À FEU SE CHARGEANT PAR LA BOUCHE :

Désigne une arme à feu se chargeant par la bouche du canon..

ARMÉ :

Position du chien ou du percuteur lorsque l'arme à feu est prête à tirer.

AUTOCHTONE :

Désigne les peuples originaires du pays qu'ils habitent ou les premiers occupants de ce pays. Au Québec, sont appelés autochtones les Amérindiens et les personnes d'ascendance amérindienne, ainsi que les Inuits.

ASSISTANT À LA PROTECTION DE LA FAUNE :

Personne nommée en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour seconder les a.p.f. dans l'exercice de leurs fonctions. Sa principale tâche est d'assurer une présence dissuasive sur le territoire, d'informer la clientèle, de voir au respect de certains articles de lois et règlements, de même que ceux reliés au contrôle du ou des territoires pour lesquels il a été nommé.

ANIMAL DÉPRÉDATEUR :

Animal sauvage qui cause des dommages aux biens (infrastructures, productions animales et agricoles, etc.) ou qui représente un danger pour l'Homme.

APPEAU :

Instrument qui permet d'émettre des sons se rapprochant de ceux qui sont émis par le gibier recherché.

APPELANT :

Leurre visuel qui a pour fonction, par sa forme et son aspect, d'attirer le gibier, en particulier les oiseaux aquatiques considérés comme gibier.

BAGUETTE :

Baguette de bois ou de métal servant, soit à pousser l'enveloppe (bourre) et la balle dans le canon d'une arme se chargeant par la bouche ; soit à vérifier s'il y a des obstructions avant le chargement de l'arme.

BALISTIQUE :

Science qui étudie le déplacement d'un projectile dans le canon et en vol, les conditions qui influent sur son déplacement (trajectoire, force, impact et pénétration) et les éléments ayant une incidence sur son mouvement.

BALLE :

À l'origine, projectile de plomb de forme sphérique utilisé dans les armes à feu à canon lisse ou les armes à poudre noire. Dans les armes à feu modernes, projectile tiré d'un canon rayé. Peut se trouver à l'avant d'une cartouche.

BALLE MINIÉ :

Balle conique, utilisée dans les armes se chargeant par la bouche et munie d'un bout pointu et d'une base creuse, se dilatant lorsqu'elle est tirée.

BASSINET :

Petite cuvette placée sur le côté d'un fusil à mèche, à rouet ou à silex, qui contient la poudre d'amorçage.

BATTERIE :

Bras en acier du mécanisme d'une platine à silex contre lequel vient frapper le silex pour produire les étincelles qui, en tombant dans le bassinet, mettent à feu la charge d'amorçage (pulvérin).

BATTUE :

Méthode qui consiste à chasser en équipe, les uns rabattant le gibier vers d'autres qui cherchent à l'abattre au passage.

BIODÉGRADABLE :

Produit qui peut être décomposé (ou détruit) par des bactéries ou d'autres agents biologiques (rebus alimentaires p. ex.).

BIODIVERSITÉ ou DIVERSITÉ BIOLOGIQUE :

Variabilité des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité au sein des espèces (variabilité des gènes), et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

BIOSPHERE :

Portion de la planète Terre dans laquelle les écosystèmes, les organismes vivants et un environnement non-vivant, peuvent fonctionner ; c'est-à-dire le sol, l'air et l'eau qui abritent la vie.

BIOTOPE :

Milieu délimité offrant à une population animale et végétale bien déterminée des conditions d'habitat permettant sa reproduction et son développement (étangs, marais, etc.).

BIOCÉNOSE :

Ensemble équilibré d'animaux et de plantes occupant de façon cyclique ou permanente un biotope donné, et dont la population ne semble pas se modifier rapidement.

BLOC DE CULASSE :

Mécanisme verrouillant soutenant le culot de la cartouche. Aussi appelé culasse mobile.

BLOC DE DÉPART :

Bloc ou boule munis de deux tiges l'une courte (tronçon court) pour engager la balle dans le canon et l'autre plus longue (tronçon long 10 à 15 cm) pour enfoncer la balle plus loin.

BOÎTE À CHIFFON :

Petit compartiment creusé dans le côté de la crosse d'une arme se chargeant par la bouche, servant à entreposer des chiffons ou autres petits accessoires.

BOUCHE :

Extrémité avant d'un canon.

BOUCHON DE CULASSE :

Pièce de métal adaptée, obstruant la partie arrière du canon.

BRAS DE RETENUE :

Un dispositif mécanique qui sert à maintenir un arc tendu en permanence, prêt à décocher une flèche.

CCSMAF :

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Cours requis pour l'obtention d'un permis d'arme à feu (PAF) et d'un certificat du chasseur à l'arme à feu.

CALEPIN :

Petit morceau de tissu enduit de lubrifiant placé autour d'une balle ronde avant de la forcer dans le canon d'une arme se chargeant par la bouche.

CANONS JUMELÉS :

Arme à feu munie de deux canons juxtaposés ou superposés.

CAPACITÉ DE SUPPORT :

Quantité maximale d'êtres vivants d'une même espèce qu'un écosystème ou plus spécifiquement qu'un habitat peut supporter à long terme.

CARNIVORE :

Animal qui se nourrit de la chair d'un autre animal.

CERTIFICAT DU CHASSEUR :

Document attestant que la personne désignée a suivi et réussi la formation requise et est autorisée à se procurer un ou des permis de chasse au Québec.

CERVIDÉS :

Famille de mammifères qui comprend notamment le cerf, le chevreuil, le daim, l'orignal et le caribou et qui portent des bois.

CHAMADE (Cœur qui bat la) :

Cœur dont le rythme s'accélère sous l'effet d'une très forte émotion.

CHARGE :

Poids de la charge propulsive d'une cartouche. Désigne aussi l'ensemble d'une charge : poudre et projectile(s).

CHARGE PROPULSIVE :

Volume ou poids de la poudre contenue dans l'étui d'une cartouche ou dans la chambre d'une arme à feu se chargeant par la bouche.

CHARGER, ALIMENTER, APPROVISIONNER :

Préparer une arme à feu au tir en y insérant les munitions.

CHASSE COMMERCIALE :

Prélèvement de faune en vue d'en vendre le produit soit pour la consommation soit pour une autre utilisation.

CHASSE FINE (ou à l'approche) :

Méthode qui consiste à approcher le gibier, en suivant sa piste, par des mouvements lents et silencieux.

CHASSE DE SUBSISTANCE :

Chasse qui vise avant tout à prélever du gibier pour subvenir à l'alimentation du chasseur et des personnes qui sont à sa charge.

CHEMINÉE :

Partie sur laquelle est déposée l'amorce.

CHEPTEL :

Terme utilisé comme synonyme de population animale.

CHIFFON :

Morceau de tissu utilisé pour nettoyer l'intérieur du canon.

CINÉTIQUE (ÉNERGIE...) :

Force vive d'un corps (ou d'un point matériel) en mouvement.

COMPOSÉ ou COMBINÉ :

Arc composé de différents éléments combinés ensemble pour obtenir une réduction de l'effort de tension développé par l'utilisateur, tout en conservant ou améliorant la force de l'arme ainsi obtenue.

CONSERVATION DE LA FAUNE :

Ensemble des mesures de gestion (recherche, règlements, protection, gestion, aménagement, éducation, mise en valeur, etc.) et des procédés mis en place pour assurer le maintien à long terme de la ressource faunique de même que son utilisation durable.

CYCLE :

Période de temps comportant une phase ascendante (ou montante) du nombre d'individus d'une espèce, suivie d'une phase descendante de ce nombre, puis d'une reprise (cycle du lièvre p. ex.).

CYNÉGÉTIQUE :

Qui se rapporte à la chasse. L'art de la chasse (activité cynégétique p. ex.).

DÉCLARATION SOMMAIRE DE CULPABILITÉ :

Procédure de poursuite légale qui s'applique à des infractions d'ordre statutaire comme les lois de nature faunique par opposition à la voie de mise en accusation relative aux actes criminels.

DENSITÉ DE POPULATION :

Mesure appliquée à une population d'une espèce animale donnée. Elle représente le nombre moyen d'individus par unité de surface (8 cerfs par kilomètre carré p. ex.).

DÉPRÉDATION ANIMALE :

Activité d'un animal sauvage qui cause des dommages aux biens (infrastructures, productions animales ou végétales, etc.) ou qui représente un danger pour l'Homme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le fait d'augmenter la satisfaction des besoins vitaux d'une population humaine tout en restant dans les limites de la capacité de support de l'écosystème. Ce concept implique, à la fois, le développement et la conservation.

DOMAINE VITAL :

Territoire aérien, aquatique ou terrestre absolument nécessaire à la vie d'une espèce, d'une population animale et des individus qu'elle comprend (l'original occupe un domaine de 5 à 10 km² p.ex.).

DOSSARD :

Survêtement de couleur orangé fluorescent que le chasseur, toute personne l'accompagnant et les guides doivent porter. Le dossard doit mesurer au moins 2 580 cm² (400 po²), couvrir le dos, les épaules et la poitrine et être visible de n'importe quel angle. Le port du dossard n'est pas obligatoire dans les cas suivants : la chasse à la corneille ou aux oiseaux migrateurs ; la chasse à l'original et au cerf de Virginie durant la saison où seule la chasse à l'arc est permise ; la chasse aux grenouilles ; la chasse aux lièvres et au lapin à queue blanche à l'aide de collet ; la chasse au coyote, au loup et au renard roux du 1^{er} décembre au 31 mars.

DYNAMIQUE DE POPULATION :

Variations sur une longue période dans le nombre d'individus d'une espèce, sur un territoire géographique donné.

ÉCOLOGIE :

Partie spécialisée de la biologie. C'est une science qui étudie les rapports (ou relations) des organismes vivants entre eux et avec le milieu qu'ils habitent.

ÉCOTONE :

Zone de transition entre deux communautés biologiques distinctes (plaine inondable qui est située entre le milieu aquatique et terrestre p. ex.).

ÉCOSYSTÈME :

L'ensemble des interactions entre les organismes vivants et le milieu non-vivant dans lequel ils évoluent. L'écosystème peut être décrit par le milieu où il se situe (les terres humides du Lac Saint-Pierre p. ex.).

ENVIRONNEMENT :

L'ensemble organisé, dynamique et évolutif d'éléments susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect sur les organismes vivants.

ESPÈCE MENACÉE :

Espèce animale ou végétale en diminution ou en danger d'extinction (ou de disparition définitive) dans une portion importante ou dans l'ensemble de son aire de distribution au Québec.

ÉVISCÉRATION :

Action d'extraire les viscères d'un animal, c'est-à-dire l'appareil digestif et les organes contenus dans son abdomen.

FACTEUR LIMITATIF ou LIMITANT :

Élément écologique limitant le développement d'un organisme ou d'un groupe d'organismes dans un milieu donné (la rigueur des hivers pour les populations de cerfs du Québec p. ex.).

FAISANDAGE :

Action de donner une saveur particulière à un gibier en le laissant se décomposer. La décomposition est entraînée par des bactéries qui commencent le processus de digestion de la chair du gibier.

FAUNE :

Ensemble des espèces animales sauvages présentes dans un biotope (ou habitat) déterminé.

FORÊT BORÉALE :

Forêt du nord, constituée principalement de conifères et de certains feuillus comme les peupliers et les bouleaux. La forêt boréale abrite une faune caractéristique, comme l'original, le tétras du Canada, le loup, l'épervier à gorge brun, le bruant à gorge blanche et la martre d'Amérique.

GARROT :

Chez les espèces de grande faune du Québec, partie du corps, la plus haute après la tête, située au-dessus de l'épaule et qui prolonge l'encolure (le cou) (hauteur de l'original au garrot p. ex.).

GESTATION :

Période pendant laquelle une femelle, de la classe des mammifères, porte son petit depuis la fécondation jusqu'à la mise bas (ou la délivrance) (le cerf de Virginie a une gestation qui dure en moyenne 201 jours p. ex.).

GIBECIÈRE :

Sac (ou contenant) dont se servent les chasseurs pour transporter le petit gibier, et qu'on porte généralement en bandoulière ou à la ceinture.

GRAMINÉS :

Ensemble d'espèces végétales de la famille des graminacées, qui sont des plantes annuelles à tige cylindrique (foin, blé, avoine, etc.).

GRÉGAIRE :

Relatif à une espèce animale qui vit en groupe, comme le loup, le caribou, le bison, etc.

GRENAILLE :

Petits projectiles sphériques contenus dans les cartouches de chasse; désigne aussi des projectiles de plomb utilisés dans certaines armes à air comprimé.

HABITAT :

L'ensemble des milieux utilisés par l'animal afin de satisfaire ses besoins de se reproduire, de se nourrir et de s'abriter, tout au long de l'année.

HIBERNATION et HIVERNATION :

État léthargique dans lequel certains mammifères passent l'hiver (marmotte, tamia, etc.). Cette léthargie est due à un abaissement important de la température du corps. Puisque l'ours noir ne connaît pas une telle baisse, on devrait plutôt parler, dans son cas, d'HIVERNATION ou de « dormance ».

HIÉRARCHIE ANIMALE :

Ordre et subordination des individus au sein d'une population ou d'un groupe animal.

HYPOTHERMIE :

Abaissement de la température du corps en dessous de la normale (moins de 35°C). L'hypothermie prolongée peut entraîner une perte de conscience et même la mort.

ICAA :

Initiation à la chasse à l'arc. Module d'enseignement du PESCOF qui doit avoir été suivi et réussi pour obtenir le certificat du chasseur à l'arc ou à l'arbalète.

ICAF :

Initiation à la chasse avec arme à feu. Module d'enseignement du PESCOF qui doit avoir été suivi et réussi, de même que le CCSMAF, pour obtenir le certificat du chasseur à l'arme à feu.

INVENTAIRE FAUNIQUE :

Activité planifiée qui consiste à identifier, localiser et dénombrer une espèce animale donnée, d'un territoire délimité (l'inventaire de l'original de la zone 18 p. ex.).

LÉTHARGIE :

État physiologique caractérisé par un sommeil profond et prolongé dans laquelle les fonctions vitales semblent suspendues.

LEURRE :

Un leurre peut être visuel ou olfactif. Il est artificiel ou naturel. Il vise à attirer le gibier ou à masquer les odeurs corporelles humaines.

LONG FEU (Hangfire) :

Délai qui se produit entre le moment où le percussionneur frappe l'amorce et celui que le coup parte.

MÉCANISME :

L'ensemble des pièces d'une arme à feu pour insérer, tirer, extraire et éjecter les munitions.

MÉCANISME À MÈCHE (Pour mousquet et arquebuse) :

Mécanisme d'arme à feu utilisant un serpentín ou une pièce de métal en forme de S pour tenir une mèche incandescente qui, par son contact avec la poudre d'amorçage du bassinet, met à feu la charge propulsive.

MÈCHE :

Longue corde imprégnée de salpêtre, brûlant lentement et qui, dans les premières armes à feu, servait à mettre le feu à la charge d'amorçage (pulvérin).

MESURE À POUDRE :

Petit accessoire ajustable pour mesurer la poudre de façon précise.

MILIEU :

Ensemble des éléments et facteurs qui régissent l'existence des organismes vivants.

MILIEU HUMIDE :

Lieu de transition entre les milieux aquatiques et terrestres.

MILIEU NATUREL :

Terme désignant des entités géographiques ayant des caractéristiques écologiques communes. De façon générale, il équivaut à un macrohabitat, c'est-à-dire un habitat couvrant une vaste superficie.

MIRADOR :

Construction surélevée, constituée d'une plateforme fixée sur un arbre, employée par les chasseurs de gros gibier pratiquant la chasse à l'affût.

MISE BAS :

Action de mettre bas, c'est-à-dire qu'une femelle se délivre de son petit au terme de la gestation.

MOUSQUET :

L'une des premières armes d'épaule à l'âme lisse.

NÉCROPHAGE :

Animal qui se nourrit de la chair d'animaux morts, comme la corneille, l'ours, etc.

NICHE ÉCOLOGIQUE :

Elle correspond à la place (lieu physique) et à la spécialisation (son rôle) d'une espèce à l'intérieur d'un écosystème. La niche représente la fonction de l'espèce dans un écosystème, sa « profession » en quelque sorte. Par exemple, le lynx remplit habituellement une niche (un rôle) de prédateur du lièvre dans l'écosystème de la forêt boréale.

OMNIVORE :

Animal qui se nourrit d'éléments variés (chair, plantes, fruits, etc.) comme l'ours noir, le renard roux, etc.

ONGULÉS :

Mammifères porteurs de sabots, comme les cervidés et d'autres espèces comme les éléphants, les chevaux, les rhinocéros, les ruminants, les chameaux et les porcins.

PARADE NUPTIALE :

Acte comportemental propre à plusieurs groupes d'animaux, qui caractérise et favorise le rapprochement des sexes lors de la période de reproduction (la gélinotte huppée mâle qui tambourine au printemps p.ex.).

PENNE :

Chacune des pièces de l'empenne fabriquée soit de plume, soit d'un composé plastique souple et destinée à régulariser la direction de la flèche.

PÉRENNITÉ :

Caractère de ce qui dure toujours ou très longtemps.

PESCOF :

Programme-cadre d'éducation en sécurité et en conservation de la faune. Programme créé en 1980 et administré par le secteur Faune Québec, en collaboration avec divers partenaires et, en particulier, avec la FQF et la FTGQ.

PLAN DE GESTION :

Ensemble de mesures prises en vue de planifier la gestion de la faune et axées sur l'utilisation de cette ressource renouvelable.

PLANTIGRADE :

Animal qui marche sur toute la plante des pieds comme l'ours noir, le carcajou, etc.

PLATINE À ROUET :

Ancien mécanisme de mise à feu d'armes à chargement par la bouche dans lequel une roue dentée est frottée contre un morceau de pyrite de fer pour produire les étincelles destinées à allumer la charge contenue dans le bassinet.

PLATINE À SILEX :

Mécanisme d'anciennes armes à feu dans lesquelles les étincelles sont produites par le choc d'un silex contre une batterie d'acier, ce qui enflammait la charge propulsive.

POIRE À POUVRE :

Un contenant de métal non ferreux, de corne ou de plastique utilisé pour transporter la poudre noire.

POMOCULTURE :

Culture des arbres donnant des fruits à pépins, comme la culture de pommiers.

POPULATION FAUNIQUE :

Ensemble des individus d'une même espèce habitant un territoire donné.

POUVRE NOIRE :

Mélange de poudre finement broyée composé de trois ingrédients fondamentaux : salpêtre (nitrate de potassium), charbon (carbone) et soufre. Elle est principalement utilisée dans les armes qui se chargent par la bouche et dans les cartouches des armes à feu historiques.

PAF :

Permis d'arme à feu.

PPAAF :

Permis de possession et d'acquisition d'arme à feu.

PPAF :

Permis de possession d'arme à feu.

PRÉDATEUR :

Se dit d'un animal qui se nourrit de proies vivantes qu'il capture comme le loup, l'ours, le lynx, etc.

PRÉLÈVEMENT FAUNIQUE :

Récolte d'animaux sauvages par la chasse, la pêche ou le piégeage.

PRÉSERVATION :

Intervention humaine visant à garantir la protection intégrale d'un habitat ou d'un milieu naturel ou la survie d'une population ou d'une espèce faunique en la protégeant de diverses façons.

PRODUCTIVITÉ :

Nombre d'individus qu'une population ou une espèce peut produire dans un intervalle de temps donné ; nombre de petits par femelle.

PROJECTILE :

Terme générique utilisé pour décrire la balle ou la grenaille lancée par une arme à feu.

PROLIFIQUE :

Qui se multiplie rapidement.

PROPRIÉTAIRE FONCIER :

Personne qui possède une parcelle de terre, qui est responsable de son exploitation et qui est tenue de payer des taxes pour cette terre.

PULVÉRIN :

Poudre noire très fine utilisée uniquement comme poudre d'amorçage dans le bassinet des armes avec platine à silex.

PYRITE :

Minerai (bisulfure de fer) utilisé dans l'ignition des platines à rouet.

RAPPORT DES SEXES :

Nombre de mâles par rapport au nombre de femelles à l'intérieur d'un groupe ou d'une population animale.

RAMILLE :

Petit rameau. Plus petites et dernières divisions d'une petite branche d'arbre (rameau). C'est une « pousse annuelle » généralement appréciée et broutée par les herbivores (dont les cervidés).

RATÉ D'ALLUMAGE (Missfire) :

Une mise à feu qui est ratée. Un coup qui ne part pas.

RAVAGE :

Territoire forestier où se réfugient les cervidés durant l'hiver.

RÉGULATION (d'une population animale) :

Mécanismes par lesquels le nombre d'individus d'une population animale est naturellement contrôlé (par des facteurs physiques et biologiques) de sorte qu'ils ne peuvent pas excéder la capacité de support du milieu.

RENDEMENT SOUTENU :

Il signifie une production régulière de la faune au fil des ans en terme de faune exploitable. C'est de ce concept que dérive l'image de la faune représentant un « capital » et la récolte « l'intérêt » sur le capital.

RESSOURCE FAUNIQUE :

L'ensemble des espèces animales sauvages vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé.

RESSOURCE RENOUVELABLE :

Ressource dotée de la capacité de se reproduire ou de se renouveler et d'assurer sa pérennité ou sa subsistance à long terme.

RESTAURATION :

Remise en état d'un milieu naturel ou d'un habitat dégradé de la faune ou de la flore.

RUPESTRE (Peinture ...) :

Œuvre humaine exécutée sur une paroi rocheuse.

SAUVAGINE :

Ensemble d'espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier, vivant généralement près d'un milieu aquatique ou humide. Il s'agit des canards, oies, bernaches, etc.

SEMI-ARMÉ :

Position du chien qui sert de dispositif de sûreté sur certaines armes à feu. Le chien est ramené à mi-chemin de sa course pour que l'arme ne puisse tirer en pressant la détente.

SÛRETÉ :

Dispositif qui bloque le mécanisme de mise à feu d'une arme. Il en existe plusieurs types, dont la sûreté transversale, la sûreté coulissante, la sûreté de queue de carcasse et la sûreté à drapeau.

**SURPOPULATION ANIMALE
(ou surabondance, surdensification) :**

Situation de déséquilibre entre une population animale et son milieu de vie (habitat), qui se caractérise par une surabondance d'animaux, d'une espèce donnée, par rapport à la capacité de support de son milieu de vie. À échéance, cette situation peut entraîner de la surmortalité provoquée par la famine et les épidémies (la population de cerfs de l'Île d'Anticosti p. ex.).

STRATES DE VÉGÉTATION :

La notion de strates horizontales superposées s'applique à tous les milieux éclairés par le soleil.

STRUCTURE DE POPULATION :

Nombre de jeunes par rapport au nombre d'adultes.

TAÏGA :

Elle correspond au biome (ou milieu naturel) qui occupe la zone comprise entre la toundra et la forêt boréale. Cette zone est située entre les 52° et 58° degrés Nord au Québec.

TIRE-BALLE :

Vis (type vis à bois) fixée solidement à une baguette et servant à extraire une balle retenue dans le canon.

TIRE-CALEPIN :

Outil composé d'un tire-bouchon fixé à une baguette et servant à retirer un calepin ou un chiffon de nettoyage coincé dans le canon.

TOUNDRAS NORDIQUES :

Elle correspond au biome qui occupe la zone comprise au nord de la limite des arbres (58° degré Nord).

TRAIT OU VIRETON (Flèche) :

Petite flèche tirée soit à la main, soit à l'aide d'un arc ou d'une arbalète.

TROUSSE DE NETTOYAGE :

Assortiment d'accessoires servant à nettoyer et à entretenir une arme à feu. Une partie de ces accessoires est parfois entreposée dans la crosse.

UROPYGIALES (Glandes...) :

Glandes sébacées qui se trouvent au croupion des oiseaux. Ceux-ci en utilisent la sécrétion grasse pour oindre (ou imperméabiliser) leurs plumes.

VENAISON :

Chair de gros gibier comme l'orignal, le caribou, le cerf et l'ours.

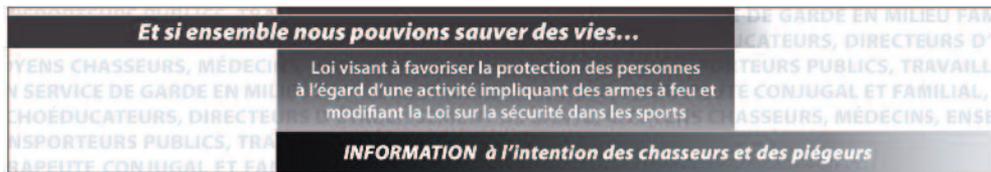
UTILISATION DURABLE :

L'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur déclin à long terme, en sauvegardant ainsi leur potentiel à satisfaire aux besoins et aux aspirations présentes et futures.

ANNEXE A

AIDE-MÉMOIRE – ÉQUIPEMENT EXPÉDITION DE CHASSE OU DE PÊCHE

ACCESSOIRES DE PÊCHE	ACCESSOIRES DE CHASSE	ÉQUIPEMENT DIVERS
Cannes à pêche	Carabine ou fusil et étuis	GPS et boussole
Moulinets	Cartouches	Cartes topographiques
Permis de pêche et règlements	Permis de chasse et règlements	Corde et ficelle
Coffres de pêche	Couteaux	Lampe de poche et batteries
Appâts/vers, mouches	Trousse de nettoyage	Sacs à poubelle
Épuisettes	Jumelles	Trousse de survie
Panier	Dossard	Trousse de premiers soins
Veste de flottaison	Veste de flottaison	Pierre à aiguiser
Insecticide	Appeaux et leurres	Haches
Lunettes polarisées	Scie à viande	Scie
Sonar	Coton à fromage (étamine)	Ciseaux
	Gants pour éviscération	Trousse d'outils
VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS	ÉQUIPEMENT DE GROUPE	NOURRITURE
Veste de laine ou de duvet	Réveille-matin	Assiettes/verres de carton
Chemises de laine	Papier de toilette	Cure-dents
Chemises régulières	Kleenex/mouchoirs	Café/thé
T-shirt	Papier essuie-tout	Sucre
Pantalon de laine	Guenilles (chiffons)	Lait/lait en poudre
Pantalon régulier	Baggies/sacs à poubelle	Beurre/margarine
Sous-vêtements	Savon à vaisselle	Huile végétale/graisse
Sous-vêtements longs	Linge à vaisselle	Marmelade
Bas de laine	Laine d'acier	Miel
Bas réguliers	Papier d'aluminium	Confiture
Gants/mitaines	Plat à vaisselle et lavette	Beurre d'arachides
Bottes/cuissardes et semelles	Ustensiles	Jus/eau/boissons gazeuses/eau minérale
Chaussures et pantoufles	Ouvre-boîtes et tire-bouchon	Fromage
Habit de pluie	Bâche (toile)	Oeufs et bacon
Lunettes de soleil	Radio et batteries	Creton et lard
Ceinture et bretelles	Réservoir d'eau	Jambon et fèves au lard
Matelas pneumatique	Glacière et glace	Pain/hot dog/hamburger
Sac de couchage	Chaudrons et casserole	Saucisses à hot dog
Oreiller	Caméra et films	Steak haché
Montre	Vidéo caméra	Ketchup, moutarde et relish
Briquet et allumettes	Tente	Mayonnaise
Savon, serviettes et débarbouillettes	Marteau et clous	Farine
Brosse et pâte à dents	Tournevis à pointes interchangeables	Sel et poivre
Shampooing (inodore)	Broche	Soupes en enveloppe et en boîte
Rasoir et miroir	Attaches (« Tie Wrap »)	Viande à sandwich
Sac à dos	Treuil ou palan	Ragoût
Thermos	Scie à chaîne	Poulet et steaks
Médicaments spéciaux	Câbles de survoltage	Sauce à spaghetti
Chandelles	Chaîne et cadenas	Pâtes alimentaires et nouilles
Ruban adhésif	Poêle/chaufferette	Chips, chocolat, biscuits et bonbons
Aiguilles et fil	Lanterne/fanal	Sauce à BBQ
Papier et crayon	Combustible	Légumes variés
Jeu de cartes	Embarcation et ancrs	Fruits variés
Livres et magazines	Avirons ou rames	Bières
Argent et carte de crédit	Moteur et accessoires	Boissons fortes
Cigarettes ou cigares	Essence et huile	Vin/digestifs



SI VOUS ÊTES UN CHASSEUR OU UN PIÉGEUR, CETTE NOUVELLE LOI VOUS CONCERNE.

Le présent feuillet d'information vous renseignera sur vos responsabilités relativement à la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008.

Cette loi, qui prévoit de nouvelles mesures visant à favoriser la sécurité de la population québécoise, interdit notamment la possession d'une arme à feu¹ sur les lieux de certaines institutions, dans les transports scolaires et dans les transports publics, à l'exclusion du transport par taxi.

Toutefois, des exemptions et des exclusions s'appliquent, notamment, à l'égard des personnes pratiquant des activités de chasse et de piégeage.

LE TRANSPORT DES ARMES À FEU DANS LES TRANSPORTS PUBLICS ET LES TRANSPORTS NOLISÉS

Si vous êtes un chasseur ou un piégeur, titulaire d'un permis autorisant la possession d'armes à feu, une exemption vous permet d'utiliser, pour exercer toute activité permise par la loi, les autocars, les navettes, les trains, les aéronefs et les traversiers, si vous n'avez **aucun autre choix** que celui d'utiliser l'un de ces moyens de transport public étant donné votre situation personnelle ou l'activité à laquelle vous voulez participer.

Une exemption vous permet également d'utiliser un transport nolisé, lorsque ce moyen de transport est retenu en exclusivité par un groupe, dans le but d'exercer une activité permise par la loi, comme la chasse ou le piégeage.

Dans tous les cas, vous êtes tenu, pour le transport de vos armes à feu, de les décharger et de les rendre inopérantes par un dispositif de verrouillage sécuritaire ou par l'enlèvement de leur verrou ou de leur glissière. Ces armes doivent également être rangées dans un contenant opaque bien verrouillé et conçu de sorte qu'il ne puisse être forcé facilement. Les munitions doivent être placées dans un contenant distinct.

IMPORTANT : En **aucun cas**, les transports en commun, tels les métros et les autobus de ville, ne peuvent être utilisés pour transporter des armes à feu.

¹ La loi vise toutes les armes à feu, même celles qui n'ont pas à être enregistrées en vertu de la Loi sur les armes à feu.

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Si vous êtes un chasseur ou un piégeur vous devez savoir que la présence de toute arme à feu dans une résidence où sont fournis des services de garde en milieu familial est interdite. Toutefois, la présence d'une arme à feu est permise dans ces résidences pour les personnes qui y résident, si notamment :

- la personne responsable de l'exploitation du service de garde en milieu familial a **avisé** par écrit les parents du fait que cette résidence abrite une arme à feu; et
- les armes sont remises **hors de la vue** et de **la portée** des enfants.

Quant aux invités en possession d'une arme à feu dans une telle résidence, il est possible de les héberger passagèrement si :

- cet hébergement est requis pour accéder aux lieux où les invités entendent exercer leurs activités sportives impliquant l'utilisation d'une arme à feu;
- la personne responsable du service de garde en milieu familial s'assure que les armes à feu sont remises **hors de la vue** et de **la portée** des enfants.

Il est entendu que ces normes d'entreposage s'ajoutent à celles déjà prévues par la réglementation fédérale.

LA NOUVELLE LOI DANS SON ENSEMBLE

La loi prévoit essentiellement trois volets :

- 1) l'interdiction de possession d'une arme à feu dans certains lieux d'institutions désignées de même que dans les transports scolaires et les transports publics, à l'exclusion du transport par taxi;
- 2) le signalement de comportements susceptibles de compromettre la sécurité avec une arme à feu;
- 3) l'encadrement de la pratique du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte et prohibées.

Afin de connaître les détails de la loi et des règlements s'y rattachant, rendez-vous sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique, à l'adresse suivante : <http://www.msp.gouv.qc.ca>.

Toute personne qui contrevient à l'interdiction de possession d'une arme à feu dans les lieux d'une institution désignée ou dans un transport public et scolaire, commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

Ce document est à titre informatif. En tout temps, les textes législatifs et réglementaires ont priorité.



Questions controversées sur la chasse

La chasse est un sport et un défi que l'on se pose à soi-même ; elle est pour certains une activité bénéfique sur les plans physique et psychologique. Une fois la technique maîtrisée, la détente et la confiance deviennent naturelles. Tout chasseur digne de ce nom applique les règles de base qui lui mériteront le respect de ses concitoyens et minimiseront les critiques à son égard. Dans certains milieux, l'ignorance de ce qu'est la chasse crée un ressentiment et même une rivalité envers ceux qui pratiquent cette activité. Il ne s'agit pas de soulever une controverse entre chasseurs conscients, sérieux et respectueux des lois et les personnes qui s'objectent à cette activité. Il est surtout question d'ignorance, d'égoïsme et même de mauvaise foi manifestés par des gens qui ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre.

Les lois auxquelles il faut se conformer sont celles de la conservation de la faune, soit le respect de l'animal et du milieu où il vit et celles, moins tangibles mais bien présentes, qui constituent la manière de se comporter avec autrui et envers ses biens.

Si la chasse fait ainsi l'objet de critiques nombreuses non seulement de la part des anti-chasseurs mais également de la part des personnes mal informées ou qui s'opposent à l'utilisation des armes à feu, il est bon que le chasseur puisse expliquer son point de vue et démontrer qu'il pratique une activité légitime qui possède ses lettres de noblesse et qui constitue une forme d'utilisation de la faune aussi acceptable que n'importe quelle autre. Le chasseur habile et consciencieux n'a donc pas à rougir de s'adonner à une activité qui a ses règles et lui procure récréation, détente, occasion d'adresse et parfois une viande sauvage qu'il n'est pas plus condamnable de consommer que celle d'élevage.

LA CHASSE N'EST-ELLE PAS UNE FORME DE PRÉDATION ?

Oui. L'homme civilisé se comporte comme un prédateur en prélevant dans la nature les ressources naturelles nécessaires à sa survie et à son développement. Toutefois, il faut surtout considérer la chasse comme un outil de gestion permettant de maintenir les populations fauniques en équilibre avec leur milieu (ou forme de **RÉGULATION**). En effet, l'occupation du territoire par l'Homme, et le contrôle qu'il a exercé ou exerce encore sur les grands prédateurs ont considérablement modifié les rapports dans la nature et contribué à ce que les forces naturelles de régulation agissent de façon différente.

Les études biologiques réalisées au Québec et ailleurs démontrent que certaines des conséquences de ces changements sont néfastes pour la faune et son habitat. Dans certains cas, on constate une surabondance d'animaux sur un territoire donné, la raréfaction de la nourriture, la réduction ou la détérioration de l'habitat, une détérioration de la santé des individus, une augmentation de la **DÉPRÉDATION**, etc. L'Homme doit trouver un moyen de rétablir un certain équilibre entre les besoins humains et la capacité de soutien du milieu faunique. La chasse contribue donc à maintenir les populations animales à un niveau compatible avec la capacité de support de leur habitat.

EST-CE QUE LA CHASSE SPORTIVE MENACE LA FAUNE ?

Non. La chasse, telle que pratiquée aujourd'hui au Québec, ne présente aucune menace pour la survie des espèces fauniques. Par contre, il est fort possible que le braconnage ait contribué à leur mauvaise fortune et surtout la chasse commerciale, dont celle du bison. De nos jours, la plus grande menace pour la faune est loin d'être la chasse sportive, mais l'expansion des activités industrielles et les maux qui l'accompagnent : pollution, destruction d'habitat, etc. Les chasseurs sportifs ont plutôt contribué à sauvegarder des espèces (l'oie des neiges, vers 1900, p. ex.) ou continuent de le faire à l'aide de leur bénévolat et de leurs contributions. En effet, les investissements que permettent les revenus associés à la chasse sportive aident à protéger, restaurer et aménager les habitats fauniques d'espèces animales, **même ceux des espèces non chassées.**

Les chasseurs qui se préoccupent du bien-être de la faune ont favorisé l'adoption de lois régissant la chasse, en plus de s'être donné des règles d'éthique.

Tant l'aménagement de la faune que le financement de la recherche requis en ce domaine doivent beaucoup aux chasseurs. Ainsi donc, **loin de menacer la faune, la chasse sportive pratiquée selon le principe de prélèvement des surplus, en Amérique du Nord, n'a mis en danger aucune espèce.** Au contraire, plusieurs de ces espèces sont passées de la rareté à l'abondance grâce aux mesures vigoureuses de gestion assorties à la pratique de la chasse. Certaines des espèces les plus chassées sont plus abondantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1900... et même depuis l'arrivée des Européens en Amérique ; c'est notamment le cas du cerf de Virginie.

POURQUOI NE PAS METTRE FIN À LA CHASSE SPORTIVE ?

Parce que la chasse fait partie de notre héritage culturel et permet de discipliner certains dynamismes de l'être humain. Parce qu'arrêter la chasse entraînerait nombre d'inconvénients, du fait que le chasseur sportif exerce, en soi, une fonction de régulation, prévenant ainsi le développement excessif de certaines populations et apportant à la gestion de la faune une contribution indispensable.

Parce que la pratique de la chasse constitue un levier économique pour les régions-ressources. En effet, les chasseurs injectent des dizaines de millions de dollars dans cette activité tant par l'achat d'armement, de munitions, de permis que par les dépenses et retombées liées à une industrie touristique : carburant, nourriture, logement, emplois directs ou indirects. Des milliers d'emplois sont liés à l'exercice de cette activité et seraient alors perdus.

Parce que la chasse représente la mise en valeur d'une ressource naturelle renouvelable (la faune).

Donc, arrêter la chasse, ce serait renoncer à la mise en valeur d'un patrimoine naturel, d'un savoir et d'habiletés accumulés et transmis de génération en génération ; ce serait priver les Québécois d'emplois et de retombées économiques appréciables ; et surtout, ce serait se priver d'un outil de contrôle de certaines populations fauniques qui créeraient des inconvénients majeurs.

L'HABITUDE DE LA CHASSE EST-ELLE DISSOCIABLE D'UNE TENDANCE À TUER ?

Oui. L'humain fait partie de la chaîne alimentaire et, en tant qu'**OMNIVORE** et **CARNIVORE**, il éprouve certains besoins dont celui d'assurer sa subsistance, d'où la nécessité pour lui de prélever principalement dans le monde végétal et animal. Le chasseur sportif ne gaspille pas le produit de sa chasse. La nécessité de tuer un animal pour se nourrir existe dans toutes les populations où l'on accepte les régimes alimentaires composés de viande (ou carnés). S'il fallait pour autant parler de la tendance à tuer, cette tendance serait fort répandue. Les employés d'abattoirs ou de boucheries éprouvent-ils du plaisir à tuer ? La vie de l'animal sauvage serait-elle d'une autre qualité que celle de l'animal domestique ? Pour des raisons d'ordre émotif ou spirituel, certains répugnent à tuer un animal ; c'est une attitude que le chasseur sportif respecte. En contrepartie, il demande la même compréhension.

Enfin, l'utilisation du gibier faite par le chasseur n'est pas tellement différente de celle que nous faisons des animaux domestiques pour notre alimentation quotidienne.

LA CHASSE À L'ARC OU À L'ARBALÈTE N'EST-ELLE PAS DÉSUÈTE ?

Non. L'humain dispose bien sûr d'armes extrêmement perfectionnées lui permettant une efficacité considérable ; qu'il opte pour des armes dites primitives limite cette efficacité, et cela vient renforcer l'affirmation voulant que l'on ne chasse pas strictement pour tuer, mais plutôt pour se rapprocher davantage de la nature et du naturel. En somme, le chasseur à l'arme primitive se pose un véritable défi en utilisant une arme aux possibilités limitées pour tenter de s'approprier un gibier.

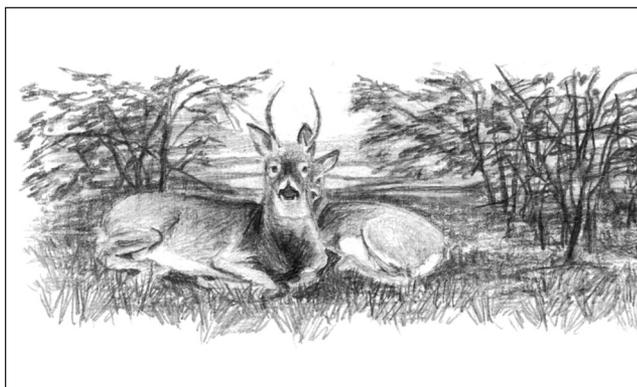
Bien que d'origine ancienne, l'arc et l'arbalète moderne peuvent être des armes efficaces. Une flèche de chasse dont l'énergie et la pointe répondent aux exigences reconnues pour le gibier chassé sera aussi mortelle qu'une balle de carabine. Les limites de la flèche ou du vireton se rapportent aux distances et à son incapacité à briser de gros os. Les chasseurs d'expérience peuvent témoigner qu'une bête ayant les deux poumons perforés par une flèche s'écroulera souvent moins loin qu'une bête dont les mêmes organes auraient été traversés par un projectile d'arme à feu.

Malgré son efficacité aux distances recommandées, le chasseur à l'arc ou à l'arbalète ne réussit à prélever qu'un nombre restreint d'animaux, son taux de succès étant plutôt limité. Si l'on considère divers facteurs tel l'engin utilisé, sa portée efficace restreinte, l'augmentation du taux de difficulté résultant de la proximité nécessaire du gibier pour effectuer un tir propre et fatal, la méfiance naturelle d'une bête sauvage, la densité d'arbres et d'arbustes des boisés fréquentés, etc., on comprend ce faible taux de réussite. Il faut donc trouver à ces chasseurs une autre motivation que le prélèvement à tout prix du gibier.

L'usage d'armes dites primitives s'avère un outil de gestion tout à fait approprié dans certaines zones de chasse du Québec. Soit que l'état de la population faunique ne permette pas de supporter la chasse à l'arme à feu moderne, soit au contraire qu'on veuille augmenter les prélèvements pour limiter les nuisances dues à la surabondance d'une population faunique ; soit qu'on veuille augmenter le nombre de jours de chasse disponibles ; ou encore qu'on réponde à des exigences de tranquillité ou de sécurité des autres citoyens vivant en milieu périurbain.

POURQUOI UNE SAISON DE CHASSE EXCLUSIVE À L'ARC, À L'ARME À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE ET À L'ARBALÈTE ?

L'arc, l'arme à chargement par la bouche et l'arbalète entrent dans la catégorie des armes dites primitives. Comme pour les autres armes de cette catégorie, son usage permet d'augmenter le nombre de jours de récréation offert aux amateurs de chasse tout en contrôlant la récolte. De plus, elle assure la sécurité de ces chasseurs qui ont l'obligation de chercher par tous les moyens à se fondre dans l'environnement à l'aide d'objets et de vêtements de camouflage étant donné la faible portée efficace de son arme.



Prêts pour la chasse...